

Uniwersytet Warszawski
Wydział Neofilologii
Instytut Romanistyki

Alicja Jaworska
nr albumu: 262 692

Les événements socio-politiques
dans les quotidiens *Le Figaro* et *Le Monde*
selon la méthode de l'École française d'analyse du discours

Praca doktorska

Dyscyplina: Językoznawstwo

Specjalność: Analiza dyskursu

Praca wykonana pod kierunkiem
dr hab. Elżbiety Pachocińskiej, prof. ucz.
Instytut Romanistyki, Wydział Neofilologii UW

Warszawa, czerwiec 2020

Oświadczenie autora pracy

Świadoma odpowiedzialności prawnej oświadczam, że niniejsza praca doktorska została napisana przeze mnie samodzielnie i nie zawiera treści uzyskanych w sposób niezgodny z obowiązującymi przepisami.

Oświadczam również, że przedstawiona praca nie była wcześniej przedmiotem procedur związanych z uzyskaniem tytułu naukowego.

Oświadczam ponadto, że niniejsza wersja pracy jest identyczna z załączoną wersją elektroniczną.

Streszczenie

Wydarzenia społeczno-polityczne w dziennikach „Le Figaro” i „Le Monde” w ujęciu francuskiej szkoły analizy dyskursu

Punktem wyjścia dla rozważań jest założenie, że wydarzenie, jako treść dyskursu medialnego, jest konstruowane w i poprzez dyskurs prasowy. Ów dyskurs, którego podstawowym zadaniem jest informowanie i wyjaśnianie zdarzeń ze świata rzeczywistego, jest z definicji niejednorodny, zakłada bowiem istnienie trzech głównych aktorów: rzeczywistych aktorów, odbiorców dyskursu oraz pośrednika, jakim są media. Otóż konstrukcja dyskursu informacyjnego w mediach polega na przytaczaniu źródeł i tworzeniu związków logicznych pomiędzy wypowiedziami na temat rzeczywistych zdarzeń, pochodzącymi od zaangażowanych w nie osób. Ponadto, dzisiaj dyskurs ten staje się przede wszystkim cyfrowy. Niniejsza rozprawa dotyczy w szczególności problematyki śladów obecności aktorów wydarzenia w dyskursie poprzez ich przedstawianie i odtwarzanie ich wypowiedzi (w sposób domyślny lub otwarty), podkreślając przy tym kwestię aktora zbiorowego. Postawiono tezę, że jest to podstawowy element konstrukcji społecznego znaczenia wydarzenia. Aby tego dowodzić, wybrano trzy niedawne wydarzenia należące do rodziny manifestacji społecznych: manifestacje towarzyszące uchwaleniu prawa do zawierania małżeństw jedнопłciowych (2012), ruch „bonnets rouges” w Bretanii (2013) oraz demonstracje „gilets jaunes” (od 2018, wciąż trwające). Analizowany jest kontekst i użycie formuły stanowiącej nazwę wydarzenia oraz wyrażenia określające aktorów wydarzenia w celu opisu modyfikacji i stopniowej konstrukcji badanych sformułowań.

Rozprawa składa się z dwóch części, teoretycznej i analitycznej. Pierwszy rozdział poświęcony został opisowi ujęcia właściwego dla francuskiej szkoły analizy dyskursu; jego celem jest przybliżenie logiki badań, której podstawą jest pojęcie interdyskursu (między innymi za: Benveniste 1966, Pêcheux 1969, Bakhtine 1970, 1984, Maingueneau 2007, 2014). Drugi rozdział dotyczy dyskursu prasowego (między innymi za: Adam 1997, Charaudeau 1997, 2005). Stwierdza się, że niejednorodność i polifonia są cechami konstytutywnymi tego dyskursu. Rozdział trzeci jest interdyscyplinarny: pojęcie wydarzenia zostało ujęte z punktu widzenia filozofii, socjologii i nauk informacyjnych. Pojęcie wydarzenia medialnego zostało zdefiniowane w odwołaniu do metodologii francuskiej szkoły analizy dyskursu. Rozprawa wpisuje się w tradycję badań nad tworzeniem znaczenia w dyskursie (Siblot 1997, Vion 2006,

Longhi 2012) oraz nad opisem medialnym wydarzenia: medialny obieg wypowiedzi i pojęcie pamięci interdyskursywnej (Moirand 2007), formuła (Krieg-Planque 2009), nazwy wydarzeń i ich profil leksykalno-dyskursywny (Veniard 2013), tytuły prasowe (Calabrese 2013). Kolejny rozdział został poświęcony szczegółowemu przedstawieniu przyjętej metodologii i badanego korpusu; otwiera on część analityczną rozprawy. Następujące po nim trzy rozdziały zawierają analizy wybranych wydarzeń, oparte na tym samym modelu analitycznym. W każdym przypadku, opisany został moment pojawienia się formuły, odwołania do pamięci zbiorowej oraz przedstawienie aktorów wydarzenia i ich punktów widzenia; porównane zostały również dyskursy pochodzące z dwóch analizowanych dzienników. Ów model analityczny może sprawdzić się w opisie różnych typów wydarzeń medialnych. Podsumowanie jest poprzedzone uwagami na temat dyskursu cyfrowego.

Słowa kluczowe: wydarzenie medialne, aktorzy wydarzenia, niejednorodność dyskursu, interdyskurs, manifestacje społeczne

Résumé

Les événements socio-politiques dans les quotidiens *Le Figaro* et *Le Monde* selon la méthode de l'École française d'analyse du discours

Nous partons du constat que l'événement, ce propos du discours médiatique, est construit par et dans le discours de presse. Ce discours, dont la fonction principale est d'informer et d'expliquer les faits du monde réel, est par définition hétérogène car il met en scène trois acteurs principaux : les actants « réels », les destinataires du discours et le médiateur. Or, la construction du discours médiatique consiste à rapporter et à mettre en relation les discours sur les faits du monde réel produits par les personnes impliquées. De plus, aujourd'hui, ce discours devient surtout numérique. Cette thèse de doctorat répond plus particulièrement au problème des traces de la présence des acteurs de l'événement dans le discours à travers la représentation (implicite et explicite) de leurs images et de leurs dires en mettant notamment l'accent sur l'existence d'un acteur collectif. Nous posons l'hypothèse que c'est l'élément principal de la construction du sens social de l'événement. Pour argumenter notre propos, nous avons choisi trois événements récents appartenant à la famille événementielle des manifestations sociales : les manifestations accompagnant l'adoption de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe (2012), le mouvement des « bonnets rouges » bretons contre l'écotaxe (2013) et la contestation des « gilets jaunes » (depuis 2018, toujours en cours). Nous procédons par l'étude du contexte et des reprises de la formule constituant le nom de l'événement et des expressions qualifiant les acteurs de l'événement pour rendre compte de la modification et de la construction progressive du sens des formulations en question.

Cette thèse se divise en deux parties, théorique et analytique. Le premier chapitre est consacré à la description de l'approche propre à l'école française d'analyse du discours ; son objectif est d'expliquer la logique de notre étude, fondée sur le concept d'interdiscours (d'après notamment Benveniste 1966, Pêcheux 1969, Bakhtine 1970, 1984, Maingueneau 2007, 2014). Le deuxième chapitre traite du discours de presse (d'après notamment Adam 1997, Charaudeau 1997, 2005). Nous considérons que l'hétérogénéité et la polyphonie sont constitutives pour ce discours. Le troisième chapitre est interdisciplinaire : nous essayons de saisir le concept d'événement à l'intersection de la philosophie, de la sociologie et des sciences de l'information et de la communication. Nous essayons de définir la notion

d'événement médiatique selon la méthode de l'école française d'analyse du discours. Notre étude s'inscrit dans la lignée des travaux sur la construction du sens en discours en général (Siblot 1997, Vion 2006, Longhi 2012), et sur le traitement médiatique de l'événement : la circulation des dires et le concept de mémoire interdiscursive (Moirand 2007), la formule (Krieg-Planque 2009), les noms d'événements et leur profil lexico-discursif (Veniard 2013) et les titres de presse (Calabrese 2013). Le chapitre suivant est consacré à la présentation détaillée de la méthodologie adoptée et du corpus mis en place ; il ouvre la partie analytique de la thèse. Les trois chapitres qui suivent comprennent les études des trois événements choisis effectuées sur la même grille d'analyse. Pour chaque cas de figure, nous relevons l'émergence de la formule, les appels à la mémoire collective et enfin l'image des acteurs de l'événement et la représentation de leurs points de vue ; nous comparons aussi les discours provenant des deux quotidiens étudiés. Cette grille d'interprétation peut être productive pour tous les types d'événements médiatiques. La conclusion générale est précédée par quelques remarques sur le discours numérique.

Mots-clés : événement médiatique, acteurs de l'événement, hétérogénéité du discours, interdiscours, manifestations sociales

Abstract

The socio-political events in dailies “Le Figaro” and “Le Monde” by the method of the French school of discourse analysis

We start from the observation that the event, this substance of the media discourse, is constructed by and in the press discourse. This discourse, the main function of which is to inform and explain the facts of the real world, is by definition heterogeneous because it introduces three main actors: the "real" actors, the recipients of the speech and the mediator. However, the construction of media discourse consists of reporting and relating discourse on real-world facts produced by the people involved. In addition, today, this discourse is becoming mostly digital. This thesis responds more particularly to the problem of presence traces of the event's actors in discourse through the representation (implicit and explicit) of their images and of their statements, accentuating especially the existence of a collective actor. We claim that this is the main element of the construction of the event's social meaning. To argue our point, we have chosen three recent events belonging to the event family of social demonstrations: the events accompanying the adoption of the law opening marriage to same-sex couples (2012), the movement of “bonnets rouges” Bretons against the ecotax (2013) and the “gilets jaunes” contestation (since 2018, still in progress). We proceed by studying the context and the reformulations of the formula constituting the name of the event and of expressions qualifying the event's actors in order to describe the modification and the progressive construction of the formulations' meaning.

This thesis is divided into two parts, theoretical and analytical. The first chapter is devoted to the description of the approach specific to the French school of discourse analysis; its aim is to explain the logic of our study, based on the concept of interdiscourse (according particularly to Benveniste 1966, Pêcheux 1969, Bakhtine 1970, 1984, Maingueneau 2007, 2014). The second chapter deals with press discourse (according to Adam 1997, Charaudeau 1997, 2005). We consider that heterogeneity and polyphony are constitutive for this discourse. The third chapter is interdisciplinary: we try to grasp the concept of event at the intersection of philosophy, sociology and the information and communication sciences. We are trying to define the notion of media event according to the method of the French school of discourse analysis. Our study is in line with the work on the construction of meaning in discourse in general (Siblot 1997, Vion 2006, Longhi 2012), and on the media treatment of the event: the

circulation of words and the concept of interdiscursive memory (Moirand 2007), the formula (Krieg-Planque 2009), the names of events and their lexico-discursive profile (Veniard 2013), and the press titles (Calabrese 2013). The following chapter is devoted to the detailed presentation of the methodology adopted and the corpus put in place; it opens the analytical part of this thesis. The following three chapters include studies of the three selected events carried out on the same analysis model. For each study, we note the emergence of the formula, the calls to collective memory and finally, the image of the event's actors and the representation of their points of view; we also compare the discourses from the two dailies studied. This interpretation model can be productive for all types of media events. The general conclusion is preceded by a few remarks on digital discourse.

Keywords: media event, event's actors, heterogeneity of discourse, interdiscourse, social demonstrations

Remerciements

Il me sera très difficile d'exprimer ma reconnaissance envers toutes les personnes grâce auxquelles j'ai pu mener cette thèse à son terme.

Je tiens surtout à remercier grandement ma directrice de thèse, Madame la Professeure Elzbieta Pachocińska. Elle m'a incitée à choisir ce chemin et elle n'a jamais cessé de croire en moi. En plus de son appui scientifique, ses encouragements et nos échanges fructueux, je voudrais la remercier pour sa bienveillance, sa gentillesse et sa disponibilité exceptionnels. Je me sens honorée d'avoir pu travailler en sa compagnie.

Je voudrais exprimer ma gratitude envers les enseignants, les chercheurs et les doctorants de l'Institut d'études romanes de l'Université de Varsovie. Cette ambiance intellectuelle et amicale qui m'a nourrie pendant mes études et m'a inspirée lors de l'élaboration de cette thèse est leur mérite. Merci pour toutes les remarques et tous les conseils que j'ai reçus au cours des années.

Je voudrais remercier également toute l'équipe du Centre de civilisation française et d'études francophones de l'Université de Varsovie où j'ai pu m'épanouir en tant que chercheuse. Merci à son directeur, M. Nicolas Maslowski, d'avoir créé un espace de travail et d'échange scientifique.

J'adresse mes sincères remerciements notamment à Kinga, Aneta, Catherine, Marlena et Amanda, mes collègues qui sont devenues mes amies et mes sources d'inspiration.

Je remercie mon cher collègue François-Ronan Dubois pour la relecture rapide et efficace de cette thèse ainsi que pour toutes nos discussions.

Je tiens à remercier ma famille : ma Mère dont le soutien dans tous les domaines de ma vie est inestimable et mon Père, mon premier et mon plus important guide intellectuel, qui m'a toujours incitée à approfondir mes connaissances. Un grand merci à ma Soeur, toujours prête à m'aider.

Je remercie du fond de mon coeur mon partenaire et mes deux fils, dont l'amour m'entoure au quotidien. Sans eux, cette tâche serait sans doute plus facile à accomplir, mais c'est leur présence qui dote d'un sens plus profond tout ce que j'entreprends.

Table des matières

1.	Introduction.....	12
2.	L'analyse du discours	17
2. 1.	Quelques éléments d'histoire.....	18
2. 2.	La notion de discours	23
2. 3.	Le genre de discours	26
2. 4.	Les unités de l'analyse du discours et la typologie des discours	33
2. 5.	Le contexte et les partenaires de la communication verbale.....	41
2. 6.	Les traces du discours	44
2. 7.	Les nouvelles textualités	48
3.	Le discours de presse	55
3. 1.	Le discours de presse et la réalité sociale	56
3. 2.	L'hétérogénéité et la polyphonie du discours médiatique	60
3. 3.	Les genres de la presse écrite.....	67
4.	L'événement et les médias.....	69
4. 1.	La notion d'événement médiatique selon les disciplines.....	70
4. 2.	Le traitement discursif de l'événement médiatique	73
4. 3.	Le nom d'événement.....	77
5.	Méthodologie de la recherche et présentation du corpus.....	85
6.	Le « mariage pour tous »	91
6. 1.	L'émergence de la formule	93
6. 2.	Les appels à la mémoire collective	96
6. 3.	L'image des acteurs de l'événement et la représentation de leurs points de vue... 99	
6. 4.	Les différences entre <i>Le Figaro</i> et <i>Le Monde</i>	115
7.	Les « bonnets rouges ».....	118
7. 1.	L'émergence de la formule	120
7. 2.	L'émergence du symbole – l'appel à la mémoire collective	122
7. 3.	L'image des acteurs de l'événement et la représentation de leurs points de vue. 124	
7. 4.	Le défigement de la formule	128
7. 5.	L'évolution de l'image des acteurs de l'événement.....	130
7. 6.	La fin marquée de l'événement.....	133
7. 7.	Les différences entre <i>Le Figaro</i> et <i>Le Monde</i>	135

8.	Les « gilets jaunes »	138
8. 1.	L'émergence de la formule et son défigement.....	138
8. 2.	L'image des acteurs de l'événement et la représentation de leurs points de vue.	141
8. 3.	La rupture du contrat de communication et l'usage de réseaux sociaux	144
8. 4.	Comment saisir un tel événement ?	148
8. 5.	Les différences entre <i>Le Figaro</i> et <i>Le Monde</i>	150
9.	Quelques remarques sur la dimension numérique	152
10.	Conclusion.....	154
11.	Bibliographie.....	157
12.	Sitographie	164

1. Introduction

Le 5 octobre 2012, Jean-François Copé, alors en pleine campagne pour l'élection à la présidence de l'UMP, a raconté une histoire lors d'un meeting à Draguignan. Il a évoqué des « pères ou mères de famille rentrant du travail le soir et apprenant que leur fils s'est fait arracher son pain au chocolat à la sortie du collège par des voyous qui lui expliquent qu'on ne mange pas pendant le ramadan ». Il a ainsi mentionné un point important de son programme politique en exprimant son soutien pour certains citoyens de la République Française qui souffriraient de discrimination de la part des musulmans. Quelques heures plus tard, il a publié un billet sur son compte Twitter (@jf_cope) en reprenant son propos : « Il est des quartiers où les enfants ne peuvent pas manger leur pain au chocolat car c'est le ramadan ». Vu l'impact actuel des réseaux sociaux, le message posté par J.-F. Copé a vite gagné en importance et il ne pouvait pas passer inaperçu, surtout comparé au discours prononcé lors du meeting. Enfin, il faut rappeler que J.-F. Copé avait publié son livre-programme *Manifeste pour une droite décomplexée* trois jours avant l'événement à Draguignan. Dans un passage, il dénonce le racisme anti-blanc en citant à titre de preuve le cas des « parents d'élèves traumatisés parce qu'un de leurs fils, qui prenait son goûter à la sortie du collège, s'est fait arracher sa nourriture des mains par une bande de jeunes qui se prenaient pour une brigade iranienne de promotion de la vertu ». C'est donc une histoire dont la structure est proche de celle racontée à Draguignan¹. Tous ces propos, notamment la référence au racisme anti-blanc et le caractère ludique de la viennoiserie, ont entraîné des réactions et ont provoqué une vive polémique. Le discours médiatique les a tous repris et les a relatés : un nouvel événement médiatique a vu le jour. Il a laissé des traces dans le discours et dans la mémoire collective française sous le nom de pain au chocolat : c'est cette expression qui faisait la une des journaux pendant un certain temps, qui était employée en premier lieu dans les titres de presse bisegmentaux et qui était associée en discours au concept de racisme anti-blanc.

Cet exemple (nous en parlons plus dans Jaworska 2015) nous situe au coeur des problématiques liées au discours de presse et à l'événement médiatique, le sujet de cette thèse de doctorat. En effet, nous observons la circulation des dires qui est à l'origine de l'émergence d'une expression (le « pain au chocolat ») désormais associée à une idée (le racisme anti-blanc) et à un cadre spatio-temporel précis. Nous observons aussi la multimodalité de ces dires, notamment l'emploi des réseaux sociaux (aussi bien par l'homme politique que par le

¹ D'après le discours de presse, notamment les articles LF 5/10/2012 Copé: polémique à propos du ramadan et LF 6/10/2012 François Baroin dénonce les propos «toxiques» de Copé.

journaliste sous forme de citation), un phénomène propre au discours de presse numérique, donc celui de plus en plus utilisé aujourd'hui. En effet, si le discours médiatique a pour objectif l'information et l'explication des faits du monde réel, cette tâche consiste à rapporter et à mettre en relation les discours sur ces faits produits par les personnes impliquées. Leur circulation entraîne la production du sens qui s'inscrit dans la mémoire collective et qui répond à certains concepts y déjà présents (phénomène d'interdiscours). L'hétérogénéité et la subjectivité se montrent intrinsèques de ce discours, vu la présence de plusieurs discours, énonciateurs, points de vue. Or, la dimension numérique change la donne : de nouveaux discours et moyens d'expression entrent en jeu et la mémoire collective est constamment renouvelée par des références électroniques à des discours antérieurs (à l'aide des hyperliens).

Cet exemple rejoint aussi l'intuition d'un destinataire du discours médiatique sur la possible médiatisation excessive des événements, et par conséquent la construction quasi-fictive de ceux-ci. Or, en tant que chercheurs, nous employons le terme de construction pour rendre compte de l'hétérogénéité du discours médiatique et de ce processus « invisible » qui s'opère entre les dires réels d'un acteur de l'événement, leur reprise par le journaliste et par d'autres acteurs (leur mise en circulation), leur fonctionnement discursif et leur résultat, à savoir une formulation qui s'inscrit dans la mémoire collective.

Les concepts évoqués ci-dessus sont propres à l'approche connue sous le nom d'école française d'analyse du discours. Ils nous permettent de définir les principaux points théoriques concernant le discours médiatique. Nous identifions donc les principales fonctions de ce discours, notamment sa fonction sociale, à savoir la construction de la mémoire collective. Nous nous concentrons sur son propos : l'événement. Il peut être appelé médiatique car il est construit par et dans le discours médiatique grâce aux discours rapportés. Ainsi, il nous semble essentiel d'identifier les énonciateurs, c'est-à-dire les acteurs de l'événement : les actants « réels », les destinataires du discours et le médiateur. Le discours, les énonciateurs et la réalité extralinguistique entretiennent des relations étroites, d'où les problèmes de nomination et de subjectivité. Ainsi, la principale question qui concerne le discours médiatique reste celle de son hétérogénéité, à laquelle nous sommes confrontés en tant que lecteurs et en tant que chercheurs, et cela au niveau énonciatif (les phénomènes de polyphonie et de dialogisme) et générique.

En effet, cette thèse a pour objectif de répondre plus particulièrement au problème des traces des acteurs de l'événement dans le discours à travers la représentation (implicite et explicite) de leurs images et de leurs dires en mettant notamment l'accent sur l'existence d'un acteur collectif. Nous posons l'hypothèse que c'est l'élément principal de la construction du

sens social de l'événement. Pour le démontrer, nous avons choisi un type d'événement, où la question de l'acteur collectif ressort au premier plan, à savoir les manifestations sociales. Nous nous posons une série de questions de recherche. Comment le discours de presse rend compte de la présence d'un acteur collectif, donc de l'énonciateur (la voix) collectif ? Quel est le rôle des acteurs de l'événement et des collectivités dans la construction du sens et comment l'analyser ? Comment analyser l'interdiscours si le sens de l'événement se construit dedans, notamment grâce au dialogue entre celui-ci et l'intradiscours ? Comment les formules qui constituent les noms d'événements voient le jour ? Quel rôle joue le discours dans l'attribution des idées et des valeurs aux formules ? Comment évolue le sens des expressions associées à un événement ? Comment rendre compte d'un événement dans le monde du numérique, notamment des réseaux sociaux ?

Notre étude s'inscrit dans la lignée des travaux sur la construction du sens en discours en général (Siblot 1997, Vion 2006, Longhi 2012) et sur le traitement médiatique de l'événement : la circulation des dires (Moirand 2007), les formules (Krieg-Planque 2009), les noms d'événements (Veniard 2013) et les titres de presse (Calabrese 2013). Nous proposons une analyse centrée sur l'identité des acteurs de l'événement et le rôle de la présentation de ceux-ci et de leurs dires dans la construction de l'événement, avec un commentaire sur la dimension numérique du discours de presse, inspiré notamment des travaux de M.-A. Paveau (2017). Pour argumenter notre propos, nous avons choisi trois événements récents (dont le dernier toujours en cours) : les manifestations accompagnant l'adoption de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe (2012), le mouvement des « bonnets rouges » bretons contre l'écotaxe (2013) et la contestation des « gilets jaunes » (depuis 2018). En plus des questionnements communs, nous voudrions montrer à ces exemples le moment d'émergence de la formule et le fonctionnement des formules concurrentielles (le « mariage pour tous » confronté au « mariage gay »), l'échange d'un mot-événement contre un autre et la négociation du sens entre les différents acteurs de l'événement (l'écotaxe et les « bonnets rouges ») et enfin l'impact actuel des réseaux sociaux qui menace le contrat de communication médiatique (les « gilets jaunes »). Nous analysons des articles d'actualité (les news) parus dans les éditions en ligne des journaux *Le Figaro* et *Le Monde* (désormais LF et LM), deux quotidiens français nationaux et généralistes à la plus grande diffusion (en version papier) qui représentent deux points de vue différents. Ce qui est intéressant, c'est que les différences entre ces deux journaux ne sont pas systématiques, elles résident notamment dans la gestion du numérique. Notre étude est limitée par le nombre d'événements et de discours pris en compte, ou généralement par l'approche qualitative adoptées. Nous procédons par

l'étude du contexte et des reprises de la formule constituant le nom de l'événement et des expressions qualifiant les acteurs de l'événement pour rendre compte de la modification et de la construction progressive du sens des formulations en question.

Cette thèse se divise en deux parties, théorique et analytique. Le premier chapitre de la partie théorique est consacré à la description de l'approche propre à l'école française d'analyse du discours ; son objectif est d'expliquer la logique de notre étude, fondée sur le concept d'interdiscours. Nous évoquons quelques éléments de l'histoire de la discipline pour mettre nos concepts en contexte (notamment Bakhtine 1970, 1984, Pêcheux 1969). Nous définissons la notion du discours (Maingueneau 2014). Nous discutons du concept de genre de discours (Adam 2011, Charaudeau 2001, Maingueneau 2007) qui nous a permis de construire notre corpus exploratoire. Nous adoptons les définitions du contexte et des partenaires de la communication. Nous abordons la question des traces des discours autres, c'est-à-dire de l'hétérogénéité du discours (Authier-Revuz 1995) et de la subjectivité (Benveniste 1966, Kerbrat-Orecchioni 1980). Enfin, nous introduisons le problème du discours numérique (Maingueneau 2014, Paveau 2017).

Le deuxième chapitre traite du discours de presse. Nous décrivons les relations entre ce discours et la réalité extralinguistique (Véron 1981, Charaudeau 1997, 2005). Nous considérons que l'hétérogénéité et la polyphonie sont constitutives pour ce discours (d'après Moirand 2007) ; ainsi, nous mettons en relief l'idée de mémoire interdiscursive (Courtine 1981, Moirand 2007). Nous nous tournons aussi vers l'étude des pratiques journalistiques (cf. Krieg 2000). Nous complétons cette problématique par une réflexion sur la dimension numérique du discours de presse, notamment sa délinéarisation (Paveau 2017). Enfin, nous évoquons la typologie de ce discours (Adam 1997).

Le troisième chapitre est interdisciplinaire. Nous essayons de saisir le concept d'événement à l'intersection de la philosophie, de la sociologie et des sciences de l'information et de la communication. Nous essayons de définir la notion d'événement médiatique selon la méthode de l'école française d'analyse du discours, à travers les concepts de mémoire (Moirand 2007), de profil lexico-discursif (Veniard 2013), de nom d'événement (Calabrese 2013) et de formule (Krieg-Planque 2009). Nous signalons l'approche dans laquelle nous nous situons, à savoir la sémantique discursive (Née & Veniard 2012).

Le chapitre suivant est consacré à la présentation détaillée de la méthodologie adoptée et du corpus mis en place ; il ouvre la partie analytique de cette thèse. Les trois chapitres qui suivent comprennent les études des trois événements choisis effectuées sur la même grille d'analyse. Pour chaque cas de figure, nous relevons l'émergence de la formule, les appels à la

mémoire collective et enfin, l'image des acteurs de l'événement et la représentation de leurs points de vue ; nous comparons aussi les discours provenant des deux quotidiens étudiés. Chaque analyse nous sert aussi de démonstration d'autres problèmes théoriques : l'existence des formules concurrentielles (le « mariage pour tous »), la négociation du sens entre les différents acteurs de l'événement (les « bonnets rouges »), la rupture du contrat de communication médiatique (les « gilets jaunes »). La conclusion générale est précédée par quelques remarques sur le discours numérique.

L'objectif de cette thèse est en fait double. Nous faisons le point sur les travaux portant sur l'événement en les mettant dans la perspective de l'école française d'analyse du discours et de la définition du discours de presse et de l'événement médiatique. Nous présentons aussi notre analyse de trois événements relevant d'une famille événementielle (les manifestations sociales), mais dont la grille de lecture peut être productive pour tous les événements médiatiques ; cette analyse est centrée sur les acteurs de l'événement.

2. L'analyse du discours

Le fondement théorique de cette thèse est constitué des concepts de l'école française de l'analyse du discours. Cette méthodologie particulière et diversifiée se présente comme continuation de la linguistique d'énonciation d'Émile Benveniste et de la pensée philosophique de Michel Foucault et de Michel Pêcheux ; on retrouve ses sources dans les recherches concernant le discours politique et idéologique. Sa spécificité consiste à analyser (ce qui veut dire beaucoup plus que décomposer) le discours à travers son cotexte (l'entrée lexicale) et son contexte, défini comme une situation de communication particulière (avec la recherche des marqueurs énonciatifs comme les pronoms personnels), une réalité extralinguistique (historique et idéologique aussi) et une référence globale à d'autres discours appartenant au même genre. Il semble essentiel de se poser les questions sur le genre du discours, sur sa valeur argumentative et sur le problème du locuteur – sa prise en charge de l'énoncé, sa responsabilité et ses stratégies de référence à d'autres énoncés. L'objectif de l'analyse du discours, possible à travers lesdites références et les formes linguistiques, est de montrer l'obscurité du discours (l'existence du sens caché) et son hétérogénéité (l'existence de plusieurs voix et de points de vue divers). Les termes clés de l'analyse du discours à la française sont : le dialogisme, la polyphonie (inspirée de M. Bakhtine), la subjectivité, l'intertextualité, l'interdiscursivité, la formation discursive, le genre de discours, les unités topiques et non-topiques, le point de vue, la valeur argumentative, la mémoire interdiscursive, le stéréotype, le discours rapporté. Nous pouvons citer aussi ses sources théoriques et méthodologiques différentes : l'analyse conversationnelle, les courants pragmatiques, les théories de l'énonciation, le structuralisme, la linguistique textuelle, l'analyse de contenu, les inspirations philosophiques telles que M. Bakhtine, M. Foucault, M. Pêcheux. Cette méthode originale va être présentée en détails dans cette thèse de doctorat. Elle va fournir des outils pour décrire et analyser les mécanismes de construction des événements dans la presse et de leur sens en discours, qui ont pour base la rencontre de plusieurs discours, voix et points de vue en un seul discours, ainsi que pour classer les événements soumis à l'analyse. Nous allons montrer que les phénomènes décrits ont un caractère universel et que les classifications adoptées peuvent être employées en tant qu'outil de recherche.

2. 1. Quelques éléments d'histoire

En 1966 Émile Benveniste publie ses *Problèmes de linguistique générale*. En pleine époque de structuralisme, il développe les concepts du courant, en transgressant ses frontières. Sa réflexion sur la phrase l'amène à la définir comme une unité faite de signes qui n'est pas elle-même un signe car le sens la dépasse largement. Il s'agit donc d'une unité du discours : « une unité complète, qui porte à la fois sens et référence : sens parce qu'elle est informée de signification, et référence parce qu'elle se réfère à une situation donnée. (...) C'est dans le discours, actualisé en phrases, que la langue se forme et se configure. Là commence le langage » (Benveniste 1966 : 130-131). Le discours est l'emploi de la langue par un sujet parlant qui se trouve dans un contexte de communication (compris au sens large) à chaque fois différent. E. Benveniste revisite ainsi l'opposition saussurienne langue-parole. Pour reprendre des termes plus modernes, on peut dire que la phrase en tant qu'unité abstraite (une structure grammaticale) devient actualisée en énoncé par un locuteur dans un contexte (lors de l'acte de parole appelé énonciation), et l'énoncé fait partie d'une chaîne coordonnée qu'est le discours. La langue reste alors un système de signes et le discours devient son exercice par un individu.

Pour E. Benveniste, le discours est non seulement influencé par la réalité ambiante, mais il est aussi un moyen pour le sujet parlant d'agir sur celle-ci. Sur ce point-là, Benveniste rejoint indépendamment les recherches sur les actes de langage de J. L. Austin et J. R. Searle. Pourtant, il raisonne toujours en tant que linguiste, de plus sensible au contexte social, et non logicien. Cela se voit dans une autre distinction qu'il opère, celle entre deux modes d'énonciation, le récit et le discours. En effet, dans le récit les événements rapportés semblent venir d'eux-mêmes, tandis que le discours implique « un locuteur et un auditeur, et chez le premier l'intention d'influencer l'autre » (Benveniste 1966 : 242). On revient avec cette distinction à l'opposition déjà retravaillée langue-parole. D. Maingueneau (2007) redéfinit cette opposition en proposant les notions de plan embrayé pour ce que Benveniste appelle le discours (où les points de repère de l'énoncé sont organisés par rapport à la situation de communication, on constate donc la présence des embrayeurs, c'est-à-dire des marques de personne, de temps, etc.) et de plan non-embrayé au contraire (où l'énoncé est dépourvu d'embrayeurs et ainsi il rompt avec la situation de communication en construisant ses points de repère en lui-même). La distinction entre le récit et le discours qui repose sur la question d'embrayage est appelée également typologie énonciative des discours (cf. Charaudeau & Maingueneau 2002, Charaudeau 2001, Maingueneau 2012, 2014). En effet, si la langue se

transforme en discours, c'est grâce à la personne du locuteur et la situation particulière dans laquelle il se trouve (le lieu, le temps, le moment d'histoire). La question des pronoms personnels, beaucoup étudiée par Benveniste, s'impose moins dans ce cas-là. Il s'agit surtout de l'appropriation de la langue par un sujet parlant qui se donne ainsi la légitimité du locuteur.

Un autre concept saussurien revisité par Benveniste est celui d'arbitraire du signe. L'idée qu'il apporte est révélatrice : l'emploi de la langue, donc le discours exercé par un individu dans un contexte donné, participe au renouvellement du système linguistique lui-même.

La notion même d'analyse du discours a paru bien avant grâce au linguiste distributionnaliste Z. S. Harris. Dans son article intitulé justement « Discourse Analysis » de 1952, il définit le discours comme un texte ; l'analyse est égale à une décomposition d'unités transphrastiques (cf. Dubois & Sumpf 1969). En même temps, plusieurs courants qu'on associe aujourd'hui à l'analyse du discours voient le jour partout dans le monde, comme par exemple l'étude des interactions d'E. Goffman, l'analyse des actes du langage de J. L. Austin et de J. R. Searle, ou encore la linguistique textuelle, parallèle à l'analyse du discours, et l'analyse conversationnelle développée en France par C. Kerbrat-Orecchioni et V. Traverso. La pensée philosophique de l'époque est aussi imprégnée d'un « tournant linguistique » prévu par L. Wittgenstein. Dans les années 1980, un domaine de recherche mondial hétérogène, mais spécifique, qu'est l'analyse du discours, se dessine, avec la publication d'un ouvrage collectif « Handbook of Discourse Analysis » par Teun van Dijk en 1986. Ce nom est d'ailleurs associé à ce qu'on appelle analyse critique du discours, un autre courant très intéressant.

Avec le rejet du structuralisme et le développement des courants pragmatiques à l'époque, l'analyse du discours a pris son essor. C'est en France qu'elle s'est développée de manière la plus dynamique, et surtout comme une discipline avec des fondements théoriques et méthodologiques bien clairs, s'appuyant surtout sur le linguistique et l'idéologique. Comme sa date de naissance, on cite l'année 1969 (cf. Maingueneau 2012, 2014) où la revue *Langages* consacre le numéro 13 à « l'analyse du discours », dirigé par Jean Dubois, et où *Analyse automatique du discours* de Michel Pêcheux et *Archéologie du savoir* de Michel Foucault sont publiées. Les auteurs viennent d'horizons différents et ainsi ils présentent des visions divergentes.

Jean Dubois avance une proposition modérée qui va ensuite être la plus répandue en France, et cela jusqu'aux nos jours. Pour lui, l'objet de l'analyse du discours est l'étude des

textes de tous genres à l'aide de la méthodologie développée par la linguistique dans l'objectif d'analyser les relations sociales, historiques et politiques. De plus, il souligne déjà la nécessité d'une typologie de discours. Les textes réunis par lui dans le numéro 13 des *Langages* sont très hétérogènes, dont la traduction de l'article de Z. S. Harris.

Le projet de M. Pêcheux est tout à fait différent. Pour lui, il s'agit surtout d'une « psychanalyse » du discours. L'analyse veut dire pour lui la décomposition du texte pour y dévoiler des éléments idéologiques. M. Foucault, quant à lui, rejetait aussi bien les outils linguistiques que la quête de l'inconscient du langage ; il s'intéressait plutôt aux pratiques sociales et aux contraintes mentales qui façonnent l'énoncé tel qu'il apparaît. Pour lui, l'analyse du discours serait une manière de saisir l'histoire des idées. Les deux philosophes sont traités aujourd'hui plus comme théoriciens du discours qu'analystes.

C'est en effet le discours politique et idéologique qui constitue les premiers corpus de l'analyse du discours à la française, avec une visée critique proprement dite ; à la base, il s'agissait de la recherche des outils objectifs pour rendre compte de l'idéologie, l'analyse linguistique s'y croisait avec une réflexion idéologique. Nous pouvons citer ici notamment *Langages totalitaires* (1972) de Jean-Pierre Faye ou l'article de Jean-Jacques Courtine dans *Langages* 61/1981, mentionné ci-dessous.

Les questionnements épistémologiques (spécifiques pour les analystes du discours français), la recherche des outils et la volonté de se distinguer de l'analyse textuelle d'une part et de la linguistique de corpus de l'autre sont relatés par F. Dufour et L. Rosier (2012) à travers l'étude de quelques revues scientifiques de l'époque. Citons-en quelques-unes. En 1971, le numéro 23 des *Langages* est consacré à l'analyse du discours politique, tout en indiquant « une orientation particulière et indispensable » de l'analyse du discours, celle de filiation entre la linguistique et la société. Le numéro fait aussi référence au numéro 9 de la *Langue Française*, intitulé justement *Linguistique et société*, qui réunissait entre autres les textes de D. Malidier, D. Slakta et J.-B. Marcellesi.

Dans le numéro suivant (*Langages* 24/1971 : *Épistémologie de la linguistique. Hommage à Émile Benveniste*), qui n'est pas relevé par F. Dufour et L. Rosier, C. Haroche, P. Henry et M. Pêcheux publient un article que nous considérons constitutif pour l'école française d'analyse du discours, intitulé « La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours ». Les auteurs voient les fondements de la discipline dans la rupture avec le structuralisme, tout en profitant de ses acquis. Ils posent que l'objectif d'une approche discursive serait la recherche du sens derrière le discours. Ils reprennent en effet le concept foucauldien de formation discursive. Ils proposent avant tout une perspective dans laquelle les

discours sont caractérisés par leur place dans un champ, ou un espace (un sous-champ), discursif, défini comme un ensemble de discours qui ont des points communs (à la base un positionnement), qui ainsi interagissent, qui se délimitent réciproquement. Et à l'inverse, un tel espace structurerait les discours, en conditionnant leur production et leur circulation, en les mettant justement en relation avec d'autres discours appartenant à des champs différents. D'où la question majeure que l'école française d'analyse du discours se pose, celle des types et des genres de discours. D'où aussi son principe de la priorité de l'interdiscours.

Revenons à la liste proposée par F. Dufour et L. Rosier ; en 1975, dans *Langages* 37, M. Pêcheux et P. Henry définissent la sémantique discursive, indépendante de la linguistique, une notion qui a servi à l'époque pour désigner ce qu'on appelle désormais l'analyse du discours. Ce numéro, *Les genres de la parole*, contenait aussi les contributions de J.-M. Adam, F. Rastier, M.-A. Morel, C. Kerbrat-Orecchioni, V. Traverso et autres. En 1976, toujours dans *Langages* (numéro 41), le sociolinguiste L. Guespin constate que la notion de discours est déjà « vulgarisée » et il emploie pour la première fois l'étiquette même d'école française d'analyse du discours. Les numéros suivants des *Langages* consacrés à l'analyse du discours (61/1981 *Analyse du discours politique* et 81/1986 *Analyse de discours, nouveaux parcours. Hommage à Michel Pêcheux*) prouvent que l'analyse du discours, bien que controversée et toujours centrée sur l'analyse idéologique, est répandue en France en tant qu'outil indispensable au progrès scientifique. Le numéro 61/1981 c'est l'introduction de M. Pêcheux intitulée « L'étrange miroir de l'analyse du discours » dans laquelle il avance l'idée de l'analyse du discours comme un domaine public, mais surtout « Quelques problèmes théoriques et méthodologiques en analyse du discours, à propos du discours communiste adressé aux chrétiens » de J.-J. Courtine où il prouve une inévitable hétérogénéité de la discipline. Les doutes concernant l'unité, la méthodologie et le bien-fondé de l'analyse du discours se poursuivent en 1986. Les auteurs tels que P. Henry en 1975 et J. Guilhaumou & D. Maldidier en 1986 ont fait leurs apports à la réflexion sur l'opposition entre la langue et le discours posée par E. Benveniste. C'est seulement en 1995 que les questionnements épistémologiques sur l'analyse du discours réapparaissent et que cette école française est en quelque sorte refondée. Dominique Maingueneau, rédacteur des *Langages* 117/1995 *Les analyses du discours en France* (le pluriel étant significatif), réunit les études sur des discours différents (le discours en situation de travail par J. Boutet, B. Gardin et M. Lacoste, les discours de transmission des connaissances par J.-C. Beacco et S. Moirand ou encore les discours constituants par D. Maingueneau et F. Cossuta), mais aussi les textes concernant la théorie et la méthodologie de l'analyse du discours (« Questions d'histoire et de sens » de S.

Branca-Rosoff, A. Collinot, J. Guilhaumou et F. Mazière, « Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique » de S. Bonnafous et M. Tournier, « Formation discursive, dialogisme et sociologie » de P. Achard, « Une analyse sémiolinguistique du discours » de P. Charaudeau).

Deux points méritent d'être complétés. Premièrement, l'étude des discours constituants menée par D. Maingueneau et F. Cossuta et mentionnée ci-dessus était une façon d'aborder la problématique des genres de discours. Il s'agit là des discours fondateurs qui, par leurs objectifs, déterminent des domaines de production discursive. Cela peut être le cas du discours scientifique, religieux, littéraire, philosophique, juridique etc. Deuxièmement, la proposition de P. Charaudeau d'une analyse sémiolinguistique du discours est une proposition théorique psycho-socio-communicative qui combine les principes généraux fondant l'activité de langage avec les mécanismes mettant en oeuvre cette activité et qui articule de différents niveaux d'organisation du fait langagier. L'auteur définit quatre principes généraux du discours : ceux d'altérité, d'influence, de régulation et de pertinence.

D. Maingueneau lui-même a beaucoup contribué au renouveau de la discipline en analysant le discours religieux (en 1983) et littéraire (en 1986) et les textes de communication (2007), mais surtout en publiant des ouvrages méthodologiques et épistémologiques à partir de 1976, dont l'emblématique *Dictionnaire d'analyse du discours* avec Patrick Charaudeau (2002). C'est lui qui a avancé une proposition sur les unités d'analyse du discours et qui a élaboré la typologie des discours la plus répandue parmi les analystes français du discours (problématique traitée en détail dans la suite de cette thèse), en s'inscrivant dans la lignée énonciative du domaine.

Pour finir, F. Dufour et L. Rosier citent encore trois titres dans lesquels les questions théoriques autour de l'analyse du discours reviennent : *Marges linguistiques* 9/2015 (coordonné par D. Maingueneau), *Langages et société* 114/2005 et *Semen* 29/2010. Point intéressant, le sens en discours n'est devenu l'objectif de l'analyse du discours que très récemment avec les recherches de A. Krieg-Planque (2009), E. Née (2012), M. Veniard (2013) et autres. C'est d'ailleurs cette problématique qui va nous intéresser davantage.

Un autre domaine issu de la linguistique de l'énonciation d'E. Benveniste est la linguistique textuelle, développée notamment par Jean-Michel Adam, qui étudie la grammaire des textes et qui, contrairement à l'analyse du discours, ne s'intéresse pas au contexte de l'énonciation. Le discours y est souvent défini comme le texte mis en contexte (Adam 2015). Mais souvent, sous l'influence de l'article fondateur de Z. S. Harris, les deux étiquettes se mêlent.

Une autre distinction qu'on opère souvent est celle entre l'analyse du discours et l'analyse de contenu. En effet, l'analyse du discours est postérieure à l'analyse de contenu et elle s'est développée en opposition par rapport à celle-ci. Aujourd'hui, certaines études mélangent les deux méthodologies.

2. 2. La notion de discours

L'analyse du discours en France s'est en effet développée dans des directions diverses dont certaines seront commentées dans cette thèse. Ce qui est particulier et toujours attirant, nous l'avons bien vu, c'est qu'il s'agit d'un domaine de recherche et une méthodologie inter- et transdisciplinaires, alimentés par des courants différents et appliqués dans plusieurs disciplines. On peut parler de « l'école française d'analyse du discours » (indépendamment de l'appartenance géographique) car les chercheurs qui s'y inscrivent à travers une pratique épistémologique commune ne rejettent pas son patrimoine, mais ils le retravaillent. La spécificité et la légitimité de cette « école », malgré des inspirations diverses, vient apparemment de la méthodologie commune qui articule la linguistique (notamment celle de l'énonciation) et les théories de l'inconscient et des idéologies, et où les questions des actes de langage et de la typologie des discours (aussi bien dans le sens du découpage de la réalité en discours que dans celui du classement des discours) occupent la place principale. On voit aussi que les chercheurs semblent partager plusieurs points de définition de la notion centrale, celle de discours, issue de la linguistique de l'énonciation. Les questionnements épistémologiques et méthodologiques mentionnés ci-dessus ont permis de définir cet objet de l'analyse qu'est le discours.

Le discours, comme le remarquent Charaudeau & Maingueneau (2002 : 185-187), est le plus souvent défini à l'aide d'une série d'oppositions.

Tout d'abord, le discours s'oppose à la phrase : il est justement une unité constituée d'une suite de phrases. C'était l'idée de Z. S. Harris en 1952 qui d'ailleurs parlait alternativement du discours et du texte. Aujourd'hui, on associe cette acception à la linguistique textuelle.

Le discours s'oppose aussi à la langue, ce qui reflète l'opposition saussurienne entre la parole et la langue, un point commenté par E. Benveniste (cf. *supra*). Le discours y est perçu comme l'emploi, donc une mise en contexte et un travail d'un système abstrait de signes et de valeurs. Pour E. Benveniste, le discours est aussi associé à l'énonciation, donc à l'acte de parole lui-même: « c'est la langue en tant qu'assumée par l'homme qui parle, et dans la

condition d'intersubjectivité qui seule rend possible la communication linguistique » (1966 : 266, cité par Charaudeau & Maingueneau 2002). Cela renvoie d'ailleurs à une autre opposition proposée, celle entre deux modes d'énonciation : le récit qui est neutre et le discours qui est pris en charge par un locuteur et qui est censé influencer l'autre partenaire de la communication. Mais la langue peut aussi être définie comme un système partagé propre à une communauté linguistique, et le discours – comme un usage réduit de ce système. Dans cette acception, il est difficile de séparer l'ensemble des règles nécessaires pour produire un discours des discours déjà produits, comme par exemple chez M. Foucault (1969) pour qui le discours est un ensemble d'énoncés qui relèvent de la même formation discursive. L'usage de la langue peut donc être restreint à un positionnement dans un champ discursif (par exemple le discours communiste) comme chez M. Foucault, mais aussi à un type de discours (discours de presse), à une catégorie des locuteurs (discours des médecins) ou à une fonction de langage (discours informatif). On aborde ainsi une question épineuse de la typologie des discours.

Ensuite, le discours peut s'opposer au texte, les deux unités dépassant une phrase. Si le texte est une suite coordonnée, organisée et planifiée de phrases qui mènent vers une fin, avec les concepts de cohérence et de cohésion (selon notamment D. Slakta et J.-M. Adam), le discours est vu comme un texte pris dans un contexte, celui-ci compris comme un ensemble de conditions de production et de réception (Adam 2015). Il s'agit donc d'un passage de l'abstrait au pratique. Il faut d'ailleurs noter que toutes les typologies de textes ont échoué au profit des typologies de discours qui mettent en avant les pratiques sociodiscursives. Parfois, il faut le remarquer, les notions de texte et de discours sont employés alternativement, mais nous tenons à les séparer, surtout en vue des notions d'intertextualité et d'interdiscursivité commentées dans la suite de cette thèse.

Enfin, on oppose souvent le discours à une autre unité transphrastique, l'énoncé. C'est la différence entre la trace d'un acte de communication situé dans un contexte et une unité linguistique. Cet aspect est particulier pour l'école française d'analyse du discours. Selon L. Guespin, « l'énoncé, c'est la suite de phrases émises entre deux blancs sémantiques, deux arrêts de communication ; le discours, c'est l'énoncé considéré du point de vue du mécanisme discursif qui le conditionne. Ainsi, un regard jeté sur un texte du point de vue de sa structuration 'en langue' en fait un énoncé ; une étude linguistique des conditions de production de ce texte en fera un discours » (1971 : 10).

Il faut souligner que le terme d'énoncé, nous l'avons bien vu, est appréhendé de diverses manières. Pour M. Foucault (1969) par exemple, il est une unité communicationnelle de base et il se substitue presque au discours. Nous adoptons ici l'acception de Benveniste

pour qui l'énoncé est une construction linguistique abstraite (une ou plusieurs phrases) mise en contexte, en d'autres termes, une unité linguistique dotée de sens. En détails, nous nous inscrivons dans une conception propre à l'école française d'analyse du discours, exposée par L. Guespin (1971).

D. Maingueneau rassemble les traits définitoires du discours, adoptés généralement par les chercheurs appliquant l'approche discursive dans des disciplines différentes (2014 : 19-24, cf. aussi Charaudeau & Maingueneau 2002 : 187-190).

1) Le discours est une organisation transphrastique. Cela n'est pas une question de taille ou même de syntaxe, mais une question de sens. Indépendamment de la structure, le discours est une unité complète, du point de vue organisationnel soumise aux règles propres à une communauté linguistique qui relèvent de différents genres de discours.

2) Le discours est orienté. Il est linéaire dans le sens d'un développement dans le temps, mais aussi d'une direction vers une fin, d'une visée argumentative prévue par le locuteur ; il se construit en fonction de cet aspect.

3) Le discours est une forme d'action. Chaque prise de parole constitue un acte censé modifier la réalité. Cette problématique, dans le cadre des actes de langage, a été abordée par J. L. Austin et J. R. Searle et elle a touché la question des genres de discours qui sont souvent définis à l'aide de la catégorie de la finalité du discours.

4) Le discours est interactif. Il s'agit d'une interactivité fondamentale qui ne se limite pas à une interaction orale. En effet, tout discours suppose la présence (réelle ou virtuelle) d'un interlocuteur et il se construit par rapport à celui-ci. Ainsi, tout discours porte les marques (explicites ou implicites) de cet échange.

5) Le discours est contextualisé. Le contexte est un ensemble de conditions de production et de réception, y compris le statut des partenaires : le discours ne prend sens qu'en lui. En même temps, le discours peut spécifier, voire modifier ces circonstances.

6) Le discours est pris en charge par un sujet. Le discours n'existe pas sans le locuteur qui se définit en discours comme sa source et qui montre son attitude envers son propos et les partenaires de l'échange. En effet, le locuteur dispose de plusieurs outils de modalisation du discours. En d'autres termes, le discours est toujours, plus ou moins explicitement, touché par le phénomène de subjectivité.

7) Le discours est régi par des normes. Le discours est une pratique sociale et en tant que telle, il est soumis, outre les règles d'organisation, à des normes sociales. Tout acte de parole est d'ailleurs toujours accompagné d'un travail de légitimation.

8) Le discours est pris dans un interdiscours. Au moment de son émergence, il se trouve dans tout un univers de discours. D'ailleurs, s'il est doté de sens, c'est parce qu'il est en relation avec d'autres discours, en commençant par ceux qui appartiennent au même genre. Ce réseau de liens interdiscursifs laisse des traces, plus ou moins explicites, dans le discours ; leur repérage est nécessaire dans le processus d'interprétation.

9) Le discours construit socialement le sens. Comme nous l'avons vu, le discours étant de l'ordre de la parole, il n'est pas un message à déchiffrer à l'aide d'un système de signes. Le sens n'est donc pas stable, mais il est sans cesse construit et reconstruit en discours, celui-ci étant dépendant des pratiques sociales et produit par les acteurs sociaux.

2. 3. Le genre de discours

Un autre philosophe qui a influencé l'analyse du discours française (aussi bien que les études littéraires), c'est Mikhaïl Bakhtine, dont les oeuvres ont été popularisées en France par Tzvetan Todorov. Il est l'auteur des concepts de dialogisme et de polyphonie (1929, traduction française en 1970), étudiés par T. Todorov (1981) et J. Brès (2005), commentés en détails dans la suite de cette thèse. Il a aussi travaillé sur un autre concept, traduit en français comme « genres de la parole » (1984) ou « genres du discours » suite aux recherches de T. Todorov (1978).

Traditionnellement, les classifications rhétoriques, nées dans la Grèce antique, distinguaient le genre délibératif (déterminer l'action à accomplir), le genre judiciaire (qualifier les actes passés) et le genre épideictique (distribuer l'éloge et le blâme) ; ils sont donc définis à l'aide des critères fonctionnels. Ils existaient d'ailleurs à côté des discours littéraires (qui d'ailleurs jusqu'à la fin de l'époque moderne sont construits selon le modèle rhétorique). Communément, nous associons la notion de genre justement aux études littéraires, où les textes sont classés en fonction des critères de composition, de forme, de contenu et de représentation de la réalité (d'après Charaudeau & Maingueneau 2002 : 281). Or, l'analyse du discours, nous sommes d'accord, va bien au-delà des textes littéraires.

M. Bakhtine était le premier à remarquer que toute production langagière, soumise aux règles et aux modèles, peut se découper en genres, dépassant ainsi les limites des typologies traditionnelles des genres littéraires : il remarque que les genres de la parole sont riches et variés, étant dépendants des sphères de l'activité humaine. Il pose que « tous nos énoncés disposent d'une forme type et relativement stable de structuration d'un tout » (1984 : 284). Il s'agirait donc des modèles, des prototypes, dans un sens loin d'être prescriptif. Il ne sépare

pas les textes littéraires de ceux non-littéraires, ni l'écrit de l'oral (c'est pourquoi d'ailleurs son concept a inspiré la linguistique textuelle de Jean-Michel Adam). Il semble employer le terme d'énoncé comme s'en servait E. Benveniste : une phrase actualisée en contexte, par usage. En effet, dans sa réflexion sur les genres, il se sert lui aussi (c'est notre interprétation) de l'opposition saussurienne entre la langue et la parole et du concept d'arbitraire du signe, qu'il appelle ainsi :

Nous n'assimilons les formes de langue que dans les formes d'énoncés et avec ces formes. Les formes de langue et les formes types d'énoncés, autrement dit les genres de la parole, s'introduisent dans notre expérience et notre conscience conjointement et sans que leur corrélation étroite soit rompue. (...) Les genres de la parole, comparés aux formes de langue, sont beaucoup plus changeants, souples, mais, pour l'individu parlant, ils n'en ont pas moins une valeur normative : ils lui sont donnés, ce n'est pas lui qui les crée. C'est pourquoi l'énoncé dans sa singularité, en dépit de son individualité et de sa créativité, ne saurait être considéré comme une combinaison absolument libre des formes de langue. (1984 : 285-287, traduction revue par Adam 2011).

Selon Bakhtine, il y a des genres propres à chaque sphère de l'activité humaine qui se distinguent par un thème, une composition et un style particuliers. Ces trois niveaux textuels concernés par le genre sont déterminés et plutôt stables. Sa réflexion sur les genres est liée à son autre concept, celui de dialogique, qu'on appellerait aujourd'hui aussi d'interdiscursif. En effet, chaque énoncé est situé en relation avec d'autres énoncés du même genre, et cela justement au niveau thématique, compositionnel et stylistique. Mais il va plus loin en disant : « Ce qu'on entend résonner dans le mot, c'est l'écho du genre dans sa totalité » (1984 : 295). L'ordre générique constitue donc pour lui une sorte d'hyperstructure pour toute production verbale. Il est pragmatiquement nécessaire car une telle catégorisation permet la production d'un objet du discours et en guide la lecture. En même temps, comme le souligne Adam (1997 : 15), c'est la catégorie de genre qui permet de structurer le vaste univers d'interdiscours.

La principale distinction faite par Bakhtine est celle entre les *genres premiers*, qui sont des types relativement stables d'énoncés, des formes primaires de parole qui appartiennent à la vie quotidienne, et les *genres seconds* qui constituent une transformation, une généralisation ou en tous cas une élaboration des genres premiers ; il s'agit donc surtout des genres littéraires, mais aussi par exemple scientifiques. Or, selon J.-M. Adam, « certaines formes premières ne sont pas génériques mais correspondent à des formes élémentaires de narration, de description, d'argumentation, d'explication et de dialogue » (2011 : 28). En effet, c'est l'idée des formes élémentaires qui cadre ses études, la réflexion générique étant trop généraliste. Il avance les définitions suivantes du texte et des genres :

Tout *texte* est la trace langagière d'une interaction sociale, la matérialisation sémiotique d'une action sociohistorique de parole. La *narration*, la *description*, l'*argumentation*, l'*explication* et le *dialogue* sont des formes que peut prendre cette conduite discursive.

Les *genres*, organisés en systèmes de genres, sont des patrons sociocommunicatifs et sociohistoriques que les groupes sociaux se donnent pour organiser les formes de la langue en discours. Dès qu'il y a *texte*, c'est-à-dire reconnaissance du fait qu'une suite verbale ou verbo-iconique forme une unité de communication, il y a *effet de généricité*, c'est-à-dire inscription de cette suite d'énoncés dans une classe de discours. En d'autres termes, il n'y a pas de textes sans genre(s) et c'est par le système de genre d'une formation sociohistorique donnée que la textualité rejoint la discursivité. (2011 : 33)

Il est d'accord avec Bakhtine sur le point de l'hétérogénéité des énoncés et celui des régularités compositionnelles, mais il préfère de raisonner plutôt en termes descriptifs qu'en modèles. C'est pourquoi il met en avant les régularités séquentielles. Il remarque que « les séquences élémentaires semblent se réduire à quelques types élémentaires de formatage des énoncés » (2011 : 47) et ainsi il distingue cinq séquences prototypiques : narrative, descriptive, argumentative, explicative et dialogale. Il précise ailleurs le choix terminologique en disant : « Je parle de *séquences prototypiques* dans la mesure où c'est par référence à un schéma prototypique culturellement acquis qu'un segment de texte peut être interprété comme une séquence plus ou moins narrative, argumentative, etc. » (2011 : 58). L'idée des séquences est d'ailleurs proche du concept des unités transverses de D. Maingueneau, surtout les types de discours (cf. *infra*). Le long passage cité montre aussi la particularité de la linguistique textuelle par rapport à l'analyse du discours.

Chez J.-M. Adam, l'opposition entre la linguistique textuelle et l'analyse du discours est parallèle à celle entre les types séquentiels de textes et les genres de discours. En effet, les séquences permettent de distinguer les types de textes, ce qui constitue une typologie qui s'entrecoupe avec le classement en genres de discours caractérisés par des plans de textes précis. Or, les genres et les sous-genres sont propres aux pratiques discursives et liés aux supports ; ainsi l'étude des genres relève de l'analyse du discours. Sa typologie des genres est fondée sur les quatre principes suivants :

- admettre l'extrême variété des genres ;
- admettre le flou des faits apparentés ;
- admettre la valeur normative des genres (les genres étant à la fois régulateurs, indispensables et prototypiques) ;
- admettre que tout genre règle différents niveaux de l'organisation textuelle (cf. Adam 2001).

J.-M. Adam conclut sa réflexion sur les genres en les définissant comme des catégories pratiques-empiriques nécessaires pour la production et pour la réception, régulatrices des énoncés et des pratiques sociodiscursives, et enfin prototypiques-stéréotypiques, c'est-à-dire basées plutôt sur les tendances et les dominantes que sur des règles strictes (Adam 2015 : 93-94).

Patrick Charaudeau qui analyse le discours à travers les notions de situation et de contrat de communication (donc on se posant les questions sur l'identité des partenaires, la finalité, le propos et les circonstances matérielles de l'échange), propose d'aborder le problème des genres à l'aide des critères hiérarchisés. Il serait possible d'établir le réseau de genres et de sous-genres en décrivant d'abord les caractéristiques *situationnelles* correspondant au contrat de communication, puis les caractéristiques *discursives* correspondant à l'organisation du discours et dépendant de la situation de communication et enfin les caractéristiques *sémiolinguistiques* correspondant aux formes de la langue et dépendant des contraintes antérieures. Par exemple : le genre d'information médiatique – les médias comme la presse, la radio, la télévision – les sous-genres comme les débats, les interviews, les entretiens etc. (cf. Charaudeau & Maingueneau 2002 : 595-596). C'était une première proposition de typologie basée sur le « dispositif comme matérialité de la mise en scène » et sur les différents procédés de cette mise en scène (Charaudeau 1997).

En effet, P. Charaudeau (2001) revisite certaines façons d'aborder la question du genre de discours pour conclure que généralement quatre facteurs sont pris en compte pour définir ce concept, à savoir l'ancrage social du discours, sa nature communicationnelle, les activités langagières mises en oeuvre et les caractéristiques formelles des textes produits. Pour lui, il serait impossible de les traiter séparément et il avance une proposition qui les articule. En marge, il se pose une question très intéressante sur les contraintes génériques et il en rend compte dans sa conception. Ses contraintes viennent-elles du niveau des formes de la langue ou au contraire, du domaine d'activité sociale ? Le sujet parlant, façonné par les caractéristiques formelles, disparaît-il n'ayant aucune liberté ou est-il déterminé par le lieu prévu par la pratique sociale où même sa prise de parole perd son importance, étant aussi planifiée à l'avance et de l'extérieur ? Nous nous posons la question de savoir si dans cette conception, l'idée du sujet parlant n'est pas de toutes façons vouée à l'échec.

Selon P. Charaudeau, la mise en oeuvre du fait langagier repose sur un double mécanisme : « ce qui structure le domaine de pratique en domaine de communication, à savoir un ensemble de *situations de communication*, d'autre part ce qui ordonne la *mise en discours*, à savoir un ensemble de procédés sémio-discursifs » (2001 : 49).

Le concept de situation de communication est central dans sa réflexion. Il s'agit d'un lieu où s'articulent les contraintes déterminant l'enjeu de la communication. Il considère que c'est là où méthodologiquement commence l'analyse du discours et c'est justement le point de départ pour sa réflexion sur les genres. Ensuite, il distingue deux autres niveaux du discours auxquels nous pouvons saisir le genre : les contraintes situationnelles sont suivies de

contraintes discursives (l'organisation du discours, donc les modes discursifs) et de contraintes formelles (les manières de dire obligatoires).

La situation de communication en tant que telle est définie à l'aide de quatre composantes :

- l'*identité* des partenaires ainsi que les rapports entre eux,
- la *finalité* vue comme une visée commune,
- le *propos* de l'échange,
- les *circonstances matérielles* de la communication.

L'auteur met en avant celle de finalité car il considère que c'est la visée de la communication partagée par tous les partenaires et dépendant de leurs statuts et rapports qui oriente le plus le discours. Il en distingue six visées : de prescription, de sollicitation, d'incitation, d'information, d'instruction, de démonstration (2001 : 50). Bien évidemment, parfois plusieurs visées sont choisies, mais il y en a toujours une qui est dominante.

Selon P. Charaudeau, chaque situation de communication structure le domaine de pratique auquel elle appartient en domaine de communication. Ce domaine est en quelque sorte un ensemble de toutes les situations qui s'y inscrivent et par cela, il est un réservoir de conditions qui déterminent ces situations. Le mécanisme est donc de nouveau double : ces codes s'inscrivent dans le domaine et s'imposent aux productions futures.

Cela veut dire que chaque situation de communication particulière, à la fois, inscrit au niveau de ses composantes les données générales qu'instruit le domaine, et apporte des spécifications qui lui sont propres. (...) C'est pourquoi on peut parler à son propos de 'contrat de communication' : tout domaine de communication propose à ses partenaires un certain nombre de conditions qui définissent l'enjeu de l'échange communicatif sans la reconnaissance duquel il n'y aurait point de possibilité d'intercompréhension. Les situations particulières seraient alors à considérer comme des variantes (ou des sous-contrats) d'un contrat global (2001 : 51).

C'est à partir de la reconnaissance de ces conditions, externes au discours, mais l'influençant, que les textes peuvent être rassemblés. Pourtant, les catégories créées ainsi s'avèrent trop vastes et les textes qui les constituent se ressemblent trop. C'est pourquoi il faut se pencher sur leur organisation discursive qui dépend d'ailleurs des contraintes situationnelles. En effet, il s'agit des instructions du type « comment dire » proposées par la situation de communication – c'est en effet un répertoire de procédés discursifs possibles, et non obligatoires, en d'autres termes des outils à choisir pour répondre aux contraintes externes, situationnelles. Il s'agit des choix :

- du mode énoncif : descriptif, narratif, argumentatif ;
- du mode énonciatif : allocutif, élocutif, délocutif ;

- des modes de thématization (l'organisation des thèmes et des sous-thèmes déterminés par les données du propos de la situation de communication) ;
- des modes de sémiologisation (l'organisation de la mise en scène déterminée par les données situationnelles des circonstances matérielles).

Enfin, le texte du point de vue formel se construit au niveau de la mise en scène, un niveau dépendant bien sûr des contraintes situationnelles, mais selon P. Charaudeau, déterminé surtout par les circonstances matérielles de la situation de communication. Il fait en même temps écho à une situation contractuelle (avec sa finalité, ses participants, son propos et son contexte) et il constitue une intervention singulière d'un sujet parlant qui met en place certaines formes linguistiques. Ainsi le texte, défini comme « le résultat d'un acte de langage produit par un sujet donné dans une situation d'échange sociale donnée » (2001 : 53), peut s'analyser à trois niveaux : celui des composantes situationnelles, celui des catégories discursives et celui de l'organisation formelle. L'analyse du texte au niveau de son organisation formelle s'opère à travers les récurrences des domaines suivants :

- la mise en scène textuelle (la disposition du paratexte) ;
- la composition textuelle interne ;
- la phraséologie (la circulation des locutions) ;
- la construction grammaticale (l'emploi récurrent des types de construction, des marques logiques, de la modalité etc.).

Il faut en même temps souligner que ces manières de dire (donc le sujet parlant) peuvent être plus ou moins influencées par les données situationnelles.

Chose intéressante, P. Charaudeau met explicitement de côté les récurrences lexicales, en les jugeant trop dépendantes de la thématique et ainsi trop peu tranchantes du point de vue formel. Or, nous considérons que le classement des discours à l'aide des catégories lexicales peut s'avérer très utile et très intéressant.

Nous remarquons donc dans ce modèle une forte hiérarchisation des contraintes auxquelles tout discours est soumis et qui permettent de distinguer les genres. Pourtant, il faut bien noter que l'usage des formes linguistiques n'est jamais exclusif pour un genre. Sonia Branca-Rossof (1997, 1999 cités aussi par Charaudeau 2001 : 56) propose ainsi un schéma de circulation des formes : routinisation des manières de dire dans une situation de communication – usage dans d'autres situations – création d'une langue seconde – réintroduction de cette langue seconde dans d'autres situations.

L'auteur apporte aussi une réponse à la question sur la transgression des genres. S'il s'agit de la transgression des formes linguistiques, il les traite, d'après S. Branca-Rossof, d'un

exercice sur l'*ethos*. Mais ce n'est pas le cas si nous avons à faire à des modifications au niveau des contraintes situationnelles qui mènent inévitablement aux modifications des conditions contractuelles, et cela est égal à un changement de genre. La variante, un autre concept étudié, repose par contre sur le respect des caractéristiques du genre. Dans ce cas-là, les propositions de récurrences formelles ne modifient pas les données situationnelles, mais elles les spécifient. En général, dans tous les cas douteux, comme par exemple celui de l'entrecroisement des contrats ou celui du classement des textes en fonction des modes discursifs, ce modèle se résout par la visée principale du contrat dominant. Et en pratique, c'est toujours l'articulation des contraintes de trois niveaux qui permet de définir le genre. L'auteur lui-même se pose une question curieuse de savoir à quel niveau on peut parler justement d'un genre. Il préfère bien sûr de parler du « genre situationnel » pour se référer aux conditions du contrat global du domaine de communication et, éventuellement des sous-genres, parallèles aux sous-contrats. Mais de nouveau, chaque niveau d'analyse apporte un élément de caractéristique d'un genre. Ainsi, le genre n'est pas un construit d'ordre abstrait ou prototypique. C'est d'ailleurs une certaine vision de la discipline d'analyse du discours, défendue par l'auteur, qui s'y reflète : les catégories que l'on met en place devraient avoir seulement une valeur opératoire pour rendre compte de la réalité linguistique décrite.

P. Charaudeau illustre sa proposition d'exemples assez parlants, proches thématiquement de notre propos car il analyse surtout le discours médiatique. Citons l'exemple le plus général, et par cela le plus adapté à nos objectifs. Dans le cas de la communication journalistique qui s'inscrit dans le domaine de communication médiatique avec, par définition, une visée d'*information*. Cette situation entraîne une contrainte discursive d'*annonce* des nouvelles suivie d'une contrainte formelle de *titraillage*. En effet, on peut retrouver un genre à chaque niveau, à savoir respectivement le genre *information*, le genre *journalistique*, le genre *annonce* et enfin le genre *titre* (cf. 2001 : 49).

Comme nous l'avons bien vu, la question des genres constitue le problème de base en analyse du discours. Le classement des discours en genres et l'établissement des règles apparaissent comme les fondements de la discipline. Pourtant, il ne s'agit pas des typologies exclusives, parfaites et fermées, au contraire, le travail consiste à mettre en évidence les régularités qui gèrent le discours et, par cela, à rendre compte de l'extrême complexité de la production discursive. Nous avons ainsi affaire aux traits constitutifs du discours. En effet, la généricité est toujours liée au problème de la communication efficace. Méthodologiquement, c'est un travail préliminaire à effectuer dans chaque étude du discours. Or, pour nous, c'est aussi un point de départ, une problématique à développer.

2. 4. Les unités de l'analyse du discours et la typologie des discours

La problématique des genres de discours est celle du découpage de la réalité en catégories. Pour appréhender le réel il faut le nommer, le catégoriser. Si nous vivons en discours, nous sommes obligés, consciemment ou non, de trouver des moyens pour l'aborder d'une part et pour s'en servir de l'autre. Les critères de classement, comme nous l'avons bien vu, peuvent être différents, se situant à des niveaux différents. Il faut souligner que non seulement les chercheurs proposent des typologies, mais encore que nous nous en servons tous au quotidien.

D. Maingueneau, partisan d'un traitement analytique du discours, celui qui privilégie une décomposition d'origine presque psychanalytique pour accéder au sens, représente surtout une approche topologique de la discursivité. En effet, la topologie discursive consiste à structurer le discours en système de repères par rapport à des communautés discursives et des événements de communication qui leur sont propres. Nous adoptons aussi cette perspective dans cette thèse. D. Maingueneau distingue ainsi deux types principaux d'unités d'accès au discours : les unités topiques et les unités non-topiques. Les premières sont données, dépendantes des pratiques sociales et des catégorisations faites par les acteurs sociaux, elles s'articulent autour du concept de genre de discours comme « institution de parole, dispositif de communication socio-historiquement déterminé, (...) en quelque sorte atome de l'activité discursive » (Maingueneau 2014 : 64) ; les secondes sont construites par les chercheurs à partir des unités du premier type. Les unités non-topiques qui ne sont pas découpées par les usagers et qui dépassent les frontières des domaines, mais dont la nature est d'ordre linguistique ou communicationnelle, sont appelées transverses. Plusieurs notions utilisées dans d'autres domaines et au quotidien peuvent aider à expliquer ce concept. En effet, si on parle du style, du registre ou du type de communication (« discours comique », « discours de vulgarisation », etc.), on aborde le problème des unités transverses (cf. Maingueneau 2007, 2012, 2014). D'ailleurs, l'auteur cite souvent des typologies de discours possibles, élaborées par les chercheurs (cf. 2007 : 36-40) : les typologies communicationnelles (par fonctions du langage ou par fonctions sociales) et la typologie énonciative (inspirée de E. Benveniste, voir *supra*). La classification de D. Maingueneau est par contre discursive et elle repose justement sur la notion de genre.

En effet, il s'avère qu'il est impossible de se limiter aux seules unités topiques, même si ce sont celles qui sont indiquées par les pratiques sociales. L'existence des unités appelées

non-topiques n'est pas qu'un concept de chercheurs. Comme remarque D. Maingueneau, « toute énonciation est habitée par d'autres discours, à travers lesquels elle se construit. Les analystes du discours ont ainsi été amenés à développer non seulement des approches qui s'appuient sur des frontières mais aussi des approches qui subvertissent ces frontières » (2014 : 81). C'est alors une réflexion sur l'interdiscours qui domine sur le discours, traduite en termes de dialogisme par M. Bakhtine, dans laquelle nous nous situons aussi.

Ainsi, pour ce qui est des unités non-topiques, dans la tradition française d'analyse du discours on cite le plus souvent le concept de formation discursive et celui de parcours. Cette première notion a été proposée par M. Foucault pour désigner un système de règles qui régissent le discours : « On appellera discours un ensemble d'énoncés en tant qu'ils relèvent de la même formation discursive » (1969 : 153). C'est ensuite M. Pêcheux qui a introduit la notion en analyse du discours en l'associant à des positions politiques et idéologiques. Les discours qui relèvent des positions différentes s'organisent en « formations » et entretiennent des relations variées entre eux. Ces formations politiques ou idéologiques comprennent « une ou plusieurs *formations discursives* inter-reliées, qui déterminent *ce qui peut et doit être dit* (...) à partir d'une position donnée dans une conjoncture donnée » (Haroche, Henry & Pêcheux 1971 : 102). La formation discursive influence le statut du sujet parlant (il devient un sujet idéologique) et la sémantique car « les mots changent de sens en passant d'une formation discursive à une autre » (*ibid.*). Définie en termes d'un système d'obligations inapparent et transversal aux unités topiques (les genres), la formation discursive est aussi liée à l'interdiscours : c'est une zone ouverte, « envahie par des éléments provenant d'ailleurs qui se répètent en elle, en lui fournissant ses évidences discursives fondamentales (par exemple sous forme de 'préconstruits' et de 'discours transverses' » (Pêcheux 1990 : 297).

D. Maingueneau note que la notion de formation discursive est aujourd'hui beaucoup plus floue, employée le plus souvent sans référence exacte aux travaux de M. Foucault et de M. Pêcheux. En effet, elle permet de rassembler différents discours, selon les critères choisis. Bref, elle, comme toute unité non-topique, et on le voit aussi dans le cas du parcours en discours (cf. *infra*), ne devient rien d'autre qu'un mode de groupement de discours. On distingue donc deux grands types de formations discursives, celles qui sont organisées autour d'une instance productrice et celles qui sont organisées à partir d'un thème : les formations discursives d'identité (qui focalisent les intérêts et les motivations d'un groupe, comme « le discours raciste » ou « le discours des infirmières », ce qui peut être d'ailleurs proche d'une unité topique) et les formations discursives thématiques (Maingueneau 2014 : 84-93). Des groupements pareils peuvent pourtant poser des problèmes : en fait, tout repose sur les

présupposés du chercheur. La solution se trouve encore une fois dans l'interdiscours : J.-J. Courtine et J.-M. Marandin, cités par D. Maingueneau (*ibid.*), insistent sur la vision d'une formation discursive comme une unité prise dans l'interdiscours, jamais close.

Les formations discursives thématiques s'organisent, selon D. Maingueneau (2014 : 87-92) à partir d'une entité (il s'agit des entités humaines vues comme les actants, par exemple « jeune cadre dynamique », ou bien des lieux et des moments), d'un événement, d'un scénario (qui dépasse un événement ; il s'agit des entités humaines liées avec leurs activités sur une longue durée, comme « islamistes » et « menace ») ou d'un noeud (il s'agit d'un sujet de débat social, le plus souvent défini à l'aide des questions ou des problèmes liés, par exemple « le problème des banlieues » où on se focalise plus sur la situation que sur les actants, comme dans le cas des noeuds). Nous insistons ici sur les formations discursives organisées autour des événements. D. Maingueneau reconnaît un événement par des expressions nominales du type « affaire de... », « crise de... » ou « catastrophe de... » qui structurent les informations médiatiques centrées sur un acteur ou une action. À leur analyse, il applique la notion de moment discursif, donc du surgissement d'une production discursive hétérogène autour d'un événement réel, le concept proposé par S. Moirand (cf. *infra*). En même temps, il avertit :

Tout « événement » n'est pas nécessairement étudié en termes de formation discursive, d'une unité topique. Si par exemple on ne prend pas en compte que les articles publiés sur les attentats du 11 septembre 2001 dans tel journal entre telle et telle date, on ne peut pas parler de formation discursive ; l'étude est en effet triplement stabilisée : par les pratiques des journalistes, par le genre de discours (tel genre de périodique), par un positionnement (celui de ce périodique dans le champ de la presse écrite). (2014 : 91)

Les thèmes vus de cette manière constituent effectivement des « préconstruits », tels qu'ils ont été décrits par M. Pêcheux, donc des éléments préexistants par rapport au discours. Le découpage des données discursives-interactionnelles s'opère alors à partir des catégories déjà-là. Mais rien n'empêche, remarque D. Maingueneau, que le chercheur délimite une formation discursive autour d'un thème qu'il établit pour les besoins de son étude (cf. 2014 : 92).

Le parcours lui aussi est un concept lié à celui d'interdiscours. Si une formation discursive organise des énoncés autour d'un foyer, le parcours représente un cas contraire : il rassemble des discours hétérogènes autour d'un signifiant (dont la taille peut aller d'une unité lexicale à un texte même) pour étudier sa circulation.

(...) ce qui caractérise le parcours, c'est de traverser des unités topiques variées. L'analyste tisse ainsi un réseau à travers l'interdiscours, traçant des cheminements inattendus, mettant au jour des relations insoupçonnées : reprises et transformations du signifié et/ou du signifiant d'un mot ou d'un groupe de mots dans une série de textes, multiples recontextualisations d'un « même » texte ou fragment de texte... (Maingueneau 2014 : 97-98)

L'étude des formules que nous proposons dans cette thèse d'après la conception d'Alice Krieg-Planque (cf. *infra*) constitue l'exemple principal de ce type de traitement.

Revenons aux unités topiques. Même si la tradition française d'analyse du discours est dominée par la notion de genre, on distingue aussi des unités supérieures, à savoir des types. Il s'agit des discours qui sont propres à un secteur d'activité et qui représentent des enjeux sociaux communs, par exemple le discours administratif, scientifique ou publicitaire. Cette remarque de D. Maingueneau rejoint un peu l'idée des séquences de J.-M. Adam (cf. *supra*). Or, la notion de type est très générale ; en fait nous observons plusieurs unités qui se rencontrent en un seul discours et la notion de genre s'avère beaucoup plus opératoire. Ainsi, on peut classer les discours en genres selon la sphère d'activité (par exemple la presse quotidienne ou la littérature de fiction), le champ discursif où il est question de l'impact de différents positionnements idéologiques (par exemple le discours communiste) et le lieu d'activité (par exemple le discours à l'université). Un tout autre classement est aussi envisageable et très utile, celui qui s'opère en fonction des locuteurs (cf. Maingueneau 2014 : 63-79). Des classements pareils sont pourtant fort problématiques, vu l'hétérogénéité des discours rassemblés. Ils s'apparentent en effet au concept de formation discursive. Est-on toujours dans l'ordre des unités topiques ? Ainsi, le critère de pratique sociale paraît très utile.

Ceci dit, il s'avère que les types de discours ne sont pas des unités supérieures aux genres de discours en termes de hiérarchie, mais plutôt des unités transverses, d'ordre horizontal. Cette remarque est d'autant plus importante si on prend en considération toute la production discursive, et c'est le cas de l'analyse du discours à la française. En effet, la production discursive est riche et on ne peut pas la limiter à la production littéraire où le classement est clair, reposant sur des critères stables. Le concept de genre avancé par M. Bakhtine était certes très vague, mais il était le premier à toucher l'ensemble de la production discursive. En effet, les discours peuvent naturellement être repartis en trois grandes catégories (cf. Maingueneau 2014 : 111-121) :

- les genres auctoriaux où le locuteur lui-même attribue une étiquette à son discours et il l'oriente de cette manière ;
- les genres routiniers où les rôles des partenaires, la finalité et les circonstances de la communication sont préétablis et inscrits dans la mémoire commune en tant que normes sociales (il faut le remarquer, plus ou moins contraignantes selon le discours) ;

- les conversations qui sont définies à l'aide des critères proposés par C. Kerbrat-Orecchioni (1990), à savoir leur caractère immédiat, familial (non formel), gratuit (non finalisé) et égalitaire.

Les contraintes des genres routiniers sont donc *globales* (elles concernent l'ensemble de l'activité) et *verticales* (préétablies), tandis que les contraintes des conversations sont *locales* et régies par les relations entre les locuteurs.

Cette tripartition s'avère pourtant fort problématique. Il est notamment difficile de distinguer des genres de conversation, et les genres autoriaux se joignent à ceux qui sont routiniers (l'acte de nommer de discours opéré par le locuteur ne change pratiquement rien, le récepteur étant encadré par les normes sociales). C'est pourquoi D. Maingueneau propose

une distinction entre seulement deux régimes complémentaires : un régime *institué* qui recouvre genres autoriaux et routiniers et pour lequel la notion de genre de discours est pleinement valide, et un régime *conversationnel* où dominant « flexibilité » et « inorganisation relative » (Kerbrat-Orecchioni 1990 : 115), et pour lequel la catégorisation en genres est hautement problématique. (...) L'activité discursive repose en fait sur la complémentarité entre les deux régimes, institué et conversationnel. Les sujets parlants ne cessent de passer d'un régime à l'autre : l'un, le régime institué, qui assigne des rôles à l'intérieur de dispositifs contraignants, l'autre, le régime conversationnel, où les identités et les situations sont floues et instables. (...) Elle [cette distinction] implique une tension permanente. (2014 : 118-120)

La notion de genre, associée au régime institué, est donc fortement liée à la question des règles préétablies et communes.

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, les propositions théoriques citées ci-dessus ne constituent pas des classements exclusifs et fermés de discours, il s'agit plutôt des réponses à la question de savoir comment concevoir un genre, entendu comme un système de règles. Pour reconnaître un genre, c'est-à-dire attribuer une étiquette au discours auquel nous avons affaire, D. Maingueneau propose de repérer les éléments du discours donné suivants : la finalité, le statut des partenaires légitimes, le lieu et le moment légitimes, le support matériel, l'organisation textuelle. En effet, le discours, comme toute activité sociale, est soumise aux critères de réussite. De plus, certains genres impliquent des ressources linguistiques spécifiques, un facteur problématique car jamais sans équivoque. D. Maingueneau, pour résumer ses réflexions sur les genres de discours, se sert de trois métaphores : celles de contrat, de rôle (des partenaires) et de jeu. Ainsi, il souligne la condition de réussite, ce qui est bien évidemment proche de la conception de P. Charaudeau (cf. *supra*).

Si certains chercheurs parlent de la « situation d'énonciation », d'autres, comme justement P. Charaudeau, choisissent le terme de « situation de communication » (pour parler en fait d'une mise en scène de la communication). D. Maingueneau trouve plus approprié

d'analyser la production discursive en termes de « scène d'énonciation », un concept intermédiaire selon lui entre celui de situation d'énonciation, « qui est d'ordre strictement linguistique » et celui de situation de communication, « qui peut être utilisé dans une approche purement sociologique où l'activité de parole est décrite en quelque sorte de l'extérieur » (2014 : 123). En effet, tout discours peut être défini à l'aide de sa scène d'énonciation, à savoir ses trois composantes : la scène englobante, la scène générique et la scénographie. Ce qui est essentiel, c'est que ce concept renvoie à la fois à un cadre et à un processus et qu'il prend en compte aussi bien les constituants linguistiques de l'énonciation que son contexte. Ce découpage éclaire effectivement sa conception des genres de discours : si tous les discours entraînent certaines mises en scène, ils peuvent être classés et catégorisés à l'aide de celles-ci. En d'autres termes, une scène d'énonciation est un ensemble de contraintes à respecter (par le locuteur) et à relever (par le destinataire pour situer le discours auquel il est exposé). Il faut souligner que le découpage définitif et la définition des scènes d'énonciation dépend en fin de compte des objectifs des partenaires de la communication ou du chercheur : par exemple parle-t-on du discours littéraire en général ou de la littérature de jeunesse ?

Comme D. Maingueneau remarque dans son article du *Dictionnaire*, « en parlant de 'scène d'énonciation', on met l'accent sur le fait que l'énonciation advient dans un espace *institué*, défini par le genre de discours, mais aussi sur la dimension *constructive* du discours, qui se 'met en scène', instaure son propre espace d'énonciation » (Charaudeau & Maingueneau 2002 : 515). Ainsi, la métaphore théâtrale, très répandue dans l'analyse du discours française, met en avant « la représentation qu'un discours fait de sa propre situation d'énonciation » (*ibid.*). Ce concept permet ainsi une métaréflexion sur le discours.

La scène englobante correspond au type de discours, elle est donc l'effet du découpage en secteurs de l'activité sociale (d'où la scène politique, publicitaire etc.). Elle définit les partenaires de la communication (avec leurs caractéristiques) et elle implique un certain cadre spatio-temporel.

La scène générique est la « réalité tangible et immédiate » des usagers de la langue car elle renvoie à l'univers des genres de discours. Il s'agit en fait des normes qui constituent à la fois des contraintes et des attentes. Ainsi, chaque discours s'inscrit dans un genre défini à travers les propriétés qu'on y associe :

- une ou des finalités ;
- des rôles pour les partenaires ;
- un lieu approprié à sa réussite ;
- un mode d'inscription dans la temporalité ;

- un support ;
- une composition ;
- un usage spécifique des ressources linguistiques (2014 : 127-129).

La scénographie constitue une mise en scène singulière de l'énonciation : elle décide de la particularité d'un discours. En d'autres termes, un genre de discours peut s'énoncer sous différentes formes et c'est cette « surface » à laquelle l'usager du discours est exposé de prime abord, en faisant passer le cadre scénique (les scènes englobante et générique) au second plan (ce dont le locuteur peut parfois consciemment profiter). Mais on ne peut pas limiter la scénographie à un simple décor : « elle légitime un énoncé qui, en retour, doit la légitimer, doit établir que cette scénographie dont vient la parole est précisément *la* scénographie requise pour énoncer comme il convient dans tel ou tel genre de discours » (Maingueneau 2014 : 130). Ainsi, le choix de la scénographie est plus ou moins (voire pas du tout) imposé par la scène générique ; il y a aussi des scénographies propres ou récurrentes pour un genre de discours. La scénographie choisie peut donc se présenter comme « endogène » (habituelle et imposée par la scène générique en question) ou « exogène » (importée d'un autre genre de discours, d'un scénario caractéristique pour un positionnement différent). Parfois, c'est une scénographie exogène qui s'impose implicitement.

En fait, la relation entre le genre de discours et la scénographie est plus compliquée. Ainsi, D. Maingueneau distingue quatre « modes de généricité » (2014 : 133-136) :

- 1) les genres qui sont peu sujets à variation, comme les rapports de police ou les actes notariés, où les scénarios sont préétablis et la scénographie est imposée par la scène générique ;
- 2) les genres routiniers (comme les précédents) où le locuteur est obligé d'élaborer chaque fois une scénographie endogène, comme les journaux télévisés ou les allocutions présidentielles de Nouvel An, et où le choix d'une scénographie exogène est aussi possible ;
- 3) les genres exigeant le choix d'une scénographie exogène qui par contre ne met pas en cause la scène générique en question, comme les affiches publicitaires ou les chansons ;
- 4) les genres auxquels l'auteur attribue une étiquette, comme « confession » ou « rêverie », qui par la mémoire intertextuelle se réfèrent aux textes modèles et qui reprennent ainsi des scénarios similaires (cf. la notion d'hypergenre *infra*).

En règle générale, le choix de la scénographie dépend surtout de la finalité du discours et des rôles des partenaires de la communication. Ce choix n'est pourtant pas illimité : il est restreint soit par les contraintes du genre de discours donné, on l'a bien vu, soit par d'autres facteurs. Comme le remarque D. Maingueneau, « une scénographie peut s'appuyer sur des

scènes de parole qu'on dira validées, c'est-à-dire déjà installées dans la mémoire collective, que ce soit à titre de repoussoir ou de modèle valorisé » (2007 : 65). De l'autre côté, puisqu'il s'agit d'un choix, les tensions entre les trois composantes de la scène d'énonciation ne sont pas rares et c'est parfois un effet visé qui est censé attirer l'attention du destinataire. Par exemple, la scène générique du programme électoral ne va pas de pair avec la scénographie d'une lettre privée, par contre une discussion en famille constitue pour elle une scène validée.

En réalité, on attribue de différentes étiquettes aux textes (discours) auxquels on a affaire. En partie, il s'agit des genres auctoriaux (cf. *supra*), mais la plupart de ces étiquettes renvoient à des entités qui dépassent les genres. Les titres de colonnes de presse constituent un bon exemple d'un corpus qui pourrait servir à l'analyse de cette problématique. D. Maingueneau distingue trois types d'étiquettes : les hypergenres, les cadrages interprétatifs et les classes généalogiques (2007 : 80-82). Ainsi, les hypergenres sont des étiquettes formelles qui se réfèrent à l'organisation textuelle, comme « dialogue », « lettre », « journal », etc. D'autres étiquettes ont pour objectif d'orienter l'interprétation du discours par le destinataire, comme « parole de citoyen » ou « libre parole », pour rester dans le corpus médiatique. Enfin, les étiquettes peuvent toucher aussi bien l'organisation formelle du texte que son cadrage interprétatif ; c'est le cas des classes généalogiques, une notion empruntée à J.-M. Schaeffer, qui constituent une famille de textes relevant du même genre qui se construit à travers une ressemblance au texte modèle (comme l'épopée) : les classes généalogiques s'appuient donc sur la mémoire collective. Cette idée est d'ailleurs proche du concept de discours constituants (cf. *supra*).

Nous insistons ici sur la notion d'hypergenre. D. Maingueneau la perçoit ainsi :

Si l'on conçoit le genre de discours comme un dispositif de communication sociohistoriquement défini, certaines catégories qu'on nomme souvent « genres » (dialogue, lettre, journal, rapport...) posent problème. Elles semblent en effet indépendantes d'un moment ou d'un lieu précis et recouvrent des pratiques hétérogènes. (...) Un « hypergenre » n'est pas un genre de discours mais un formatage aux contraintes pauvres qui peut recouvrir des genres très divers. (2014 : 136-137)

L'hypergenre concerne surtout l'organisation formelle du discours, mais il peut aussi influencer l'énonciation. Il est relativement stable au fil du temps, mais ses contraintes sont plutôt générales, vagues. C'est pourquoi nous, aussi bien en tant que chercheurs que locuteurs, plaçons au centre de la réflexion la notion de genre qui prend en compte entre autres le secteur d'activité sociale. Par contre, le concept d'hypergenre s'avère utile dans l'analyse des nouvelles textualités numériques (cf. *infra*).

S. Moirand, quant à elle, apporte une approche sociale et cognitive dans la réflexion sur le genre de discours en le définissant ainsi :

(...) une représentation sociocognitive intériorisée que l'on a de la composition et du déroulement d'une classe d'unités discursives, auxquelles on a été exposé dans la vie quotidienne, la vie professionnelle et les différents mondes que l'on a traversés, une sorte de patron permettant à chacun de construire, de planifier et d'interpréter les activités verbales ou non verbales à l'intérieur d'une situation de communication, d'un lieu, d'une communauté langagière, d'un monde social, d'une société... (2003 : 19-20)

La notion de genre pose pourtant certains problèmes (d'après Maingueneau 2007). Tout d'abord, s'applique-t-elle à tous les groupements de discours ? Un discours peut-il relever de plusieurs genres ? Et enfin, quelle est l'utilité du concept ? Comme nous l'avons déjà remarqué, les genres de discours sont des unités topiques. Ils sont donc étroitement liés à des pratiques sociales. Ils servent bien sûr de points de départ pour la collecte de données faite par les chercheurs, mais les groupements faits de cette manière peuvent comprendre des discours de différents genres proprement dits. Par contre, un discours, selon les critères appliqués, surtout en termes de finalité, peut relever de plusieurs genres ; un genre peut parfois même être inclus dans un autre. D'ailleurs, l'utilité des genres repose aussi sur leur caractère topique car elle concerne surtout les usagers de la langue. En fait, ils ne se posent pas au quotidien de questions sur les typologies de la production discursive à laquelle ils participent, mais ils obéissent à ces normes automatiquement. Ce système de règles préétablies et partagées dans une communauté linguistique donnée produit l'effet d'économie cognitive considérable et ainsi il contribue à sécuriser la communication (2007 : 36-48).

2. 5. Le contexte et les partenaires de la communication verbale

Comme nous l'avons mentionné à plusieurs reprises, la notion de contexte est essentielle en analyse du discours à la française, et cela vient déjà des travaux fondateurs de Benveniste sur l'énonciation et de l'héritage pragmatique de la discipline. Le contexte peut être appréhendé de différentes manières. Le terme peut se référer à l'environnement linguistique immédiat de l'unité, mais nous préférons utiliser dans ce cas-là celui de cotexte, conformément à un usage très répandu maintenant (distinction d'après Kerbrat-Orecchioni 1980). Le contexte alors renvoie à la situation de communication, comprise au sens étroit (contexte immédiat) ou large (contexte étendu). Il concerne aussi bien les partenaires (avec leurs caractéristiques), le moment, le lieu et la matérialité de la communication que le cadre social, culturel, historique, économique et politique. La réflexion sur les genres nous montre aussi que le contexte du discours est constitué par d'autres discours appartenant au même genre.

En définissant le discours, nous avons souligné qu'il est contextualisé. Cela veut dire d'abord que c'est n'est pas une activité linguistique, mais sociale. De plus, le discours est à la fois conditionné par le contexte et modificateur de ce contexte. Celui-ci s'avère ainsi nécessaire pour produire et pour interpréter le discours. Le contexte est aussi présent en discours : il est un mélange du réel et de ses représentations.

La présence immédiate du contexte en discours s'opère à travers les embrayeurs, c'est-à-dire les marques de la situation de communication : les traces des personnes, du lieu et du temps. L'énoncé coupé de sa situation d'énonciation est dit non-embrayé (Maingueneau 2007 : 91) ; parfois les deux plans se mélangent. La problématique d'embrayage énonciatif nous amène à nous poser la question de savoir qui participe à la communication, ce qui entraîne les problématiques importantes de subjectivité, de prise de position, de point de vue et de responsabilité. Il est aussi à noter que l'effacement des embrayeurs de personne (les pronoms personnels) ne décide pas du passage au plan non-embrayé : cet effacement constitue souvent un choix. En effet, il doit y avoir un locuteur qui prend en charge son discours. Un certain emploi de personnes et de la non-personne (concept d'O. Ducrot 1980) contribue toujours à la réception visée du discours.

Les modèles communicationnels traditionnels introduisent les termes d'émetteur et de destinataire. Les théories basées sur l'énonciation, comme l'école française d'analyse du discours, se servent d'une terminologie plus adaptée à leurs besoins. En effet, l'énonciation, telle qu'elle a été définie par É. Benveniste et travaillée entre autres par M. Pêcheux, est prise dans l'interdiscours : ce qui est dit s'oppose à ce qui n'a pas été choisi et se confronte aux autres dires. Le discours, à travers cet acte du sujet parlant, est par définition subjectif. La subjectivité dans le langage est en effet définie par É. Benveniste comme « la capacité du locuteur à se poser comme 'sujet' » et c'est justement « par le langage que l'homme se constitue comme 'sujet' » (1966 : 259). Le locuteur est donc celui qui parle ; c'est une acception commune qui, vu l'aspect interdiscursif et polyphonique que nous traitons ici, ne nous suffit pas. Nous remarquons aussi un certain désordre terminologique entre le sujet parlant, l'émetteur, le locuteur ou encore l'auteur en usage courant. Nous décidons donc d'adopter ici la distinction, d'ailleurs très répandue en analyse du discours, entre le sujet parlant, le locuteur et l'énonciateur, proposée par O. Ducrot dans sa théorie énonciative du sens (1984). Le premier est l'être du monde réel, le producteur physique de l'énoncé, extérieur de son sens. Le deuxième est celui qui dans le sens de l'énoncé se présente comme son responsable. Et le troisième est à la base du point de vue présenté dans l'énoncé.

Ces distinctions sont nécessaires si nous avons affaire à plusieurs énonciations à la fois, en d'autres termes, à l'hétérogénéité du discours (cf. la partie sur les traces du discours). Pour introduire cette problématique en relation avec celle des partenaires de communication, nous remarquerons que D. Maingueneau distingue en général deux modes d'énonciation. L'énonciation attachée est celle qui est produite par le locuteur, inscrit dans un genre de discours, et l'énonciation détachée est celle qui est associée à une source : ce sont « des paroles déjà dites, elles résultent d'opérations qui leur donnent un statut nouveau en les faisant revenir sur une autre scène » (2014 : 147). La notion d'auteur, quant à elle, est liée avec celle d'oeuvre ; les deux appartiennent au régime de l'énonciation détachée et sont des étiquettes que l'on attribue. En dehors de la littérature, pour D. Maingueneau, l'auteur est celui qui se présente comme responsable de l'énoncé (pour celui-ci, il emploie aussi le terme de locuteur), ce qui le distingue du producteur, celui qui élabore physiquement cet énoncé (2007 : 117-118).

Il est à noter qu'il introduit d'autres notions qui pourraient nous servir, celles de méta-énonciateur (qui forme un tout à partir des textes complémentaires, comme le rédacteur d'un journal), d'interénonciateur (pour les discours attribués à un groupe, produits d'une négociation de positions), d'énonciateur générique (qui est le représentant d'un groupe, mais difficilement identifiable) et d'archi-énonciateur (qui donne la parole aux autres et dont le point de vue s'y reflète) (2007 : 119-129).

L'approche proposée permet de travailler sur le discours dans sa dimension interdiscursive et polyphonique, et immédiatement, de traiter le phénomène de modalisation, c'est-à-dire l'expression par le locuteur de son attitude par rapport à son propre discours, à lui-même et aux partenaires de la communication (interlocuteurs).

C'est un nouveau regard sur le contexte qu'apportent les études des chercheurs qui travaillent sur le discours dans une approche dite écologique, comme la réflexion de M.-A. Paveau sur les discours numériques natifs (2017). Cette perspective oblige l'analyste à présenter son corpus dans sa totalité et ses exemples dans leur environnement complet d'origine. En effet, c'est davantage important dans le cas des textualités numériques. Le contexte y est élargi, mais tangible ; il joue un rôle essentiel. En même temps, les frontières entre le texte et ce qu'on appelle traditionnellement le contexte deviennent effectivement moins nettes. L'écologie du discours est proche de la linguistique symétrique (idée de Bruno Latour) qui « remet en cause la distinction entre linguistique et extralinguistique en posant un continuum entre les matières langagières et leurs environnements de production » (Paveau 2017 : 28).

2. 6. Les traces du discours

La notion de trace peut être appréhendée de différentes manières. Il peut s'agir des énoncés qui ont été fixés, par exemple écrits, imprimés et mis dans des archives ; on se pose alors la question sur les motifs de cet archivage (cf. Maingueneau 2014). Dans le cas des discours sur le web, il peut s'agir surtout de l'empreinte numérique, c'est-à-dire des marques inscrites sur les serveurs qui témoignent de l'activité des utilisateurs (aussi bien des producteurs de contenus). Nous nous intéressons à la question plus abstraite et plus générale, indépendante du support et propre à toute situation de communication, celle de la présence (réelle, sous-entendue, potentielle, marquée ou clandestine) de différents discours dans un discours, en d'autres termes, celle du croisement de deux (ou plusieurs) énonciations différentes, donc points de vue divergents. L'introduction d'une énonciation autre dans un discours est en fait une forme de modalisation. En effet, à travers l'emploi de différents modalisateurs (dont l'emploi d'un discours autre), le locuteur commente sa propre parole. Or, en insérant dans son discours des mots d'autrui, il s'en distancie formellement : l'énoncé a un locuteur, mais deux (ou plusieurs) énonciateurs. Mais le discours étranger intervient aussi à l'insu du locuteur. Nous nous intéressons donc à la question de l'hétérogénéité du discours, c'est-à-dire la présence d'un discours autre, de l'interdiscours, ce qui constitue un trait définitoire du discours (cf. *supra*). En effet, le discours n'est jamais homogène : c'est un mélange des dires et des points de vue (au sens de Ducrot 1984 et Rabatel 1998) qui peuvent être (ou non) pris en charge par le locuteur.

Selon la distinction de J. Authier-Revuz (1982, 1984), l'hétérogénéité du discours est montrée ou constitutive. Le premier type revient à toute présence identifiable d'un discours autre et il comprend les formes non-marquées (décodables grâce au cotexte et à la mémoire interdiscursive du co-énonciateur), comme les allusions, l'ironie, etc., et les formes marquées. Parmi celles-ci, nous distinguons notamment le discours direct, le discours indirect et la modalisation autonymique.

Le discours direct consiste non seulement à se distancier des propos cités, mais surtout à restituer les paroles citées, selon le principe de fidélité. Ce type de citation entraîne donc une certaine mise en scène (nous nous retrouvons dans deux situations de communication différentes). Ainsi, le rapporteur est obligé de marquer un acte de parole passé et les frontières des discours : il s'agit de l'emploi des guillemets (et de l'italique), des verbes introducteurs (parfois lourds de sens, subjectifs) et des groupes prépositionnels. Selon D. Maingueneau, le

locuteur en introduisant le discours direct a pour objectif de « faire authentique, en montrant qu'il rapporte les paroles mêmes ; mettre à distance : soit qu'il n'adhère pas aux propos cités et ne veuille pas les mélanger avec ceux qu'il prend lui-même en charge, soit qu'il marque par là son adhésion respectueuse, la dénivellation entre des paroles prestigieuses, intangibles et les siennes propres (citation d'autorité) ; se montrer objectif, sérieux » (2007 : 125). Notons qu'on rencontre aussi le discours direct libre qui garde toutes les propriétés du discours direct, mais sans signalisation, ce qui est parfois utilisé pour marquer un énonciateur générique. L'îlot textuel, quant à lui, est un fragment du discours rapporté ; si le co-énonciateur constate que le dire en question n'est pas pris en charge par le locuteur, c'est seulement grâce à la typographie et la ponctuation.

Le discours indirect consiste à introduire le discours rapporté par la conjonction « que » et un verbe de parole (de nouveau souvent significatif). Ici, tout est soumis aux contraintes de l'énonciation citante (par exemple les embrayeurs) : nous avons affaire à une seule situation d'énonciation. Le discours indirect libre, quant à lui, n'a pas de marques propres et il revient souvent à la contamination de deux discours, ce qui a pour conséquence le mélange de deux voix (la polyphonie). L'identification et l'interprétation (surtout la restitution du point de vue des acteurs) du discours indirect libre est possible grâce au cotexte et au contexte.

Si dans le cas du discours rapporté (direct ou indirect) le locuteur prend pour l'objet un autre acte de parole, dans le cas de la modalisation, il commente sa propre énonciation en la présentant comme seconde. D'après J. Authier-Revuz (1995), les mots y sont pris en mention et ils constituent des signes « autonymes » (à l'opposé de l'emploi « standard », des mots pris en usage). C'est pourquoi ils sont souvent marqués par les guillemets et l'italique (d'ailleurs tout emploi des guillemets et de l'italique est un indice textuel à interpréter). Cette modalisation autonymique, définie comme une non-coïncidence de l'énonciateur avec ce qu'il dit, peut être classée en quatre catégories : la non-coïncidence du discours avec lui-même (« comme dit X »), la non-coïncidence entre les mots et les choses (« comment dire ? »), la non-coïncidence des mots à eux-mêmes (« au sens figuré »), la non-coïncidence entre l'énonciateur et le co-énonciateur (« comme vous dites »).

L'hétérogénéité est aussi constitutive pour le discours. En effet, celui-ci est traversé (ou habité) par l'interdiscours : indépendamment de toutes traces de discours rapportés, il entretient des relations explicites et implicites avec des discours autres, l'interdiscursivité étant le terme pour le réseau de ces relations.

Le concept d'interdiscours vient de la théorie bakhtinienne de dialogisme : à la base, il s'agit de l'orientation constitutive de tout énoncé vers des énoncés antérieurs et postérieurs. Cette relation est en elle-même double parce que tout énoncé est en relation avec d'autres énoncés tenus autrefois sur le même sujet (qui constituent donc son interdiscours) et avec les énoncés tenus par notre interlocuteur (qui entrent alors en interaction) (Brès 2005). Pourtant, le concept de dialogisme a donné naissance à deux notions différentes, l'interdiscursivité et l'intertextualité, aujourd'hui différemment entendues (cf. les articles « Interdiscours » et « Intertextualité » Charaudeau & Maingueneau 2002 : DM 324-329).

Le terme d'intertextualité a été introduit dans les études littéraires par J. Kristeva pour décrire des relations explicites ou implicites qu'un texte ou un groupe de textes déterminé entretient avec d'autres textes ; ce serait une propriété constitutive de tout texte.

Dans l'analyse du discours, le concept a été introduit par M. Pêcheux et cela sous le terme d'interdiscursivité. Il a défini l'interdiscours comme un domaine de mémoire caractérisé par un certain usage de la langue, par un système de genres discursifs et par un réservoir d'énoncés. Il a aussi formulé la thèse de la primauté de l'interdiscours sur le discours. Dans sa conception, l'interdiscours est en position sous-jacente aux discours, comme s'il en était la source, ou la structure profonde, et par conséquent tout discours est non seulement traversé, mais dominé par l'interdiscursivité. Cette question est liée avec celle de préconstruit, une notion définie comme un ensemble d'éléments culturels, sociaux, politiques, discursifs et cognitifs qui préexistent, qui sont extérieurs au discours et qui influencent son fonctionnement ; le préconstruit n'est pourtant pas identifiable dans le discours (cf. Pêcheux 1990).

Pour J.-M. Adam (2006) et P. Charaudeau (2006), l'intertextualité constitue une relation entre un énoncé appartenant à un texte X et un autre énoncé provenant d'un texte Y et dont nous pouvons parler s'il y a des indices textuels. Cela s'oppose à l'interdiscursivité qui définit des liens entre un discours et un ensemble de discours, telles qu'un genre de discours, une famille de textes, une pratique discursive, et où une composante discursive est non localisable. Nous allons retrouver une distinction pareille chez S. Moirand (2006) avec son analyse de l'hétérogénéité du discours de presse (cf. *infra*). Ainsi, l'opposition entre l'interdiscours et l'intertexte s'avère un outil intéressant d'analyse.

Par contre, M.-A. Paveau (2010) constate que les deux notions se substituent l'une à l'autre : les objets « discours » et « texte » sont les résultats de deux regards scientifiques distincts sur la même réalité empirique. Ainsi, la notion d'interdiscours prend chez elle la forme de prédiscours (2006). Le prédiscours est conçu comme un ensemble de cadres de

savoirs, de croyances et de pratiques propres pour une communauté ; ce sont des données propagées par une mémoire cognitivo-discursive, des résultats d'un retravail de la mémoire discursive, distribués par des agents internes et externes, comme les artefacts ou les technologies cognitives.

L'hétérogénéité du discours est aussi liée avec la possible présence de plusieurs voix, points de vue, qui se superposent. Pour décrire ce phénomène, nous employons le terme de polyphonie, un concept issu de nouveau de la théorie bakhtinienne ; J. Brès (2005) préfère le terme de dialogisme interne, plus fidèle à la conception de M. Bakhtine. Pour O. Ducrot (1984), la polyphonie revient à la « double énonciation ».

La question de point de vue, qui selon A. Rabatel, « se définit par les moyens linguistiques par lesquels un sujet envisage un objet » (2007 : 348-349) et qui peut être aussi bien explicite qu'implicite, nous renvoie directement à la notion de subjectivité. Celle-ci est, pour É. Benveniste (1966), inhérente au langage car la production d'un énoncé suppose l'interprétation de la réalité par le choix des mots. Mais suivant les propositions de C. Kerbrat-Orecchioni (1980), nous distinguons deux types de formulations : le discours subjectif dans lequel le point de vue de l'énonciateur est présent (explicite ou implicite), et le discours objectif, celui qui « s'efforce de gommer toute trace de l'existence d'un énonciateur individuel » (Kerbrat-Orecchioni 1980 : 71). Ce n'est donc pas celui qui est privé de ces traces, ce qui s'avère impossible. L'axe d'opposition entre ces deux types de formulations, entre le subjectif et l'objectif, n'est pourtant pas dichotomique, mais graduel. D'après son classement très connu, on retrouve parmi les principaux lieux de l'inscription de la subjectivité dans le langage les déictiques et les subjectivèmes affectifs, évaluatifs ou modalisateurs (*ibid.*).

Ce classement s'est révélé insuffisant pour l'analyse du discours de presse. Avant tout, dans la presse, l'exhaustivité au niveau des informations et des discours auxquels on se réfère est impossible : le médiateur est obligé de sélectionner les unités d'information pour ensuite les organiser. Parmi d'autres traces du sujet d'énonciation dans le discours de presse, C. Kerbrat-Orecchioni distingue la subjectivité affective, quand l'énonciateur montre son engagement émotionnel par rapport à l'objet d'énonciation pour obtenir un effet persuasif, la subjectivité modalisatrice, quand il exprime son attitude par rapport au contenu de son énoncé, la subjectivité interprétative, quand il choisit un terme parmi d'autres possibles pour nommer l'objet d'énonciation ou quand il établit les relations entre les faits, et enfin, la subjectivité axiologique, quand il révèle son point de vue idéologique sur ce dont il parle (Kerbrat-Orecchioni 1980 : 121-131).

2. 7. Les nouvelles textualités

On constate que la communication aujourd'hui est de plus en plus multimodale, c'est-à-dire qu'elle mettrait en place plusieurs canaux. Le web en est le meilleur exemple et en quelque sorte le comble. Selon D. Maingueneau (2013, 2014), une telle multimodalité implique bien sûr de nouvelles pratiques, et elle nous oblige à repenser le concept même de discursivité, surtout en ce qui concerne les genres de discours.

On fait généralement la distinction entre les vrais « cybergens » et les genres adaptés à la spécificité du Web (comme un blog ou un forum). L'adaptation est ici le terme clé car la transformation est quand même significative : elle concerne le genre en question. Comme nous l'avons vu, tout discours se décrit à l'aide de la structure de scène d'énonciation avec ses trois composantes : scène englobante – scène générique – scénographie. Or, sur le Web, le point central de cette conception, la scène générique, est affaibli : il s'agit dans tous les cas des sites Web, soumis toujours aux mêmes obligations (surtout techniques). C'est donc la scénographie qui s'avère essentielle, bien qu'elle ne soit pas non plus arbitraire. En effet, toute énonciation mise sur un site acquiert une nouvelle configuration, une scénographie « numérique », qui vient couvrir la scénographie d'origine, verbale ; du point de vue technique, toutes les scénographies numériques se ressemblent par définition car elles mobilisent un certain logiciel. Pour D. Maingueneau, cette scénographie s'analyse en trois composantes :

- une composante *iconotextuelle* (le site montre des images et constitue lui-même un ensemble d'images sur un écran) ;
 - une composante *architecturale* (le site est un réseau de pages agencé d'une certaine façon) ;
 - une composante *procédurale* (chaque site est un réseau d'instructions destinées à l'internaute).
- (2014 : 179).

C'est pourquoi il choisit de parler d'hypergenres pour distinguer ces vrais genres du Web, loin d'être classiques. La relation de communication qui régit ces genres de discours est en effet minimale et les scénographies ne sont pas très diversifiées. En effet, comme dans le cas de tous les hypergenres, les normes sont peu contraignantes et peu imposantes. D. Maingueneau se pose la question de savoir comment ces nouvelles relations communicationnelles influent sur les relations sociales.

La notion d'hypertexte a été introduite en 1965 par Ted Nelson pour rendre compte du dépassement de la linéarité du texte sur l'écran d'un ordinateur (un tout autre concept d'hypertexte proposé par G. Genette étant déjà présent en études littéraires). Elle était aussi

liée avec la question de mémoire, en tant qu'une forme de mémoire artificielle. Elle s'est donc avérée bien adaptée à la réalité du Web où, comme le remarque D. Maingueneau, le concept même de textualité devient problématique : la structure du texte et du paratexte (par exemple les notes de bas de page) est déstabilisée, et une page d'écran n'est pas égale au texte. C'est plutôt un patchwork d'éléments textuels et visuels hétérogènes et interdépendants. De plus, l'identité de l'énoncé et de son auteur est mise en question, une page d'écran n'étant qu'un état transitoire.

Cette réflexion permet à D. Maingueneau de conclure que « les trois types fondamentaux de communication (oral, imprimé, numérique) impliquent des *formes de textualité* distinctes » (2014 : 182), à savoir la textualité immergée, planifiée et navigante. La textualité immergée concerne l'oralité conversationnelle où l'activité de parole engage les partenaires qui ne sont pas ainsi capables de la concevoir comme un texte. La textualité planifiée est celle dont on a prévu le déroulement à l'avance et dont les règles sont connues. Elle peut être orale ou écrite, dialogale ou monologale. Dans le cas de la textualité écrite, on distingue aussi celle qui est linéaire et celle qui est tabulaire (quand le texte est traité comme image, ce qui devient constitutif pour lui ; la fonction des éléments visuels dépasse la décoration ou l'explication). Enfin, la textualité navigante est celle du Web. Elle est imprévisible et arbitraire car c'est le lecteur (l'internaute) qui produit son hypertexte à lire en cliquant sur des éléments (images et mots souvent marqués par une couleur ou soulignés) et en allant d'une page à une autre. Ainsi, la relation entre le lecteur, l'auteur et le texte, un point important pour les sciences humaines, est remise en question.

La délinéarisation est en effet un trait constitutif du discours numérique. Il s'agit d'une part de la multimodalité, et de l'autre, du phénomène d'écrilecture (Paveau 2017). L'utilisateur produit lui-même son texte à lire en cliquant sur un mot ou une image qui cachent un hyperlien (un lien discursivisé dirigeant vers une autre page Internet), voire sur l'adresse complète d'une autre page, et qui rompent ainsi la linéarité d'un texte. C'est l'utilisateur qui met en relation les deux discours ; cette relation est bien sûr prévue et souvent souhaitée par l'auteur de la page. Comme remarque M.-A. Paveau, « la description de l'hypertexte s'appuie principalement sur les notions de lien (la relationalité des énoncés en contexte hypertextuel), de non-linéarité et/ou discontinuité (la conception du texte comme mise en relation dynamique de fragments) et d'écrilecture (coconstruction du sens par l'utilisateur dans un geste double de lecture et d'écriture) » (2017 : 214). C'est une dimension intéressante pour les linguistes car l'hypertexte influence la forme des énoncés, l'élaboration de leur sens et leur circulation. Le phénomène d'hypertexte amène aussi à se poser des

questions sur l'énonciateur et sa prise en charge du discours, la construction du sens en discours et son imprévisibilité, le corpus de travail (faut-il prendre en compte tous les discours qui sont liés à celui sur lequel on travaille ?), la notion même de situation (ou de scène) d'énonciation.

On rencontre souvent une autre notion proche du concept d'écriture, celle de produsage, introduite par le spécialiste de médias Axel Bruns en 2007 (Paveau 2017 : 263-267). Mais dans ce cas-là, l'activité de l'utilisateur dépasse la création de son propre hypertexte à lire : il laisse des traces sur les sites en employant les mêmes dispositifs techniques qui ont servi à l'élaboration de ces sites. En d'autres termes, il utilise un site et il le produit en même temps, comme il agit sur un forum, dans les commentaires sous un article ou dans les réseaux sociaux. Ainsi, la frontière entre la consommation passive et la production active se déplace et la distinction entre les consommateurs (utilisateurs) et les producteurs s'efface. Pour nous, c'est aussi la particularité de l'écriture qui, par contre, ne laisse pas de traces tangibles sur Internet. Mais il faut bien prendre en considération l'action d'utiliser les sites pour produire son propre hypertexte et pour élaborer le sens des énoncés.

M.-A. Paveau (*ibid.*) critique les propositions de D. Maingueneau sur les nouvelles textualités en soulignant la révolution numérique. En effet, il ne s'agit pas d'une nouvelle présentation des contenus, ni d'un nouveau mode de communication. C'est une grande transformation civilisationnelle, surtout en ce qui concerne les relations et les structures sociales. De même, on ne peut pas travailler sur les discours issus d'Internet avec des méthodes prénumériques.

M.-A. Paveau travaille en effet sur le discours numérique natif, ou ce qu'elle appelle le technodiscours, c'est-à-dire l'ensemble des productions verbales élaborées en ligne, et non adaptés aux besoins du web. Cela change tout, en commençant par la nature même du signe qui n'est plus composé que de la matière langagière mais qui acquiert une dimension technique, étant le produit de la programmation informatique. Or, la plupart des travaux linguistiques restent logocentrés, en isolant le discours de son contexte numérique et en le traitant comme à l'époque prénumérique. C'est pourquoi M.-A. Paveau propose d'opérer cette modification épistémologique et théorique en sciences du langage. C'est d'ailleurs le sens de tous les termes construits avec le préfixe techno-, comme le technodiscours, le technogène de discours ou la technologie discursive. L'approche écologique du discours qui prend en compte toutes les conditions de production et de réception s'y adapte parfaitement. Comme l'explique l'auteure,

l'analyse du discours numérique consiste en la description et l'analyse du fonctionnement des productions langagières natives d'internet, et plus particulièrement du web 2.0, dans leurs environnements de production, en mobilisant à considération égale les ressources langagières et non langagières des énoncés élaborés. On appelle natives les productions élaborées en ligne, dans les espaces d'écriture et avec les outils proposés par internet, et non portées après numérisation d'espaces scripturaux et éditoriaux prénumériques aux espaces numériques connectés. L'analyse du discours numérique met en place des dispositifs méthodologiques et théoriques qui puissent rendre compte du fonctionnement spécifique des discours natifs d'internet. (2017 : 27)

En effet, les discours numériques natifs sont analysables à partir de six traits constitutifs (Paveau 2017 : 28-30) :

- ils sont composites, c'est-à-dire constitués d'une matière langagière et non-langagière, et souvent plurisémiotiques ;
- ils sont délinéarisés ;
- ils constituent une énonciation augmentée : beaucoup d'entre eux sont co-produits par les utilisateurs ;
- ils sont liés entre eux par de diverses relations ;
- ils sont investigables : tout discours et toute activité sur le web laisse des traces ;
- ils sont imprévisibles car produits et mis en forme par l'intermédiaire des programmes et des algorithmes (M.-A. Paveau met effectivement en avant la machine ; nous dirions plutôt que l'imprévisibilité, surtout au niveau du sens, vient du phénomène d'hypertextualité).

L'analyse traditionnelle du discours avec ses méthodes n'est pas capable de décrire tous les phénomènes du web : nous avons cité l'exemple du signe. Par contre, nous n'irons pas jusqu'à l'affirmation que le technodiscours est déshumanisé. Certes, il est évident que son analyse exige une pluridisciplinarité ; la prise en considération des acquis des sciences de l'information et de la communication est nécessaire, comme l'emploi des concepts d'hypertexte ou de produsage (or, l'idée du primat de la machine nous semble exagérée). Nous considérons qu'il est possible d'adapter certains outils à la spécificité du web. M.-A. Paveau donne l'exemple du dialogisme qui rend compte des relations entre les discours, « mais en ligne, la relationnalité est matérielle et automatique, et ne dépend pas de marques d'intertextualité ou d'analogies issues de la compétence interprétative de l'analyste » (2017 : 13). Étonnamment, le dialogisme devient plus tangible pour le chercheur. C'est peut-être d'autant plus intéressant de comparer ces deux modes de fonctionnement des relations dialogiques.

Comme nous l'avons mentionné, dans le cas des discours numériques, le problème de la constitution du corpus se pose sous un jour nouveau. En général, l'analyste du discours travaille sur les observables, et non sur un simple recueil de données : la matière à traiter est objectivable, c'est-à-dire disponible à tous, comme un journal ou un tract publicitaire, mais

elle reflète en même temps la subjectivité de l'analyste qui fait le choix des données à partir de ses méthodes et de ses hypothèses. Comme l'explique M.-A. Paveau,

Les observables sont issus d'un dispositif d'observation défini à partir de choix épistémologiques, théoriques et méthodologiques et constituent la matière de travail de l'analyste. Ils sont construits par la réflexion linguistique, ce qui les distingue des données seulement recueillies, et spécifiques à un environnement discursif. (...) Le corpus est constitué par un ensemble d'observables et non une simple collection de données. Les observables seront situés dans leurs environnements discursifs, et seront classés à partir de catégories linguistiques correspondant aux objectifs et aux hypothèses. (...) La difficulté principale du traitement des discours produits en ligne, dans le cadre du web 2.0 tout particulièrement, tient à leur relationalité : tous les observables sont instables, aucun d'entre eux ne pouvant être doté d'une forme fixe, sauf à les extraire et à les stabiliser hors ligne, dans le cadre d'un programme de traitement automatique par exemple, ce qui n'est pas le projet de l'analyse du discours numérique. Les discours natifs du web demandent en effet à la linguistique de repenser les notions d'extralinguistique, de contexte et de situation. (2017 : 69-70)

En effet, les problèmes posés par la constitution du corpus numérique s'articulent entre la quantité des énoncés, leur augmentabilité et leur hypertextualité, les propriétés qui relèvent de la relationnalité du technodiscours, déjà mentionnée. Même la notion d'observable devient problématique : les discours numériques se distinguent par une forte potentialité car c'est l'utilisateur qui met en relation de différents énoncés qui présentent d'ailleurs un état éphémère des choses, les chercheurs sont obligés plus que jamais de reconstruire leurs données. De nouveaux outils s'avèrent nécessaires, mais sont-ils possibles ? Vu ces difficultés, les travaux linguistiques traitant le corpus numérique natif dans une approche écologique sont rares. Comme souligne I. Pierozak (2014, citée par Paveau 2017 : 71), la plupart des chercheurs « utiliseraient internet *pour* trouver du corpus et non *comme* corpus », ils s'en serviraient pour en extraire la matière langagière sans rendre compte de ses caractéristiques et d'éléments de différente nature qui la constituent et pour y travailler avec des outils prénumériques. Ce sur quoi repose d'ailleurs la critique des propositions de D. Maingueneau faite par M.-A. Paveau.

Nous considérons adéquat de se poser aussi la question sur les nouvelles pratiques sociodiscursives. Quelle est la manière actuelle de consulter les actualités sur les événements ? Les réseaux sociaux et l'utilisation massive des smartphones ont complètement changé le mode de consommation des contenus médiatiques. Nous avons l'impression que les analyses linguistiques sont centrées sur ce que la presse veut transmettre, sur l'intentionnalité du médiateur. Par contre, quand les informations passent par de différents canaux de communication dont les contraintes les façonnent et elles doivent ensuite être sélectionnées par l'utilisateur (qui choisit aussi ses sources...), la réception peut être tout à fait différente ; elle est imprévisible pour le chercheur. Ajoutons à cela le manque de nouveaux outils et de compétences de chercheurs qui sont au mieux utilisateurs du web, et non informaticiens. On

se base alors sur ce qui est tangible, mais il faudrait être conscient qu'une telle analyse est aléatoire, et en même temps peut-être la seule possible pour l'instant.

Il faut souligner que les discours numériques ne sont pas en concurrence avec ceux pré- ou non-numériques (un autre reproche formulé par M.-A. Paveau, cf. 2017 : 297). C'est pourquoi, tous les deux exigeraient une analyse écologique. Le problème de l'adaptation des méthodologies ou au contraire du développement de nouveaux outils, en d'autres termes le problème de la contrainte technologique, prend de l'importance s'il s'agit de la question de genres de discours. Ainsi :

On définira le technogène de discours comme un genre de discours doté d'une dimension composite, issue d'une coconstitution du langagier et du technologique. Le technogène peut relever d'un genre appartenant au répertoire prénumérique, mais que les environnements numériques natifs dotent de caractéristiques spécifiques (comme le commentaire en ligne), ou constituer un genre numérique natif et donc nouveau (comme la twittérature ou l'article de presse sous forme d'anthologie de liens ou de tweets). Le technogène de discours est donc marqué par ou issu de la dimension technologique du discours, ce qui implique un fonctionnement et des propriétés particuliers. (Paveau 2017 : 300)

En effet, M.-A. Paveau distingue trois catégories de technogènes de discours, donc propres au web, selon le critère des contraintes technologiques (cf. 2017 : 301-304) :

- les technogènes prescrits : dépendent entièrement des dispositifs technologiques et n'existent pas hors ligne (en dehors du web ils perdent toutes ses caractéristiques numériques, comme le tweet qui devient une simple citation), par exemple le blog ou le vlog ;
- les technogènes négociés : existent dans les productions prénumériques, peuvent fonctionner dans les deux univers, mais utilisés en ligne, gagnent des traits technodiscursifs, par exemple les listes « top » ou l'activité des « trolls » ;
- les technogènes produits : sont produits par les utilisateurs à la base des possibilités techniques du web, indépendamment des contraintes des technogènes prescrits et des routines des technogènes négociés, par exemple la pancarte numérique ; il est à noter que d'autres genres peuvent être aussi affectés par le produsage, comme les articles de presse en ligne, commentés en bas de page.

Dans notre analyse du discours de presse, nous choisissons consciemment de travailler sur les discours issus du web pour en constituer le corpus en adaptant les méthodes prénumériques et en profitant de nouveaux acquis sur le sujet. Notre démarche est classique : nous choisissons à l'avance la problématique à traiter (l'étude des événements médiatiques), mais l'adaptation des outils à la spécificité du web et surtout la prise en considération du contexte nouveau sont indispensables. Nous ne pourrions pas faire semblant de travailler sur le corpus non-numérique, cette démarche n'étant plus légitime aujourd'hui. En même temps, nous ne sommes pas obligée de mettre en avant la machine, comme le fait M.-A. Paveau,

mais nous pouvons (et nous devrions) profiter de la richesse des données offerte par les nouveaux médias. Cette démarche est en partie justifiée : les articles de presse de grands quotidiens, comme *Le Monde* et *Le Figaro*, que nous soumettons à l'analyse, se trouvent en quelque sorte entre le numérique et le non-numérique. La plupart d'entre eux fonctionnent sous les deux formes ; bien sûr, sur Internet, ils portent toutes les marques du numérique, comme les hyperliens, ce qui modifie inévitablement leur réception et la construction du sens. Nous essayerons de prendre en compte ces spécificités. En d'autres termes, nous proposons de considérer le web comme un concept sociologique et non technologique, ce que E. Véron (1988) a proposé pour la notion de média en général.

3. Le discours de presse

Nous avons choisi comme l'objet de notre étude le discours de presse qui fait partie (à côté de celui radiophonique et télévisuel) du discours médiatique. Nous tenons à souligner qu'il s'agit en l'occurrence du discours de presse en ligne : nous étudions les discours provenant des sites de deux quotidiens français majeurs (avec la plus grande diffusion des versions papier), *Le Figaro* et *Le Monde*. Cette dimension numérique influence sans doute la production et la réception du discours en question. Le discours de presse est un type de discours, conditionné institutionnellement, qui se divise en genres. Du point de vue d'un journaliste, d'un lecteur ou encore celui de l'analyste, le discours de presse présente des caractéristiques particulières, dont la principale nous semble son hétérogénéité et sa polyphonie. Les problématiques à traiter concernent donc la question des personnes impliquées par le discours de presse, des relations entre le discours et leurs paroles (ou plutôt points de vue) et des manières de construire le discours, mais aussi le rapport du discours à une réalité sociale et une communauté linguistique, la généricité, et enfin l'éventuelle réception du discours. Nous avons choisi d'entrer dans l'univers de la presse à travers l'objet du discours, en l'occurrence l'événement. En fait, le discours de presse est censé parler de l'actualité, notre approche se trouve donc entre celle du lecteur du journal et celle de l'analyste.

S'il s'agit de la terminologie, nous choisissons de parler du discours de presse (écrite), d'après Moirand 2007 et autres, et non du discours d'information (médiatique), d'après Charaudeau (1997, 2005), une notion trompeuse qui met l'accent sur un mode discursif. Nous employons aussi le terme plus général de discours médiatique. Certains chercheurs, surtout en sciences de l'information et de la communication, préfèrent utiliser la notion de discours journalistique (celui des journaux), en la séparant du discours des journalistes (discours professionnel). Et cela pour mettre en avant la distinction entre le médiatique et le journalistique : le premier est défini à l'aide de « l'approche techniciste des médias » (l'approche des SIC), l'autre (selon l'approche de l'analyse du discours) par les termes comme « discours second » et « interdiscours », « discours sérieux » (non futile), ou encore « discours encadré », donc sujet aux règles (Ringoot 2014 : 31-40).

Il faut souligner que même si le discours de la presse écrite qui nous intéresse ici reste un objet d'études privilégié, il n'est jamais une donnée évidente et immédiate. La posture de l'analyste est différente de celle du lecteur de journal contemporain de l'événement. En fait,

l'analyste a affaire à un ensemble de textes qu'il étudie systématiquement, tandis que le lecteur est confronté à un vrai journal, un objet sémiotique, qu'il lit avec une attention flottante. De plus, le contexte pris en compte est différent : il s'agit des embrayeurs utilisés dans le texte, mais aussi des énoncés produits avant et après celui en question. Tout cela influence la réception et les effets de sens ; ceux interprétés par l'analyste seraient apparemment davantage virtuels (cf. Krieg 2000). La situation de l'analyste de la presse en ligne, nous l'avons bien vu, est encore plus compliquée : les questions sur l'intégralité du texte et sur l'archivage des énoncés deviennent plus épineuses.

3. 1. Le discours de presse et la réalité sociale

Commençons par le contexte large. Si tout discours est une activité sociale, la production du discours médiatique l'est par excellence, cristallisant tous les enjeux sociaux et identitaires. En fait, nous ne pourrions pas imaginer une société industrielle d'aujourd'hui sans les médias : nous accédons à la réalité (au sens du savoir sur le monde) par leur intermédiaire. D'où, l'étude du discours médiatique constitue toujours une réflexion sur la société et le rôle de ce discours.

Cependant, nous sommes loin de dire que le discours médiatique reflète la réalité. Notre étude s'inscrit dans la lignée des travaux d'E. Véron pour qui « les médias informatifs sont le lieu où nos sociétés industrielles produisent notre réel » (1981 : 8) et de P. Charaudeau (1997, 2005) qui parle d'une « machine médiatique », comprise comme un dispositif complexe producteur d'information, et pour qui les médias ont surtout pour fonction la scénarisation de la réalité et la représentation des imaginaires sociaux. L'actualité, qui prend la forme d'un événement, est donc mise en récit, construite discursivement.

P. Charaudeau analyse le discours médiatique en termes de contrat de communication (cf. *supra*). Comme toute autre situation de communication, le contrat médiatique se définit à travers les questions sur la finalité, l'identité des partenaires de l'échange, le propos et les conditions de production (cf. Charaudeau 2000). En l'occurrence, la finalité se caractérise par une double visée : l'information et la captation – ce qui est forcément contradictoire. Les journalistes sont donc obligés de « dire le vrai », c'est-à-dire authentifier, reconstruire, révéler et expliquer les faits, tout en restant crédibles (leur légitimité viendrait d'ailleurs d'un simple « tout le monde en parle »). Mais ils sont aussi obligés de capter le public, et pour cela, ils utilisent des scénarios du réel qui s'appuient sur les croyances populaires et les émotions collectives.

En ce qui concerne les partenaires de la communication, il faut distinguer l'instance de production et celle de réception. La première a pour fonction de sélectionner, de rapporter et de commenter (les événements du monde réel), ce qui est lié à la finalité du contrat. Ainsi, le producteur se trouve de nouveau dans une série de contradictions, et surtout son discours porte inévitablement et par définition les marques de subjectivité tout en gardant (ce qui est aussi souhaité) toutes les apparences de l'objectivité (ce qui varie bien sûr selon les genres). L'instance de réception est plutôt virtuelle : elle est construite par les médias comme un ensemble de connaissances et de croyances, déterminé en fonction des sujets et des visées. Le décalage entre la production et la reconnaissance est donc inévitable.

Selon l'approche des sciences de l'information et de la communication (SIC), les conditions de production sont externes et liées aux conditions du marché (contrairement à l'organisation interne de la presse qui comprend la sélection et la structuration). E. Véron (1988) en distingue trois niveaux : la production du lectorat d'un journal, le positionnement du titre vis-à-vis des titres concurrents, la présentation (valorisante) du lectorat à l'usage des annonceurs. La réception du discours y est donc déjà programmée : chaque titre choisit une stratégie énonciative qui constitue en fait un certain lien avec ses lecteurs. En d'autres termes, les effets de sens visés conditionnent la réception, et celle-là – le choix (l'achat) du titre ; cela s'explique d'ailleurs parfois en termes de positions idéologiques. Mais l'efficacité de cette démarche est potentielle, mesurable uniquement dans le cas des questionnaires très détaillés destinés aux lecteurs.

Le propos du contrat, quant à lui, c'est en l'occurrence l'événement (c'est ce que l'instance de production sélectionne, rapporte et commente en fonction des attentes imaginées des lecteurs), et c'est là où s'explique le mieux l'idée de la construction discursive du réel :

Le propos des médias d'information, ce dont ils parlent, touche à ce qui se passe dans le monde et, plus particulièrement ici, aux événements qui se produisent dans ce qui est appelé l'« espace public ». Si l'on postule que ce n'est jamais la réalité à l'état brut qui est communiquée, mais une construction de celle-ci, on comprendra que les médias ne transmettent pas l'événement à l'état brut, mais un événement construit par les médias. (Charaudeau 2000 : 2)

La construction du discours médiatique dépend donc de ces quatre éléments du contrat de communication. Si on se concentre sur le point d'identité des partenaires, elle peut s'analyser, selon P. Charaudeau (1997), par étapes (ou dimensions) suivantes : les conditions de production – l'instance d'énonciation – les conditions d'interprétation – l'instance de réception. En d'autres termes, le discours est toujours imprégné de ses conditions de production et marqué par l'énonciateur (avec les effets qu'il vise, y compris des éléments idéologiques). Ajoutons à cela que l'énonciateur, représentant d'une communauté langagière,

est porteur d'un imaginaire social. Pour toutes ces raisons, la transparence du discours devient « impossible ».

Mettre un événement en récit veut surtout dire le doter de sens ; c'est d'ailleurs à quoi s'attendent les membres d'une société. Pour P. Charaudeau (2005), le sens social d'un événement se construit dans les médias (d'ailleurs, le sens se construit toujours en discours, cf. Longhi 2012), et cette construction consiste en homogénéisation et en stabilisation du sens émergeant à l'intersection des intérêts de différents acteurs sociaux. La construction du sens est donc liée aux notions de contrat, d'intersubjectivité et d'imaginaire.

Ainsi, P. Charaudeau (*ibid.*) avance trois postulats. Premièrement, les « faits » médiatiques sont le produit de l'activité sociale. Deuxièmement, leur sens n'est jamais donné, mais construit. Troisièmement, le sens est le résultat de l'interaction de différents acteurs sociaux avec leurs attentes et leurs représentations qui influencent leurs manières de faire et de dire, et qui sont relatives à leurs objectifs et aux rapports de force entre eux.

En effet, pour S. Moirand (2007), le rôle assigné aux médias par la société consiste à expliquer les événements, c'est-à-dire leur attribuer un sens social : le mode discursif privilégié par les discours d'information médiatique (dans le sens de Charaudeau 1997) est celui d'explication. Le sens social en question émerge comme le produit de la circulation des mots et des dires ; ce processus est étroitement lié à la question de la mémoire interdiscursive, partie de la mémoire collective, un concept qui rejoint d'ailleurs celui de l'imaginaire social de P. Charaudeau.

(...) une explication du sens social des événements qui s'appuie sur une mise en relation de faits et d'événements antérieurement et simultanément présents dans les médias et sur des discours produits dans des domaines différents. (...) On voit ainsi s'entremêler les fils interdiscursifs qui font appel à la mémoire de discours produits ailleurs et avant et les fils interactionnels qui imaginent ou anticipent les discours et les interrogations des destinataires. Les domaines de mémoire convoqués comme la manière de les convoquer dépendent des représentations que l'on a des autres, du lieu dans lequel on prend la parole et donc de celui qui prend la parole. (...) également de ce dont on parle, donc de l'objet de discours que l'on construit. (Moirand 2007 : 125-126)

La réflexion sur la place des médias dans notre société en découle. En effet, P. Charaudeau définit le discours d'information (c'est-à-dire le discours produit par les médias, ce qui n'est pas une dénomination exacte, vu la distinction journalistique entre les genres d'information et les genres de commentaire, cf. *infra*) comme « une activité langagière qui permet que s'établisse dans les sociétés le lien social » (2005 : 7). En même temps, les médias structurent l'espace social en traitant les événements jugés essentiels, ce que P. Charaudeau appelle « la configuration thématique de l'espace public par les médias ».

Les dimensions sociales et discursives de la construction des événements sont liées ; il s'agit d'une co-construction qui concerne l'ensemble des acteurs sociaux et des domaines

d'activité. « Ainsi, l'instance médiatique impose au citoyen une vision du monde qui est ordonnancée par elle-même tout en étant présentée comme si elle était la vision naturelle du monde. L'instance de réception trouvera là des repères, et c'est de cette rencontre qu'émergera l'espace public » (Charaudeau 2005 : 122). Cette réflexion rejoint l'idée de la déférence proposée par la sociologue L. Kaufmann (2006), selon laquelle on participe tous à la structuration de l'espace social, mais on défère aux journalistes le travail de la nomination, de la mise en discours et de la construction du sens. Mais nous y voyons aussi l'idée assez répandue de la puissance et de la domination des médias, de la « médiarchie » (cf. Citton 2017). Les médias auraient pour objectif de construire des modèles pour influencer le public et pour satisfaire les publicitaires, et non de représenter la réalité.

En effet, les tensions entre les missions de l'information et de l'explication attribuées aux médias et la logique du marché sont inévitables et ils constituent un trait définitoire des médias contemporains.

Or, P. Charaudeau, comme le titre de son ouvrage de 1997 l'indique, traite la presse de « miroir social ». Mais, nous l'avons bien vu, ce n'est pas un miroir qui reflète fidèlement les événements : il reflète plutôt l'espace public en permanente structuration, y compris l'imaginaire social ainsi que les rapports de force entre les acteurs sociaux, leurs visées et leurs points de vue. La mémoire interdiscursive (dans le sens de Moirand 2007) est construite et diffusée, constituant le cadre pour les discours postérieurs. La responsabilité qui pèse sur les journalistes est donc considérable. D'ailleurs, la métaphore de miroir revient assez souvent au sujet du discours médiatique. C'est le cas de la journaliste et chercheuse, professeure agrégée de lettres modernes et spécialiste de la rhétorique, I. Riocreux, auteure du livre *La langue des médias. Destruction du langage et fabrication du consentement* (2016) dont l'objectif est de décrypter le discours des journalistes qui se présentent eux-mêmes comme les décrypteurs de la réalité. En fait, leur travail consisterait à reproduire les opinions sur les événements et, par conséquent, à diffuser les stéréotypes et les croyances propres à une société. Ainsi, le discours des journalistes fonctionnerait comme une « vitre déformante » (car « sale ») qui mettrait au jour non seulement le présent, mais aussi le passé, l'avenir et surtout l'inconscient ; il serait donc « orientant ». « Ce qu'on découvre, à travers ces exemples [commentés dans l'ouvrage], c'est à quel point *désigner* et *décrire*, dans la bouche du Journaliste – et malgré lui – c'est déjà *juger* » (2016 : 143).

Le retour vers les pratiques journalistiques est d'ailleurs très instructif. En effet, l'étude des conseils rédactionnels donnés aux journalistes, notamment dans les manuels de journalisme, nous démontre que l'idée d'une construction médiatique du réel n'est pas fautive.

A. Krieg (2000) décrit le traitement des paroles d'autrui opéré par les journalistes et il s'avère que tout discours rapporté dans la presse est plus ou moins construit. De plus, leur source est plutôt floue ; même les textes signés peuvent avoir plusieurs auteurs. Nous y reviendrons.

Ce miroir limite aussi en quelque sorte notre vision du monde : il ne faut pas oublier que le médiateur sélectionne, organise et (dé-)valorise les informations. Ainsi, comme le remarque P. Charaudeau, l'information journalistique consiste à « sélectionner un fait parmi un ensemble, ce qui a pour effet d'effacer (provisoirement) les autres, à parler de ce fait, ce qui a pour effet de réduire provisoirement le monde à cet événement dont il est parlé » (1983 : 115).

3. 2. L'hétérogénéité et la polyphonie du discours médiatique

Le discours de presse est, de manière intrinsèque, hétérogène : dans sa dimension visuelle (icono-textuelle), sur le plan générique et surtout au niveau énonciatif.

Le journal est un objet sémiotique complexe au niveau icono-textuel : il est composé de plusieurs éléments de différentes natures. Suite aux propositions de J.-M. Adam (1997), on peut diviser le péri-texte journalistique (tout ce qui entoure directement et touche au texte) en celui qui concerne le journal dans sa totalité (le nom du journal et l'indication de rubrique) et celui qui concerne l'article. Ce péri-texte de l'article est d'ordre verbal (le surtitre, le titre, l'accroche, le chapeau, les intertitres) et icono-graphique (les illustrations, la légende). Ajoutons à cela que les textes publiés dans un journal sont disposés d'une certaine façon (en fonction des rubriques et des sujets) et hiérarchisés (l'importance de la une). Le texte de l'article est lui-même présenté d'une certaine façon (en colonnes le plus souvent). Il faut aussi souligner que chaque page d'un journal est agencée un peu différemment, c'est surtout la une qui est particulière : nous allons y retrouver les informations sur le journal, l'annonce du contenu du jour et avant tout l'article jugé essentiel. Enfin, il ne faut pas oublier les publicités qui sont présentes sur toutes les pages d'un journal et qui certes constituent des éléments étrangers, mais qui influencent la réception du journal.

En version numérique, le péri-texte se présente encore différemment. La page principale du journal contient son titre, les titres des colonnes, les noms des événements les plus importants à un moment donné et les boutons comme « recherche » ; ces éléments se répètent sur toutes les pages du site. Ensuite, les articles sont classés par colonnes, mais surtout par ordre de gravité. La page d'un article contient tous les éléments péri-textuels d'un article traditionnel, mais aussi beaucoup de technomots, donc des mots cliquables, comme les

hyperliens, les tags et les hashtags, et de technosignes, donc des petites images cliquables, comme les boutons like ou partage et les bookmarklets (d'après Paveau 2017). L'article devient aussi multimodal car il comprend des commentaires des lecteurs et souvent des vidéos (sans même parler des publicités). D'autres articles autour du même sujet sont d'ailleurs proposés en bas de la page. Tous ces éléments propres au discours numérique renforcent l'hétérogénéité du discours de presse consulté en ligne.

Toutes ces composantes, celles relevant de la structure du journal et les éléments péritextuels d'un article, apparaissent comme bien séparées du texte : elles ont une origine énonciative différente de celle de l'article : elles viennent de l'instance rédactionnelle. Elles-mêmes sont donc polyphoniques (il y a plusieurs voix qui y résonnent), ce qui souligne davantage la polyphonie de l'article et du journal en tout (cf. *infra*).

Bien sûr, les articles varient aussi en fonction du sujet traité. En effet, c'est l'événement (donc le propos de la communication journalistique) qui peut servir de base pour la classification des écrits journalistiques, en devenant ainsi un élément de structure. Par ailleurs, le lecteur s'intéresse essentiellement au contenu du journal, et non à sa structure, les deux aspects étant pourtant étroitement liés.

La maquette et le péritexte de chaque journal répartissent sémantiquement les articles en rubriques, elles-mêmes inséparables d'une classification en grandes « familles événementielles » : *nouvelles politiques, catastrophes (naturelles, écologiques, accidents d'avions), voyages/visites (présidentiels, ministériels, royaux, princiers, papaux), rencontres d'hommes politiques, conflits armés, conflits sociaux, décès de personnalités, manifestations*, etc. Ces « familles événementielles » préorganisent l'information, sa distribution comme sa reconnaissance. La catégorie médiatique de l'événement est le produit, d'une part, d'une chaîne de discours (de la dépêche d'agence à la reprise des annonces de média à média) et, d'autre part, d'une pré-catégorisation qui en réduit, en permanence, la singularité et l'étrangeté. (Adam 1997 : 6)

Cela nous mène directement au problème des genres. Comment classer les textes publiés dans un journal autrement que par les thèmes abordés (étant donné que même un sujet, donc un événement relaté par la presse, présente une grande variété de textes : des dépêches, des interviews, des commentaires, etc.) ? Quelles sont les pratiques journalistiques ? Quels sont les facteurs à prendre en considération ? Nous reviendrons à ces questions en détails.

Ce qui touche aussi au propos de la communication médiatique, c'est le niveau énonciatif. En effet, la presse est censée informer sur les événements réels ; pour cela elle reprend les discours produits autour de ces événements. Nous admettons d'ailleurs que le sens de ces événements se construit en discours, notamment en confrontant différents discours, des points de vue. Or, cette présence du discours autre dans un discours, donc une chaîne énonciative, peut être doublement appréhendée : soit comme une succession d'énonciations

entre la réalité-événement et le discours du journal, soit comme la suite des énoncés du discours d'information qui pour rendre compte de l'événement relatent les énoncés qui ont permis d'accéder à cet événement (Darde 1988). S'inspirant de la distinction entre le discours rapporté et le phénomène de polyphonie proposée par O. Ducrot (1980), deux interprétations de cette chaîne énonciative sont envisageables. Le discours rapporté consisterait à rapporter le discours d'autrui pour faire savoir ce qu'il a dit pour le qualifier par ce qu'il a dit, tandis que la polyphonie – à communiquer par l'intermédiaire d'autrui, s'effacer derrière lui et le laisser parler (indépendamment du style du discours rapporté, direct ou indirect). L'accès au sens de l'événement passerait donc par l'identification du type d'interprétation du discours rapporté. Il faut souligner que l'emploi du discours rapporté produit dans les deux cas l'effet de distanciation du locuteur (médiateur) par rapport à l'événement et aux discours réalisés pour en rendre compte, mais cet effet peut être plus ou moins important.

En effet, la presse ordinaire est un lieu de rencontre des discours sur un domaine de l'espace public (par exemple la science ou la politique) et sur les événements : les citations, les allusions aux dires et d'autres représentations renvoyant à la mémoire collective (à l'imaginaire social) et contribuant considérablement à l'orientation pragmatique des textes s'avèrent aussi inséparables du discours de presse. L'analyse effectuée par S. Moirand (2007), qui concerne la diffusion du discours scientifique dans la presse écrite française, porte alors sur les places énonciatives construites par les discours, les représentations des discours autres et les interactions entre les acteurs des événements, compte tenu de différentes formes linguistiques ou sémiotiques marquant cette interdiscursivité. Le concept choisi pour en parler est celui de dialogisme (bakhtinien d'origine, d'après Todorov 1981 et Brès 2005) qui comprend les notions d'interaction, d'intertexte et d'interdiscours.

Selon S. Moirand (*ibid.*), la presse est, par définition, hétérogène du point de vue énonciatif car elle met en scène trois instances : les spécialistes, le médiateur et le public, qui se manifestent par ce qu'elles disent et par la manière dont elles le disent, mais surtout par la manière dont leurs dires et leurs manières de dire sont représentés. Il est à noter que ces instances peuvent emprunter des rôles, à chaque fois différents (le rôle du médiateur est davantage intéressant car c'est lui qui sélectionne, organise et présente ou efface les dires).

Cette situation trilogale peut être manifeste dans la matérialité des textes de presse, dans la mesure des formes linguistiques disponibles. Le dialogisme devient alors « montré », il s'agit donc de « la représentation qu'un discours donne en lui-même de son rapport à l'autre, de la place qu'il lui fait, explicitement, en désignant, au moyen de marques linguistiques, des points d'hétérogénéité » (Authier-Revuz 1982 : 118 cité par Moirand 2007 :

69). Ce type de dialogisme peut se montrer comme intertextuel (la référence aux savoirs établis dans le domaine, donc aux « textes ») ou interactionnel (la prise en compte des interrogations, le plus souvent imaginées, des lecteurs).

Lorsqu'une seule communauté langagière est convoquée, il s'agit d'un intertexte monologal (à une seule voix). Mais le plus souvent nous avons affaire à une construction plurilogale (à plusieurs voix) : les dires sont repris, reformulés, complétés et rapportés par différents acteurs de l'événement. « Le texte journalistique devient alors une mosaïque des voix, constituée d'une pluralité de fils intertextuels, et le fil horizontal du discours apparaît, dans sa matérialité même, fracturé par des marques de cette hétérogénéité : guillemets, italiques, incises, ruptures énonciatives qui se manifestent dans les changements d'indicateurs de personne et de temps » (Moirand 2007 : 85). C'est le scripteur (le médiateur) qui gère cet intertexte plurilogal, ce qui est une particularité de la presse écrite. En effet, le régime de scripteur relève d'un certain « prêt-à-raconter », contrairement au régime d'auteur qui est fondé sur l'écriture (cf. Boyer 1988).

Le second type d'hétérogénéité propre au discours de presse est en fait constitutif de tout dire : il s'agit des références cachées ou masquées au déjà-dit qui peuvent être voulues (hétérogénéité suggérée) ou non (la mémoire des dires ou des mots). Les marques linguistiques y sont plutôt absentes, le lieu de son inscription étant l'allusion. Les discours évoqués de cette manière peuvent venir de différentes communautés ou être imaginés, mais probables. D'après les termes de S. Moirand (*ibid.*), cette hétérogénéité clandestine (à l'opposé de celle qui est montrée, régie par l'intertexte), fait preuve de l'existence d'un interdiscours « déjà-là », c'est-à-dire la présence des discours transverses qui font appel à la mémoire, ceux qui recourent le fil horizontal du discours par leurs fils verticaux. Pour J.-J. Courtine, ce phénomène, appelé par lui la mémoire discursive, repose sur « le fait que toute production discursive [...] fait circuler des formulations antérieures déjà énoncées » (Courtine 1981 : 52 cité par Moirand 2007 : 103), un concept inspiré de la réflexion de M. Bakhtine sur l'inévitable « orientation dialogique » de tout énoncé (cf. Todorov 1981). Pour M. Pêcheux, l'énoncé établit des relations entre les constructions antérieures de l'interdiscours (les pré-construits) qui se situent alors dans l'axe vertical et ce qui est construit par l'énonciateur dans l'intradiscours, donc dans l'axe horizontal (cf. Pêcheux 1990). Comme le constate S. Moirand, « l'allusion est sans fin et partout » (2007 : 112) : l'analyste, mais surtout le lecteur, est confronté à un vrai « épaisseur dialogique » (Sitri 2003) du texte de presse. Cette présence inévitable du « discours des sources », de l'interdiscours, mène à une « co-construction de l'information », ce qui servirait de garantie et de légitimation au discours de presse et

prouverait d'un rapprochement entre les journalistes, le pouvoir, le public et le marché (cf. Ringoot 2014).

Les discours transverses peuvent rappeler aussi bien des événements récents que des moments de l'histoire et en même temps ancrer les événements en cours dans leur historicité discursive. Ainsi, les médias favorisent la construction d'une mémoire interdiscursive au fil du temps et du traitement des événements. Nous reviendrons à cette question dans le chapitre suivant.

Ce scénario triadique de la presse présente le médiateur comme un « tiers » du contrat de communication médiatique. Or, ce tiers est aussi appréhendé par certains chercheurs comme l'expression de l'imaginaire social. « Le *tiers* dans ce cas n'est pas une réalité empirique qui joue son rôle sous la figure d'un destinataire, mais cette connaissance partagée qui fixe les limites du dicible dans une société donnée » (Zaslavsky 2004 : 126). C'est donc le surdestinataire dans le sens de Bakhtine (1970, 1984), ce troisième participant de la communication, ce présupposé de l'échange, invisible mais vivant, souvent collectif.

Pour aller plus loin, l'analyse des pratiques journalistiques nous pousse à constater que ce que nous (lecteurs quotidiens ou analystes) lisons dans le journal est par définition polyphonique et ce n'est presque jamais ce qui a été réellement dit, même dans le cas des citations (cf. Krieg 2000).

En effet, le journal rassemble des textes appartenant à des acteurs distincts de l'espace public qui sont mis en avant (articles signés) ou dissimulés (les articles non signés, signés par l'agence ou produit par la rédaction). En même temps, chaque texte arrivant à la rédaction est déjà polyphonique car il a déjà un ou plusieurs auteurs, comme c'est le cas des dépêches des agences ; la rédaction (de nouveau un acteur collectif) y apporte sa propre voix, entre autres sous forme des éléments péritextuels. Mais le texte est polyphonique surtout parce qu'il est toujours plus ou moins riche en discours rapportés. Par conséquent, il est souvent difficile de bien identifier la source des propos rapportés, même si c'est l'idéal de la profession. En réalité, la source est souvent effacée totalement (toute mention disparaît) ou partiellement (par exemple le juge peut devenir « selon les sources proches de l'enquête ») ; à l'inverse, elle peut être inventée ou du moins généralisée pour légitimer le propos du journaliste (« selon une source bien informée », « selon les diplomates »). Les propos rapportés, à leur tour, sont souvent réécrits et reformulés, même les citations encadrées de guillemets : ce qui paraît essentiel ce n'est pas la textualité des dires, mais leur sens qui est censé aller dans la même direction que l'intention du journaliste. Comme le constate C. Kerbrat-Orecchioni, le

comportement du discours de presse « à l'égard des citations est incroyablement cavalier » (1980 : 163) peut-être parce que « la textualité du propos rapporté n'est pas érigée en règle d'écriture de la profession » (Krieg 2000 : 83). En d'autres termes, on rapporte des propos vraisemblables, et pas forcément vrais. Cette pratique atteint notamment toutes les composantes métadiscursives de l'énoncé, considérées comme « des ratés de l'expression », qui sont alors simplifiées, supprimées ou interprétées. C'est aussi le cas de la traduction, un procédé par définition proche de l'adaptation. Ainsi, on lit et on analyse un énoncé qui n'a pas été produit ou, plus précisément, a été produit par quelqu'un d'autre. Mais comme le remarque A. Krieg, « il ne s'agit pas pour nous de dire que l'on trouve *n'importe quoi* dans le journal. Nous voulons plutôt souligner que ce ne sont pas des relations d'identité et de textualité qui unissent les paroles des commentateurs s'exprimant dans l'espace public et le journal qui les fait parler sous son nom, mais des rapports de sélection et de transformation » (2000 : 88).

E. Biardzka (2014), qui analyse le discours rapporté dans le discours de la presse polonaise selon la méthodologie française de l'analyse du discours, souligne le rôle de l'introduction de ce discours rapporté et du commentaire journalistique (explicite ou implicite) accompagnant. En effet, ces éléments rendent possible l'interprétation des paroles d'autrui. Les fonctions de ces dires sont d'ailleurs analysées au niveau local (une séquence textuelle) et globale (un article entier, voire tout le journal). Dans les deux cas, le discours rapporté exerce des fonctions structurelles (pour la construction de l'histoire), compositionnelles et narratives (énonciatives) ; c'est la distinction entre l'histoire, le récit et la narration inspirée de G. Genette (1972). À cela s'ajoute, au niveau de l'article, la fonction de coopération, selon le terme de E. Biardzka, qui constitue un lien entre le journaliste et le lecteur. En effet, le journaliste donne au lecteur des instructions de lecture : par les manières d'introduire le discours rapporté et à travers les commentaires journalistiques. Le lecteur, à son tour, est une identité quasi potentielle, construite en discours, impliquée par le contrat de communication médiatique, dont les traces sont à retrouver dans lesdites instructions de lecture. Le lecteur réel « coopère » avec le médiateur en adaptant ses interprétations aux indications données par ce dernier. Ainsi, le sens du message est le résultat des négociations entre le journaliste et le lecteur, aussi bien virtuel que celui bien réel. Ainsi, la problématique d'hétérogénéité du discours de presse rejoint celle d'effets produits, en fournissant des éléments de réponse aux questions sur la réception de ce discours.

Dans un contexte large, deux interprétations de cette polyphonie médiatique sont possibles. La première est une conception critique des médias, dépendants des rapports

économiques et idéologiques dominants, mais camouflés par ceux-ci : « les différentes formes du discours rapporté créent chez le lecteur l'illusion d'une pluralité de discours alors qu'il s'agit d'un seul discours, cautionné de manières diverses » (Fiala & Ebel 1983 : 251). La seconde, s'inspirant du concept de D. Schneidermann (1999) voit le dispositif médiatique d'une manière positive : « l'accès à la parole publique médiatisée est conditionné à l'acceptation d'un certain nombre de normes et de règles, qui déterminent pour partie la longueur, la forme et le degré de technicité de la parole exprimée » (Krieg 2000 : 90). En effet, tout discours a un caractère dominant et déformant envers les discours qu'il rapporte. Mais avant tout, le médiateur assume ainsi son rôle du « tiers » de la communication, celui qui veille d'une part à la cohérence du message, et de l'autre, à la diffusion du dicible propre à une société, qui répond à son imaginaire social.

La version numérique d'un journal présente encore d'autres caractéristiques de l'hétérogénéité : nous avons déjà mentionné la multimodalité et la présence des technomots et des technosignes. Cela veut dire que le texte est hétérogène déjà au niveau visuel, vu ses ruptures par des éléments soulignés, colorés ou iconographiques qui cachent des hyperliens. Cela mène à une délinéarisation du texte inévitable et jamais connue avant. En effet, les éléments cliquables dirigent le lecteur-internaute, suite à sa décision, du fil-source vers un fil-cible en instaurant une relation entre les deux discours. M.-A. Paveau distingue cinq types de cette délinéarisation, qui peuvent d'ailleurs coexister (2017 : 117-120) :

- la délinéarisation visuelle que nous avons déjà mentionnée : la délinéarisation est visuellement matérielle et manifeste ;
- la délinéarisation syntagmatique : les éléments reçoivent une nouvelle combinaison sur l'axe syntagmatique, vu l'interruption du déroulé de l'énoncé ;
- la délinéarisation énonciative : plusieurs situations d'énonciation coexistent dans le même fil énonciatif à travers des éléments cliquables ;
- la délinéarisation discursive : un simple clic qui dirige le lecteur vers des discours nouveaux est un geste technodiscursif car il est équivalent à une prise de parole ;
- la délinéarisation sémiotique : des éléments non-verbaux, comme l'image, le son, le graphique ou l'action, sont souvent inclus dans les énoncés-cibles.

La délinéarisation influence, d'une manière considérable, mais difficile à mesurer, la lecture (qui devient écriture dans le sens de Paveau 2017), la réception, l'élaboration du sens et ainsi la construction de la mémoire interdiscursive médiatique.

3. 3. Les genres de la presse écrite

Comme nous l'avons déjà remarqué, le classement du discours de presse est une tâche difficile, vu la variété des éléments péritextuels, la diversité des sujets abordés et l'hétérogénéité énonciative. Ce problème est manifeste dans les désignations des genres journalistiques qu'on rencontre au quotidien. P. Charaudeau admet (2001) qu'elles sont victimes d'un « flou définitionnel décourageant ». En effet, certaines renvoient à l'origine du message (la dépêche, le courrier des lecteurs), d'autres se réfèrent à des techniques d'écriture (la mouture, le montage) ou d'organisation (les titres des colonnes, les familles événementielles). La conception des genres de P. Charaudeau se base alors sur les critères linguistiques et elle est compatible avec celle des contraintes situationnelles : il définit le genre comme « l'ensemble des caractéristiques d'un objet qui en fait une classe d'appartenance » (2005 : 170). Ainsi, il distingue le genre d'information médiatique qui émerge à la rencontre d'une instance énonciative, d'un mode discursif, d'un contenu et d'un dispositif, et qui se divise en sous-genres tels que l'interview, le débat et le reportage, conditionnés par les visées des acteurs impliqués, les enjeux touchés et les rituels stabilisés dans l'espace public.

Selon l'approche discursive, il est préférable de se tourner vers les manuels de journalisme et les pratiques journalistiques pour essayer de résoudre le problème des genres : il faut en effet partir de la formation discursive donnée et examiner ce que disent ses professionnels et ses usagers. Ainsi, J.-M. Adam (1997) remarque que la plupart des manuels fait la distinction entre deux grands genres rédactionnels : ceux de l'information et ceux du commentaire. Cette opposition se dessine notamment à partir de trois critères linguistiques : un critère sémantique (le sujet), un critère argumentatif et pragmatique (l'intention qui suppose une visée informative ou explicative) et un critère énonciatif (le rapport du journaliste à son propre discours et aux sources). Cette distinction professionnelle a été reprise par d'autres chercheurs : notamment M. Souchard (1989) évoque les formes « neutralisantes » et « subjectives », et S. Moirand (2001) parle de l'énonciation « objectivée » et « subjectivée ». Dans les deux cas, l'accent est mis sur l'attitude du discours médiatique envers les discours rapportés. En effet, J.-M. Adam remarque que « les deux macro-genres rédactionnels distingués sont moins des genres que des positions énonciatives relatives à un contenu informationnel. Ces deux positions énonciatives dessinent un *continuum* plutôt qu'une opposition tranchée » (1997 : 9). Ces macro-genres sont constitués de « vrais » genres journalistiques, évoqués et classés différemment selon le manuel, comme par exemple une

brève ou un compte rendu pour les genres de l'information et un éditorial ou une tribune libre pour les genres du commentaire. En fait, on constate que les textes journalistiques s'organisent dans des ensembles qui se trouvent quelque part sur une axe entre le pôle « distance-information » et le pôle « implication-commentaire ».

Prenant en compte quelques problèmes qu'entraîne la notion de genre en analyse du discours (le concept de prototype, le caractère normatif, donc ouvert et fermé à la fois) ainsi que les contraintes définitoires des genres proposées par D. Maingueneau (cf. *supra*), J.-M. Adam constate que

Les unités rédactionnels de la presse écrite doivent, selon moi, être étudiées comme des schématisations [dans le sens de J.-B. Grize], c'est-à-dire comme des réalités tant discursives-interactionnelles que textuelles-linguistiques. Dans une formation discursive particulière, les genres donnent forme aux actions discursives. (...) Du point de vue de la dimension textuelle, un énoncé médiatique est le produit hétérogène et complexe d'interrelations entre différents plans de structuration. (1997 : 16)

Ainsi, il propose six critères minimaux définissant les genres de la presse écrite (*ibid.*) :

- sémantique (thématique) : « familles événementielles » et rubriques ;
- énonciatif : degré de prise en charge des énoncés et identité de l'énonciateur ;
- celui de longueur : brièveté ou développement ;
- pragmatique : buts, intentions communicatives ;
- compositionnel : plans de textes et séquences ;
- stylistique : texture micro-linguistique.

Encore d'autres points de vue sur les genres de la presse écrite sont présentés par des chercheurs, notamment en sciences de l'information et de la communication. R. Ringoot effectue son étude des genres journalistiques du point de vue de l'ethos énonciatif, ce qui la mène d'ailleurs vers le questionnement très intéressant sur des nouveaux genres discursifs liés à la presse (sur les réseaux sociaux entre autres) et sur la production de l'information « en dehors des médias traditionnels » (Ringoot 2014 : 187). Nous l'avons bien vu, même un article de presse traditionnel, mais en version numérique, demande un nouveau type de lecture et entraîne des effets différents.

4. L'événement et les médias

Même si l'expression « événement médiatique » paraît neutre (« événement » comme « 1. ce qui se produit, arrive ou apparaît, 2. fait d'une importance toute particulière, 3. fait marquant de l'actualité » et « médiatique » comme « 1. relatif aux médias ou à la communication par les médias, 2. rendu populaire grâce aux médias », d'après le dictionnaire du français Larousse en ligne <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>, consulté le 11 février 2019 ; on appréhenderait donc l'événement médiatique comme un fait d'actualité traité et rendu notoire dans et par les médias), elle a une acception bien différente dans le langage courant. Il s'agit plutôt d'un événement dont l'ampleur est fictive, non méritée, excessive et due à la médiatisation (diffusion par les médias). L'événement serait plutôt créé par les médias que vraiment relaté, tout comme dans le titre de l'article paru dans *Le Monde* le 26/09/2016 : « Élection américaine : le débat entre Trump et Clinton, un événement médiatique, mais sans réel impact ». Ce sens se reflète d'ailleurs dans l'expression courante « créer l'événement » qui signifie « mettre un fait en vedette pour en faire un événement » (selon le Petit Robert 2001), comme le prouve l'exemple suivant tiré du *Figaro* : « Jean-Daniel Lévy observe qu'il [N. Sarkozy] a su mener la reconquête de son parti et être un candidat susceptible de remporter la primaire et qu'il a su faire de la sortie de son livre un événement médiatique » (LF 22/08/2016 Nicolas Sarkozy n'est pas le plus mal placé pour remporter la primaire). Nous y retrouvons donc la disparité entre « fait » et « événement », un problème philosophique et sociologique, très commenté par les chercheurs (Foucault 1969, Quéré 2006, Charolles & Lamiroy 2013). Quant à la présente étude, nous laissons cette problématique de côté : nous sommes partisans de l'idée comme quoi les médias informatifs « construisent » les événements, selon les termes d'E. Véron (1981). L'approche que nous adoptons a été en partie expliquée dans le chapitre précédent, consacré à la description du discours de presse. Nous ne nous intéressons donc qu'à la production médiatique, et cela pour deux raisons. En premier lieu, il est impossible de mesurer le traitement médiatique d'un fait. Et en second – nous accédons toujours à la réalité sociale par l'intermédiaire des médias. Notre réel y est donc rapporté et produit en même temps. Si nous nous situons dans le cadre spécifique de la presse écrite, c'est parce que nous limitons notre recherche au seul discours et que nous trouvons que ce genre reste toujours un point de référence important dans le monde médiatique et informatif, et cela à l'ère numérique.

4. 1. La notion d'événement médiatique selon les disciplines

Dans les sciences de l'information et de la communication, le concept d'événement médiatique le plus répandu est celui de D. Dayan et E. Katz (1992) et il concerne la télévision. En effet, la diffusion télévisuelle en direct de l'événement constitue le principal trait définitoire de leur « media event ». L'événement médiatique y est perçu comme un spectacle, une cérémonie. Les auteurs le distinguent de « l'événement journalistique », un terme qui concerne tout événement relaté par les médias.

Il s'agit donc d'un événement prévu en avance (ce n'est pas une actualité, un « news ») et diffusé en direct à la télévision (n'étant pas organisé par la chaîne). La télévision, ce canal de communication entre les masses, permettrait aux spectateurs d'y participer activement, d'où son rôle d'organisateur du quotidien et sa vocation égalitariste. L'événement médiatique en tant qu'émission serait narrativisé selon l'un de trois scénarios : le Concours (un combat sportif ou politique, comme les Jeux Olympiques ou l'affaire Watergate), la Conquête (un exploit entraînant un changement durable, comme l'atterrissage sur la Lune ou les voyages du pape Jean-Paul II) et le Couronnement (une cérémonie publique à proprement parler, comme le mariage de Lady Diana et du prince Charles ou la nuit des Oscars).

L'événement médiatique en tant que genre est défini à l'aide des catégories syntaxiques (c'est une cérémonie qui constitue un intermède dans la vie quotidienne, qui a une « valeur suspensive »), sémantiques (le contenu est stable et traité d'une manière solennelle) et pragmatiques (le public y participe de façon active et fidèle).

Les conclusions de chercheurs concernent surtout le canal de communication dont ils parlent et notamment la diffusion télévisuelle en direct : elles sont liées aux aspects sociaux. Certaines remarques sont pourtant plus générales. Ils soulignent le rôle important des médias qui influent sur les acteurs et sur les destinataires de l'événement médiatique. En effet, puisque l'événement est une sensation forte pour les téléspectateurs, il influence l'opinion publique en orientant les manières de voir et de penser, et en entraînant des changements durables dans le système des valeurs et dans les préférences. Cette influence exerce à son tour la pression sur les personnes publiques, d'où l'idée de la dépendance entre l'événement médiatique et la situation socio-politique.

Pourtant, les conclusions les plus significatives pour nous concernent les relations entre les événements médiatiques et la mémoire collective. Pour les chercheurs, les événements sont des monuments électroniques (des symboles d'une situation) et, en tant que tels, ils dotent la mémoire collective d'un contenu et d'une forme. Ainsi, ils organisent

l'histoire. En d'autres termes, les événements médiatiques construisent et corrigent incessamment la mémoire collective. La question que les chercheurs se posent est de savoir si ce phénomène ne concurrence pas l'histoire elle-même.

J. Arcquembourg (2003) s'inspire largement de la conception de D. Dayan et E. Katz (1992) tout en la popularisant en France. Sa réflexion puise aussi dans les travaux des philosophes pragmatistes anglophones. Puisqu'elle étudie ce qu'il se passe à l'intersection de trois champs – le temps, l'événement et les médias – elle souligne la distinction entre les faits et les événements et elle se focalise par conséquent sur l'expérience collective de l'événement et sur le rapport des événements et du public au temps. Ce problème de la médiation (d'ailleurs central dans son étude) l'amène à se poser des questions plus générales sur l'élaboration d'une expérience publique, sur l'espace public démocratique et sur le rôle des médias. Cette démarche ouvre certaines pistes de réflexion sur l'événement médiatique en tant que tel (étant impossible de le définir) :

(...) implicitement, les médias sous-entendent que ce qui « fait événement » obéit au moins à deux critères : la rupture avec l'ordinaire des choses et le retentissement. Un événement est porteur de nouveauté, parfois d'exception, il capte l'attention publique parce qu'il se détache sur le fond de la banalité quotidienne, des occurrences sont ainsi connues et vues de tous parce que les événements médiatiques sont avant tout des événements publics. Pour autant, on ne peut s'empêcher d'observer que les discours médiatiques tendent à naturaliser les événements d'une manière qui n'est pas exempte d'ambiguïté. La quête insatiable du neuf et de l'extraordinaire finit par émousser ce qu'elle était censée aiguïser, l'exceptionnel se banalise par sa répétition. De sorte que le retentissement, qui n'est qu'un aspect de la publicité, est bien plutôt devenu le fruit du travail des médias que son origine. Est-ce parce qu'un événement est important qu'il focalise l'attention des médias ou est-ce parce qu'il est médiatisé qu'il devient retentissant ? (2003 : 2)

J. Arcquembourg est partisane de l'idée de la construction de l'événement par les médias (du moins du point de vue formel) qui entraîne la production du sens et son appropriation par le public. L'analyse du rapport des événements à la société lui permet de les appeler « cadres spatiotemporels d'un monde commun » (2003 : 105), ce qui signifie des références partagées. En effet, elle se demande s'il serait possible de comparer la fonction que les événements personnels exercent dans la vie quotidienne (à savoir : l'élaboration de l'expérience personnelle) à celle que les événements médiatiques exercent dans l'espace public (l'élaboration de l'expérience publique cette fois-ci). Pour cela, il serait adéquat d'écarter toute idée de la manipulation médiatique. D'où vient sa réflexion plus large sur le statut des médias contemporains.

C'est en sociologie que le questionnement sur l'événement (médiatique) va dans ce sens-là. L. Quéré (2006, 2013) insiste sur la disparité entre les faits et les événements, qui prend chez lui la forme de la distinction entre les changements existentiels et les objets discursifs qui y succèdent. Si l'on emploie ses termes, c'est la distinction entre l'événement

existentiel et l'événement-objet ; comme nous allons voir, c'est ce second qui va intéresser les analystes du discours. La définition de L. Quéré des événements médiatiques porte donc sur des objets de pensée, des « occurrences découpées dans le flux des changements » (Quéré 2013), des ruptures dans l'ordre des choses, élaborées *a posteriori*. La réception de ces occurrences non seulement consiste à attribuer le sens aux faits, mais surtout elle revient au processus de manifestation, d'individualisation et de socialisation des attitudes et des opinions. C'est pourquoi le concept d'événement devient central dans la réflexion de L. Quéré sur l'espace public.

Le sociologue P. Champagne (2016), spécialiste des médias, juge toutes les définitions existantes de l'événement insatisfaisantes et inefficaces. La notion d'événement est pour lui inséparable du monde des médias, et cela depuis une trentaine d'années. La réponse à la question sur sa nature pourrait donc venir de l'analyse de l'univers médiatique, mais ce sont les journalistes eux-mêmes qui n'y auraient aucun intérêt. Dans sa réflexion, P. Champagne distingue deux cas d'existence d'un événement médiatique : dans le premier, le journaliste enregistre un fait potentiellement intéressant pour le public, et dans le second, il participe à la production d'un fait. L'auteur se pose donc la question de savoir si l'événement existe avant le traitement médiatique ou bien si ce travail est essentiel pour qu'il se produise (cf. Arcquembourg 2003 qui le cite). En effet, c'est toujours par l'intermédiaire des médias que les événements entrent dans l'espace public. De plus, les médias sont inévitablement le lieu de construction de l'information, vu surtout la sélection et l'arrangement des informations. Enfin, les journalistes ne sont pas les seuls à agir dans ce champ, l'univers médiatique étant victime de la « double dépendance » (comme le titre de l'ouvrage l'indique) : à la fois politique et économique. Or, le facteur commercial fait de l'événement « une offre promotionnelle proposée par les médias à leurs clients » (cf. *supra*).

Cet avis est d'ailleurs partagé par P. Charaudeau (1997, 2005). Il est d'ailleurs aussi partisan de l'idée de la construction de l'événement médiatique vu comme « partie de l'espace public », ce qu'il analyse en termes de situation de la communication médiatique (cf. *supra*). En ce qui concerne l'événement, celui-ci constitue ce que P. Charaudeau appelle le propos du contrat. Sa construction est régie par certaines règles :

Cette construction se fait selon trois principes : un principe de *perception*, un principe de *saillance* et un principe de *prégnance*. Selon le principe de perception, il faut que l'être humain soit en mesure de voir ce qui s'est modifié dans le monde. (...) Selon le principe de saillance, un événement serait d'autant mieux perçu et aurait d'autant plus d'intérêt qu'il briserait le continuum des routines et des normes. (...) Selon le principe de prégnance, on saisit d'autant mieux la signification d'un événement qu'il s'intègre dans des systèmes de références déjà connus. (2000 : 2)

R. Ringoot (2014), dont l'étude développe une approche sociodiscursive de la presse en se situant entre l'analyse du discours et les sciences de l'information et de la communication, décrit la construction de l'information dans un journal en distinguant surtout ses conditions externes et son organisation (la sélection et la structuration) interne. Cette idée rejoint d'ailleurs celles développées par J.-M. Adam, P. Charaudeau et E. Véron (cf. *supra*) pour rendre compte du discours de presse. R. Ringoot, de nouveau, met en valeur la notion d'événement, conçue comme une construction sociale et linguistique « qui ne se limite pas à l'action des journalistes » (2014 : 82) ; elle insiste sur l'immédiateté, surtout dans le cas du journalisme en ligne, en analysant notamment les rapports entre la construction de l'événement et celle de la page ou de la rubrique, ou encore la dimension narrative de l'événement. En effet, à l'aide des outils des Sciences de l'information et de la communication et de l'analyse du discours, l'auteure analyse ce qu'elle appelle « discours des sources ». Pour elle, le discours de presse est avant tout un interdiscours : il fait souvent recours au discours rapporté originaire de différentes sources. L'information est donc « co-construite » (2014 : 148-164).

4. 2. Le traitement discursif de l'événement médiatique

Ces réflexions sur l'événement médiatique montrent les médias au coeur d'une contradiction complexe et elles mènent vers le constat que l'espace public (fragmenté par les différentes perceptions même si présenté comme homogène) n'est pas celui d'une supposée réalité, mais il appartient aux médias ; c'est un problème que nous avons déjà signalé. Selon le philosophe P. Ricoeur, « il n'y a d'événement que sous une description » : le processus de signification s'opère à travers un récit, ce qui constitue une forme d'intelligibilité du temps (1983, 2001, cité aussi par P. Charaudeau 2000 et M. Veniard 2013).

Ainsi, les linguistes et les analystes du discours tentent de définir l'événement médiatique surtout à travers sa mise en discours et sa dénomination, mais aussi par ses valeurs sémantico-discursives, comme le souligne L. Sini (2015) ; cf. aussi Londei et al. 2013, un tome qui fait preuve de la variété des approches et de l'importance que l'on accorde aujourd'hui à cette problématique en analyse du discours.

Les travaux de L. Calabrese (2013), M. Veniard (2013), A. Krieg-Planque (2009) et S. Moirand (2007) sont ceux qui traitent l'événement de la construction discursive, voire médiatique, en traitant la circulation des dires de source du sens en discours. Ces analyses concernent les objets de discours, une notion qui recoupe celles de thème et de topique (cf.

Sitri 2003) : il s'agit des mots constamment actualisés en discours dont le sens est enrichi par toutes leurs représentations acquises au fil des discours. Les travaux cités sont en outre centrés sur la question de nomination : « (...) l'événement médiatique est une construction du discours d'information (mais pas uniquement, d'autres acteurs sociaux et d'autres discours y participent (...)), le nom qu'on lui donne est le produit d'un processus de nomination, qui peut être plus ou moins long » (Calabrese et al. 2014 : 155). En d'autres termes, c'est la nomination qui fait d'un événement un objet de discours. Cette construction médiatique n'est pas d'ailleurs séparée de l'espace social : au contraire, c'est surtout son produit. En effet, pour les analystes du discours, le facteur qui distingue l'événement du fait est l'attribution du sens social, lui-même défini d'après les réflexions de M. Barthélémy (1992) et de L. Quéré (2006).

L'événement apparaît alors, à l'opposé du fait, comme une perception socialisée du réel. Nous dirons que l'événement se charge, à l'issue de sa mise en intrigue, d'un *sens social*. (...) Un événement est l'occurrence d'un ensemble de faits exerçant, pour une communauté donnée, une rupture dans l'ordre habituel des choses que les acteurs vont chercher à résorber par la mise en place d'un récit collectif s'inscrivant dans des pratiques sociales, des expériences et un contexte historique, social, culturel et symbolique. (Veniard 2013 : 24)

Les journalistes apparaissent alors comme « les acteurs de la configuration du sens » censés appréhender et faire comprendre la rupture dans l'ordre normal des choses. Leur rôle ne consisterait pourtant pas à répondre aux questions, l'essentiel est de voir comment ces questions fonctionnent dans le discours (cf. Veniard 2013). C'est pourquoi nous admettons que le mode discursif principal de la presse écrite est celui d'explication : c'est sont les événements qui sont expliqués, dotés de sens (Moirand 2007).

Ces réflexions sur le sens social de l'événement s'inscrivent dans la lignée des travaux sur la construction du sens par et dans le discours (Siblot 1997, Vion 2006, Longhi 2012). Dans une approche où l'événement médiatique est une production discursive et où la circulation des dires se présente comme la source du sens, cette question devient essentielle. En effet, c'est le discours même qui est le lieu de la production du sens dont la source, à travers des opérations langagières, est l'énonciateur (Longhi 2012 : 20). Si les discours constitutifs d'un événement sont produits par plusieurs énonciateurs, et ils font inévitablement preuve de différents points de vue, c'est forcément à l'intersection de ces discours que l'on voit le sens de l'événement surgir. La notion de reprise devient donc importante. En fait, nous n'avons jamais affaire à deux emplois identiques du même mot : tout énoncé constitue un événement singulier. Comme le remarque R. Vion (2006), la reprise, qu'elle soit réalisée sous forme d'une répétition ou d'une reformulation, est une nouvelle présentation d'un dit antérieur. Le rapporteur, disposant toujours d'un point de vue peut-être pas ouvertement exprimé, mais toujours manifeste, modifie inévitablement l'orientation de l'énoncé repris.

Cette nouvelle présentation constitue donc un apport dans le sens du mot. Le mot y est donc pris pour une « unité circulante » dont le sens est nourri par le cotexte et le contexte. Il est donc analysable à travers son profil lexico-discursif qui reflète sa combinatoire et ses fonctionnements discursifs préférentiels.

Un profil lexico-discursif rend compte des déterminations sémantico-discursives s'exerçant sur le sens d'un mot. Le profil rassemble les caractéristiques préférentielles de la combinatoire et du fonctionnement discursif de ce mot sur les plans sémantique, syntaxique, syntagmatique (cooccurrence, collocations, cotexte), textuel, énonciatif et interdiscursif. Au niveau sémantico-pragmatique, le profil lexico-discursif d'un mot traduit et conditionne l'expérience qu'une communauté de locuteurs fait d'un objet du monde. Si on le voit du point de vue de la production langagière, le profil s'offre au locuteur comme un « prêt-à-parler ». Établir le profil discursif d'un mot est un moyen d'accéder à ce discours disponible pour parler d'un événement, ce qui permet de mettre au jour la contribution de chacun des mots à la configuration du sens social de l'événement. (Veniard 2013 : 55)

Du point de vue méthodologique, c'est la démarche de S. Moirand (2007) qui va nous intéresser le plus. Elle s'interroge sur la façon dont les événements sont traités, évoqués et racontés par la presse, ainsi que sur la dépendance entre les formes linguistiques, les manières de dire les informations et leur circulation dans les médias (il s'agit de la « traçabilité » des dire). Elle remarque que l'événement est le produit de l'intersection des discours venant de trois acteurs que la presse met en scène. Ainsi, elle considère la presse ordinaire comme un lieu de rencontre des mots, des formulations et des dire concernant des événements qui ainsi favorise le tissage des « fils interdiscursifs » entre les dire propres à un événement. C'est cette ronde incessante des discours qui donne le sens aux événements. Ainsi, la thèse défendue par l'auteure est que le discours médiatique d'aujourd'hui est un lieu de construction des « mémoires collectives » des sociétés actuelles.

Pour construire son corpus exploratoire, S. Moirand avance la notion de moment discursif. En effet, un fait du monde réel (qui devient par et dans les médias un « événement ») constitue un moment discursif « s'il donne lieu à une abondante production médiatique et s'il en reste également quelques traces à plus ou moins long terme dans les discours produits ultérieurement à propos d'autres événements » (2007 : 4). Du point de vue formel, il apparaît à la une du journal et il y occupe une position importante pendant un certain temps.

D'ailleurs, l'événement étant un objet de discours complexe, il est préférable de l'analyser en distinguant des « facettes » de l'événement (Veniard 2013). En effet, il s'agit d'une synthèse d'éléments (de mots) divers qui entretiennent des relations surtout textuelles et qui s'organisent ainsi en un objet de discours cohérent. Au niveau sémantico-pragmatique, il s'agit des positionnements mis en jeu lors de la construction de l'événement, mais aussi des étapes, des niveaux de celui-ci : un événement regroupe en fait plusieurs moments discursifs.

La démarche adoptée par S. Moirand (2007) lui a permis de distinguer notamment des événements scientifiques et techniques. Elle analyse les traces des opérations langagières de nomination, de désignation et de caractérisation des « objets » scientifiques ou techniques. En l'occurrence, ces notions sont « banalisées » par le discours médiatique et reformulées par les différents acteurs de l'événement. Elles finissent alors par gagner des sens nouveaux et souvent par fonctionner sous forme d'allusion. En effet, une représentation d'une « chose » dans la presse se construit à travers l'ensemble des reformulations renvoyant à l'objet représenté (cf. paradigme désignationnel de M.-F. Mortureux 1993). Ce qui est intéressant, c'est que ces désignations peuvent véhiculer des points de vue et qu'elles sont censées le plus souvent capter l'intérêt du public. Mais la médiatisation des notions scientifiques propres à un événement dépend surtout des « jeux sémantiques » prévus par la langue et du contexte des notions émergentes diffusées lors du traitement de l'événement en question.

En d'autres termes, l'analyse s'appuie sur les objets de discours (d'après Grize 1990 et Sitri 2003), c'est-à-dire les mots avec toutes leurs représentations acquises au fil des discours : les mots actualisés par des expressions qui les reprennent et les reformulent tout en enrichissant leur sens.

Parmi les notions émergentes, S. Moirand distingue les mots-arguments (dont la présence fonctionne comme un argument dans la discussion qui s'appuie sur une mise en confrontation de points de vue antagonistes inscrits dans ces mots, 2007 : 42-47) et les mots-événements (qui suffisent à eux seuls à rappeler l'affaire ou le conflit, qui constituent donc leurs noms, 2007 : 56-58), comme Tchernobyl ou Katrina, qui font preuve de l'existence de la mémoire des mots (cf. *infra*).

En effet, s'il s'agit du traitement discursif de ces mots employés pour parler d'un événement, empruntés le plus souvent d'un acteur de l'événement en question, ils sont d'abord cités, mais ils perdent tout guillemetage au fil des discours : ils commencent à fonctionner sous forme d'allusion et ils n'appartiennent plus à son auteur, ni même à leur contexte d'origine, gagnant des sens nouveaux à chaque reformulation (le phénomène de mémoire des mots) :

Des mots comme fou, contaminé, pollué transportent avec eux les sens qu'ils ont acquis lors des moments discursifs antérieurs et des associations avec d'autres mots (tel 'le mal' ou 'empoisonné'). (...) Ce seraient donc les mots qui ont une mémoire..., et qui seraient du même coup des lieux d'inscription des conflits sémantiques entre la visée pragmatique de l'énonciateur, les différents sens qu'ils ont acquis au cours de leurs voyages dans les discours antérieurs et d'autres communautés langagières, et ceux que les destinataires leur prêtent. (2007 : 51)

S. Moirand avance le concept de mémoire interdiscursive médiatique : un domaine de mémoire spécifique à une même famille d'événements qui se construirait au fil du temps. Il

est inspiré de la notion de mémoire discursive de J.-J. Courtine (1981, l'inscription de l'événement dans un temps court et dans toute une chaîne historique des événements grâce aux associations mémorielles entre les formulations, une pensée elle-même née de l'étude des travaux de M. Foucault), de l'idée bakhtinienne de l'orientation dialogique de tout énoncé (cf. Todorov 1981) et de la réflexion de M. Pécheux sur l'origine du sens ainsi que sur le pré-construit. Pour ce dernier, « le sujet n'est pas la source du sens. (...) le sens se forme dans l'histoire, à travers le travail de la mémoire, l'incessante reprise du déjà-dit » (1990 : 89 cité par Moirand 2007 : 131).

La mémoire interdiscursive médiatique se manifeste dans le discours sous deux formes : la mémoire des mots et la mémoire des dires. Il s'agit des formulations qui voyagent d'un locuteur à l'autre et des énonciations non situées, bref, de cette incessante ronde des dires, caractéristique pour les médias. Pour accomplir sa fonction explicative, le discours médiatique fait ainsi appel aux différents domaines de la mémoire, en relation avec la mémoire collective (dans le sens de Halbwachs 1994 [1925] : une construction dans le cadre d'un groupe social, une mémoire des interprétations des événements, une image linguistique, organisée selon les besoins du moment et de l'avenir). En même temps, il joue un rôle important dans la construction et l'enregistrement dans la mémoire des savoirs partagés. La mémoire interdiscursive médiatique est donc définie « en tant que rappel d'un discours autre, en relation avec la mémoire individuelle (personnel ou autobiographique) et les mémoires collectives, acquises au fil des événements, des images et des discours auxquels on est exposé, y compris avec les médias » (Moirand 2007 : 147). Quant à l'explication médiatique, elle s'avère plutôt de l'ordre du dire et non du fait. Elle a pour fonction la confrontation des points de vue, la présentation d'une argumentation. Dans ce contexte, le rôle des médias (surtout de la presse écrite) paraît important dans le monde contemporain :

(...) ils contribuent à diffuser les mémoires collectives des communautés langagières qu'ils convoquent et à participer à la constitution des mémoires individuelles de leurs lecteurs ou auditeurs. Ils construisent de ce fait, au fil du traitement des événements, une mémoire collective médiatique, majoritairement interdiscursive, qui vient s'ajouter ou se superposer aux mémoires collectives des différents mondes sociaux qui y sont exposés, et qui sous-tend l'explication des enjeux sociaux des moments discursifs. (Moirand 2007 : 149)

4. 3. Le nom d'événement

Pour saisir cette incessante ronde des dires autour de l'événement (en d'autres termes la construction de l'événement) et son inscription dans la mémoire interdiscursive, notre étude va aborder des problèmes liés au profil lexico-discursif des mots qui rendent compte de

l'événement et surtout à la nomination. Celle-ci est un processus clé dans l'attribution du sens aux objets de discours. Comme le remarque P. Siblot, « la relation du nom à l'objet nommé n'est plus d'ordre essentiel, mais pratique. (...) Le nom ne saurait nommer l'objet *en soi* et ne peut délivrer que la représentation que nous nous en faisons ; il dit qu'est l'objet *pour nous*, dit nos rapports à son égard » (1997 : 52).

Si S. Moirand distingue les mots-arguments et les mots-événements, qui font preuve de l'existence de la mémoire des mots, ces mots résultent d'une catégorisation raccourcie du type « l'accident de X », très fréquente en discours. Ce sont d'ailleurs souvent les mots-événements qui se présentent comme arguments en discours : il suffit de les citer pour évoquer tout ce qui a accompagné l'événement en question (des faits, des opinions, des sentiments etc.). Le sens s'élargit au fil de nouveaux discours (comme le passage entre « Lampedusa » et « le problème des migrants ») et le mot peut servir aussi à désigner de nouveaux événements du même type : l'événement d'origine sert d'éclairage, un processus qui repose sur la mémoire des mots. C'est aussi une variante de « l'argument par le précédent », une activité qui ancre toute une polémique dans l'historicité en la justifiant en même temps (cf. Moirand & Reboul-Touré 2015).

La catégorisation du type « l'accident de X », que nous évoquons, fait donc partie de l'acte de nommer l'événement. Cette pratique est d'ailleurs très productive dans le travail de structuration sémantique d'un journal. Il s'avère que tous les événements, faisant partie des « familles événementielles », présentent des caractéristiques structurelles similaires et contribuent ainsi à la structuration d'un tout. Tout d'abord, chaque événement est classé par le journal dans une famille événementielle, telle que catastrophes (naturelles, accidents d'avions, etc.), conflits armés, manifestations et beaucoup d'autres, ce qui préorganise l'information. Ensuite, le récit autour de l'événement se distribue en sous-ensembles rédactionnels, présents dans un article ou repartis dans une série d'articles, suivants : l'événement-noyau (une description), les événements antérieurs, le contexte, la périodicité (éventuelle) de l'événement-noyau, l'arrière-plan ou le commentaire, la réaction verbale (des acteurs), les histoires parallèles (Adam 1997 : 6-7). Ainsi, d'un côté, la notion d'événement peut aussi servir pour analyser la structure sémantique d'un journal, et de l'autre, il s'avère que toute construction médiatique de l'événement est soumise au schéma cité. En même temps, du point de vue sémantique, cette catégorisation (catastrophe, conflit, etc.) contribue à la construction du sens de l'événement. Tous ces mots « génériques » acquièrent au fil des discours un certain profil lexico-discursif qui influence par la suite l'interprétation des nouveaux événements auxquels ils sont associés.

Selon L. Calabrese, la création de la plupart des noms d'événements passe par des noms événementiels (comme la guerre, les émeutes), des noms de familles événementielles, assez généraux, qui sont ensuite spécifiés par des compléments (comme les attentats du 11 septembre). Ils deviennent alors des expressions définies complètes qui peuvent être condensées en mots-événements (comme le 11 septembre). Des expressions définies incomplètes (comme la crise, le mouvement) sont aussi productives si elles sont employées au moment discursif correspondant, mais elles s'inscrivent aussi en tant que telles dans la mémoire collective (cf. Calabrese 2013).

Pourtant, l'acte de nommer, le point central des travaux de L. Calabrese et de M. Veniard, est un processus qui ne se résume pas à la nomination : il est inséparable de la désignation et de la dénomination. Nous adoptons, suite aux propositions de M. Veniard (2013 : 17-18), la terminologie suivante :

- Nomination : « acte d'attribuer une expression linguistique à un segment de réalité, qui livre un point de vue anthropologique sur l'objet nommé », selon la conception de P. Siblot « qui envisage la nomination dans sa réalité d'acte anthropologique et dans ses conditions d'affectation concrètes », et pour qui « le nom ne dit ni l'être, ni l'essence, ni la substance, mais livre plus simplement un point de vue anthropologique sur l'objet nommé » (1996 : 137-138). Pour M. Veniard « c'est dans l'intégration discursive que se révèle la dimension anthropologique de la nomination et, en rapport à notre objet, la construction du sens social de l'événement ». La nomination est liée à la question d'énonciateur :

À défaut de pouvoir nommer l'objet 'en lui-même et pour lui-même', je le nomme tel qu'il m'apparaît et me concerne, tel que je le perçois, que j'utilise et qu'à partir de là je peux le concevoir. Aussi quand je crois nommer l'objet lui-même, c'est mon rapport à lui qu'en réalité je nomme. Toute nomination exprime une vision de la chose nommée, vue 'sous un certain angle', à partir du 'point de vue' auquel se place le locuteur. Elle est par là une prise de position à l'égard de la chose nommée qui désigne, en même temps que l'objet nommé, la position prise pour le nommer. (Siblot 2001 : 202)

Le problème se pose aussi entre la nomination comme acte et la nomination comme résultat.

- Désignation : la relation (transitoire ou stable) d'un signe linguistique (mot, syntagme...) et d'un objet du monde ; cette fonction « constitue le caractère principal du signe linguistique » (Kleiber 1984 : 77).

- Dénomination : l'établissement d'une relation stable et récurrente entre une expression linguistique (dénomination) et un ou des éléments de la réalité (d'après Kleiber 2001 : 32).

Le nom d'événement emprunte des caractéristiques aussi bien de la nomination que de la dénomination. La relation établie entre le nom et le référent n'empêche pourtant pas l'existence de plusieurs « noms » d'événement, ce qui permet au locuteur de faire un choix énonciatif et pragmatique, en fonction de la mémoire interdiscursive et des représentations socio-cognitives. D'ailleurs, cette instabilité des nominations en temps court envers la stabilité en temps long (dans l'histoire, inscrite dans la mémoire discursive, partie de la mémoire collective) est propre à l'acte de nommer l'événement. Bref, cet acte pose inévitablement le problème du référent, de l'extra-linguistique. Or, il s'avère que les frontières sont difficiles à cerner, le sens se construisant en discours, grâce aux nouveaux contextes, avec chaque reprise d'une unité (cf. Moirand & Reboul-Touré 2015). D'où l'importance de l'étude des cotextes dans l'analyse des noms d'événements, tout en considérant la diversité des locuteurs qui les emploient, les communautés langagières traversées et les genres de discours actualisés. Selon É. Née et M. Veniard, « la question du sens lexical et d'une valeur d'usage du mot dans le discours, de moindre pertinence, semble écartée au profit d'un sens contextuel et énonciatif » (2012 : 19-20).

L'acte de nommer l'événement se trouve au coeur des réflexions des analystes du discours sur l'événement car c'est à travers ce phénomène que l'on peut appréhender le processus de l'« événementialisation » (la « transformation en événement ») : les environnements discursifs du nom d'événement en portent les traces. « L'événement s'inscrit dans une dynamique temporelle, qui s'actualise dans les cotextes du nom d'événement, depuis l'émergence de ses premières actualisations jusqu'aux formes qui les modifient, en passant par ses phases de stabilisation en nom d'événement » (Moirand & Reboul-Touré 2015 : 109).

Le nom d'événement (le désignant d'événement pour L. Calabrese 2013) est ce qui rend compte de cet événement ; il condense des informations, des images et des représentations, il déclenche la mémoire collective et il la construit en même temps, il synchronise plusieurs acteurs sociaux, il participe ainsi non seulement à la perception de l'actualité, mais aussi à la catégorisation du réel. Il contribue à l'unicité de l'événement, il le crée en tant qu'objet. L'acte de nommer, étant un acte social, se présente donc comme l'une des principales tâches du discours de presse. Ainsi :

(...) il est possible de considérer l'événement médiatique comme une entité a-référentielle dans la mesure où il constitue une construction sociale et non un objet discret. Non seulement il n'est pas disponible tel quel avant l'acte de nomination, mais il n'est pas *immédiatement* disponible et perceptible. Comme d'autres réalités sociales ou institutionnelles, les événements ont une « ontologie subjective » mais sont perçus comme objectifs. Dans ce cadre, l'instance de médiatisation est fondamentale pour donner corps à l'événement et l'ériger en objet d'intérêt public. Si nous considérons les événements comme des faits institutionnels, il devient évident que leur mode de donation est médiatisé par le biais d'une instance socialement légitimée à laquelle on accorde cette mission : les

médias. Le mécanisme de médiation qui intervient ici est la *déférence* : nous déférons aux journalistes la tâche d'identifier, de décrire et de nommer les événements qui ont lieu dans l'espace public. (Calabrese Steimberg 2012 : 31-32)

Selon le concept de déférence (Kaufmann 2006), on admet que les médias sont des transmetteurs entre la réalité et le public et que le journaliste ne fait que nommer et présenter les faits pour que ceux-ci parlent désormais d'eux-mêmes. Or, les conflits dénominatifs (rares) montrent que le consensus sur le nom d'événement est parfois impossible. Il s'avère aussi que les destinataires du message médiatique sont bien conscients de ce rôle de cadrage. Le Web d'aujourd'hui, à travers les commentaires, les forums et surtout les réseaux sociaux, leur permet d'intervenir dans l'acte de nommer de l'événement, en remettant en cause certaines dénominations et en en proposant d'autres (cf. Calabrese Steimberg 2012).

L'acte de nommer est un processus linguistique et discursif qui s'opère, nous l'avons bien vu, à travers la notion de profil lexico-discursif, à plusieurs niveaux. Comme le constate L. Calabrese (2013), ce ne sont jamais les noms qui contiennent la mémoire des faits, ils l'éveillent plutôt. En effet, les éléments du cotexte aident à actualiser (comprendre) le nom d'événement (nous pouvons nous poser la question de savoir dans quelle mesure car c'est le journaliste qui donne ces éléments) ; le lecteur peut le saisir partiellement sans disposer de la mémoire interdiscursive complète. Le lecteur a aussi des compétences pour reconnaître le nom d'événement sans vraiment pouvoir le décoder, trouver un référent, et cela grâce à des instructions de lecture, telles que la présence du nom dans le titre ou l'emploi courant des dates et des lieux (des « coordonnées de l'événement ») en tant que mots-événements.

Une autre notion opératoire qui rend compte de l'acte de nommer l'événement (en le dépassant, nous sommes d'accord) est celle de formule. Ce concept nous permet d'ajouter la question d'idéologie qui, avec la mémoire interdiscursive et des représentations socio-cognitives, façonne le choix et l'emploi d'un nom d'événement. Ainsi, en analysant l'expression « purification ethnique », A. Krieg-Planque est parvenu à préciser la notion de formule. « Par formule, nous désignons un ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire » (2009 : 5). En d'autres termes, ce sont des pratiques langagières et des rapports de force (le conflit de pouvoir mis en discours ou la rencontre de points de vue différents) qui créent une formule.

Les bases théoriques de la notion de formule reposent sur les réflexions de J.-P. Faye (1972) et M. Ebel & P. Fiala (1983). J.-P. Faye a remarqué que la productivité lexicologique

de la formule vient de sa circulation en discours, donc de ses différents usages et des changements (de langue, de formation discursive, de sens, de catégorie grammaticale) qui s'y opèrent. Il a aussi défini le procès d'acceptabilité de la formule. En effet, la formule est agissante, c'est-à-dire elle tend à rendre quelque chose « acceptable », ce qui constitue son efficacité. M. Ebel et P. Fiala, à leur tour, voient la formule comme un objet polémique et comme un référent social. Ces fondements ont permis à A. Krieg-Planque de distinguer quatre propriétés constitutives de la formule.

- Le caractère figé de la formule. La formule peut être une unité lexicale simple ou complexe, une unité lexico-sémantique ou une séquence autonome et toutes ces formes signifiantes sont relativement stables. Ce figement (qui est graduel) est d'ordre structurel (formel), mais aussi mémoriel (le cas des paraphrases).

- Le caractère discursif de la formule. La formule n'est pas une notion linguistique, elle n'existe pas sans les usages qui la font advenir comme telle. Parfois, la formule est un néologisme de forme, mais le plus souvent l'unité préexiste formellement et c'est l'usage qui crée la formule (dote l'unité de sens). Par conséquent, toute analyse des formules exige un corpus.

- Le caractère de référent social de la formule. La formule se montre dominante à un moment donné et dans un espace socio-politique donné. C'est un signe qui signifie quelque chose pour tous à un moment donné et qui renvoie à un état des choses. En effet, elle circule entre différents types de discours et elle est productive du point de vue lexicologique.

- Le caractère polémique de la formule. La formule, cristallisant des enjeux socio-politiques, met en jeu l'existence des personnes et elle est porteuse d'une valeur de description des faits politiques et sociaux. Bref, il s'agit d'une mise en description du réel. La formule est donc conflictuelle et sujette à différentes stratégies. En effet, les conflits sur le plan socio-politique touchent la formule elle-même.

La formule est une catégorie graduelle : une séquence est plus ou moins formule selon qu'elle remplit plus ou moins chacune des quatre propriétés qui la caractérisent. C'est aussi un signe qui entre dans l'espace public par des procédés de publicisation, le rôle des médias s'avère donc de nouveau primordial.

Or, le nom d'événement est toujours présent dans le titre de l'article ; ce dernier a pour fonction d'attirer l'attention du lecteur et de condenser l'information contenue dans le texte. Le rôle des titres est d'autant plus important de nos jours où l'on consulte l'actualité sur les réseaux sociaux et sur l'écran d'un smartphone, bref, où l'on se limite souvent à la lecture des

titres. Les titres, nous l'avons bien vu, sont des éléments qui viennent de la rédaction du journal, ils sont donc polyphoniques, mais univoques idéologiquement.

B. Bosredon et I. Tamba (1992) ont démontré que la plupart des titres dans la presse française ont une structure bisegmentale à deux points. Cette structure correspond au modèle du thème et de son propos. L. Calabrese (2013) constate que dans les cas des articles sur l'actualité c'est l'événement qui constitue le thème, et que son propos, son développement, est ce que l'on en dit de nouveau (on évoque sa nouvelle facette). L'événement est bien sûr présent dans la première partie du titre sous forme de son nom, voire du mot-événement. Les noms d'événements apparaissent dans les titres aussi en dehors de cette structure bisegmentale à deux points. En tous cas, cette présence dans un endroit du texte privilégié les dote de sens : ils sont reconnaissables comme noms d'événements (et l'événement lui-même comme une réalité de référence) même pour un lecteur qui ne dispose pas de la mémoire interdiscursive complète nécessaire pour le décoder. La présence du nom d'événement dans le titre est donc une sorte d'instruction de lecture.

Toutes ces études montrent comment les analystes du discours conçoivent l'événement médiatique. Par définition, l'événement s'oppose au fait et il se distingue de l'histoire. Il constitue une construction discursive dont le symbole est le nom que l'on lui donne : c'est le discours (de presse) qui répond à la recherche de sens générée par le surgissement de l'événement. Le rôle des médias s'avère primordial : les journalistes sélectionnent les informations et les formatent en fonction des cadres sociaux. L'événement y est relaté et produit en même temps ; son sens social, tout comme son nom, ce qui va de pair, est donné au fil des discours, à l'intersection des dire convoqués. Ainsi, c'est le langage qui joue le rôle principal dans la construction du sens de l'événement, et cela à travers quatre phénomènes : la catégorisation, la nomination (inséparable de la question du point de vue), le fonctionnement cotextuel (les associations ou les séquences figées) et enfin, la dimension mémorielle (cf. Calabrese & Veniard 2017).

N. Garric et J. Longhi (2014), s'inspirant de l'approche technolangagière du discours de presse numérique présentée par M.-A. Paveau (cf. *supra*), proposent aussi la notion d'événement numérique. Cette notion rend compte de la multimodalité du discours médiatique en ligne, une caractéristique qui influence la construction événementielle. Celle-ci serait fondée sur une interdiscursivité numérique, à savoir une interdiscursivité plurisémiolinguistique.

Les études citées concernant l'événement médiatique s'inscrivent dans une nouvelle approche de l'analyse du discours, celle de sémantique discursive, parfois appelée aussi l'analyse du discours à entrée lexicale (cf. Née & Veniard 2012). C'est l'approche que nous adoptons dans cette thèse. L'analyse du discours à la française a toujours accordé une place privilégiée au lexique ; ainsi la notion de sémantique discursive est apparue déjà en 1971 pour rendre compte d'un nouveau champ de recherche, celui d'analyse du discours (Haroche, Henry & Pêcheux 1971). Aujourd'hui, il s'agit des études qui placent au centre la description du sens dans ses différentes dimensions ; ainsi, la dimension sémantique y est nourrie par la dimension discursive. Tous les niveaux d'analyse linguistique deviennent complémentaires et entretiennent des relations avec le genre, l'interdiscours et les représentations sociales. Le sens est donc perçu comme un fait dynamique, construit, voire co-construit, et non une donnée stable et reprise. Ainsi, l'unité d'analyse dépasse l'unité lexicale, en la voyant plutôt comme une unité circulante, nourrie par le contexte et reliée à tous les niveaux de la production du sens. Bref, les postulats de la sémantique discursive se présentent de la manière suivante :

- dépasser, dans l'analyse des faits de sens, l'opposition entre « langue » et « discours », au bénéfice d'une articulation dynamique de ces pôles ;
- s'appuyer tout à la fois sur les formes et sur les usages, contextualisés et rapportés à l'histoire, d'une part, à des discours et des genres textuels, d'autre part ;
- étudier la construction du sens telle qu'elle est instaurée par des unités de rangs différents (mot, syntagme, énoncé, séquence textuelle), et rendre compte de l'interface entre différents niveaux de construction du sens (syntagmatique, textuel, énonciatif, discursif) ;
- prendre acte de la labilité des phénomènes sémantiques, en accordant une place de choix à la polysémie, à l'ambiguïté, mais aussi au jeu et aux phénomènes de reconfiguration du sens ;
- tenir compte de l'influence qu'exercent les valeurs, les croyances, les connaissances partagées dans la construction et l'évolution du sens, et dans l'interprétation ;
- décrire la manière dont les usages se fixent, dont des formes émergentes se routinisent pour devenir des ressources partagées (Guérin, Lecolle & Veniard 2018 : 35-36).

La sémantique discursive inspire donc majoritairement l'approche méthodologique de la présente étude.

5. Méthodologie de la recherche et présentation du corpus

Dans les chapitres précédents, nous avons présenté le cadre théorique de notre étude. Nous avons consacré beaucoup d'espace aux concepts propres à l'école française d'analyse du discours, considérant qu'ils sont nécessaires pour bien fonder notre approche. Nous avons aussi fait le point sur les travaux traitant du discours de presse. Enfin, à l'aide d'une perspective interdisciplinaire, nous avons conceptualisé l'événement médiatique. Cet itinéraire reflète le raisonnement d'un lecteur-chercheur qui entre dans l'univers de la construction des événements médiatiques à travers une lecture attentive de la presse. En effet, face au discours de presse, nous nous situons entre la posture du lecteur et celle du chercheur : c'est le discours auquel nous sommes confrontée au quotidien et qui ensuite incite à nous poser plusieurs questions sur sa nature. Naturellement donc, nous nous sommes présentée comme un lecteur attentif de la presse aux débuts de la présente étude, ce qui nous a permis de construire notre corpus exploratoire. Celui-ci nous a servi de base pour développer les questionnements théoriques.

Tout d'abord, le cadre théorique constitué de concepts de l'école française d'analyse du discours et cette posture d'un lecteur attentif nous a permis de cerner les principaux problèmes que le discours de presse pose. Nous avons donc identifié les fonctions du discours médiatique – l'information et l'explication – et la principale fonction sociale de celui-ci, la construction de la mémoire collective. Nous considérons l'événement de propos de ce discours (c'est une formation discursive thématique chez D. Maingueneau ou justement le propos du contrat de communication chez P. Charaudeau). Il nous semble primordial d'identifier les acteurs de l'événement, c'est-à-dire les énonciateurs (le médiateur inclus). Cette relation entre le discours, les énonciateurs et une réalité extralinguistique entraîne les problèmes de nomination et de subjectivité. L'événement dans le discours médiatique constitue-t-il un reflet du réel, une description de celui-ci ou une construction ? En tant que lecteurs et en tant que chercheurs, nous sommes confrontés surtout à l'hétérogénéité du discours médiatique, et cela au niveau énonciatif (les phénomènes de polyphonie et de dialogisme) et générique. Enfin, la dimension numérique nous pose beaucoup de problèmes. Il faut se poser la question de savoir comment les lecteurs d'aujourd'hui consultent l'actualité et comment traiter l'hypertextualité. Nous observons que la mémoire interdiscursive médiatique se construit actuellement d'une nouvelle manière : certaines marques discursives de cette

mémoire sont remplacées par les hyperliens. Or, les deux quotidiens analysés présentent des divergences en ce qui concerne la gestion de l'hypertextualité.

Ainsi, nous partons du constat que l'événement, ce propos du discours médiatique, est construit par et dans le discours de presse. Son sens se construit en interdiscours, notamment grâce au dialogue entre l'intradiscours et l'interdiscours. Comment donc analyser l'interdiscours ? Comment y accéder, le toucher ? Peut-on le définir comme un système d'idées et de valeurs (la mémoire interdiscursive médiatique de S. Moirand) qui est convoqué par le discours, qui ressort dans le discours, ce qui entraîne le tissage des fils interdiscursifs, quand les discours « dialoguent » entre eux ?

Si le discours de presse est par définition hétérogène en mettant en scène les acteurs de l'événement et leurs dire, nous supposons que le sens se construit à travers la caractéristique de ses acteurs et la présentation de leur point de vue sur l'événement en question. Nous nous intéressons davantage à la présence de groupes d'acteurs. Comment le discours de presse rend compte de l'existence d'un acteur collectif, donc de l'énonciateur (la voix) collectif ? Quel est le rôle des acteurs de l'événement et des collectivités dans la construction du sens et comment l'analyser ? Comment les formules qui constituent les noms d'événements voient le jour ? Quel rôle joue le discours dans l'attribution des idées et des valeurs aux formules ? Comment évolue le sens des expressions associées à un événement ? Comment rendre compte d'un événement dans le monde du numérique, notamment des réseaux sociaux (quand le contrat de communication semble menacé) ?

En effet, si les recherches précédentes se concentraient sur la circulation des dire, les noms d'événements, les formules et les titres de presse (cf. le chapitre précédent), nous proposons une étude qui s'inscrit dans cette lignée, mais qui est centrée sur l'identité des acteurs de l'événement et le rôle de la présentation de ceux-ci et de leurs dire dans la construction de l'événement, avec un commentaire sur la dimension numérique du discours de presse.

Pour notre étude, nous avons choisi le discours de presse de référence, celui des journaux *Le Figaro* et *Le Monde* (LF et LM). C'est sont les deux quotidiens français nationaux et généralistes à la plus grande diffusion (en version papier) qui représentent deux points de vue différents, la ligne éditoriale du *Figaro* étant de droite gaulliste, libérale ou conservatrice, et celle du *Monde* – de centre gauche. Leurs comptes Facebook, où les contenus sont annoncés, sont suivis respectivement par 3,2 et 4,5 millions d'internautes. Nous nous sommes servi des versions électroniques des journaux, disponibles sur lefigaro.fr et lemonde.fr.

Pour garder l'homogénéité du corpus, nous avons choisi de traiter les discours appartenant à un seul genre du discours de presse, à savoir les articles d'actualité (les news), ceux qui font partie de la une d'un journal. Ainsi, nous nous concentrons sur l'événement-noyau (selon le terme de J.-M. Adam), en laissant de côté notamment les commentaires et les réactions. Bien évidemment, la une dans la version électronique est remplacée par l'espace en haut de la page d'accueil. Les articles qui traitent du même sujet d'actualité sont aussi réunis (dans un encadrement) et marqués par un nom commun qui constitue en fait le nom de cet événement. Ces pratiques nous facilitent la tâche de la reconnaissance d'un événement et de son nom. En outre, la version électronique d'un journal se distingue de celle classique par la présence des hyperliens. Ainsi, le texte doit être modifié pour être conforme à ce support : c'est un texte numérique et non numérisé. En d'autres termes, les versions imprimée et électronique ne sont pas homologues. Nous allons commenter l'impact de cette hypertextualité à l'exemple de nos analyses et nous allons comparer l'emploi de cet outil dans les deux quotidiens étudiés.

Le cadre théorique que nous exposons dans les chapitres précédents nous a permis de distinguer un news en tant que genre de discours. D'ailleurs, cette conception y joue un rôle important : c'est l'un des piliers de l'analyse du discours à la française car le concept de genre est en relation avec l'interdiscursivité (un article d'actualité se réfère aux articles antérieurs et postérieurs, c'est-à-dire au genre auquel il appartient tout en le modifiant), il permet aussi de classer les discours en fournissant des instructions d'interprétation.

Ainsi, nous nous situons dans un type de discours (la scène englobante), en l'occurrence celui d'information médiatique. La scène générique d'un news est déterminée surtout par le propos et par la finalité de la communication : il s'agit d'informer et d'expliquer un événement du monde réel récent ou en cours (l'immédiateté, surtout sur Internet, étant l'un de ses traits définitoires). Les rôles des partenaires sont bien définis et admis : le journaliste transmet les dires des acteurs de l'événement, décrit et nomme une certaine réalité en cours de construction en s'adressant à un lecteur dont la présence légitime l'activité de ce premier. Cette échange est possible dans un lieu approprié à sa réussite qu'est le journal en version imprimée ou électronique. Ainsi, un contrat de communication (selon le terme de P. Charaudeau) est conclu. Une news est aussi composée d'une certaine manière : formellement, elle a un titre, un chapeau et le corps de l'article qui se divise en parties ; elle est aussi structurée selon le modèle du thème et du développement, à savoir un compte-rendu des événements nouveaux (une manifestation, une conférence de presse), qui ont leur amorce, leur début, leur problématique et leur conclusion, est présenté sur le fond des moments discursifs

précédents. De là, des ressources linguistiques spécifiques sont activées. Notamment, les marques de subjectivité du journaliste sont presque exclues de ce genre de discours : les lecteurs s'attendent à un compte-rendu neutre. Or, nous l'avons bien vu, l'objectivité est non seulement impossible (vu le processus de choix d'informations et le phénomène de reprise propre à tout énonciateur), mais aussi indésirable pour le médiateur.

Un news est un genre routinier (selon le classement de D. Maingueneau) dont les contraintes sont globales (elles concernent l'ensemble de l'activité) et verticales (préétablies). Aucune scénographie n'est imposée : elle est souvent conditionnée par le propos de l'article. Des éléments de « reportage », comme les paroles citées des manifestants, non seulement assurent l'authenticité du récit, mais surtout instaurent une scénographie. Pourtant, des scénographies en dehors de ce cadre mimétique sont possibles, comme la confrontation des points de vue des adversaires sous forme d'un dialogue, voire d'une compétition sportive.

La posture d'un lecteur attentif s'est avérée efficace. Au cours de notre lecture quotidienne des journaux, nous sommes parvenue non seulement à reconnaître le genre du discours, mais aussi à cerner des moments discursifs, des événements et leurs noms (ce qui est facilité par la distance temporelle et par l'observation des discours postérieurs). Pour bien argumenter notre thèse et pour illustrer les points théoriques que nous développons, nous avons choisi des événements qui, vu leurs problématiques, mettent en scène des acteurs collectifs, notamment des acteurs qui s'opposent mutuellement, et des points de vue divergents sur un sujet. Les manifestations sociales se montrent des modèles de ce groupe d'événements ; les problèmes théoriques qui nous interpellent s'y articulent de manière très claire. Néanmoins, le modèle d'analyse que nous proposons est productive pour tous les événements médiatiques. Ainsi, nous avons choisi deux mouvements de contestation qui ont eu le plus grand impact et qui ont laissé le plus de traces en discours : l'adoption de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe (2012) et le mouvement des bonnets rouges (2013). Nous avons aussi choisi un événement toujours en cours, les manifestations des « gilets jaunes » (depuis l'automne 2018), pour le confronter aux événements précédents et surtout pour commenter sa dimension numérique. Si tous ces événements appartiennent à la même famille événementielle de « manifestations sociales », chacun représente un autre type d'événement selon le critère d'un modèle de construction discursive du sens. Ainsi, le « mariage pour tous » est un événement qui met en scène deux groupes (deux acteurs collectifs) adversaires avec des points de vue divergents sur une proposition (le projet de loi en l'occurrence) et qui entraîne une formule suivie de variantes ; les « bonnets rouges » sont des protagonistes de l'événement qui se développe au fil du

temps : un mot-événement est remplacé par un autre (« l'écotaxe » et « les bonnets rouges ») et le sens des formules est constamment modifié par les reprises ; les « gilets jaunes » rompent le contrat de communication et les journalistes sont obligés de trouver des outils pour rendre compte de cet événement atypique.

Nous avons construit nos objets d'analyse en fonction des concepts écoriques que nous voudrions développer et des méthodes appliquées. Ainsi, nous avons recueilli des articles que nous avons rencontrés en tant que lecteur attentif d'un journal et parmi ceux-ci nous avons choisi ceux qui allaient illustrer le mieux notre problématique, ceux qui semblent cruciaux pour la construction du sens : ceux qui contiennent des reprises le modifiant. Il s'agit des textes qui traitent du déroulement de l'événement en mettant en scène ses acteurs avec leurs dires et qui reprennent les formules propres à l'événement en les citant et qualifiant. Nous citons et nous analysons des titres et des fragments qui contribuent à la construction de l'événement, et non des articles entiers. C'est pourquoi nous ne prenons pas en compte le péritexte journalistique ; en version électronique, il s'agit surtout d'autres articles sur le même sujet proposés à la fin du texte et de commentaires d'internautes. Par contre, nous rendons compte de tous les hyperliens présents dans les fragments analysés.

Ainsi, nous avons choisi quarante huit extraits (EX) provenant de quarante six articles d'actualité (un article par extrait) et de deux billets Facebook. La sitographie intégrale fait partie de cette thèse. Elle a été complétée par tous les articles de presse et les autres sources qui sont mentionnés dans les fragments analysés sous forme d'hyperliens. Cela donne soixante sept articles de presse, deux billets Facebook et un tweet pris en compte.

Notre analyse est répartie en trois chapitres, chacun est consacré à un événement médiatique étudié : « le mariage pour tous », « les bonnets rouges » et « les gilets jaunes ». Nous commençons chaque analyse en dessinant le contexte large (et extralinguistique) de l'événement. L'analyse des extraits, qui s'effectue de manière chronologique, repose sur l'étude des cotextes du nom d'événement, du vocabulaire et des procédés discursifs servant à qualifier les acteurs de l'événement et leurs points de vue sur celui-ci. Notre grille d'analyse comprend trois étapes : nous définissons le moment et les facteurs discursifs d'émergence d'une formule, nous identifions les appels à la mémoire collective et enfin, nous déterminons l'image des acteurs de l'événement et la présentation de leurs points de vue. Pour chaque événement, nous commentons aussi les différences entre les discours provenant des deux quotidiens étudiés.

En tant que concept opératoire, nous avons choisi celui de reprise au sens de Vion 2006. Nous analysons donc les reprises (quelle que soit leur forme) de la formule constituant

le nom de l'événement et des expressions qualifiant les acteurs de l'événement. Nous considérons que ces reprises modifient et construisent progressivement le sens des formulations en question. Nous dessinons ainsi le profil discursif, voire interdiscursif (un concept qui fait écho à celui de profil lexico-discursif de M. Veniard 2013), des formules et des dénominations étudiées.

6. Le « mariage pour tous »

On associe les formulations (conflictuelles, selon le terme de L. Calabrese) de « mariage pour tous », « mariage homosexuel » et « mariage gay » aux événements qui ont eu lieu en France entre le 7 novembre 2012 (la présentation de la nouvelle loi ouvrant le mariage et l'adoption aux personnes de même sexe) et le 29 mai 2013 (la célébration du premier mariage homosexuel à Montpellier). Certains événements dépassent bien sûr ce cadre, comme la déclaration de la ministre des droits des femmes Najat Vallaud-Belkacem sur le déroulement du futur premier mariage homosexuel à Montpellier (le 27 septembre 2012) et le mouvement de contestation qui a continué après l'adoption de la nouvelle loi. Nous retrouvons aussi des traces de cet événement et les formulations elles-mêmes dans des discours postérieurs, même de quelques années, ce qui prouve du caractère événementiel du groupe de moments discursifs en question qui portent un nom ancré dans la mémoire collective.

D'autres dates restent encore à citer, comme les premières manifestations contre le projet de loi (le 17 novembre 2012), les premières manifestations de soutien (le 15 décembre 2012), l'adoption (le 23 avril 2013) et la promulgation (le 17 mai 2013) de la loi. Tous ces « petits » événements constituent des moments discursifs qui construisent des facettes de l'événement connu sous les noms de « mariage pour tous » et de « mariage homosexuel » (mais surtout ce premier car c'est celui qui est propre à cet événement, cf. *infra*). C'est autour de ces moments discursifs que nous avons construit notre corpus exploratoire, tout en nous concentrant sur l'émergence de la formule. Nous pouvons aussi associer le terme de facette à toutes les questions accompagnant l'événement ; en l'occurrence, le « mariage pour tous » est devenu l'occasion pour les discussions sur la PMA (procréation médicalement assistée) et la GPA (gestation pour autrui), deux procédures non prévues par la nouvelle loi ouvrant le mariage et l'adoption aux personnes de même sexe. Notre objectif n'est pas de présenter (reconstruire) l'image de l'événement inscrite dans la mémoire collective, mais d'analyser le moment d'émergence de l'événement pour démontrer des éléments qui le construisent et des techniques discursifs (des mécanismes) qui le rendent possible.

Ni le concept, ni les controverses qui l'accompagnent ne sont nouveaux. En France, l'adoption en 1999 de la loi du PACS (pacte civil de solidarité), ouvert aux couples de sexe différent et à ceux de même sexe, a provoqué de vives polémiques et a tout de suite été l'occasion de soulever la question du mariage pour tous les couples. En effet, le PACS, tout

comme le concubinage, pose trois problèmes principaux en le comparant au mariage : l'adoption conjointe, l'héritage au conjoint (les deux procédures non prévues par le PACS) et le cadre de la signature du document (le PACS étant conclu au tribunal ou à l'ambassade et non à la mairie). L'ouverture du mariage aux personnes de même sexe constituait donc le postulat du Parti socialiste depuis toujours, et bien sûr la promesse électorale de F. Hollande en 2012. C'étaient donc les socialistes, à l'époque au pouvoir, qui ont présenté et ont ensuite soutenu le projet de loi (notamment la ministre de la Justice Christiane Taubira) ; les politiques de l'UMP et bien sûr du FN s'y opposaient. Leur attitude envers les manifestations contre le projet de loi était pourtant différente : les premiers y participaient et y incitaient, les seconds s'en distancaient.

Nous appelons ce nom d'événement (le « mariage pour tous ») une formule d'après la définition proposée par A. Krieg-Planque (2009). D'ailleurs, parmi les trois formulations citées, c'est le « mariage pour tous » qui est propre à la période et aux événements que nous évoquons, le « mariage homosexuel » et le « mariage gay » étant des dénominations plus générales qui préexistaient, ainsi que le « mariage entre les personnes de même sexe », la dénomination la plus neutre, mais vu sa longueur, non favorisée par les médias. Nous traitons donc le « mariage pour tous » de nom d'événement ; c'est le « mariage pour tous » qui cristallise, construit et rend acceptables des enjeux socio-politiques à un moment donné. Ainsi, c'est une expression figée qui acquiert sa signification en discours et qui joue le rôle d'un référent social. Elle est aussi polémique et le conflit dont elle est sujette est tangible : il s'agit de l'existence des formulations concurrentielles, celles de « mariage homosexuel » et de « mariage gay » qui peuvent représenter des opinions opposées.

Ainsi, nous voudrions montrer les mécanismes de production du sens au moment de surgissement d'un événement socio-politique, à savoir l'adoption d'une nouvelle loi sociale, et les manifestations qui l'accompagnent. Ce qui nous intéresse davantage dans le cas du « mariage pour tous », c'est le caractère potentiellement conflictuel de cette formule et l'existence des formules concurrentielles. Nous allons nous poser la question de savoir où ce conflit s'inscrit. Si chaque formule cristallise des enjeux socio-politiques et symbolise certaines valeurs, comment ces dernières s'y associent-elles ? Quel rôle joue le discours dans l'attribution de ces valeurs ? Quel est le rôle des acteurs de l'événement et des collectivités dans la construction du sens et comment l'analyser ? Pour analyser ce problème, nous allons étudier les contextes de la formule en question, les marques de la subjectivité des énonciateurs et surtout la présentation des acteurs de l'événement et de leurs dires. Nous nous concentrons sur l'émergence de la formule et sur la production initiale du sens. Certes, le sens se construit

au fil des discours, mais il s'avère qu'il se cristallise à un certain moment, parfois tout au début, ou il n'est pas sujet à la variation. Nous avons analysé plusieurs articles de presse, dont nous avons choisi des extraits (EX). La liste complète des articles avec leurs adresses URL se trouve à la fin de cette thèse. Ceux qui sont joints aux articles analysés par des hyperliens y sont aussi inclus.

6. 1. L'émergence de la formule

La formulation de « mariage pour tous », qui n'est pas encore à ce moment-là une formule proprement dite, apparaît dans l'article qui rend compte de la présentation et de l'adoption du nouveau projet de loi par le Conseil des ministres. Notons que dans la suite de l'article l'auteur évoque quelques premiers points faibles de la nouvelle loi, ceux concernant la parentalité et la filiation (il s'agit notamment des termes mêmes de « mère » et de « père » ou de ceux de « parent 1 » et de « parent 2 ») qui deviennent par la suite des problèmes légaux majeurs. L'événement est traité par le journaliste de « bouleversement sociétal et chamboulement juridique », deux expressions qui ont une valeur descriptive, mais dont le registre est plutôt familier (s'agit-il alors du jugement du locuteur ou est-ce une reprise ?).

(EX1) Bouleversement sociétal et chamboulement juridique, le projet de loi du [«mariage pour tous»](#) [lien vers la catégorie d'articles] a été adopté mercredi en Conseil des ministres. Le président François Hollande a déclaré que ce projet devait être «un progrès pas seulement pour quelques-uns mais pour toute la société». Il a souhaité aussi que le débat soit «maîtrisé» et «respectueux des opinions comme des croyances», selon des propos rapportés par la porte-parole du gouvernement Najat Vallaud-Belkacem.

LF 6/11/2012 Le mariage gay adopté en Conseil des ministres

Nous remarquons que la formulation de « mariage pour tous » est mise entre guillemets ; c'est un signe pour le lecteur qu'il a affaire à une modalisation ; il s'agit peut-être d'un discours autre et d'un autre énonciateur. En même temps, aucun indice sur son identité n'est fournie, mais il est évident que le locuteur s'en distancie. Cela ne permet pourtant pas de juger sur son point de vue. F. Hollande avait effectivement promis, lors de sa campagne présidentielle en 2012, «le mariage pour tous les couples » ; désormais la question d'orientation sexuelle était régulièrement gommée dans le discours gouvernemental et présidentiel, et par la suite dans celui des organisations LGBT. L'expression « égalité pour tous les couples » apparaît aussi dans le programme du Parti socialiste et dans les 60

propositions de F. Hollande. Cette connaissance du contexte nous fournit un indice sur le possible énonciateur à l'origine de ce discours autre.

En parallèle, notons que la formulation employée dans le titre est celle de « mariage gay », une expression qui n'est pas forcément péjorative, mais certainement familière ; elle avait été employée avant pour parler en général du mariage entre les personnes de même sexe. Nous savons que les titres sont des éléments du discours de presse qui viennent de la rédaction, ils sont donc censés exprimer le point de vue du journal. Nous avons essayé (Jaworska 2013) de montrer la dépendance entre le point de vue idéologique du journal (*Le Figaro* ou *Le Monde*) et le choix de la variante de la formule « mariage pour tous ». Nous trouvons maintenant cette question plus complexe. C'est vrai, si on prend en compte uniquement les titres des articles. C'est aussi peut-être vrai pour les usagers ordinaires de la langue (qui opèrent un choix lexical qui reflète un système de valeurs et un engagement politique), ce qui est bien sûr repris par le discours de presse, et pour les discours encore plus marqués idéologiquement, comme le montre l'exemple du journal *Présent*, proche du Front National, où on employait presque uniquement la formulation de « mariage homosexuel » et où le mot « mariage » était régulièrement mis entre guillemets.

Les exemples d'articles des étapes initiales de l'événement montrent une variété d'emplois, souvent avec la disparité entre le titre et le corps de l'article. Ainsi, le « mariage pour tous » peut être reçu comme une dénomination neutre : « c'est comme cela qu'on appelle ce mariage », l'équivalent de « on dit »². Sa source se trouve donc dans l'interdiscours (le journaliste ne prend pas les mots en charge, mais son auteur n'est pas non plus indiqué) ; la formulation est parfois mise entre guillemets pour montrer cette hétérogénéité discursive. Avec le temps, l'emploi de la formulation « mariage pour tous » est de plus en plus fréquent dans le discours de presse : elle s'impose progressivement et elle devient de plus en plus « acceptable » tout comme les valeurs qu'elle véhicule.

En même temps et pour ces raisons, la valorisation de cette expression commence. Les paroles du président, vu comme le père du projet de loi, sont citées, par l'intermédiaire de sa porte-parole : elles semblent donc authentiques et elles jouent le rôle d'argument d'autorité. Les idées de progrès et d'égalité (« pour tous » veut dire « pour toute la société »), connotées positivement dans notre culture, s'associent à la formulation et la caractérisent. La même citation de F. Hollande apparaît dans un autre article de ce jour-là³ et une telle reprise renforce le message du discours de presse. Dans le discours de F. Hollande, l'idée d'égalité évolue vers

² Cf. EX3 : article LF 7/11/2012 Mariage: un texte de l'UMP pour débattre.

³ Cf. EX7 : article LM 7/11/2012 Le projet de loi du "mariage pour tous" adopté en conseil des ministres.

celle de liberté, un autre concept valorisant, après les premières manifestations des opposants au mariage homosexuel. « Ce sera un texte de liberté, je ne veux pas en faire un texte de division », dit-il au sujet du projet de loi (citation dans l'article LF 18/11/2012 Mariage gay : le gouvernement campe sur ses positions).

La division idéologique entre le « mariage pour tous » et ses variantes se produit hors discours de presse (mais elle est aussitôt reproduite par celui-ci), et cela avec l'apparition du mouvement organisé des opposants au projet de loi neuf jours après sa présentation (cf. EX4 LF 16/11/2012 Mariage gay: manifestations ce week-end). « La Manif pour tous », la dénomination choisie par les organisateurs, fait (exprès) écho au « mariage pour tous », une formulation employée par des hommes politiques. Par défaut, « le mariage pour tous » devient l'expression propre aux personnes favorables au projet de loi, surtout avec ses connotations positives déjà présentes en discours. Ainsi, les rôles sont partagés entre deux positions idéologiques.

L'emploi du pronom indéfini « tous » est ici très intéressant. Le cotexte (cf. EX1) y associe l'idée valorisante d'égalité, et cela rejoint la définition lexicale du mot : « tous » veut dire « la totalité des humains »⁴. En fait, « tous » ne signifie que rarement « tous » au sens mathématique. D'un côté, le « mariage pour tous » se veut égalitaire car il est censé concerner l'autre partie de la société, celle constituée par les couples de même sexe, jusque là non couverte par l'institution de mariage. Mais il suffit de rappeler que par exemple les personnes mineures en sont exclues. De l'autre côté, l'apparition de la « Manif pour tous » signifie une vraie bataille de « tous », une tentative d'attirer des partisans parmi ces mêmes membres de la société. C'est le conflit entre « le mariage pour tous » – le mariage pour toute la société, égalitaire et soutenue par tous, et la « Manif pour tous » – tous contre le mariage de personnes de même sexe et toute la société promouvant des valeurs traditionnelles. Ces deux « tous » constituent donc des ensembles disjoints, ce qui ne va pas de pair avec l'acception du mot dans les dictionnaires ; c'est le discours qui fait construire de nouveaux sens. D'ailleurs, compte tenu de cette bataille de « tous », les organisateurs des manifestations soutenant le projet de loi n'ont plus pu employer le pronom « tous » pour décrire leur mouvement ; ils ont opté pour « l'égalité » (EX15). Notons aussi l'existence du collectif « Tous pour le mariage » (EX13), une initiative des personnes incitant à améliorer le projet de loi. Nous constatons que chacun essaie de trouver sa place dans ce conflit autour du pronom « tous », tant il est puissant.

⁴ Selon le dictionnaire larousse.fr consulté le 27 janvier 2020.

Si l'idéologisation du « mariage pour tous » et de ses variantes se produit hors discours, la formule elle-même se crée en discours, quand celui-ci la juxtapose à la « manif pour tous » (ici comme un nom commun pour caractériser le mouvement social, et non le nom propre de l'initiative). En d'autres termes, l'expression « mariage pour tous » se montre productive et elle permet un certain défigement qui est compréhensible pour les membres d'une communauté linguistique. L'émergence de la formule favorise l'inscription de l'événement dans la mémoire interdiscursive médiatique.

(EX2) Du «mariage pour tous» [lien vers la catégorie d'articles] à «la manif pour tous», la contestation contre le projet de loi d'ouverture du mariage et de l'adoption aux homosexuels gagne la rue. Samedi, une cohorte de dizaines de milliers de manifestants va sillonner dix villes au mot de «Tous nés d'un homme et d'une femme».

LF 16/11/2012 Mariage homosexuel : la contestation gagne la rue

M. Barrangou (2018), qui retrace l'itinéraire du processus de la nomination du « mariage pour tous » et analyse le fonctionnement argumentatif de celui-ci, associe l'émergence de la formule au passage de « l'altérité » vers « l'égalité », que nous avons aussi mentionné. Il analyse la création de la « Manif pour tous » et d'autres expressions en termes du défigement et de la productivité de la nomination.

6. 2. Les appels à la mémoire collective

Si nous avons pu esquisser au début de ce chapitre le fond de la présentation du nouveau projet de loi, c'est grâce au discours de presse, et non à un savoir encyclopédique. Les événements antérieurs, comme l'adoption du PACS, trouvent leur place permanente dans la mémoire collective, mais la presse a entre autres pour fonction d'activer des domaines spécifiques de cette mémoire, c'est-à-dire rappeler ou décrire ces événements. Ces rappels permettent de construire le sens social de l'événement en cours en établissant des relations entre le passé et le présent ; ils servent aussi souvent d'arguments. Ils rendent aussi la mémoire collective d'une communauté langagière un peu plus accessible aux autres. Or, pour tous les lecteurs c'est une instruction de lecture (au sens de Calabrese 2013), un indice d'interprétation de l'événement.

(EX3) Le groupe UMP, qui a engagé une série d'auditions sur le sujet, dit réfléchir à des "réponses alternatives" au mariage pour tous. "Peut-on améliorer le PACS? Faut-il créer un nouveau contrat, plus engageant et plus fort symboliquement que le PACS, mais qui n'aurait pas, pour autant, les mêmes implications en matière de filiation et de parenté que le mariage?", demande-t-il notamment. Le projet sur "le mariage pour tous" ne devrait pas être discuté en séance à l'Assemblée avant fin janvier.

LF 7/11/2012 Mariage: un texte de l'UMP pour débattre

(EX4) Alors que la politique économique est déjà jugée trop sociale libérale par la gauche de la gauche, François Hollande et Jean-Marc Ayrault ne peuvent se permettre de perdre la bataille du mariage pour tous. (...) Au sein du gouvernement, on tient ferme et on rappelle que les manifestations antipacs en 1999 avaient, elles aussi, rassemblé quelque 100.000 personnes. Sans empêcher la réforme. Comme au temps du pacs, les débats de société traversent aussi les rangs socialistes.

LF 18/11/2012 Mariage gay : le gouvernement campe sur ses positions

Ainsi, la partie de la mémoire interdiscursive relative à l'événement « PACS » de 1999 est activée. Cela invite le lecteur à faire ses propres comparaisons entre les événements, entre le PACS et la nouvelle loi, et permet de prévoir des controverses, en parallèle avec celles de 1999 (des controverses qui sont souvent suggérées par le journaliste, comme dans l'extrait 12, où il évoque « les dérapages homophobes observés lors des manifestations anti-pacs »). Nous apprenons pourtant (EX4) que le mouvement de contestation n'a pas empêché l'introduction du PACS, ce qui constitue une sorte de promesse pour le « mariage pour tous ». C'est donc un exemple de l'emploi argumentatif d'un appel à la mémoire collective. Ce message est de plus renforcé par la mise de l'événement dans le contexte politique actuel (« François Hollande et Jean-Marc Ayrault ne peuvent se permettre de perdre la bataille du mariage pour tous »).

(EX5) Les initiateurs de la "Manif pour tous", prévue samedi 17 novembre contre le projet de loi sur le "mariage pour tous", ne se sont pas risqués à annoncer une vague "bleu-blanc-rose", la tenue préconisée pour défiler dans les rues d'une dizaine de villes de France. Deux chiffres dans toutes les têtes : 100 000, en 1999, à Paris, contre le pacs, et un million, en 1984, pour la défense de l'école privée.

LM 17/11/2012 Première mobilisation nationale contre le mariage "gay"

Un autre rappel concerne le mouvement de contestation autour du projet de changement de statut de l'école privée, c'est-à-dire catholique, en 1984. Cette parallèle caractérise le mouvement de protestation contre le « mariage pour tous » comme un

mouvement de défense des valeurs traditionnelles. Les deux rappels (« PACS » et « école privée »), avec les chiffres cités, témoignent de l'ampleur et de l'impact social (prévus ou déjà vécus) de l'événement de « mariage pour tous ». Les deux favorisent la catégorisation de l'événement en cours dans des ensembles délimités par les thèmes de « l'histoire de l'union homosexuelle » et de « la défense des valeurs traditionnelles ». En d'autres termes, les appels à la mémoire collective inscrivent l'événement dans une famille événementielle.

Notons que les événements « PACS » et « école privée » apparaissent dans le discours sous forme de leurs noms, c'est-à-dire des mots-événements qui, avec la date et le nombre de manifestants, suffisent à déclencher la mémoire collective. Ces mots-événements sont donc ancrés dans la mémoire collective des Français, mais, présentés ainsi, ils ne sont pas compréhensibles pour le lecteur d'une autre communauté langagière.

L'inscription dans l'historicité, en empruntant les termes de S. Moirand, constitue un autre mécanisme récurrent de construction du sens social de l'événement. Il s'agit de mettre l'événement dans un contexte large, historique (la mise dans l'actualité, comme dans l'extrait 4, étant le point central du discours de presse). Nous avons déjà remarqué que le rappel d'un événement antérieur en est une tentative (cf. le cas du « PACS »). Cette mise en contexte peut aussi avoir une valeur argumentative.

(EX6) Sur France Culture, le 12 janvier, à propos du "mariage pour tous", face à la sociologue Irène Théry, Alain Finkielkraut a voulu faire parler les morts. Peut-on imaginer, a-t-il dit en substance, Walt Whitman, Verlaine ou Rimbaud, sacrifiant au mariage, cette institution bourgeoise ? Leur homosexualité était à la fois refus de l'hétéronormativité, rejet des conventions et des académismes. Instituer le couple homosexuel dans le code civil, lui donner une reconnaissance juridique et sociale, serait se moquer d'eux, les ridiculiser post mortem, pratiquer un crime contre l'art en tarissant une source majeure de l'inspiration poétique et littéraire. Loin de faire parler les morts, il faut au contraire faire parler l'histoire, pour replacer la question du "mariage pour tous" dans une généalogie qui lui restitue son ancienneté. C'est, en effet, dans le dernier tiers du XIXe siècle que des juristes ont nommé, pensé et théorisé le mariage des couples de même sexe. (...) L'idée du "mariage pour tous" peut donc se prévaloir d'une histoire que ses détracteurs s'emploient à gommer pour l'ériger en idée neuve. Elle trouve ses fondements dans la pensée de juristes bourgeois du XIXe siècle, plutôt conservateurs mais en avance sur leur temps.

LM 31/01/2013 L'union homosexuelle, 150 ans d'histoire

Ici, nous observons la citation (par le moyen du discours direct libre, plutôt rare) des propos d'Alain Finkielkraut, critique à l'égard du mariage homosexuel, avec lesquels le

locuteur (le journaliste) dialogue. Ce dernier veut faire parler l'histoire (ce qui est valorisé) au lieu de faire parler les morts (ce qui est ridiculisé). Ainsi, les paroles du philosophe, opposant au projet de loi, sont instrumentalisées. La présentation de l'histoire de la théorisation du mariage homosexuel devient un argument en faveur de l'institution de celui-ci : il est légitimé par 150 ans d'histoire. De plus, le journaliste évoque l'idée du progrès, que l'on connaît de l'extrait 1, car les premiers théoriciens du mariage homosexuel étaient « juristes bourgeois du XIXe siècle, plutôt conservateurs mais en avance sur leur temps ».

La formule de « mariage pour tous » y est employée de manière intéressante. Le journaliste constate qu' « il faut faire parler l'histoire, pour replacer la question du 'mariage pour tous' dans une généalogie qui lui restitue son ancienneté » et que « l'idée du 'mariage pour tous' peut donc se prévaloir d'une histoire que ses détracteurs s'emploient à gommer pour l'ériger en idée neuve ». Le locuteur modalise son propos par les appositions de la formule « mariage pour tous » (« la question » et « l'idée ») ainsi que par la mise entre guillemets de celle-ci (il signale donc sa distanciation). En effet, c'est bien une certaine idée (ou question) dont on retrace l'histoire, et non le « mariage pour tous » lui-même, étant une formule contemporaine des lecteurs du journal et liée à une position idéologique. En même temps, le locuteur la choisit consciemment, au détriment du « mariage homosexuel » ou « gay », pour l'inscrire dans le processus de son acceptabilité (et de l'acceptabilité de la position idéologique qui se cache derrière elle).

6. 3. L'image des acteurs de l'événement et la représentation de leurs points de vue

Le projet de loi est controversé, il touche la société et les valeurs traditionnelles ; les manifestations des partisans et des opposants s'enchaînent donc, comme prévu. Dans les articles rendant compte de ces manifestations, les deux groupes sont caractérisés et leurs prises de position sont représentées. Ainsi, les acteurs de l'événement, au sens discursif, voient le jour. C'est dans les présentations des acteurs et dans les mécanismes de présentation des dires que nous pouvons retracer les valeurs qui s'y associent, même si la formule de « mariage pour tous » et ses variantes ne sont pas employées respectivement. La disparité entre le « mariage pour tous » et le « mariage homosexuel » ou « gay » se fait en discours (cf. *supra*), et la répartition de certaines valeurs et idées entre les acteurs de l'événement, ici les manifestants pour et contre le projet de loi, la complète. En d'autres termes, nous nous posons la question de savoir quelles valeurs sont associées aux deux parties du conflit et, par cet intermédiaire, aux formulations en question. Comment les expressions

deviennent des formules identitaires revendiquées par les acteurs si les cotextes n'en font pas preuve ? Nous observons aussi que, tout comme les partisans et les opposants le font virtuellement, les articles dialoguent entre eux.

Ainsi, les premières voix critiques à l'égard du projet de loi, relatées par la presse, viennent du milieu catholique, ou plus largement, religieux.

(EX7) L'Eglise catholique ainsi que les représentants des autres courants religieux – protestants, musulmans, juifs – justifient leur opposition au projet par des arguments non seulement religieux, propres à leurs traditions respectives, mais aussi "anthropologiques" en se réclamant de la "nature humaine". "Une vision de l'être humain sans reconnaître la différence sexuelle serait une supercherie qui ébranlerait un des fondements de notre société", a tonné Mgr Vingt-Trois. La hiérarchie catholique n'appelle pas les fidèles à manifester, au contraire des courants intégristes, mais sa descente dans l'arène politique n'en a pas moins rouvert le débat récurrent en France sur la place des religions dans une société laïque. David Assouline, porte-parole du Parti socialiste, a jugé que l'Eglise n'était "pas vraiment dans son rôle" en s'opposant à une mesure qui concerne "le mariage civil dans la République laïque".

LM 7/11/2012 Le projet de loi du "mariage pour tous" adopté en conseil des ministres

Le locuteur cite les arguments des catholiques, opposants au mariage homosexuel, en mettant des îlots textuels guillemetés pour montrer l'hétérogénéité de son discours. En effet, le journaliste ne prend pas en charge des arguments « anthropologiques » et ceux relevant de la « nature humaine », dont il est question. Ce point de vue appartient à l'énonciateur collectif (« Église catholique ») ou directement au Cardinal Vingt-Trois dont les propos sont cités dans la phrase suivante et qui représente cet énonciateur collectif. L'Église catholique joue ainsi son rôle traditionnel d'autorité morale, confirmé par la presse, et elle se distingue en même temps des courants intégristes. Une autre facette de l'événement en question s'ouvre à cette occasion, celle du « débat récurrent en France sur la place des religions dans une société laïque ».

Notons que la citation des paroles du Cardinal Vingt-Trois est introduite par le verbe « tonner », subjectif. Comparons-le au verbe introducteur « juger », neutre, employé dans la suite de l'article pour présenter le propos du porte-parole du Parti socialiste. En effet, le verbe « tonner » traduit des émotions fortes et violentes, notamment la colère. Le supérieur catholique est donc montré comme une personne qui agit sous le coup de l'émotion.

Les premières mobilisations des personnes favorables au projet de loi permettent de voir quelle est leur « réponse » aux arguments « anthropologiques ». Leurs arguments sont sociétaux et ils tournent autour de la notion d'égalité, ce qui rejoint le propos de F. Hollande.

(EX8) Sous le mot d'ordre "La République doit reconnaître toutes les familles, la République doit protéger tous les enfants", plusieurs associations dont SOS Homophobie et l'Inter-LGBT avaient lancé l'appel à la mobilisation contre les lacunes du texte de loi. Au cri de "Hétéros, homos, droits égaux" et de "L'égalité maintenant", les participants sont venus avec des poussettes et des habits d'enfants. (...) L'adoption ce matin en conseil des ministres du projet de loi est "un symbole extrêmement fort, une grande avancée en termes d'égalité", a confié Nathalie Mestre, présidente de l'association Les Enfants d'Arc-en-ciel. (...) "C'est une procédure judiciaire longue et, sans reconnaissance de la filiation, l'enfant n'est pas protégé. Il peut par exemple se retrouver orphelin si son parent biologique décède", signale la militante. Et d'insister: "Il faut l'égalité dans le mariage, dans l'adoption, mais aussi dans la filiation".

LF 7/11/2012 Mariage gay: manifestation devant l'AN

Ainsi, le terme et l'idée d'égalité apparaît dans cet article plusieurs fois et sous différentes formes. Nous observons donc le slogan des associations favorables au mariage homosexuel qui reproduit l'idée de « tous » et les mots « Hétéros, homos, droits égaux » et « L'égalité maintenant », criés par les manifestants, repris par le journaliste. Ce type de citation (slogans, cris) permet d'introduire les paroles d'un acteur collectif (cf. *infra*). Le locuteur met aussi en scène Nathalie Mestre, présidente de l'association Les Enfants d'Arc-en-ciel, l'une des organisatrices de la manifestation. Ses paroles sont citées, avec des verbes introducteurs neutres ; nous y retrouvons deux fois la notion d'égalité. Notons que la formule elle-même de « mariage pour tous » n'est pas employée dans cet article, mais indirectement elle y trouve son explication dans l'idée d'égalité, citée et reformulée à plusieurs reprises.

Si nous retrouvons d'un côté cet argument d'égalité très fort et de l'autre nous avons la traditionnelle opposition conservatrice de l'Église catholique qui se veut une autorité morale et qui avance des arguments anthropologiques, comment peut se caractériser la « manif pour tous », cette opposition universelle au mariage homosexuel ? Nous avons choisi plusieurs extraits qui montrent des stratégies de présentation adoptées par les organisateurs, mais surtout celles relatées par le médiateur. Ainsi, le discours de presse construit une certaine image des manifestants contre le projet de loi, l'image qui devient celle de la « manif pour tous » s'opposant au « mariage pour tous ».

Cette image est construite à travers la caractéristique des manifestants par le médiateur, l'auto-présentation des manifestants relatée par le médiateur, l'identification de l'icône du mouvement, le rapport des paroles des manifestants et la description physique des manifestants.

(EX9) Plusieurs manifestations sont organisées ce week-end dans toute la France contre le mariage gay et l'adoption par les couples homosexuels [lien vers la catégorie d'articles], celles des opposants classiques demain et celle prévue dimanche à l'appel de l'institut Civitas [lien vers la catégorie d'articles], proche des catholiques intégristes. (...) Demain, un collectif, baptisé "La Manif pour tous", invite les manifestants à s'habiller en "bleu, blanc, rose" pour des défilés prévus demain à Rennes, Metz, Nantes, Dijon, Bordeaux, Lyon, Marseille, Toulouse ou Paris (départ à 14H30 à Denfert-Rochereau). Le collectif entend ainsi dire "non à un bouleversement majeur et dangereux" qui "ignorera désormais les deux piliers de l'identité humaine: la différence sexuelle et la filiation". Il est notamment mené par Frigide Barjot, fondatrice du Collectif "Pour l'Humanité durable". (...) Les organisateurs espèrent faire mieux que les derniers rassemblements en faveur du mariage gay: entre 1500 et 2000 personnes à l'assemblée Nationale le 7 novembre [lien vers l'article LF 7/11/2012 Mariage gay: manifestation devant l'AN] et un millier hier soir devant l'hôtel de ville de Paris. "Pour Paris, nous avons déposé une demande en préfecture pour 10.000 personnes", a dit Frigide Barjot, qui tient à se démarquer résolument des organisateurs de la manifestation de dimanche. "La grande différence entre nous et eux, c'est l'homophobie, je suis personnellement favorable au Pacs, et même à une amélioration du Pacs, mais nous ne voulons pas du mariage et de l'adoption, nous voulons garder notre modèle de filiation" a-t-elle déclaré. Dimanche, l'institut Civitas qui veut "rechristianiser la France des clochers et des cathédrales", appelle à une manifestation à Paris partant du ministère de la Famille dans le 7^e arrondissement. Une trentaine de bus amèneront des manifestants venants de toute la France qui défilent aux cris "Oui à la famille, non à l'homofolie".

LF 16/11/2012 Mariage gay: manifestations ce week-end

(EX10) Samedi, une cohorte de dizaines de milliers de manifestants va sillonner dix villes au mot de «Tous nés d'un homme et d'une femme».

Citoyens attachés au modèle père-mère, adversaires de la théorie des genres, maires réticents à l'idée d'unir deux hommes ou deux femmes, imams, évêques et prêtres, défenseurs des droits de l'enfant, croyants catholiques, juifs ou musulmans, politiques, psychanalystes ou philosophes craignant une révolution anthropologique: le cortège des «anti» ne manquera pas de contrastes. Une force pour montrer que la contestation n'est pas l'apanage de quelques traditionalistes bornés. Mais aussi une faiblesse. Le manque d'unité a vite fait de brider les élans.

Mais ces manifestants aux profils disparates partagent tous la même conviction: l'égalité pour tous va supprimer la sexualité et la filiation père-mère-enfants, protégée par le mariage civil entre un homme et une femme, constitue le fondement de notre société. «Fédérer sur un sujet aussi clivant, presque tabou

tant les gens ont peur d'être taxés d'homophobie, c'est toute la difficulté», souligne Virginie Merle, alias Frigide Barjot, à l'origine de ce rassemblement avec son collectif Pour l'humanité durable. «Il ne s'agit pas d'empêcher les homosexuels de s'aimer ou les familles homoparentales d'élever leurs enfants mais de protester contre le changement de la structuration de la société», martèle la parodiste, cofondatrice du groupe Jalons.

Étiquetée anarchiste de droite et catho branchée, elle s'est lancée dès la rentrée dans la bataille médiatique contre le projet de loi en compagnie d'une militante socialiste, Laurence Tcheng, et de Xavier Bongibault, fondateur de Plus gay sans mariage, association d'homosexuels hostiles au mariage gay.

«Nous partons de rien et nous avançons avec zéro euro. Notre mobilisation est populaire, apolitique, laïque et spontanée. Nous ne dépendons d'aucun dirigeant politique ou religieux», rappellent d'ailleurs volontiers les organisateurs. À leurs côtés, on retrouve également des associations comme Fils de France, défenseur d'un Islam français, David & Eugenia, un mouvement juif laïc, ou le Collectif pour l'enfant, qui fédère plusieurs associations de défense des droits de l'enfant. (...)

En province, d'autres associations sont mobilisées, comme Cosette et Gavroche, très actif collectif de Lyon, où la manifestation devrait être particulièrement suivie. Leur slogan? «Nos droits avant vos désirs».

LF 16/11/2012 Mariage homosexuel : la contestation gagne la rue

(EX11) Les opposants au mariage gay refusent de laisser leurs adversaires gagner la bataille de l'image. Frigide Barjot, co-organisatrice de la «manif pour tous», a donné ses consignes: carrés Hermès et serre-tête interdits! (...)

«S'ils viennent s'embrasser, nous nous embrasserons aussi, avance Frigide Barjot, co-organisatrice de l'événement. Il ne faut pas mélanger les sujets. Nous ne manifestons pas contre les homosexuels. Nous sommes contre le mariage, pas contre les baisers, cela n'a rien à voir.» Des panneaux «Nous aussi nous vous aimons» ont également été préparés pour faire passer le message aux militants LGBT qui s'inviteraient dans la marche pour montrer leur désaccord.

Afin de «protéger» les manifestants de toute caricature, Frigide Barjot a enfin fait passer des consignes de «dress code». Plutôt que l'écossais ou le bleu marine, la «catho branchée» prescrit du «bleu, blanc, rose». Elle suggère de troquer les pantalons en velours contre des jeans, les mocassins contre «des baskets ou des rollers», le tweed contre «le cuir» et de venir avec force poussettes, ballons... «Pour madame, cheveux lâchés négligemment chiffonnés, soutiens-gorge pigeonnants, carrés Hermès et serre-tête prohibés, s'amuse cette «catho provoc». Pour monsieur, barbe naissante obligatoire, raie sur le côté et pochettes Sulka oubliées. Chevalière autorisée uniquement en perfecto. Pour les enfants, Cyrillus s'abstenir. Les ados comme d'habitude, avec des trous en plus dans le jean.» Il n'est pas certain que tous les contestataires aient à la garde-robe appropriée.

LF 16/11/2012 Mariage gay: une manif au « dress code » très strict

(EX12) Rassemblement hétéroclite d'une dizaine d'associations, pour certaines proches des milieux catholiques, les organisateurs entendent lutter "pacifiquement contre l'instauration d'un nouvel ordre sexuel dans notre société, pour le mariage civil homme-femme, pour la filiation père-mère-enfant et contre l'homophobie".

La principale initiatrice du mouvement, l'humoriste Frigide Barjot, catholique engagée depuis plusieurs années dans la défense du pape, tient à souligner que le mouvement est "non confessionnel et apolitique", et qu'il a su mobiliser "au-delà des réseaux cathos". (...)

Mais, pour les organisateurs qui souhaitent éviter les dérapages homophobes observés lors des manifestations anti-pacs et toute récupération politique, les consignes sont claires: "Seuls les mots d'ordre annoncés au podium" seront autorisés; "tout slogan politique ou mettant en cause des personnes sera proscrit", de même que les pancartes et les logos propres à chaque association. "C'est un sujet médiatiquement difficile à traiter, estime Frigide Barjot. Ceux qui ne se sentent pas à l'aise pour parler d'homosexualité sont invités à ne pas répondre aux journalistes ou à s'en tenir au tract de la manif." "Et, si des kiss-in se produisent le long du cortège, nous les applaudirons!", espère-t-elle aussi.

Rien n'étant laissé au hasard, les manifestants sont également appelés à éviter "les tenues stéréotypées cathos" et à laisser "leur serre-tête" à la maison. S'ils l'annoncent "non confessionnelle et apolitique", les organisateurs de la manifestation reconnaissent en effet qu'elle devrait être "sociologiquement marquée".

LM 17/11/2012 Première mobilisation nationale contre le mariage "gay"

(EX13) Arborant T-shirts roses et ballons, des milliers de personnes ont afflué samedi place Denfert-Rochereau à Paris, pour la "Manif pour tous" [lien vers la catégorie d'articles], premier grand défilé contre le projet d'ouvrir mariage et adoption aux homosexuels. Cet événement, qui se veut apolitique, "transcendant les clivages religieux" mais aussi "contre l'homophobie", devait trouver son pendant dans plusieurs autres villes, comme Lyon notamment.

"Les slogans aujourd'hui seront +pour le mariage civil HF -- hommes femmes ou haute fidélité--+ ou encore +la famille PME -- père, mère, enfant+", a expliqué à la presse l'humoriste catholique Frigide Barjot, elle-même vêtue de rose [lien vers l'article LF 16/11/2012 Mariage gay: une manif au « dress code » très strict], arrivée sur une mobylette rose et coiffée d'un casque assorti. (...)

Parmi les manifestants, beaucoup souhaitent davantage de débats sur le projet de loi du mariage pour tous, présenté en Conseil des ministres début novembre. Laurent Michelin, du collectif "tous pour le mariage", affirme qu'une pétition appelant à un tel débat a déjà recueilli 104.000 signatures. "On a l'impression d'un déni de démocratie. C'est une vraie loi de rupture. Or nous sommes beaucoup à penser que deux papas ne font pas un bébé", a affirmé M. Michelin.

LF 17/11/2012 Mariage gay: manifestation à Paris

(EX14) Afin d'éviter toute dérive, la plupart des pancartes du défilé ont été réalisées par les principaux organisateurs de la manifestation. On pouvait y lire des slogans tels que «Tous nés d'un homme et d'une

femme» ou «papa + maman, y a pas mieux pour un enfant». De rose vêtue, la parodiste Frigide Barjot, autoproclamée «catho-déjantée» et coorganisatrice de l'événement, a fait passer un message pacifique avant le départ de la cohorte et un message d'amour aux homosexuels. Cette «manifestation pour tous», se veut apolitique, «transreligieuse», mais aussi «contre l'homophobie», a-t-elle martelé avant que son goût de la provocation ne reprenne le dessus. (...) En première ligne, politiques et élus, écharpes tricolores en bandoulière, étaient venus afficher leur opposition au texte. (...) Dans la foule, quelques religieux se mêlaient également aux simples citoyens. Mais le gros des troupes était composé de familles, venues avec poussette, et de grands-parents. «Avec ce projet, on joue aux apprentis sorciers, se désolait Vincent, un manifestant de 33 ans. On écoute les adultes mais on oublie de prendre en compte le point de vue des enfants». Laurent, médecin quinquagénaire, venu avec ses deux petits garçons, dénonçait pour sa part «l'hypocrisie d'une loi qui fait croire qu'un enfant peut être issu de deux personnes de même sexe». «Le projet risque d'évoluer encore, craint-il également. Si ma mémoire est bonne, le PS promettait que le mariage gay ne se profilait pas au moment du vote du pacs». Alix, Antoinette et Cassandre, âgées de 15 à 17 ans, lycéennes à la Légion d'honneur, scandaient pour leur part que «pour les enfants, c'est mieux d'avoir un père et une mère». Diane, grand-mère de 73 ans, n'avait manifesté qu'une seule fois dans sa vie, pour l'école libre. Elle s'est déplacée car elle craint pour l'avenir. «Dans trois générations, on risque d'avoir du mal à comprendre qui sont les grands-parents d'un enfant, glissait la vieille dame. Rien n'empêche les homosexuels de s'aimer mais la filiation, c'est autre chose». Sur le bord du trottoir du boulevard Raspail, Laura, 24 ans, avait répondu pour sa part à l'appel d'associations LGBT (Lesbiennes, Gays, Bi et Trans) avec des amies et leur fils. «Nous ne venons pas pour nous battre avec les opposants au projet de loi mais pour leur montrer que les familles homoparentales existent déjà. Nous sommes là pour défendre nos droits». En milieu d'après-midi, le défilé parisien semblait avant tout animé par une ambiance festive.

LF 17/11/2012 La «manif pour tous» gagne le pari de la mobilisation

Ainsi, les participants de la « Manif pour tous » sont appelés par le médiateur des « opposants classiques » (EX9). Dans un article, le locuteur se permet un long commentaire, loin d'être objectif. Le journaliste constate que « le cortège des 'anti' ne manquera pas de contrastes », ce qui est expliqué par une énumération non exhaustive de types de manifestants ; il traite cette hétérogénéité (« rassemblement hétéroclite d'une dizaine d'associations » dans l'extrait 12) de force (ce ne sont pas que des « traditionalistes bornés ») et de faiblesse (le « manque d'unité ») à la fois (EX10). L'autre énumération des manifestants (EX14) montre plutôt leur diversité que les contrastes (l'hétérogénéité est valorisée). Les deux, très pittoresques, ont aussi pour fonction d'authentifier le discours de presse. Elles apportent littéralement l'image des manifestants. En effet, un article d'actualité devient un reportage et il fait voyager le lecteur au coeur de l'événement. C'est aussi le cas des paroles citées des gens « ordinaires » (EX14) qui d'ailleurs ont surtout une valeur argumentative.

Les opposants s'autocaractérisent aussi, et cela à l'aide des rapports de leurs paroles dans le discours de presse. Selon leurs propres mots, leur mobilisation est « populaire, apolitique, laïque et spontanée » (Frigide Barjot, EX10), « non confessionnelle et apolitique », « transreligieuse », mais « sociologiquement marquée » (EX12). Le journaliste essaie de présenter leurs objectifs à travers leurs « propres » paroles : ainsi ils veulent lutter « pacifiquement contre l'instauration d'un nouvel ordre sexuel dans notre société, pour le mariage civil homme-femme, pour la filiation père-mère-enfant et contre l'homophobie » ; c'est de nouveau un énonciateur collectif qui « parle » (EX12). La « vraie » source et le « vrai » contenu est impossible à retracer. C'est aussi le cas des paroles du journaliste selon lesquelles la manifestation « se veut apolitique, 'transcendant les clivages religieux' mais aussi 'contre l'homophobie' » (EX13). De manière indirecte seulement, nous pouvons trouver les sources de ce constat dans les citations des paroles de Frigide Barjot qui se prononçait au nom de tous les manifestants (cf. EX9, EX10, EX11). S'il s'agit de ce caractère apolitique et non confessionnel, sur lequel, sans surprise, les organisateurs insistent, nous savons que les politiques de l'UMP invitaient à se joindre aux manifestations contre le projet de loi, contrairement aux représentants du FN qui craignaient d'être associés aux mouvements confessionnels.

Comme nous l'avons déjà signalé, le médiateur fait souvent parler les manifestants à travers leurs slogans, leurs pancartes et leurs cris. C'est justement comme cela que nous devrions analyser ces fragments : comme des discours autres, des citations des paroles de l'énonciateur collectif. Ils prennent en effet une forme textuelle et ils sont délimités par les guillemets comme toutes les citations. Ces mots permettent au journaliste d'illustrer et d'argumenter le positionnement idéologique de l'énonciateur collectif tout en restant neutre. Ainsi, les opposants au projet de loi disent, selon le discours de presse : « Tous nés d'un homme et d'une femme », « Nos droits avant vos désirs » (EX10), « Nous aussi nous vous aimons » aux militants LGBT (EX11), « papa + maman, y a pas mieux pour un enfant » (EX14). Ils authentifient aussi le discours du médiateur, en apportant de nouveau des éléments de reportage à un article d'actualité ; ainsi, le genre est redéfini par le dépassement de ses frontières.

Les organisateurs de la « Manif pour tous » se distinguent (explicitement) de la manifestation organisée par l'institut Civitas, les « catholiques intégristes », selon les paroles du journaliste, qui veulent « rechristianiser la France des clochers et des cathédrales », constatation mise entre guillemets dont le médiateur se distancie, mais dont on ne connaît pas la source (c'est peut-être Frigide Barjot ?). Cette deuxième manifestation se déroule sous le

mot d'ordre « Oui à la famille, non à l'homofolie », cité par le médiateur (EX9), et c'est à l'idée d' « homofolie » que se réfèrent les paroles rapportées de Frigide Barjot : elle se prononce contre l'homophobie (EX9, EX10, EX11, EX12). Pour citer son propos, le médiateur choisit le verbe introducteur « marteler », l'une des rares marques de subjectivité explicites, et cela pour traduire les émotions de l'énonciatrice et ainsi attirer l'attention du lecteur. Les passages qui traitent des réactions souhaitées des manifestants à des « kiss-in » (« nous les applaudirons ») contribuent aussi à cette image « contre-homophobie », voulue par l'organisatrice de la Manif pour tous (EX11 et EX12). Le terme d' « homofolie », nettement péjoratif, s'explique dans les paroles du président de l'institut Civitas qui qualifie l'homosexualité de « mauvais penchant qui nécessite d'être corrigé » (citation dans l'article LF 18/11/2012 2e manif contre le mariage gay).

Les opposants caractérisent le projet de loi comme « le changement de la structuration de la société » (ce sont les paroles de Frigide Barjot) (EX10) et « un bouleversement majeur et dangereux » qui menacerait « les deux piliers de l'identité humaine: la différence sexuelle et la filiation » (ce sont des îlots textuels que nous pouvons associer à l'énonciateur collectif en question) (EX9). Nous retrouvons la même idée, reformulée et résumée par le médiateur : « l'égalité pour tous va supprimer la sexuation et la filiation père-mère-enfants, protégée par le mariage civil entre un homme et une femme, constitue le fondement de notre société » (EX10). Selon les paroles de l'organisatrice, ils sont contre l'homophobie, ils soutiennent les couples homosexuels, mais ils veulent garder le modèle traditionnel de la famille (EX9). Ils soulèvent donc le même genre d'arguments anthropologiques et sociétaux que les catholiques (cf. EX7).

Si le mouvement des « anti » a une icône, c'est Frigide Barjot, co-organisatrice de la Manif pour tous, dont les paroles sont souvent citées dans le discours de presse pour faire entendre la voix des opposants au mariage homosexuel. C'est aussi ses consignes sur le déroulement de la « Manif pour tous » qui sont relatées (EX12). Le choix d'une icône permet de personnifier un ensemble d'idées et une formule qui suit. Frigide Barjot (pseudonyme) est caractérisée par le médiateur comme fondatrice du collectif « Pour l'Humanité durable » (EX9), « la parodiste, cofondatrice du groupe Jalons, étiquetée anarchiste de droite et catho branchée » (EX10), « co-organisatrice de la 'manif pour tous' », « catho provoc » entre guillemets (donc le journaliste s'en distancie) (EX11), « la principale initiatrice du mouvement, l'humoriste, catholique engagée depuis plusieurs années dans la défense du pape » (EX12), « autoproclamée 'catho-déjantée' » qui a « un goût pour la provocation »,

mais qui « fait passer un message pacifique » (EX14). Nous voyons donc que sa présentation est centrée sur sa profession (qui fait sourire), sa confession et ses habits (cf. *infra*).

Ses paroles sont souvent citées, non seulement rapportées, et cela pour rendre de manière neutre la position des opposants au projet de loi, prononcée par la co-organisatrice du mouvement. C'est une sorte de fondement pour cet énonciateur collectif que nous évoquons souvent. En même temps, les citations permettent au journaliste de ne pas prendre en charge ces idées. Même les expressions qui la caractérisent sont souvent modalisées, étant nettement subjectives.

S'il s'agit de l'image proprement dite, visuelle, selon le journaliste, les organisateurs de la « Manif pour tous » veulent que les manifestants s'habillent en « bleu, blanc, rose » (EX9, EX5), mais les instructions sont aussi beaucoup plus concrètes (EX11). C'est à cette occasion que le mot « image » lui-même apparaît : le locuteur admet qu'il existe une certaine bataille de l'image entre les parties du conflit, une bataille qui consiste à rompre avec les stéréotypes (surtout pour les opposants qui, nous l'avons déjà vu, luttent contre le stéréotype des « conservateurs bornés », comme dans l'extrait 12 : « les manifestants sont également appelés à éviter 'les tenues stéréotypées cathos' »). Ainsi, le journaliste relate les consignes de Frigide Barjot au sujet des tenues souhaitées (et interdites) des manifestants. La description est pleine d'ilots textuels, le locuteur se distancie nettement de ce qu'il rapporte et nous pouvons y sentir de l'ironie. En effet, il emploie le verbe introducteur « s'amuser » pour représenter un fragment de discours de l'énonciatrice, il juxtapose l'expression « dress-code » (« très strict » en plus), propre aux règles des grandes entreprises, à celle de « manif » (cf. le titre de l'article : EX11 LF 16/11/2012 Mariage gay: une manif au « dress code » très strict), il relate beaucoup de détails pour finir par un commentaire subjectif, ironisant, ridiculisant la question : « Il n'est pas certain que tous les contestataires aient à la garde-robe appropriée ».

En effet, selon le journaliste, les opposants viennent manifester « arborant T-shirts roses et ballons » (EX13). L'icône, Frigide Barjot, « vêtue de rose », « est arrivée sur une mobylette rose, coiffée d'un casque assorti ». Ce fragment fait écho à l'article dans lequel le dress code de la « Manif pour tous » a été expliqué (EX11), et cela même directement : les deux articles sont liés par un hyperlien, c'est-à-dire en lisant l'article de l'extrait 13 et en cliquant sur le passage souligné, le lecteur peut aller vers l'article de l'extrait 11.

La construction des images respectives des opposants et des partisans du mariage homosexuel (des « pro » et des « anti », comme les appellent les médias) dans le discours de presse est un procédé conceptuel et intentionnel. Elles sont en partie prévues par les

organisateurs, mais elles sont aussi rapportées, complétées et ainsi construites par le médiateur. Comme dans le cas de l'émergence de la formule « mariage pour tous », c'est le discours de presse qui confirme cette « bataille de l'image », selon la dénomination du journaliste (cf. EX11).

(EX15) Image contre image, chiffres contre chiffres. Même si les défenseurs comme les opposants au projet de loi du mariage pour tous s'en défendent, le match des manifestations aura lieu. Avant le rassemblement des «antis» le 13 janvier prochain [lien vers l'article LF 13/12/2012 PMA : les opposants choqués par les propos de Hollande], les partisans de l'ouverture du mariage, de l'adoption et de la procréation médicalement assistée (PMA [lien vers la catégorie d'articles]) aux homosexuels descendront dans la rue dimanche 16 décembre à Paris.

La Préfecture de police de Paris prévoit entre 40.000 et 60.000 participants [lien vers l'article LF 14/12/2012 Mariage gay: 40 à 60.000 manifestants attendus à Paris]. Cette «manifestation pour l'égalité», à l'initiative de l'Inter-LGBT (lesbienne, gaie, bi et trans), s'élancera place de la Bastille et s'achèvera place de l'Opéra. Une douzaine de rassemblements sont également prévus samedi en province.

LF 14/12/2012 Mobilisation «patchwork» des pro-mariage gay ce dimanche

Le commentaire métadiscursif qui ouvre cet article amène le lecteur au coeur du conflit entre les opposants et les partisans du projet de loi, ainsi entre le « mariage pour tous » et ses variantes. Selon le locuteur, les deux parties « s'en défendent ». En effet, les deux construisent des images « pacifiques » et mobilisent des arguments positifs, difficiles à contester : l'égalité avec le progrès d'un côté et l'identité humaine avec la famille traditionnelle de l'autre (ces idées ont leur source dans l'interdiscours qui est convoqué par le discours selon les besoins). Le vocabulaire de compétition – la préposition « contre », le mot « match »⁵, la comparaison des résultats, c'est-à-dire du nombre des manifestants mobilisés – renforce cet effet. Quelle est donc l'image des personnes soutenant le projet de loi ? Quelle est leur réponse à l'image des adversaires que nous avons analysée ci-dessus ?

(EX16) Dans le cortège essentiellement composé de jeunes et de quelques enfants, les manifestants arboraient des pancartes sur lesquelles on pouvait lire: "J'ai été élevé par des homos et je vais bien, merci!", "Les enfants d'homos n'arrivent pas par accident", "Je suis hétéro, je veux l'égalité pour mon fils". (...) "L'idée, c'est de montrer qu'on est autant là que les intégristes opposés au mariage", a confié Emmanuelle, âgée d'une vingtaine d'années, venue avec son amie Alice. "On en a tous marre de se faire traiter de pédés, de gouines, on ne s'attendait pas à une telle opposition et à une telle violence", a

⁵ Cf. aussi le titre de l'article EX18 LF 16/12/2012 Mariage gay : les partisans perdent le match de la rue.

renchéri Isabelle Mercier, une militante de la cause gay, dénonçant "une montée de l'homophobie en France".

LF 15/12/2012 Mariage gay: défilés de partisans

(EX17) "Célibataires, hétéros mais solidaires", "l'égalité des droits n'est pas une menace!", "pour nos 300 000 enfants du courage au parlement", "le droit pour tous d'avoir le choix", "vous nous faites des homos, nous vous ferons des hétéros", pouvait-on lire sur les pancartes.

"Je pense que le mariage c'est bon pour tout le monde", a déclaré Arthur, dix ans et demi, venu d'un village près d'Auxerre avec sa soeur Lola, huit ans et demi, et leurs deux mamans. L'une d'elle, Christelle, s'inquiète d'une résurgence de l'homophobie depuis le lancement du débat sur le mariage "pour tous". (...)

Derrière cette mobilisation d'un week-end, véritable test, deux objectifs : pousser la majorité à tenir ses engagements et répondre aux "anti", qui ont donné de la voix et accaparé le devant de la scène ces dernières semaines.

LM 16/12/2012 Les partisans du mariage homosexuel manifestent à Paris

(EX18) Un mois après les manifestations des opposants au projet de loi, qui avaient mobilisé plus de 100.000 personnes dans toute la France, 60.000 militants, selon la police - 150.000, selon les organisateurs - ont défilé dimanche à Paris [lien vers l'article LF 16/12/2012 60.000 personnes à la manifestation pour le mariage gay à Paris] pour manifester en faveur du mariage homosexuel [lien vers la catégorie d'articles]. À l'appel de l'Inter-LGBT [lien vers la catégorie d'articles] (lesbienne, gay, bi et trans), le principal interlocuteur associatif du gouvernement sur l'homosexualité, de nombreuses associations, mouvements mais aussi familles et particuliers sont partis de la place de la Bastille pour se rendre au Palais du Luxembourg. «On veut le mariage, le veuvage et l'héritage, on veut l'adultère et la pension alimentaire», scandait les manifestants dans un cortège animé de sonos hurlantes.

«La symbolique de la Bastille est forte, c'est la place de la Révolution, la révolution des droits de l'homme et de la femme, celle de la République pour faire valoir l'égalité des droits», soulignait Patrick Bloche [lien vers la catégorie d'articles], père du pacs, maire du XI^e arrondissement et député de Paris.

La veille, plusieurs milliers de partisans du projet de loi avaient défilé dans plusieurs villes de province. Aucun incident ou propos violents n'ont été relevés, comme le redoutaient les opposants au «mariage pour tous». Ces derniers, qui organiseront une manifestation nationale le 13 janvier [lien vers l'article LF 13/12/2012 PMA : les opposants choqués par les propos de Hollande], avaient appelé les «anti» à ne pas faire de contre-manifestations «pour ne pas attiser les violences et la surenchère verbale».

Mouvements féministes, jeunes de gauche, homoparents, pro-PMA, cathos gays, juifs, protestants... Sous des bannières et des slogans différents [lien vers l'article LF 14/12/2012 Mobilisation «patchwork» des pro-mariage gay ce dimanche], tous revendiquaient «l'égalité totale des droits», résume Soizick, coprésidente du groupe juif gay et lesbien Beit Haverim. (...)

Pour Karine, venue exprès de Madrid où elle vit pacsée avec Mervi, «aucun débat ne devrait avoir lieu, il est le signe d'un manque de volonté de l'État». «Le mariage homo aurait dû être automatiquement inclus dans la loi, sans donner la parole à tout le monde, car cela fait piétiner les choses, dit-elle. Si Mitterrand avait mis la peine de mort en débat, on y serait encore». Comme elle, beaucoup d'homosexuels venus manifester ne comptent pas se marier mais souhaitent «par principe, avoir le choix». «J'ai été pacsé neuf ans, ça me suffit, dit Julien, accompagné de sa mère venue de Belfort. Mais comme le disent les banderoles, “je veux avoir le droit de ne pas me marier”.» Les revendications de parentalité, avec l'adoption, la procréation médicalement assistée ([PMA](#) [lien vers la catégorie d'articles]) et la gestation pour autrui ([GPA](#) [lien vers la catégorie d'articles]), occupaient de nombreuses pancartes. «Liberté, égalité, fécondité pour toutes et tous», disait l'une. «Deux papas, deux mamans, des parents tout autant et des droits maintenant», disait une autre. «Mieux vaut une paire de mères qu'un père de merde», lisait-on encore. (...)

Un récent sondage Ifop a révélé que 60 % des Français seraient aujourd'hui pour le mariage homo et seulement 46 % pour l'adoption.

Un groupe de familles homoparentales est venu avec ses enfants. Victor, 7 ans, une pancarte à la main, fait la moue. «Moi, je voulais pas venir.» Ses deux mères ne referont pas d'autres enfants, regrettant d'«avoir été obligées d'aller en Belgique pour faire ça». Et Victor, il en voudrait des frères et sœurs? «Moi, je préférerais en avoir un vrai.»

LF 16/12/2012 Mariage gay : les partisans perdent le match de la rue

Ainsi, les manifestants en faveur du projet de loi sont identifiés par le journaliste comme «essentiellement des jeunes et quelques enfants» (EX16), «de nombreuses associations, mouvements mais aussi familles et particuliers», et plus concrètement «mouvements féministes, jeunes de gauche, homoparents, pro-PMA, cathos gays, juifs, protestants...» (EX18). Cela constitue une vraie mobilisation «patchwork», comme l'appelle le médiateur (cf. le titre de l'article EX15 LF 14/12/2012 Mobilisation «patchwork» des pro-mariage gay ce dimanche), tout en gardant ce mot entre guillemets, vu l'incompatibilité de son registre. Malgré cette hétérogénéité, ils sont moins nombreux que les opposants (aussi diversifiés).

Le médiateur fait beaucoup parler les manifestants en leur «permettant» de s'auto-présenter : il rapporte les paroles de représentants d'associations et de manifestants «ordinaires» (d'enfants aussi, comme dans l'extrait 17, ce qui prouve cette hétérogénéité, mais surtout adoucit l'image construite). Il cite aussi beaucoup de slogans qui constituent, nous l'avons bien vu, la voix de l'énonciateur collectif. En effet, les partisans du mariage homosexuel veulent dire : «J'ai été élevé par des homos et je vais bien, merci!», «Les enfants d'homos n'arrivent pas par accident», «Je suis hétéro, je veux l'égalité pour mon fils»

(EX16), « Célibataires, hétéros mais solidaires », « L'égalité des droits n'est pas une menace! », « Pour nos 300 000 enfants du courage au parlement », « Le droit pour tous d'avoir le choix », « Vous nous faites des homos, nous vous ferons des hétéros » (EX17), « On veut le mariage, le veuvage et l'héritage, on veut l'adultère et la pension alimentaire », « Liberté, égalité, fécondité pour toutes et tous », « Deux papas, deux mamans, des parents tout autant et des droits maintenant », « Mieux vaut une paire de mères qu'un père de merde » (EX18). Les paroles des particuliers citées constituent essentiellement des témoignages, des commentaires et des critiques du gouvernement concernant son engagement dans l'adoption de sa propre proposition. Parmi les valeurs mobilisées en faveur du projet de loi, ils revendiquent surtout l'égalité et la liberté, notamment celle de choix (EX18), un argument qui n'est pas apparu jusque là. Ce qui est intéressant, c'est l'image des adversaires qu'ils reproduisent. En effet, en parlant d'une opposition et d'une violence inattendues, en se sentant traités « de pédés, de gouines », en « dénonçant 'une montée de l'homophobie en France' » (EX16) et en signalant « une résurgence de l'homophobie depuis le lancement du débat sur le mariage 'pour tous' » (EX17), ils qualifient indirectement le mouvement des « anti » d'homophobe (ce que craignaient les organisateurs de la « Manif pour tous », cf. *supra*). En même temps, il est intéressant de voir que ces manifestants « ordinaires » emploient la formulation « mariage homo » (EX18) et ceux qui sont homosexuels se nomment eux-mêmes des « homos » (cf. les pancartes). Cela montre que nous ne pouvons pas traiter automatiquement l'expression « mariage homosexuel » de contrebalance pour le « mariage pour tous », mais plutôt d'une certaine description d'une réalité.

La citation des paroles de Patrick Bloche (EX18), maire du XI^e arrondissement et député de Paris, évoque la symbolique de la Révolution, très forte dans la mémoire collective française, qui enrichit ainsi l'image des partisans en les mettant dans la lignée des militants presque mythiques pour l'égalité et pour la liberté. Le journaliste déclenche aussi la mémoire collective concernant l'événement « PACS » en présentant Patrick Bloche comme « père du pacs ». Ce rappel consécutif (cf. EX3, EX4 et EX12) confirme l'enregistrement de l'événement « mariage pour tous » dans la même famille événementielle que l'événement « PACS ».

Cette image des partisans du mariage homosexuel a pourtant son contre-poids. Le médiateur choisit de citer le propos d'un enfant qui « fait la moue », « voulait pas venir » et « préférerait en avoir un vrai [frère ou sœur] ». Il rapporte aussi un sondage, selon lequel « 60% des Français seraient aujourd'hui pour le mariage homo et seulement 46% pour l'adoption » (EX18). La modalisation par l'adverbe « seulement » ajoute un « mais »

important au soutien au mariage homosexuel exprimé par la société. La citation des sondages est une technique récurrente qui produit l'effet des données brutes, mais nous savons bien que les résultats de différents sondages peuvent bien varier selon plusieurs facteurs et que le message dépend aussi de l'interprétation proposée par le locuteur. Ce choix d'informations traduit la subjectivité du médiateur, c'est-à-dire son attitude envers le projet de loi (nous n'avons pas trouvé de tels exemples dans *Le Monde*).

Le mouvement des « pro » a aussi une icône et c'est Christiane Taubira, la ministre de la Justice, qui a présenté le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe et qui a mené le débat à l'Assemblée Nationale. Difficile de comparer ces deux icônes et leurs présentations. Leur statut est différent : Frigide Barjot est parodiste et militante, et Christiane Taubira est ministre dans le gouvernement Ayrault soutenant F. Hollande. Ainsi, l'image de cette dernière, construite dans le discours de presse, est différente.

(EX19) Cible récurrente de la droite depuis mai [lien vers l'article LF 5/02/2013 Christiane Taubira, cible préférée de l'UMP], Christiane Taubira vient de réussir un véritable tour de force. Omniprésente dans les débats à l'Assemblée nationale sur le mariage pour tous [lien vers la catégorie d'articles], la garde des Sceaux s'est transfigurée. À tel point qu'elle est désormais reconnue pour son travail et ses compétences oratoires non seulement par ses pairs, mais aussi par l'opposition. Sa position a aussi évolué au sein du gouvernement. On la cite dorénavant parmi les premiers ministrables. Et François Hollande [lien vers la catégorie d'articles] l'a félicitée pour son implication dans les dossiers la semaine dernière, lors du Conseil des ministres. De quoi rendre jaloux le ministre de l'Intérieur, Manuel Valls [lien vers la catégorie d'articles], le plus médiatique et le plus populaire des ministres jusqu'à aujourd'hui.

À gauche, les éloges se multiplient à l'égard de Christiane Taubira, depuis son discours qui a ouvert les discussions sur le mariage gay au Palais Bourbon, le 29 janvier. Après trente minutes de prise de parole sans notes et bardée de références poétiques [lien vers l'article LF 8/02/2013 Christiane Taubira, bonne amie de la poésie] et littéraires, elle est ovationnée par les bancs de la gauche. Depuis la «Taubiramania» n'a cessé de s'enflammer. «Exceptionnelle» pour le député de Paris Jean-Marie Le Guen, «sincèrement engagée» pour Jean-Jacques Urvoas, le président socialiste de la commission des lois, ou encore «subtile, forte et passionnée» pour le député du Cher Yann Galut, qui va jusqu'à la qualifier d'«icône». Les écolos aussi y vont de leur compliment: «Dans ce débat, elle intervient toujours à propos», note François de Ruyg, ce vendredi dans Le Parisien.

Cet engouement a peu à peu gagné les députés de l'opposition. Dans la nuit de vendredi à samedi, les parlementaires des deux camps ont ainsi interrompu leurs débats pour applaudir les 61 ans de la ministre. Elle reçoit également des mots écrits pendant les séances de la part de quelques élus de droite. Et lorsqu'on les interroge sur le sujet, ils reconnaissent bien volontiers ses qualités et sa combativité. «Je ne suis pas d'accord avec la politique qu'elle conduit, mais j'ai du respect pour elle. Elle bosse et peut avoir un esprit national quand elle remercie tous les députés pour le travail fourni dans le débat», a

confié le député UMP du Nord, Gérald Darmanin, à L'Express. «C'est une pro de la politique», lâche de son côté à [TF1 news](#) [lien vers l'audition de TF1 news *Le débat sur le mariage en pleine taubiramania*, plus disponible en ligne] l'élu de Paris, Pierre Lellouche, pourtant fortement opposé au mariage gay. Son confrère des Yvelines, Jean-Frédéric Poisson, admet dans [Libération](#) [lien vers l'article de Libération «*Simone Veil*», «*Badinter*» et... *Christiane Taubira* par Charlotte Rotman, du 4 février 2013] avoir du «respect pour la combattante» et «une forme d'estime pour son talent», malgré sa farouche opposition au projet de loi. (...)

Contre toute attente après des mois de critiques acerbes, Christiane Taubira est donc en train de devenir la nouvelle star de la gauche. Certains la comparent déjà à [Simone Veil](#) [lien vers la catégorie d'articles] qui avait défendu l'IVG en 1975 ou à [Robert Badinter](#) [lien vers la catégorie d'articles], héraut de la lutte contre la peine de mort en 1981. Une chose est sûre: son nom sera désormais accolé à la loi sur le mariage pour tous.

LF 8/02/2013 Taubira, la nouvelle icône du mariage pour tous

Christiane Taubira est présentée à travers ses qualités professionnelles, admises aussi bien par les politiques de gauche, voire par le Président (ce qui «rend jaloux» M. Valls, selon le locuteur), que ceux de droite, même opposés au mariage homosexuel. Les avis cités sont pleins de compliments et d'adjectifs mélioratifs, mais les commentaires du journaliste sont aussi favorables : il évoque entre autres sa «prise de parole sans notes et bardée de références poétiques et littéraires» (qui est d'ailleurs développée dans un autre article) et dans la suite de l'article il décrit le phénomène de «Taubiramania» (des récoltes organisées sur Internet pour lui offrir des fleurs, des t-shirts #TeamTaubira, hashtag de soutien créé sur Twitter ou encore des groupes de soutien sur Facebook). C'est le journaliste qui la qualifie de «la nouvelle star de la gauche». Il cite aussi le propos du député Yann Galut «qui va jusqu'à la qualifier d'icône». Cette expression se retrouve dans le titre de l'article, ce que nous traitons de nouveau d'un commentaire métadiscursif : c'est le discours de presse qui crée de telles icônes ou symboles ; en l'occurrence, le médiateur l'admet ouvertement et ainsi, il attire l'attention du lecteur sur ce processus.

Le locuteur évoque aussi (et s'en distancie en indiquant un autre énonciateur, bien qu'indéfini) les comparaisons de Christiane Taubira «à Simone Veil qui avait défendu l'IVG en 1975 ou à Robert Badinter, héraut de la lutte contre la peine de mort en 1981». Par conséquent, deux domaines de la mémoire collective sont activés pour enrichir le sens de la construction de l'éthos d'icône de Christiane Taubira. Notons que le débat autour de la peine de mort est aussi évoqué par les manifestants, cités par le journaliste (EX18).

L'image de Christiane Taubira, icône du mouvement des « pro » s'avère donc construite sur des éléments différents de ceux qui forment l'image de Frigide Barjot ; leur sens est tout à fait différent.

6. 4. Les différences entre *Le Figaro* et *Le Monde*

Le discours des grands quotidiens fait toujours l'impression d'objectivité. Si les marques de subjectivité explicites sont rares, d'ailleurs analysables et comparables surtout dans des études quantitatives, c'est le « patchwork » des discours autres (l'hétérogénéité discursive) qui reflète la subjectivité du locuteur. Nous avons l'impression que la prise de position du *Figaro* est plus explicite au niveau discursif. En effet, c'est dans ce titre que nous avons rencontré des verbes introducteurs du discours rapporté marqués. De plus, ce sont les articles du *Figaro* qui mettent l'accent sur l'aspect physique des manifestants, en introduisant un élément ludique, d'ailleurs basé sur l'observation du journaliste. Pour ce qui est du positionnement idéologique, nous avons trouvé deux exemples parlants. Or, le journaliste du *Figaro* vers la fin d'un article met en scène un garçon qui est malheureux au milieu de la manifestation en faveur du « mariage pour tous » (EX18) ; ce choix d'énonciateur et de propos joue sur les émotions du destinataire (c'est du pathos) et marque ce compte rendu neutre de la manifestation de positionnement du locuteur. Cependant, *Le Monde* a publié à la une de son édition numérique un article qui inscrit le mariage homosexuel dans l'historicité (EX6). Dans ce cas-là, c'est le choix du sujet (une sorte d'argument de tradition) et du discours rapporté (les propos du philosophe Alain Finkielkraut comme amorce) qui traduit l'engagement en faveur du projet de loi. Nous avons aussi remarqué l'emploi fréquent de l'expression « mariage pour tous » dans *Le Monde* contre la diversité des formulations dans *Le Figaro*, même si c'est une question beaucoup plus complexe (ce que nous avons montré dans ce chapitre). Nous avons signalé que cette répartition des formulations entre les journaux était peut-être plus nette dans les titres des articles, ces éléments qui viennent de la rédaction et qui traduiraient alors son positionnement idéologique. En effet, la rédaction du *Figaro* emploie majoritairement l'expression « mariage gay » dans les titres, tandis que celle du *Monde* diversifie les formulations (cf. les titres des articles dans ce chapitre), ce qui renforce l'effet d'objectivité : le locuteur utilise bien sûr le « mariage pour tous » (EX7), mais aussi « l'union homosexuelle » (EX6) et « mariage homosexuel » (EX17) neutres, ou encore il se distancie de l'adjectif « gay » en le mettant entre guillemets (EX5). Cette observation prouve que les expressions en question deviennent des formules identitaires et que celle de « mariage

pour tous » participe au processus d'acceptabilité (les reprises dans *Le Monde*, surtout dans les titres, en feraient partie). Ainsi, nous observons que le traitement de l'événement et l'expression (très nuancée) des positionnements idéologiques répondent aux attentes respectives des lecteurs des deux journaux.

Dans ce chapitre, nous avons essayé de montrer comment se cristallise le sens au moment de l'émergence de l'événement et comment se crée sa dénomination qui est une formule. Nous nous sommes concentrés sur l'existence de trois formulations potentiellement conflictuelles qui se sont avérées à un certain point parallèles. C'est le « mariage pour tous » que nous traitons de nom d'événement car c'est l'expression liée à la période du déroulement de l'événement, le « mariage homosexuel » et le « mariage gay » étant des dénominations plus générales et préexistantes. En même temps, c'est le « mariage pour tous » qui est soumis au processus d'acceptabilité, représentant une nouvelle configuration sociale ; il gagne du terrain avec le temps, une simple observation des articles de presse permet de constater qu'il est de plus en plus employé dans le discours médiatique.

Le « mariage pour tous » appartient à la catégorie d'événements socio-politiques dont le scénario comprend l'adoption d'une nouvelle loi et les manifestations qui l'accompagnent. Ainsi, les moments discursifs concernent surtout les étapes du processus législatif et les manifestations consécutives. Les deux parties du conflit se créent réellement, hors discours : les partisans et les opposants au projet de loi organisent leurs manifestations respectives. Le discours médiatique construit les images de ces acteurs collectifs adversaires. Nous avons essayé de montrer que l'étude de ces images constitue le moyen d'aborder l'événement. Il s'est avéré que le conflit ne réside pas dans les dénominations du mariage, mais qu'il existe réellement entre les « pro » et les « anti » projet de loi et qu'il est exprimé dans le discours de presse sous forme des images respectives de ces acteurs, construites par le médiateur à la base des éléments bien définis. Ces images exercent une fonction argumentative en cristallisant certaines valeurs. L'association des valeurs à la formule est donc de l'ordre de la connotation et se fait à travers la construction des images des acteurs de l'événement. La construction des images des acteurs favorise aussi la formation de la mémoire interdiscursive médiatique, domaine de la mémoire collective propre à l'événement en question.

En effet, du point de vue formel, le locuteur met en place plusieurs techniques discursives pour rendre compte de ce type d'événement et pour construire son sens. À côté du discours rapporté typique (les citations, les îlots textuels, le discours indirect) nous retrouvons beaucoup de discours appartenant à l'énonciateur collectif dont souvent la source exacte n'est

pas indiquée. Nous qualifions aussi la citation des slogans (pancartes, cris) de discours de l'énonciateur collectif. Les appels à la mémoire collective sont fréquents et ils ont pour objectif de catégoriser l'événement dans des ensembles constitués d'événements antérieurs ; cette classification a aussi une valeur argumentative.

Il s'avère que dans les articles d'actualité (les « news » de la une) qui constituent des compte-rendus des événements, et non des analyses, le vocabulaire subjectif est rare. Le médiateur reste « objectif », sa subjectivité réside dans le choix des informations et des discours rapportés. Et c'est de cette manière qu'il construit les images des collectivités qui s'inscrivent dans la mémoire collective pour y rejoindre les formules et les valeurs qui s'y associent. Par contre, les paroles de l'énonciateur collectif, fréquentes, sont propices à la manipulation. Ils produisent l'effet d'objectivité car le locuteur s'en distancie (il les marque de guillemets et il modalise son discours), mais leur source souvent n'est pas indiquée. Vu les pratiques journalistiques, il est difficile de juger de l'identité de ses paroles. Pourtant, on l'a bien vu, les différences entre les deux quotidiens analysés existent.

7. Les « bonnets rouges »

Les expressions « écotaxe » et « bonnets rouges » se sont imposées dans le discours médiatique français avec la contestation par les Bretons de l'introduction d'une nouvelle taxe qui a pris la forme de petites actions de destruction de la nouvelle infrastructure routière et de deux grandes manifestations, le 2 et le 30 novembre 2013. L'écotaxe poids lourds a été élaborée lors du « Grenelle de l'environnement » en 2009 (elle fait partie d'un programme pro-écologique de l'Union Européenne, paradoxalement promu par la France), mais, plusieurs fois repoussée pour des raisons juridiques et techniques, elle était censée entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2014. C'est donc en automne 2013 que les portiques électroniques écotaxe (l'infrastructure pour taxer les poids lourds sur les routes nationales non payantes) ont été installés, et cela par la société privée Ecomouv' en vertu d'un contrat lucratif conclu avec le gouvernement français. Le montant de la taxe dépendrait en effet de la taille du camion, des kilomètres parcourus et du niveau d'émissions polluantes. Elle devait rapporter 1,15 milliard par an, dont 750 millions auraient été versées à l'État pour financer entre autres des projets ferroviaires et fluviaux, et le reste – aux collectivités et à la gestion du système. Trois régions ont obtenu une réduction : la Bretagne payerait la moitié de la taxe due. Mais cet allègement n'a pas satisfait les habitants de la Bretagne, une région périphérique (donc non transitaire) et relativement pauvre, par laquelle ne passent pas beaucoup d'autoroutes payantes (qui permettraient d'éviter la nouvelle taxe). Cela diminuerait le transit dans la région et par conséquent, cela affaiblirait l'économie locale, déjà peu animée. L'introduction de la nouvelle taxe est survenue dans le contexte d'une situation socio-économique difficile en Bretagne, liée directement à la fermeture d'entreprises.

La colère des Bretons (c'est d'ailleurs le terme employé dans le discours de presse, cf. *infra*) s'est manifestée lors d'actions de protestation locales, liées à la destruction des portiques écotaxe. La première grande manifestation a eu lieu le 2 novembre 2013, et les participants ont porté massivement des bonnets rouges (symbole qui était déjà apparu localement avant), en souvenir de la révolte bretonne de 1675 contre une nouvelle taxe, en fait contre le pouvoir central. Les manifestants, appelés par métonymie « bonnets rouges », ont voulu la suppression complète de l'écotaxe. La seconde grande manifestation a eu lieu le 30 novembre 2013. Elle a réuni, outre les opposants à l'écotaxe, des syndicats du secteur agroalimentaire demandant l'amélioration des conditions d'emploi et des organisations militant pour l'autonomie de la Bretagne. La « colère bretonne » (plus générale que les

« bonnets rouges ») a donc pris des couleurs différentes. Le collectif « Vivre, décider et travailler en Bretagne » a vu le jour, dirigé par Christian Troadec, maire de Carhaix, responsable de la seconde grande manifestation, qui est devenu l'icône du mouvement des « bonnets rouges ». Cette mobilisation a forcé le gouvernement (en décembre 2013) à suspendre l'introduction de l'écotaxe et, quelques mois après, à l'annuler, ce qui signifie des pertes pour le trésor public et des problèmes juridiques liés au contrat conclu avec la société Ecomouv'. L'entreprise elle-même a aussi dû faire face à une situation financière difficile, vu l'installation de l'infrastructure financée à crédit. Or, l'événement a aussi eu pour effet la mise en place d'un « pacte d'avenir pour la Bretagne » prévoyant des subventions pour le secteur agroalimentaire. D'autres questions, plus générales, se posent à cette occasion : celles sur le partenariat public-privé ou celles sur la capacité des Français à subir de nouvelles charges fiscales. Les problématiques évoquées constituent des facettes de l'événement.

L'événement est donc encadré par les grandes manifestations d'un côté et l'adoption du pacte d'aide de l'autre (bien que des actions de protestation aient eu lieu avant et surtout après). Les articles relatent le déroulement des manifestations, des conférences de presse et d'innombrables rencontres. Ces moments discursifs ont déterminé notre corpus exploratoire.

L'événement met en scène plusieurs acteurs : le gouvernement français, les habitants de la Bretagne, notamment des syndicats du secteur agro-alimentaire et des organisations luttant pour l'autonomie de la région, la société Ecomouv', l'Union Européenne, les écologistes. Leurs paroles ne sont pourtant pas représentées uniformément par le discours de presse. On cite surtout des hommes politiques et des représentants du mouvement des bonnets rouges (dont des syndicalistes, mais rarement des manifestants anonymes), parfois des représentants de la société Ecomouv'. Rares sont les voix provenant de l'Union Européenne et des milieux écologiques. Cela laisse à supposer que le sens de l'événement est surtout politique et qu'il est légitime de le traiter d'événement médiatique, son sens étant construit par et dans le discours médiatique.

L'événement en question entraîne deux formulations : celle d'écotaxe et celle de bonnets rouges. Cette fois-ci, elles ne sont pas potentiellement conflictuelles, mais plutôt complémentaires. Nous allons nous poser des questions sur la nature des relations entre elles. Sont-elles des formules, des noms d'événement(s) ? Sont-elles liées à deux facettes de l'événement ou à deux événements distincts ? Si nous nous sommes concentrées sur l'émergence du sens de l'événement dans le cas du « mariage pour tous », nous voudrions cette fois-ci étudier son évolution, tout en restant dans la période de sa stabilisation qui est propre à chaque événement ; ici, il s'agit du cadre des deux grandes manifestations. De

nouveau, ce qui nous intéresse ce sont des éléments de construction discursive de l'événement, et non la reconstruction de l'image de l'événement.

Au préalable, nous admettons que les expressions « écotaxe » et « bonnets rouges » ne sont aucunement conflictuelles car elles désignent des aspects différents de l'événement : la première est associée au moment discursif déclencheur de l'événement et elle constitue son nom, la seconde peut être identifiée comme la dénomination de l'acteur principal. Nous allons donc observer l'évolution du sens de la formulation « écotaxe » au fil du temps et des discours, et le développement du référent du signe « bonnets rouges ». Ces deux types de changement sémantique influencent le sens social de l'événement. Ils relèvent de la négociation de ce sens entre les différents acteurs de l'événement : chaque acteur y montre son intérêt. Pour la mettre en avant, nous allons étudier les reprises (au sens de Vion 2006) de ces deux expressions, c'est-à-dire leurs cotextes, leurs reformulations et les marques de subjectivité qui les accompagnent. Cela nous amène aussi de nouveau à la même question : quel est le rôle des acteurs de l'événement et des collectivités dans la construction du sens et comment l'analyser ? Or, c'est le moyen d'analyser l'hétérogénéité du discours et la circulation des discours ; en d'autres termes, cette étude permet de toucher à l'interdiscours.

7. 1. L'émergence de la formule

Ainsi, comme le montre l'exemple qui suit, les débuts du fonctionnement de l'expression « écotaxe » sont liés à des emplois descriptifs et explicatifs. En effet, dans le jargon de l'Union Européenne, on appelle « écotaxe » toute taxe qui a pour objectif un tournant vers l'écologie. Beaucoup d'articles expliquent le fonctionnement de la nouvelle taxe, rappellent son histoire, déposée dans la mémoire collective, et évoquent les controverses qu'elle suscite ; le terme d'écotaxe y est complété par le groupe nominal « poids lourds » en apposition. Tout cela pour rendre possible, au fil du temps et des discours, le passage de « une écotaxe » vers « l'écotaxe » (un signe qui peut être facilement déchiffré par une communauté langagière à un moment donné). Notons que le terme d'écotaxe , qui paraît familier, se retrouve aussi bien en usage courant et journalistique que dans le discours officiel (en l'occurrence, cité par le journaliste).

(EX20) La mise en place de l'écotaxe sur les poids lourds a cristallisé les inquiétudes du monde agricole.

C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase en Bretagne. L'écotaxe poids lourds, qui sera mise en place le 1er janvier, est en effet pénalisante pour cette région excentrée et ne disposant pas d'autoroutes

payantes (l'A84 est gratuite). (...) Mais les transporteurs, acteurs économiques et syndicats agricoles bretons qui ont manifesté pour exiger la disparition de l'écotaxe, n'ont pour l'instant rien obtenu de nouveau. (...) Matignon a rappelé que l'État a déjà « accordé une réduction de 50 % du montant de l'écotaxe et exclu du réseau taxé la route nationale 164, arc vital de la région ».

LF 16/10/2013 En Bretagne, l'écotaxe poids lourds suscite aussi la colère

Le concept d'écotaxe y est associé aux notions d'inquiétude, de manifestations et de colère (cf. le titre de l'article). Les opposants sont identifiés comme « transporteurs, acteurs économiques et syndicats agricoles ». Le locuteur qualifie leur postulat de la disparition de l'écotaxe d'exigence (ils manifestent « pour exiger »). Il commente la situation décrite en employant une métaphore : il traite l'écotaxe de « la goutte d'eau qui fait déborder le vase en Bretagne » (il signale une crise dépassant le problème d'écotaxe). Nous assignons ces paroles au locuteur car nous ne retrouvons aucune trace d'hétérogénéité discursive ou de mise en distance, mais les exemples suivantes (EX21 et EX24), où la même métaphore apparaît (ces fois-ci dans la bouche d'une manifestante et d'une ex-ministre), montrent que la source de ce dire n'est pas si facile à identifier. Nous le qualifions plutôt de fragment d'interdiscours du type « on dit » : le journaliste a choisi de ne pas marquer son hétérogénéité.

L'idée de colère, mise en place par le locuteur pour qualifier les émotions des manifestants (présente aussi sous l'expression métaphorique « levée de boucliers » – EX26, et sous le terme de « grogne » – EX37), revient vite et souvent dans le discours médiatique (EX21, EX22, EX23, EX24, EX25, EX30). Introduite en tant que description de la manifestation, la colère sert ensuite de dénomination pour les manifestants venant d'horizons différents (cf. le titre EX30 LF 5/11/2013 Colère bretonne : le risque d'une contagion).

(EX21) La colère était visible sur tous les visages et la tension extrême ce samedi dans le Finistère autour du Pont de Buis, le dernier des trois portiques écotaxe [lien vers la catégorie d'articles] du département encore en état de fonctionner. D'un côté, un millier de manifestants réunis à l'appel du « collectif pour l'emploi en Bretagne ». Parmi eux des agriculteurs mais aussi des routiers, des artisans ou des salariés d'entreprises en difficulté comme Gad. « Une union sacrée est en train de naître entre les paysans, les salariés, les artisans et les entrepreneurs pour que la Bretagne puisse continuer à vivre et entreprendre », explique au Figaro Thierry Merret, responsable de la FDSEA 29 (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles). Face aux manifestants, 150 gendarmes mobiles dépêchés sur place (...).

Symboliquement, de nombreux manifestants avaient revêtu un bonnet rouge en référence à une révolte des Bretons en 1675 contre une nouvelle taxe, cette fois-là sur le papier timbré. Une idée du grand argentier du pouvoir central de l'époque, un certain Colbert.

«(...) raconte Marie-Noëlle Michel, responsable d'une entreprise de transport routier près de Morlaix. Samedi, l'ambiance était catastrophique et les affrontements très durs. Nous avons dû éloigner les enfants. La plupart des projectiles que nous lancions étaient des œufs et des tomates. Nous recevions en retour des grenades à tirs tendus et des FlashBall. L'écotaxe est la goutte qui a fait déborder le vase.»

Le mouvement a dégénéré en fin d'après-midi [lien vers une vidéo réalisée par LF] quand «les forces de l'ordre ont pris d'assaut un tracteur, raconte Thierry Merret. Le procureur a voulu garder à vue les deux occupants qui ont été très marqués psychologiquement». Une compagnie de CRS (une centaine d'hommes) a même dû être appelée en renfort.

Un salarié d'une entreprise de matériel, la Serma à Lampaul Guimiliau, a eu la main arrachée par une grenade lacrymogène. «En trente ans de syndicalisme, je n'ai jamais vu une telle répression. C'était totalement disproportionné», déplore Thierry Merret.

LF 27/10/2013 Écotaxe: après Pont de Buis, la Bretagne manifesterà samedi à Quimper

Les manifestants sont identifiés par le journaliste comme « des agriculteurs mais aussi des routiers, des artisans ou des salariés d'entreprises en difficulté » ; selon la citation de l'un d'autre eux, ils s'auto-identifient comme « les paysans, les salariés, les artisans et les entrepreneurs ». Cela donne au lecteur l'impression d'un mouvement massif et généralisé. Les émotions évoquées sont fortes : nous retrouvons d'un côté la « colère » des manifestants et de l'autre, la violence des forces de l'ordre, décrite par le locuteur et authentifiée à travers les citations. Cette idée de violence revient souvent dans les articles (cf. EX22, EX23, EX25, EX28, « echauffourées » – EX30, EX32).

7. 2. L'émergence du symbole – l'appel à la mémoire collective

Le symbole de bonnet rouge associé aux manifestants voit le jour (cf. aussi EX22). Cette association se produit hors discours (ils ont réellement porté des bonnets rouges pour s'inscrire dans la symbolique des Bretons traditionnellement opposés au pouvoir central et pour maintenir la mémoire des révoltes), mais c'est le discours de presse qui l'atteste : le journaliste la relate et il déclenche la mémoire collective des lecteurs en rappelant l'événement historique en question. C'est donc le discours qui inscrit aussi bien les manifestations que le symbole lui-même dans l'historicité (l'historicité des mots, du discours, de l'interdiscours). Plus tard, ces rappels explicites ne sont plus nécessaires. Il y a des articles qui sont entièrement consacrés à l'explication de la symbolique du bonnet rouge, tant la

question est jugée importante⁶. En parallèle, la notion de révolte est associée au mouvement : l'opposition est donc présentée comme massive, générique, vive, voire violente.

L'écotaxe devient donc dans un premier temps la principale raison de la colère des Bretons et de leurs manifestations.

(EX22) La fronde bretonne [lien vers l'article LF 27/10/2013 Écotaxe : retour sur un samedi noir en Bretagne] vue par les ex-RG prend des allures de jacquerie généralisée. (...)

Pour les «grandes oreilles», la colère des Bretons contre l'écotaxe [lien vers la catégorie d'articles], sur fond de crise des filières agricoles et agroalimentaires, serait attisée notamment par deux groupes identitaires, l'un d'extrême gauche, en marge du mouvement Breizhsistance, l'autre d'extrême droite, sous la bannière de Jeune Bretagne. (...)

L'un des foyers les plus vivaces est la ville de Carhaix (...). Son maire, Christian Troadec, est la bête noire des autorités régaliennes sur place. Très apprécié par les anticapitalistes du NPA, et résolument impliqué dans le mouvement breton, cet électron libre de la gauche alternative appelle ouvertement les «salariés de l'agroalimentaire, agriculteurs, marins, élus, syndicats, commerçants, artisans, transporteurs, toutes les populations touchées d'une manière ou d'une autre par la crise, (...) à se rassembler pour dire non au déclin de la Bretagne» et par la même occasion à l'écotaxe.

Chacun se prépare donc pour le grand jour, le 2 novembre prochain, avec une nouvelle manifestation à Quimper. Les «bonnets rouges» et leur symbolique antijacobine, en souvenir de la révolte des Bretons de 1675 contre une nouvelle taxe, sont attendus en nombre, la police craignant violences et débordements.

LF 28/10/2013 Fronde bretonne : l'alerte des RG au gouvernement

Cette inscription dans l'historicité est renforcée par l'emploi des mots interdiscursifs, ceux qui portent en eux-mêmes leurs histoires et leurs trajets à travers les discours (c'est le phénomène de la mémoire des mots, selon le terme de S. Moirand 2007) : la « fronde » et la « jacquerie » pour désigner les actions de protestation bretonnes. Ils sont devenus des noms communs, mais leurs sources se trouvent dans les événements bien précis de l'histoire. Leur emploi crée des parallèles entre les événements présents et ceux qui sont passés ; il est donc argumentatif.

Le journaliste ajoute des groupes identitaires au portrait des manifestants. Il met aussi en scène l'homme qui va ensuite devenir le leader des bonnets rouges (l'icône, comme nous l'avons proposé dans le chapitre précédent). Présenté de manière subjective (cf. le vocabulaire : « la bête noire des autorités régaliennes sur place », « électron libre de la gauche

⁶ Cf. LF 2/11/2013 Le bonnet rouge, symbole de la révolte en Bretagne.

alternative »), son image est plutôt positive. Ses dires concernant les rassemblements sont rapportés ; il parle notamment du « déclin de la Bretagne » ce qui rejoint l'idée d'une crise bretonne plus générale que celle liée à l'introduction de l'écotaxe.

7. 3. L'image des acteurs de l'événement et la représentation de leurs points de vue

Ainsi, à travers l'émergence de la formule d'écotaxe et du symbole de bonnet rouge, nous avons montré comment l'image des contestataires est construite ; à savoir, il s'agit surtout de la mise en place des idées de colère et de violence, et de l'inscription du mouvement dans l'historicité. Le point de vue du gouvernement, représenté dans le discours de presse, constitue une réponse interdiscursive à la prise de position des manifestants.

(EX23) Comment sortir du piège de l'écotaxe [lien vers la catégorie d'articles]? Après les manifestations violentes de ce week-end [lien vers l'article LF 27/10/2013 Écotaxe : retour sur un samedi noir en Bretagne] en Bretagne contre cette mesure censée entrer en application le 1er janvier et alors que l'opposition demande son report en raison des difficultés de la Bretagne et d'une trop grande pression fiscale, les annonces de Jean-Marc Ayrault sont très attendues. Il n'est pas certain que le gouvernement parvienne à éteindre la colère des transporteurs, acteurs économiques et syndicats agricoles locaux. (...) Toute la difficulté pour le gouvernement consiste à démontrer qu'il est capable d'écoute, sans être accusé de manque de fermeté, après l'affaire Leonarda ou les reculades sur l'excédent brut d'exploitation (EBE) et la taxation de l'épargne des Français.

LF 28/10/2013 Écotaxe: des aménagements envisagés pour la Bretagne

(EX24) Le gouvernement devait annoncer, lundi, de nouvelles dispositions pour tenter d'apaiser la colère des professionnels bretons contre l'écotaxe. C'est finalement une réunion qui va être organisée, mardi 29 octobre à Matignon, entre le premier ministre, Jean-Marc Ayrault, les élus bretons et les ministres concernés par ce dossier explosif. (...)

Prévue par la précédente majorité [UMP] et déjà reportée à plusieurs reprises, l'écotaxe doit entrer en vigueur le 1er janvier et rapporter plus d'un milliard d'euros par an. Après les récentes reculades sur la taxation de l'excédent brut d'exploitation ou sur les plans épargne logement et plans d'épargne en actions, le gouvernement peut difficilement renoncer à cette mesure attendue par ses partenaires écologistes. (...)

Ceci n'a pas empêché l'ex-ministre UMP, Valérie Pécresse, de dénoncer cette écotaxe lundi au micro de BFM TV – un impôt "vertueux sur le principe" selon elle, mais "victime du syndrome de la goutte d'eau qui fait déborder le vase".

LM 28/10/2013 Le gouvernement tente de déminer le dossier explosif de l'écotaxe

(EX25) A l'époque où elle est proposée, l'écotaxe ne fait pas polémique, au contraire. (...) Le projet de loi est adopté le 21 octobre 2008. Il prévoit la mise en place de l'éco-redevance à compter de 2011. (...)

Le gouvernement, qui sait le climat peu propice à l'instauration de nouvelles taxes, tente de déminer la crise en amont. (...)

Mais ces précisions n'apaisent pas la colère des Bretons, qui manifestent violemment durant le week-end du 26 octobre.

LM 28/10/2013 Ecotaxe : itinéraire d'un renoncement

(EX26) Jamais deux sans trois! Après deux reports consécutifs, le gouvernement a décidé de décaler une nouvelle fois la mise en application de l'écotaxe [lien vers la catégorie d'articles]. Le premier ministre, Jean-Marc Ayrault [lien vers la catégorie d'articles], a en effet annoncé mardi la suspension de la mise en place de l'écotaxe pour laisser place au dialogue sur cette mesure fiscale controversée qui a provoqué une levée de boucliers, notamment en Bretagne.

LF 29/10/2013 Ayrault suspend l'application de l'écotaxe dans toute la France

(EX27) Comment financer la suspension nationale de l'écotaxe poids lourds, qui «focalise aujourd'hui tous les mécontentements», selon Jean-Marc Ayrault ? C'est la question qui va désormais se poser. Jugée toujours utile, cette taxe, qui était censée être acquittée à partir du 1er janvier, devait rapporter 1,15 milliard d'euros par an.

LF 29/10/2013 Écotaxe : un nouveau recul que le gouvernement va devoir financer

Or, du point de vue du gouvernement, présenté, et non rapporté, par le journaliste, l'écotaxe est un « piège » (EX23), un « dossier explosif » (EX24) qu'il faut « déminer » (EX25), ou dans un cas modéré, une « mesure fiscale controversée qui a provoqué une levée de boucliers » (EX26). C'est un vocabulaire subjectif sans équivoque, qui traduit le côté fort problématique de « l'écotaxe ». Cette qualification est expliquée par le locuteur à travers des appels à la mémoire collective (rappels d'autres événements dont les noms ont désormais une valeur argumentative) : « l'affaire Leonarda ou les reculades sur l'excédent brut d'exploitation (EBE) et la taxation de l'épargne des Français » (EX23), « les récentes reculades sur la taxation de l'excédent brut d'exploitation ou sur les plans épargne logement et plans d'épargne en actions » (EX24). L'écotaxe constitue aussi pour le gouvernement un symptôme de crise (EX25) (selon les paroles citées du premier ministre, elle focalise « tous les mécontentements » – EX27), mais elle est « toujours utile » (EX27). Le locuteur, pour

paraphraser le terme d'écotaxe, emploie les notions de « taxe » (EX27), de « mesure » (EX23), objectives, et d'« éco-redevance » (EX25). Comme nous allons voir, la décision du gouvernement sur la suspension de l'écotaxe est jugée catastrophique par le journaliste (EX28).

En même temps, la notion de « bonnets rouges » commence à fonctionner, par métonymie, pour désigner les manifestants en Bretagne. Le journaliste tient à les identifier et les rapprocher du lecteur :

(EX28) Des milliers de Bretons, avec des sensibilités et des revendications hétéroclites, mais réunis dans la même détestation de la politique des élites, sont attendus samedi dans les rues de Quimper (Finistère). Les bonnets rouges ne désarment pas. Les bonnets rouges [lien vers la catégorie d'articles]? Ce sont ces agriculteurs, ces personnels des abattoirs et de la filière agricole qui, à l'appel d'une poignée de syndicalistes, de petits patrons et d'élus bretons déterminés, ont choisi de porter le fer contre la rigueur de la politique de l'État qui, selon eux, étoufferait leurs métiers et, plus généralement, la culture bretonne. Le week-end dernier, on les a vus s'opposer violemment aux forces de l'ordre [lien vers l'article LF 27/10/2013 Écotaxe : retour sur un samedi noir en Bretagne], allant jusqu'à arracher les coûteux portiques de péage écotaxe installés sur les voies rapides (l'un des manifestants a même perdu une main dans les affrontements), lors du mouvement contre l'écotaxe annoncée puis suspendue en catastrophe par Matignon.

LF 1/11/2013 Bonnets rouges : une manifestation à hauts risques

(EX29) Les «bonnets rouges» invoquent le succès de la manifestation, samedi.

Le mariage de la carpe et du lapin. Voilà à quoi ressemblait la manifestation de samedi à Quimper, tant les participants venaient d'horizons différents. Reste que tous étaient réunis par une revendication commune, la suppression de l'écotaxe [lien vers la catégorie d'articles], et un slogan plus large «Vivre, décider et travailler en Bretagne» [le nom du collectif]. «Tous les visages de la société bretonne étaient là», se félicite l'un des organisateurs, Christian Troadec [lien vers la catégorie d'articles], maire DVG de Carhaix (Finistère). (...)

«Au nom des 30.000 personnes qui étaient présentes samedi après-midi, nous voulons élaborer une plate-forme de revendications et de propositions qui permettraient de résoudre les problèmes», annonce Christian Troadec. Suppression définitive de l'écotaxe, bien sûr, mais aussi «réaménagement, avant la fin de l'année, de la directive européenne “Détachement” qui organise le dumping social notamment en Allemagne», estime Olivier Bras, responsable syndical chez Gad.

Le collectif souhaite également un droit à l'expérimentation: «L'urgence c'est de lever les contraintes fiscales, administratives, environnementales qui pèsent sur l'économie et empêchent les chefs d'entreprise, qu'ils soient agriculteurs, artisans ou dirigeants de PME de travailler et d'investir», rappelle

Thierry Merret, président de la FDSEA du Finistère. (...) Autre demande, plus politique cette fois, une régionalisation accrue: «Il faut que la France permette aux régions qui le souhaitent d'entrer dans ce processus. Pour gagner en souplesse et en réactivité, c'est indispensable.»

LF 3/11/2013 Les Bretons ne relâchent pas la pression

En énumérant des groupes participant aux manifestations (EX28), le journaliste montre leur hétérogénéité (cf. aussi EX30). L'idée revient dans les paroles rapportées de l'un des organisateurs, ce qui confirme le propos du locuteur : « 'Tous les visages de la société bretonne étaient là', se félicite l'un des organisateurs, Christian Troadec » (EX29). Pour montrer l'hétérogénéité des revendications, le journaliste montre sa distance et il laisse parler (EX29) quelques représentants des « bonnets rouges » (il choisit la technique de citation pour rapporter des paroles authentiques). En effet, « l'écotaxe » semble s'éloigner des « bonnets rouges » : elle devient seulement l'une des raisons de ce mouvement social. Les problèmes cités concernent l'emploi, la culture bretonne, le dumping social, l'économie et la régionalisation. Cette extension de la notion « bonnets rouges » se résume dans le slogan cité « Vivre, décider et travailler en Bretagne » (EX29) qui devient par la suite le nom du collectif fondé par les manifestants. Elle se remarque aussi dans les reprises telles que « la manifestation des 'bonnets rouges' contre l'écotaxe et pour l'emploi, qui a rassemblé de 15 000 à 30 000 personnes samedi à Quimper » (LM 4/11/2013 Bruno Le Maire condamne fermement la destruction des portiques).

(EX30) Malgré la suspension du dispositif de l'écotaxe [lien vers la catégorie d'articles] mardi dernier, ils étaient 10.000 à 30.000 à défiler samedi dernier à Quimper contre ce système de taxation de la circulation des poids lourds. Echauffourées, portiques incendiés... Les tentatives du gouvernement pour désamorcer la crise ne semblent pas satisfaire les «bonnets rouges» de Bretagne [lien vers la catégorie d'articles]. Et le risque d'une contagion fait trembler le gouvernement.

Car la manifestation du 2 novembre regroupait pêle-mêle agriculteurs, artisans, patrons, commerçants [lien vers l'article LF 3/11/2013 Les Bretons ne relâchent pas la pression], membres du Medef comme du NPA, et leurs revendications ne concernaient pas seulement l'écotaxe, mais aussi la fin du dumping social ou la lutte pour l'emploi. Des thèmes qui résonnent aux quatre coins de la France. Ainsi, les «bonnets rouges» l'assurent: ils ont été contactés par d'autres régions. (...)

Le président de la FRSEA (Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricole) Pays de la Loire, Joël Limouzin, le confirme: la crise actuelle n'est «pas seulement un problème breton: il doit y avoir des décisions urgentes, un plan de bataille pour défendre l'agroalimentaire; l'écotaxe, ce n'est que la partie visible de l'iceberg».

La perspective des manifestations des bonnets rouges devient encore plus large dans plusieurs aspects. Comme l'admet le locuteur, les manifestants sont différents, leurs revendications sont diverses et elles constituent des « thèmes qui résonnent aux quatre coins de la France ». C'est pourquoi le mouvement peut se propager dans d'autres régions : le locuteur choisit le terme médical de « contagion » en marquant sa subjectivité et en adoptant la perspective du gouvernement (ce « risque d'une contagion fait trembler le gouvernement »). La situation commence donc à être traitée de « crise » par le locuteur : c'est l'idée qui peut être attachée à celle de « révolte » et le point de vue qui rejoint celui du gouvernement (cf. *supra*). En effet, selon l'un des énonciateurs mis en scène, « l'écotaxe, ce n'est que la partie visible de l'iceberg » (l'écotaxe en tant que l'une des raisons des manifestations, et non la principale). Cette idée revient d'ailleurs dans les critiques du mouvement des bonnets rouges : les syndicalistes cités par le locuteur affirment que « les bonnets rouges ont surfé sur la vague du mécontentement » et que « l'écotaxe sert de fait de générateur des contestations, mais c'est décalé par rapport aux vraies problématiques » (EX33). C'est le début du processus de la différenciation des manifestants (cf. *infra* : L'évolution de l'image des acteurs de l'événement).

7. 4. Le défigement de la formule

C'est aussi à ce moment-là que le signe (au sens linguistique et empirique) « bonnets rouges » devient reconnaissable généralement. En réalité, un autre groupe contestataire l'emprunte pour le transformer : leurs bonnets deviennent verts. Le discours en fait preuve. L'emploi discursif de l'expression « bonnets verts » démontre aussi que celle de « bonnets rouges » est devenue une formule : seul le caractère figé, discursif, polémique et celui de référent social de cette expression permet le défigement compréhensible pour le lecteur et un nouvel emploi à caractère argumentatif.

(EX31) La fronde des bonnets rouges fait des émules. Alors que les couvre-chefs fournis par Armor-Lux aux détracteurs bretons de l'écotaxe sont devenus le symbole de la révolte [lien vers l'article LF 2/11/2013 Le bonnet rouge, symbole de la révolte en Bretagne] de la filière agroalimentaire, les bonnets verts surfent sur leur succès. Utilisés par les opposants à la hausse de TVA des transports publics, ils cherchent à faire reculer le gouvernement sur cette question, tout comme celui-ci l'a fait sur l'écotaxe.

LF 4/11/2013 Ecotaxe : les bonnets verts contre l'augmentation du prix des transports

(EX32) Mouvement créé opportunément après le recul du gouvernement face aux bonnets rouges [lien vers la catégorie d'articles], les bonnets verts [lien vers la catégorie d'articles] cherchent eux aussi à faire entendre leurs revendications [lien vers l'article LF 4/11/2013 Ecotaxe : les bonnets verts contre l'augmentation du prix des transports]. Et si celles-ci sont claires - la suspension de la hausse de TVA sur les transports et une réduction du prix des transports en commun - les visages de ce nouveau groupe contestataire étaient jusqu'à présent peu identifiables. (...)

Une pique à peine dissimulée à leurs homologues carmins, dont ils condamnent le mode d'expression. «Rien ne justifie une telle violence. Nous sommes pour le dialogue, pas pour la casse.» Et quand les bonnets rouges se félicitent du recul du gouvernement sur l'écotaxe [lien vers la catégorie d'articles], les bonnets verts se désolent du report sine die de cette mesure qu'ils estiment «légitime». Seul point commun: le couvre-chef [lien vers l'article LF 2/11/2013 Le bonnet rouge, symbole de la révolte en Bretagne] que les deux groupes ont choisi comme «signe de ralliement».

Dans un post publié sur leur groupe Facebook [lien vers leur groupe Facebook qui n'est plus disponible] mardi après-midi, les bonnets verts se sont dévoilés.

LF 5/11/2013 Qui se cache derrière les bonnets verts ?

Nous remarquons que ces nouveaux manifestants sont tout de suite appelés par métonymie des « bonnets verts » (« les bonnets verts se sont dévoilés ») : les « bonnets rouges » ont dû passer par un processus discursif qui devient valable pour l'expression mimétique.

Outre le symbole, le locuteur indique plusieurs liens entre les deux mouvements contestataires. Cette mise en discours légitime la création de l'expression « bonnets verts » à la base de celle de « bonnets rouges ». En effet, « les bonnets verts surfent sur leur succès », au sens de l'impact des manifestations sous le symbole d'un bonnet qui exercent une pression sur le gouvernement, efficace dans le cas de l'écotaxe. Ce qu'il ne veulent pas copier, c'est la violence du mouvement. Revendiquant une cause écologique, « la suspension de la hausse de TVA sur les transports et une réduction du prix des transports en commun », ils ne sont pas non plus satisfaits du report de la mise en place de l'écotaxe. Le lecteur fait connaissance de leur point de vue par l'intermédiaire du discours du journaliste qui marque parfois l'hétérogénéité de son propos, mais sans indiquer les sources. Le défigement et la création de nouvelles formulations est typique pour la construction de nouveaux événements médiatiques. Ce processus prouve aussi de l'ancrage dans la mémoire interdiscursive de la formule de départ.

7. 5. L'évolution de l'image des acteurs de l'événement

Pour désigner le mouvement d'opposition à l'écotaxe, nous avons retrouvé dans le discours de presse des dénominations telles que « la colère bretonne » ou « la fronde bretonne », associées aux manifestants appelés « bonnets rouges », repris souvent tout simplement comme « les Bretons ». Ces emplois donnent l'impression d'un mouvement massif, général, partagé, ou du moins soutenu, par tous les employés et tous les habitants de la Bretagne (l'idée est renforcée par des mentions de groupes identitaires et régionalistes qui ont rejoint les manifestations). En d'autres termes, jusqu'à un certain moment, le discours de presse résume la situation difficile de la Bretagne au mouvement hétérogène des « bonnets rouges ». Mais une transition voit le jour.

(EX33) "Rouges de colère, on n'est pas des bonnets", scandaient notamment les syndicats, lors d'un rassemblement peu suivi à Lorient. (...)

Réunies autour des patrons de la CFDT et de la CGT, Laurent Berger et Thierry Lepaon, les deux "stars de la journée", comme les appelle une militante syndicale lorientaise, un peu plus d'un millier de manifestants ont défilé pour "exiger un volet social" dans le pacte d'avenir pour la Bretagne, mais aussi, pour beaucoup d'entre eux, se démarquer du mouvement des "bonnets rouges".

Et c'est le leader de ce mouvement, organisateur des manifestations du 2 novembre à Quimper et du 30 novembre à Carhaix (Finistère), le maire divers gauche de Carhaix, Christian Troadec, qui a été la victime de cette reprise en main syndicale. Alors qu'il est interviewé par une chaîne d'information en continu en marge du cortège, un drapeau vient s'intercaler entre lui et la caméra. Les cégétistes s'arrêtent à sa hauteur. "Il n'a rien à faire là", s'exclament-ils. Les invectives fusent.

L'homme au drapeau, Alan Courtel, affilié à la CGT et employé à la DDE, explique son geste. "Je ne comprends pas pourquoi il est là. Ici, c'est une manifestation de salariés, et lui, il a l'habitude de manifester avec les patrons. Avec les bonnets rouges, ils font du détournement. Ils détournent le message des salariés au profit des patrons."

"Nous sommes légitimes ici, répond Christian Troadec. L'emploi, c'est aussi ce qu'on défend. Nous nous retrouvons dans ce message unitaire, dit-il, avant de reprendre son mantra : le pacte d'avenir doit être fait par des Bretons pour éviter les diktats faits par Paris."

"Nous [les syndicats] voulons lutter contre la montée du poujadisme et des corporatismes, a déclaré Laurent Berger au début de la manifestation. Nous allons nous rencontrer dans les prochains jours pour discuter et voir ce que nous pouvons faire contre ce phénomène." Leurs cibles : les patrons, "pas prêts à appréhender les mutations économiques nécessaires" pour redynamiser la région et qui "exploitent les salariés et volent le droit de pouvoir vivre et travailler au pays". Et "les bonnets rouges qui ont surfé sur la vague du mécontentement", explique Thierry Lepaon.

Pour Christian Le Tallec, salarié à la direction générale des finances publiques, "les difficultés de la Bretagne doivent être reprises par les organisations syndicales et non par des mouvements comme les

bonnets rouges. L'écotaxe sert de fait de générateur des contestations. Mais c'est décalé par rapport aux vraies problématiques, juge-t-il. C'est l'emploi en général qu'il faut défendre et notamment en Bretagne, une région particulièrement touchée. Le message que nous souhaitons envoyer aujourd'hui : nous voulons montrer que nos organisations [syndicales] sont capables de faire entendre la voix des salariés contrairement à d'autres qui se font les porte-voix d'intérêts particuliers."

LM 23/11/2013 En Bretagne, les syndicats veulent se démarquer des "bonnets rouges"

(EX34) Les « bonnets rouges » en sont persuadés, « il va y avoir beaucoup de monde », le 30 novembre, à répondre à l'appel du collectif « Vivre, décider et travailler en Bretagne » à manifester à Carhaix (Finistère). Pourtant, quatre semaines après leur première manifestation d'ampleur, le 2 novembre à Quimper, le mouvement amorce une transition qui, pour certains, risque de l'affaiblir. (...)

Ils réclament « la suppression de l'écotaxe », « la fin du dumping social et de toutes les distorsions de concurrence » et « la levée des contraintes administratives absurdes qui asphyxient l'économie bretonne ». Une fois de plus, les mots d'ordre sont disparates et pourraient attirer des manifestants très divers.

S'ils peuvent toujours compter sur le soutien et la participation de membres de différentes corporations (transporteurs, agriculteurs) – qui vont manifester « en leur nom propre », insiste M. Troadec –, les défections semblent se multiplier dans les rangs des « bonnets rouges ». Le Medef du Finistère, qui participe au pacte d'avenir pour la Bretagne, satisfait par la suspension de l'écotaxe, a décidé, le 26 novembre, de se mettre « un peu en retrait du mouvement » et de ne pas appeler au rassemblement à Carhaix.

Du côté des syndicats, seule la CGT des marins du Grand Ouest va participer. Même Nadine Hourmant, représentante de Force ouvrière chez Doux, qui était très active dans le mouvement, a suivi son syndicat quand il s'en est désolidarisé le 15 novembre, FO le jugeant corporatiste et régionaliste.

Le député PS du Finistère Gwenegon Bui assure que « la mobilisation est en pleine transition » et qu'elle « commence à faiblir ». « C'est pour cela que les “bonnets rouges” ont transformé leur manifestation en festival de musique, estime-t-il. Il ne reste plus que le cœur du mouvement : les agriculteurs et les transporteurs, auxquels vont s'agréger d'autres réseaux dont des TPE et PME ». Il affirme que la nature de ses rencontres avec les délégués syndicaux de Gad ou Tilly-Sabco est « à des années lumière » de la précédente mobilisation, grâce aux « solutions qui ont été trouvées dans les entreprises ».

Plus modéré, le député PS du Finistère Richard Ferrand ne veut pas présager d'un essoufflement du mouvement, mais affirme qu'un nombre croissant d'acteurs privilégie le travail collectif autour du pacte d'avenir : « Les choses donnent l'impression d'un retour à une dynamique vertueuse », estime-t-il.

Il ne minore cependant pas les inquiétudes qui perdurent chez les jeunes agriculteurs ou les artisans. Pour lui, samedi à Carhaix, il y aura « un conglomerat de contestations » qui trouvera un consensus sur son hostilité au gouvernement et se concentrera sur « un corpus idéologique plus régionaliste ».

Au sein des « bonnets rouges », le responsable du NPA local, Matthieu Guillemot, tente de constituer un « pôle ouvrier » qui défilera seul, samedi, avant de rejoindre la manifestation collective, pour que les

salariés soient plus visibles face à des patrons qui ont tenté de « récupérer le mouvement » et réaffirme que le mot d'ordre est « le maintien de l'emploi en Bretagne ».

LM 29/11/2013 Pour continuer à mobiliser, les « bonnets rouges » revoient leur partition

D'un côté, il existe des groupes contestataires qui ne s'identifient pas aux « bonnets rouges », de l'autre, les « bonnets rouges » eux-mêmes changent. Nous citons ci-dessus des extraits étendus qui permettent de retracer ces changements et leurs motifs. Nous allons nous concentrer sur la manière de les présenter dans le discours de presse.

Ainsi, la transition est marquée par le slogan des manifestants qui veulent se démarquer des « bonnets rouges » (des syndicats) : « Rouges de colère, on n'est pas des bonnets ». Nous y retrouvons des éléments jusque là associés au mouvement de contestation en question : le symbole de bonnet, la couleur rouge et l'émotion de colère. L'article qui rend compte de cette transition prend la forme d'un dialogue entre les parties du conflit, mis en scène par le journaliste : nous y retrouvons la présentation des acteurs et de leurs dires, et l'emploi du vocabulaire propre au dialogue (cf. le verbe « répondre »). Il laisse parler les différents énonciateurs en se distanciant de leurs dires.

Le locuteur présente la même stratégie en décrivant des changements au sein des « bonnets rouges ». Il choisit des exemples qui sont illustrés par des propos cités. Dans les deux articles (EX33 et EX34), l'hétérogénéité du mouvement contestataire (des « bonnets rouges » et des Bretons syndicalistes) et des revendications, signalée dans des articles précédents, est confirmée. La mobilisation est commentée : le locuteur met en scène des politiques (EX34).

Désormais, les différences sont marquées dans le discours de presse. On parle des « bonnets rouges » et des « syndicats », appelés en commun « manifestants bretons » ou « contestataires », et non « bonnets rouges » (cf. extraits ci-dessous). Le compte rendu de la seconde grande manifestation le 30 novembre présente ce décalage entre les « bonnets rouges » et les syndicats même sous la forme d'un conflit :

(EX35) Selon les responsables de cette nouvelle mobilisation, Carhaix a donc fait mieux que Quimper, premier lieu de rassemblement le 2 novembre [lien vers l'article LF 2/11/2013 Écotaxe : des incidents à Quimper] et qui avait déjà réuni, selon eux, 30 000 personnes [17000 personnes selon le ministère de l'Intérieur]. (...)

A chaque fois, au cours des diverses interventions, le nom de François Hollande a été hué et les manifestants ont brandi un nouvel accessoire qui s'est ajouté à leur panoplie. En plus du bonnet rouge, du drapeau breton, ils ont sorti le «carton rouge», pour sanctionner la politique du gouvernement..

Forts de ce nouveau succès et alors que les syndicats traditionnels n'ont guère réussi à reprendre la main sur ce mouvement , les Bonnets rouges veulent plus que jamais s'imposer comme un interlocuteur auprès du gouvernement.

LF 30/11/2013 A Carhaix, les Bonnets rouges ont réussi leur pari face au gouvernement

À côté du rappel de la diversité des revendications (dont la suppression de l'écotaxe) authentifié par quelques témoignages des manifestants (non inclus dans cet extrait), ce compte rendu de la manifestation sert à souligner le caractère régionaliste du mouvement contestataire, opposé au pouvoir central, symbolisé par le bonnet rouge (lien qui a été déjà expliqué antérieurement dans le discours de presse). Il est illustré par la photo présentant une pancarte qui dit « Hollande démission ». C'est d'ailleurs ce que relate le locuteur : « le nom de François Hollande a été hué ». Le président de la République, incarnation du pouvoir central, devient le cible des manifestants et ainsi, la contestation devient ouvertement générale (les revendications dépassent loin la suppression de l'écotaxe) et en même temps elle s'inscrit une nouvelle fois dans l'historicité des mouvements de protestation bretons (le discours de presse en sert de support). Cette opposition générale acquiert, selon le locuteur un nouveau symbole, le « carton rouge » : la symbolique de la couleur rouge est donc renforcée en discours. Les « bonnets rouges » sont jugés encore une fois vainqueurs (cf. EX28 : « l'écotaxe annoncée puis suspendue en catastrophe par Matignon »).

7. 6. La fin marquée de l'événement

La généralisation du mouvement est visible dans le moment discursif qui peut être reconnu comme le cadre de l'événement, à savoir l'adoption du « pacte d'avenir pour la Bretagne » (cette formulation en est déjà un indice). En effet, dans les articles qui en parlent, la formule d'écotaxe est absente. Ces articles constituent en quelque sorte l'ouverture vers d'autres sujets au sens discursif : si l'introduction de l'écotaxe a été l'occasion pour la naissance du mouvement des bonnets rouges, ceux-ci ont entraîné la discussion sur la condition de la Bretagne et la décentralisation. En d'autres termes, et c'est un trait caractéristique du discours de presse, les événements médiatiques se succèdent et les moments discursifs s'enchaînent.

(EX36) Le pacte d'avenir pour la Bretagne, présenté mercredi 4 décembre par Jean-Marc Ayrault et dévoilé publiquement dans la soirée par le conseil régional de Bretagne, après les ultimes négociations, fait réagir les élus bretons investis aux côtés des salariés victimes des plans sociaux, notamment, dans le secteur de l'agroalimentaire.

S'il consacre à la région une enveloppe de près de 2 milliards d'euros, dont près de 1 milliard pour un plan en faveur du secteur agroalimentaire, il ne satisfait pas tout le monde. (...)

A l'inverse de M. Troadec et des autres leaders des « bonnets rouges » – pour qui seule la « société bretonne » peut bâtir un texte et un projet pour la région –, le député (PS) du Finistère, Gwenegau Bui, estime que ce plan « dit à la Bretagne que la France a entendu sa détresse. C'est une belle réponse républicaine (...). Ce pacte répond à l'urgence et donne les outils à la Bretagne pour se projeter dans l'avenir », explique M. Bui. (...)

Le pacte pour la Bretagne devait répondre à de nombreuses attentes, dont celles des « bonnets rouges », qui demandent que celui-ci comprenne un volet institutionnel qui engage l'Etat vers une plus forte décentralisation et une plus grande autonomie financière de la région. Ils demandent également que ce pacte contienne des mesures de simplification des règles administratives. Les syndicats, eux aussi, ont émis leurs doléances. Lors des manifestations du 23 novembre [lien vers l'article LM 23/11/2013 En Bretagne, les syndicats veulent se démarquer des "bonnets rouges"] dans plusieurs villes bretonnes, tous, excepté Force ouvrière, ont défilé pour réclamer un volet social au pacte d'avenir pour la Bretagne.

LM 5/12/2013 Accueil mitigé des élus bretons au pacte pour la Bretagne

(EX37) Plusieurs membres du gouvernement viendront soutenir Jean-Marc Ayrault en rangs serrés, vendredi 13 décembre, à Rennes, à l'occasion de la signature du « pacte d'avenir pour la Bretagne » censé apaiser la grogne des élus régionaux et des manifestants bretons.

Pour préparer la « câlinothérapie » du gouvernement à l'égard des contestataires, le premier ministre a annoncé, le 4 décembre, que ce pacte composé d'une enveloppe de 2 milliards d'euros « n'est pas une fin, mais un début ». Il a notamment évoqué la construction d'un plan Etat-région ainsi qu'« une nouvelle étape de la décentralisation », de nouvelles expérimentations et de nouvelles responsabilités pour la Bretagne et pour toutes les régions de France.

Il s'agit d'une réponse aux revendications des « bonnets rouges », parmi lesquelles figurent des mesures de simplification des règles administratives et une plus grande autonomie financière de la Bretagne. Ces demandes font écho à celles des régionalistes de l'Hexagone, mais le gouvernement ne les a pas retenues lors des multiples réécritures du projet de loi de décentralisation.

LM 12/12/2013 « Bonnets rouges » et régionalistes attendent un « réel acte III de la décentralisation »

Dans un article (EX36), le locuteur fait le point sur les revendications des manifestants (en ravivant la mémoire interdiscursive des lecteurs) et surtout sur la réception du pacte par

différents groupes : il rapporte des paroles pour justifier son jugement « [le pacte] ne satisfait pas tout le monde ». D'un côté, ces citations venant des énonciateurs différents font écho à la diversité de points de vue sur le sujet déjà présente en discours. De l'autre côté, cette présence de différentes voix assure la sensation d'objectivité du discours de presse. Le locuteur rend aussi compte de la diversité des manifestants (les bonnets rouges, les syndicats, les élus bretons), ce qui correspond aussi aux discours antérieurs.

Pourtant, dans un autre article (EX37), le journaliste ironise sur le projet de loi en traitant l'adoption du « pacte pour la Bretagne » de « câlinothérapie » ; il modalise son propos, il se distancie du terme employé, mais en même temps la source de ce point de vue n'est pas identifiable, on l'assigne donc au locuteur. Les revendications des manifestants sont de nouveau rappelées, mais cette fois-ci, elle sont attribuées uniquement aux bonnets rouges. C'est une simplification qui est typique pour la construction du sens de l'événement et pour le discours de presse en général. En effet, même si certains concepts sont expliqués et détaillés au fil des discours (ce que nous avons vu et commenté), ils finissent par être résumés à l'aide des formulations simples qui servent de déclencheurs de la mémoire collective. Ainsi, les manifestants bretons de 2013 (s'opposant à l'écotaxe et luttant pour l'emploi) deviennent de nouveau tous des bonnets rouges.

7. 7. Les différences entre *Le Figaro* et *Le Monde*

Le mouvement des « bonnets rouges » ne suscite pas de controverses idéologiques au niveau national (il serait d'ailleurs intéressant d'étudier la presse régionale). Nous n'avons donc pas trouvé de divergences relevant de positionnements idéologiques différents du *Figaro* et du *Monde*. Par contre, les extraits analysés nous donnent l'impression que les moyens de construction de l'image des acteurs de l'événement diffèrent. Nous nous situons donc au coeur de notre problématique. Si nous comparons les extraits 21 et 28 pour *Le Figaro* aux extraits 33 et 34 pour *Le Monde*, il s'avère qu'il s'agit d'une différence entre la tendance à décrire les manifestants et la tendance à leur donner entièrement la parole. En effet, dans les extraits 21 et 28 nous retrouvons les énumérations qui rendent l'hétérogénéité des manifestants : ils sont nommés, décrits à travers leurs professions (leurs paroles s'ensuivent). Les extraits 33 et 34 sont ceux qui mettent en scène une scénographie de dialogue, ils sont composés presque uniquement de citations (de répliques). Si *Le Monde* est considéré communément comme « plus objectif », c'est certainement grâce à cette technique qui assigne

au locuteur le rôle d'un rapporteur neutre. Il ne faut pourtant pas oublier l'importance du choix d'informations.

Dans ce chapitre, nous avons esquissé l'évolution du sens des formulations qui définissent l'événement au fil du temps et des discours. Cette analyse a été effectuée à travers l'étude des cotextes qui forment les reprises des formulations en question. Nous avons démontré que le sens et ses changements sont étroitement liés aux points de vue rapportés ou adoptés par le locuteur.

Ainsi, l'écotaxe (en réalité « l'écotaxe sur les poids lourds », mais le concept se passe vite de la moindre explication, tant il est employé en discours, donc ancré dans la mémoire collective), qui est présente sous forme de plusieurs paraphrases neutres telles que « taxe », « mesure », « principe », « projet de loi », devient un « piège », voire « un dossier explosif » pour le gouvernement au moment du déclenchement du mouvement de contestation. Elle est « controversée », mais « toujours utile ». Les actions suivantes ont forcé le gouvernement à changer d'avis : l'écotaxe est de nouveau reportée, puis supprimée. Le locuteur traite cette décision de « reculade » qui s'est effectuée « en catastrophe ». Or, pour les manifestants, l'écotaxe est le problème principal, mais aussi un symptôme de crise : « la goutte d'eau qui fait déborder le vase en Bretagne ». Ainsi, la suppression de l'écotaxe devient la première revendication des contestataires, une question à régler. Mais quand les manifestations deviennent massives (le ralliement des syndicats), on constate que l'écotaxe « ce n'est que la partie visible de l'iceberg », en suggérant une crise d'une ampleur plus importante. Le premier ministre finit par l'admettre ouvertement, ce qui est bien sûr relaté par le discours de presse. C'est pourquoi, l'événement ne se résout pas au moment de la suspension de l'écotaxe, mais avec l'adoption du « pacte d'avenir pour la Bretagne ». D'ailleurs, quand il est question de celui-ci, le problème d'écotaxe semble déjà éloigné : le locuteur ne l'évoque même pas.

Le mouvement de contestation, avec l'adoption du symbole de bonnet rouge et l'explication de son fondement historique dans le discours de presse, devient celui des bonnets rouges (présents en discours sous forme de « bonnets rouges » ou de « Bonnets rouges », les deux entre guillemets ou sans ponctuation). Ce mouvement est marqué par la colère et il est souvent caractérisé comme violent. Nous retrouvons en discours des dénominations comme « la colère bretonne », « la fronde bretonne » ou « la révolte bretonne ». Ainsi, pour le journaliste, les manifestants sont « les Bretons ». Pourtant, à un moment donné, le groupe devient hétérogène, tout comme ses revendications : il s'agit « des milliers de Bretons, avec des sensibilités et des revendications hétéroclites ». Les syndicats

s'en démarquent aussi. Le discours de presse fait preuve de ces changements : les discours des représentants sont rapportés à des étapes différentes de l'événement. Mais au final, le mouvement est de nouveau résumé aux bonnets rouges : les simplifications étant la règle de la mémoire interdiscursive. La notion de « colère bretonne » paraît plus neutre et elle semble impliquer tous les groupes de contestataires bretons.

L'événement entraîne donc deux formulations qui s'inscrivent dans la mémoire collective ; l'une peut être étudiée comme le nom de l'événement (« l'écotaxe »), l'autre constituerait la dénomination de l'acteur collectif principal (« les bonnets rouges »). Cependant, les deux fonctionnent comme les noms d'événement, non en parallèle, mais plutôt successivement. C'est l'étude des titres des articles de presse au fil du temps qui permet d'observer cette évolution. Si au début c'est « l'écotaxe » qui sert d'amorce (le terme est en première position dans un titre bisegmental), elle est remplacée par « les bonnets rouges » (ou les variantes telles que « la colère bretonne ») simultanément à l'évolution du sens de l'écotaxe elle-même (du projet de loi qui devient un problème à résoudre pour les Bretons jusqu'au déclencheur lointain de la crise symbolisée par les bonnets rouges). Les deux formulations concernent donc le même événement, mais elles sont associées à des étapes (facettes) différentes. Elles peuvent être reconnues comme des noms de ces étapes. Les deux sont des formules.

Le sens ne change pas de lui-même. Nous proposons d'écarter le terme d'évolution au profit de celui de négociation. En effet, le sens est négocié par les acteurs de l'événement. Le discours de presse est polyphonique au sens de la présence de différentes voix. C'est le locuteur (ici le journaliste) qui assure l'hétérogénéité du discours en rapportant des discours autres, en d'autres termes, en mettant les acteurs de l'événement dans une situation de dialogue (parfois explicitement). Tous les acteurs sont intéressés à redéfinir constamment le sens de l'événement. De façon plus large, ce processus de construction du sens se retrouve dans l'interdiscours : toutes les reprises des mots se réfèrent à leurs emplois antérieurs et postérieurs.

Ainsi, les dénominations, telles que « bonnets rouges » et « écotaxe », ne sont jamais objectives et univoques. Elles constituent des points centraux des controverses, des signes qui cristallisent des enjeux socio-politiques. En tant que formules, elles sont sujettes à des redéfinitions constantes opérées par les acteurs de l'événement. Elles sont construites par et dans le discours ; d'où leur caractère discursif. Or, nous proposons d'étudier ce caractère discursif dans les termes d'une négociation du sens entre les acteurs.

8. Les « gilets jaunes »

En octobre 2018, un nouveau mouvement social a vu le jour. Il trouve son origine dans les vidéos publiées sur les réseaux sociaux, appelant à manifester contre la hausse des prix des carburants automobiles, qui sont devenues très notables. Les gens ont commencé à sortir dans la rue, vêtus de gilets de haute visibilité de couleur jaune, surtout les samedis. À partir du 17 novembre 2018 (désormais le pic des manifestations : entre 288 000 et 1,3 million des participants selon les estimations), la mobilisation prend la forme de blocages illégaux (et souvent spontanés) des routes et des rond-points et de manifestations, aussi non déclarées, essentiellement le samedi (chaque samedi, un nouvel « acte » de la mobilisation a lieu). Dans de grandes villes, les manifestations prennent souvent un tour violent (les comportements de participants deviennent parfois violents, mais des associations internationales dénoncent aussi des actions inadaptées des forces de l'ordre et l'usage d'armes). Les revendications des manifestants, appelés « gilets jaunes », évoluent et elles concernent par la suite la politique fiscale française, un sentiment de déclassement d'une partie de la population et celui de délaissement de certains territoires français excentrés (la « France périphérique »), un manque de confiance envers le pouvoir central (le classique « Macron démission » est parmi les slogans) et les médias. Par conséquent, le gouvernement supprime la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et adopte la loi portant mesures d'urgence économiques et sociales ; le président de la République Emmanuel Macron lance le 18 décembre 2018 le grand débat national. Pourtant, les manifestations continuent toujours (au moment de la rédaction de cette thèse).

Il s'agit donc d'un événement d'actualité : les questions sur son sens social sont encore à venir. Ce chapitre a pour objectif de proposer quelques pistes de réflexion sur cet événement en appliquant la même grille d'analyse que dans les cas des événements traités dans les chapitres précédents.

8. 1. L'émergence de la formule et son défigement

L'expression « gilets jaunes » qui désigne par métonymie les manifestants devient vite une formule (au sens de Krieg-Planque 2009) et le nom de l'événement en cours : en quelques jours seulement, elle apparaît dans la position du thème dans les titres bisegmentaux et elle n'exige pas de commentaires, employée en discours (mais la mise entre guillemets est

variable). Ce passage rapide est facilité, selon nous, par l'existence dans la mémoire interdiscursive de mouvements et de traitements médiatiques similaires. Nous pensons notamment aux « bonnets rouges », commentés dans le chapitre précédent. Les deux mobilisations choisissent les symboliques des vêtements et des couleurs (ce qui est d'ailleurs typique pour les mouvements sociaux dans le monde entier). Ce symbole, visible et littéralement porté par les participants, devient par métonymie leur dénomination et le nom de l'événement. Les deux mobilisations sont déclenchées par un problème ponctuel (l'écotaxe et la hausse des prix des carburants automobiles) pour connaître un élargissement et devenir des mouvements sociaux généralisés : leurs revendications sont similaires, concernant des remèdes aux inégalités sociales, l'amélioration du niveau de vie et l'opposition au pouvoir. Nous sommes d'accord, celui des bonnets rouges est plutôt régionaliste tandis que celui des gilets jaunes couvre toute la France. Les deux sont des mouvements non structurés, où les réseaux sociaux jouent un rôle important. De nouveau, la mobilisation des bonnets rouges semble plus coordonnée, avec l'arrivée des syndicats et la représentation dans le discours de presse des dires des porte-parole auto-proclamés et des leaders tels que Christian Troadec. Pour le mouvement des gilets jaunes, ce manque de structure, de porte-parole et de dirigeants devient un signe distinctif, protégé par les manifestants eux-mêmes. Pour ce qui est du discours de presse, les deux mouvements subissent un traitement médiatique comparable, avec l'emploi des moyens de construction de sens similaires : la création d'une formule, la construction de l'image des manifestants, la représentation de leurs dires, la diffusion des compte rendus des manifestations. Ces mécanismes s'avèrent typiques pour les événements du genre des manifestations sociales (cf. aussi le « mariage pour tous »). Pourtant, les gilets jaunes se distinguent par un usage exceptionnel des médias sociaux et par une défiance explicite envers les médias traditionnels. Ainsi, vu le caractère non structuré du mouvement des gilets jaunes et son manque de confiance envers le discours de presse, il est difficile pour ce dernier de saisir l'événement et d'en rendre compte. Nous allons nous poser la question de savoir comment cela est possible et quels éléments facilitent la tâche (en plus de l'analyse ayant pour objectif de cerner les éléments qui construisent le sens social de l'événement).

Les comparaisons entre ces deux mouvements sont fréquentes et elles deviennent vite un sujet d'analyse de chercheurs (surtout sociologues et philosophes). Citons par exemple l'essai de Gauthier Aubert *Les Bonnets Rouges ne sont pas des Gilets Jaunes. Archéologie des fureurs populaires en Bretagne*, paru fin 2019. En effet, ces parallèles sont apparus dans le discours déjà au moment du surgissement de l'événement.

(EX38) Depuis la mi-octobre, des groupes Facebook comme celui-là [un groupe créé spontanément par une habitante de l'Isère], il s'en est créé plus d'une centaine en France, appelant à des blocages dans des grandes villes comme dans des communes minuscules, pour la journée du samedi 17 novembre.

D'ici là, ceux qui comptent se mobiliser sont appelés à poser, sur le tableau de bord de leur véhicule, le gilet jaune fluo de la sécurité routière qu'ils arboreront le jour J en signe de ralliement. « Ce gilet jaune sera le bonnet rouge des automobilistes ruraux et provinciaux, otages de ce racket fiscal aux accents pseudo-écologiques », a déjà prédit un sympathisant sur Twitter [lien vers le tweet de l'utilisateur @binbin59300]. Il y a cinq ans tout juste, en Bretagne, c'est déjà une taxe « verte » – l'écotaxe, infligée aux poids lourds – qui avait fédéré contre elle les mécontentements d'une région en crise et fait reculer le gouvernement.

« Il y a des points communs évidents entre les deux mouvements, estime Jérôme Fourquet, directeur du département opinion à l'IFOP. Une fiscalité qui passe mal, et une mobilisation par les réseaux sociaux. Mais il y avait une forte composante régionaliste chez les bonnets rouges et une convergence assez inédite entre les transporteurs, le patronat breton qui affrontait une crise dans l'agroalimentaire, les ouvriers licenciés... Est-ce que le mouvement du 17 novembre va parvenir à fédérer à ce point ? Ce qui est sûr, c'est que toute une partie de la population française est prise à la gorge. »

LM 6/11/2018 Les « gilets jaunes », nouveaux « bonnets rouges » ?

Dans cet article, la comparaison entre les bonnets rouges et les gilets jaunes revient trois fois : dans le tweet cité (c'est donc un « gilet jaune » qui le dit), dans l'opinion d'un spécialiste rapporté (c'est donc un autre énonciateur qui prend la parole) et dans le titre (c'est l'énoncé appartenant au journaliste). Il est intéressant de voir comment le symbole de bonnet rouge (et non le nom d'événement ; en même temps l'un entraîne l'autre) est employé par les participants. L'événement lui-même est aussi rappelé par le journaliste. Ce discours de comparaison est donc explicitement polyphonique.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'expression « gilets jaunes » devient la dénomination des acteurs, une formule et le nom de l'événement, tout comme « bonnets rouges ». En tant que formule, elle subit un traitement discursif comparable, avec notamment l'arrivée d'un défigement discursif, la formulation « foulards rouges » (comme il y avait des « bonnets verts » pour les « bonnets rouges »).

(EX39) «La France silencieuse qui respecte la démocratie» viendra-t-elle fouler les pavés parisiens dimanche 27 janvier pour «défendre [les] libertés» lors d'une marche «républicaine, pacifique, joyeuse et porteuse d'espoir»? C'est le pari de Laurent et Théo Poulard. Membres du mouvement des «foulards rouges», cet ingénieur toulousain et ce boulanger breton veulent en finir avec les «débordements, incivilités, agressions et délits» de certains «gilets jaunes».

Le 10 décembre dernier, peu après l'intervention d'Emmanuel Macron visant à apaiser la colère des «gilets jaunes» [lien vers l'article LF 10/12/2018 Ce qu'a annoncé Macron pour sortir de la crise des «gilets jaunes»], Laurent crée une page Facebook intitulée «Gilets Jaunes, maintenant ça suffit». Dès le lendemain, cet ingénieur la renomme «STOP. Maintenant ça suffit», expliquant qu'il ne s'oppose pas au mouvement des «gilets jaunes» dans sa globalité mais aux protestataires qui se sont «radicalisés». Puis il crée un événement Facebook appelant à une marche de soutien à Emmanuel Macron. Sa proposition devient virale, et il croule rapidement sous les soutiens comme sous les critiques.

LF 8/01/2019 Les «foulards rouges» préparent leur mobilisation du 27 janvier à Paris

8. 2. L'image des acteurs de l'événement et la représentation de leurs points de vue

Comme nous l'avons déjà vu, l'événement du type mouvement contestataire est construit dans les médias à travers les compte rendus des manifestations et des conférences de presse. Une certaine image du mouvement, des participants et de leurs dires est ainsi construite par et dans le discours. Comme dans les chapitres précédents, à travers l'étude des cotextes, nous sommes parvenus à distinguer des éléments qui construisent cette image des gilets jaunes.

(EX40) Ils avaient prévu de bloquer la France contre, notamment, la hausse des taxes sur les carburants. Ils ont réussi à se mobiliser. Les «gilets jaunes» étaient bel et bien présents dès 6 heures du matin samedi sur les routes et autres points stratégiques [lien vers l'article LF 18/11/2018 «Gilets jaunes» : près de 283.000 manifestants, une femme tuée en Savoie, des manifestants aux abords de l'Élysée] à travers le pays. Ce dimanche, plusieurs actions et manifestations étaient encore en cours [lien vers l'article LF 18/11/2018 «Gilets jaunes» : des actions déjà annoncées pour lundi], notamment sur les réseaux autoroutier. Voici les chiffres à retenir: 2034 rassemblements, 287.710 manifestants, 1 personne tuée, 409 blessés dont 14 graves, 282 interpellations. «28 policiers, gendarmes, motards, pompiers ont été blessés et pour certains de façon grave», a dit le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner. (...) Christophe Castaner a également fait état d'un changement de profil des manifestants en soirée, alors que des heurts éclataient dans certaines villes en France. Les manifestants «bon enfants» se sont transformés «avec l'arrivée de casseurs», selon un cadre de la gendarmerie nationale. (...) «On n'est pas des voyous, on veut que ça reste pacifiste», un «gilet jaune» répond à Figaro Live. (...) Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT, a réclamé au gouvernement une hausse du Smic pour calmer la grogne «légitime» des gilets jaunes, réitérant son opposition à participer à la mobilisation du jour à cause de la présence de l'extrême droite.

LF 17/11/2018 «Gilets jaunes» : 287.000 manifestants, 409 blessés, des centaines d'arrestations

(EX41) Trois jours après le début de la mobilisation nationale [lien vers la catégorie d'articles], les « gilets jaunes » poursuivaient, mardi 20 novembre au matin, leurs opérations de blocage, principalement des autoroutes et des dépôts pétroliers [les incidents de la journée sont détaillés]. (...) En visite en Belgique, Emmanuel Macron a estimé que « c'est par le dialogue », « l'explication », « le bon rythme et les solutions de terrain », qu'il serait possible de mettre fin à ce mouvement. (...)

Dimanche, le premier ministre, Edouard Philippe, avait dit avoir entendu la « colère » et la « souffrance » des manifestants tout en maintenant « le cap » de la politique économique [lien vers l'article LM 18/11/2018 « Gilets jaunes » : Edouard Philippe réaffirme que « le cap sera tenu »] du gouvernement. Interviewé sur France 2, le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner, a, lui, été moins conciliant, dénonçant une « dérive totale » du mouvement. « On voit qu'on a une radicalisation, avec des revendications qui ne sont plus cohérentes, qui vont dans tous les sens », a-t-il déclaré mardi alors que les manifestations ont fait un mort et 528 blessés, dont 17 touchés grièvement [lien vers l'article LM 18/11/2018 « Gilets jaunes » : un bilan sécuritaire très contrasté]. M. Castaner a notamment évoqué le cas de « trois policiers blessés à coups de boule de pétanque » : « Le droit de manifester (...) ce n'est pas celui de bloquer, de ne pas déclarer, de blesser les forces de l'ordre. Il y aura aujourd'hui des contrôles d'identité et des verbalisations ». Il a demandé aux « gens qui sont très pacifiques, mais qui sont emportés par ceux qui sont plus radicaux, à rester dans un cadre légal ».

LM 20/11/2018 « Gilets jaunes » : blocages, appel au « dialogue » et accusations de « radicalisation », le point sur la situation

(EX42) Samedi 8 décembre, 136.000 «gilets jaunes» ont défilé en France. Malgré un dispositif policier bien plus important que les semaines précédentes, les dégâts sont plus nombreux. (...)

Le ministère de l'Intérieur fait état, sur Twitter, de 264 personnes blessées, dont 39 policiers et gendarmes. La préfecture de police faisait pour sa part état samedi soir de 71 blessés, dont sept pour les forces de l'ordre, dans la capitale. Un homme a été grièvement blessé à la main à Bordeaux [des exemples des violences s'en suivent]. (...)

La mairie de Paris estime que la journée du 8 décembre a occasionné plus de dégâts matériels que huit jours auparavant. «Il y aura beaucoup plus de dégâts suite à la journée d'hier qu'il y a une semaine», a déclaré dimanche Emmanuel Grégoire, 1er adjoint de la maire PS Anne Hidalgo, chargé du budget de la capitale. «Le secteur concerné par les incidents était beaucoup plus important (...). En ayant moins de barricades, il y a eu beaucoup plus de dispersion, donc beaucoup plus de lieux impactés par des violences», a-t-il expliqué sur France Inter. (...)

À Bordeaux aussi, les dégâts semblent importants. (...) «Honte aux vandales, aux voleurs, aux pillards que j'ai vu saccager hier soir certaines rues de Bordeaux», écrit Alain Juppé dans un tweet dimanche matin. «Nous avons prévenu les gilets jaunes qu'ils se feraient inévitablement déborder.» «Il faut que ce désordre cesse», poursuit le maire de Bordeaux, pour qui «le président doit répondre concrètement à certaines attentes légitimes», «mais les 'gilets jaunes' responsables doivent cesser d'appeler à manifester, au risque de convoquer les casseurs à casser». (...)

Les violences liées aux manifestations des «gilets jaunes» sont une «catastrophe» pour l'économie, a quant à lui estimé le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, évoquant une «crise de la nation». «C'est une catastrophe pour le commerce, c'est une catastrophe pour notre économie», a déclaré à la presse le ministre, lors d'une visite aux commerçants à Paris au lendemain de nouvelles violences lors de la quatrième journée de mobilisation, énumérant «une crise sociale», «une crise démocratique» et «une crise de la nation». (...)

«À l'évidence, nous avons sous-estimé le besoin de nos concitoyens de prendre la parole, de dire les difficultés qui sont les leurs et d'être associés à la construction des solutions», a reconnu de son côté le porte-parole du gouvernement Benjamin Griveaux.

LF 9/12/2018 «Gilets jaunes» : il y avait encore 136.000 manifestants samedi, le récap' complet

Ainsi, nous remarquons que les manifestations sont souvent décrites à travers les « chiffres » : le nombre de participants, de policiers, de victimes, d'incidents. Il s'agit d'un compte rendu neutre qui pourtant par définition met l'accent sur le côté négatif de la mobilisation. En l'occurrence, cette impression est renforcée par le vocabulaire employé pour qualifier le mouvement.

Il s'agit là des paroles du journaliste, mais surtout de celles de représentants du gouvernement rapportées en grande quantité dans le discours de presse. Ainsi, le mouvement est qualifié de « colère » (EX41), voire de « grogne » (EX40), tout comme c'était le cas pour les bonnets rouges (cf. le chapitre précédent). Les politiques, cités par le journaliste, prétendent comprendre les motivations des manifestants. Ainsi, cette colère et « certaines attentes » sont « légitimes » (EX40 et EX42), et le pouvoir a « sous-estimé le besoin de nos concitoyens de prendre la parole, de dire les difficultés qui sont les leurs et d'être associés à la construction des solutions » (EX42) ; on évoque aussi la « souffrance des manifestants » (EX41). En même temps, on dénonce une « dérive totale » du mouvement, une « radicalisation, avec des revendications qui ne sont plus cohérentes » (EX41), un « désordre » et des « débordements » (EX42). Le mouvement est associé aux termes de « blocage » (EX41), « violences », « dégâts », « catastrophe », « crise » (EX42), et les participants sont traités de « vandales », « voleurs » (EX42), « casseurs » (EX40), mais pas tous : on indique les différences entre des types de manifestants et des étapes d'une mobilisation. Cette distinction et des champs lexicaux pareils se laissent discerner aussi dans l'argumentation du fondateur des « foulards rouges », un mouvement censé répondre aux « gilets jaunes » : « il ne s'oppose pas au mouvement des 'gilets jaunes' dans sa globalité mais aux protestataires qui se sont 'radicalisés' », comme rapporte le journaliste et il complète qu'il

s'agit, selon le leader des « foulard rouges », des « débordements, incivilités, agressions et délits de certains ‘gilets jaunes’ » (EX39). D'un autre côté encore, des propos de participants sont parfois relatés, comme celui-ci : « ‘On n'est pas des voyous, on veut que ça reste pacifiste’, un ‘gilet jaune’ répond à Figaro Live » (EX40). Pourtant, c'est le terme de « casseurs » qui s'associe aux gilets jaunes dans leur totalité, et cela à force des reprises telles que dans le titre suivant : «Gilets jaunes» : à Paris, les forces de l'ordre débordées par des casseurs (LF 1/12/2018). Ce n'est pas par hasard que l'une des facettes de l'événement constitue la question de la loi « anticasseurs »⁷.

(EX42) La réforme devait simplifier le travail de la police, mais pour l'heure elle complique surtout celui de la majorité. La commission des lois de l'Assemblée nationale a largement réécrit, mercredi 23 janvier, la proposition de loi dite « anticasseurs », qu'elle était chargée d'étudier. (...) Il s'agissait pour le gouvernement d'apporter une réponse aux nombreux débordements observés depuis le début du mouvement des « gilets jaunes », le 17 novembre 2018, en durcissant les sanctions et l'appareil législatif existant. (...) Le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner, a eu beau réaffirmer devant l'Assemblée nationale qu'il ne s'agit pas d'un texte « anti-gilets jaunes », plusieurs députés estiment que la proposition de loi va trop loin.

LM 24/01/2019 La proposition de loi « anticasseurs » largement modifiée en commission, à l'Assemblée nationale

De nouveau, nous le voyons bien, il s'agit des « débordements observés depuis le début du mouvement » (ce sont les mots du journaliste), mais le lien entre les « gilets jaunes » et les « casseurs » s'avère étroit. En effet, pour être précis, il faut souligner que la loi vise les dévastateurs, et non les manifestants en général : « il ne s'agit pas d'un texte ‘anti-gilets jaunes’ », selon le ministre de l'Intérieur, cité par le journaliste.

8. 3. La rupture du contrat de communication et l'usage de réseaux sociaux

C'est surtout ce lien (les gilets jaunes et les casseurs) qui est à l'origine de la défiance des gilets jaunes face aux médias, un trait qui s'est déjà inscrit dans la mémoire collective comme définitoire de ce mouvement. Nous proposons de l'analyser en termes de rupture de contrat de communication. Nous avons choisi de citer de longs passages de l'article de presse qui en rendent compte.

⁷ Cf. le titre de l'article LF 6/02/2019 Loi anticasseurs: son efficacité dépendra des magistrats.

(EX43) «BFM Macron» ; sur le terrain comme dans les groupes de discussion en ligne, l'expression revient en boucle dans la bouche des «gilets jaunes». Mais la chaîne d'information en continu n'est pas le seul média à encaisser les reproches depuis le début du mouvement il y a deux semaines [lien vers l'article LF 27/11/2018 Les «gilets jaunes» maintiennent la manifestation samedi sur les Champs-Élysées]. Accusés d'être le bras armé du pouvoir, beaucoup de journalistes font face à une animosité qui a parfois pris des proportions violentes. (...) «Dès que j'arrive quelque part, je ressens d'emblée une grande hostilité envers ma chaîne», confirme Igor Sahiri, reporter sur BFMTV. Tous les journalistes interrogés sont unanimes: l'animosité se concentre sur les chaînes télévisées, et sur BFMTV en particulier. «On nous reproche d'être la voix d'Emmanuel Macron, de mentir sciemment dans nos reportages pour essorer leur mouvement», poursuit Igor Sahiri. Le niveau de défiance atteindrait des proportions inédites selon lui: «On n'a jamais été autant menacés dans notre intégrité physique», assure-t-il. (...) Des méthodes de travail aux angles choisis, tout est matière à contestation. «Les flammes et les violences, il n'y a que ça qui vous intéresse», lâchait une jeune femme samedi sur les Champs-Élysées, alors que les journalistes filmaient des CRS intervenant pour déloger des manifestants près d'une barricade enflammée. Les «gilets jaunes» ressentent un grand décalage entre leur perception de l'événement et la façon dont il est retranscrit dans les médias. «S'il y a eu des casseurs, leur nombre était totalement insignifiant comparé à la foule», estime un étudiant parisien qui était sur place, sans pour autant se définir comme un participant. Beaucoup de dispositifs journalistiques traditionnels sont mal perçus par les manifestants. (...)

Mais la défiance va crescendo [elle est ancienne, comme l'explique le chapitre précédent avec l'exemple des grandes grèves de 1995], estime Céline Pigalle, directrice de rédaction de BFM. «Cela s'est aggravé pour deux raisons: d'abord, les réseaux sociaux ont tendance à conforter dans ses propres opinions. La télévision agace, car elle n'est jamais assez conforme à ce qu'on pense», juge-t-elle. (...)

Mouvement composite par excellence, les «gilets jaunes» se sont mobilisés hors de tout cadre politique ou syndical. «Ils sont une nouvelle expression de l'effondrement des corps intermédiaires», estime Jean-Marie Charon. Effondrement auquel les médias sont aussi confrontés. «Une personne sur deux n'a pas confiance dans les médias traditionnels», rappelle le sociologue qui était à l'initiative de la création en 1987 du baromètre de la confiance des Français dans les médias. Conséquence: les participants s'informent massivement sur les réseaux sociaux. «Beaucoup m'ont dit accorder davantage de confiance à Facebook qu'aux médias grand public», explique Pierre Jova, journaliste à Pèlerin. Lors de son reportage à Rouen, de nombreux «gilets jaunes» lui ont fait savoir qu'ils «n'attendaient plus rien des journalistes» qui étaient «vendus au 'système'». [question des fausses informations, des fake news, qui circulent par conséquent]

LF 29/11/2018 Face aux médias, la défiance des «gilets jaunes»

Le locuteur y fait parler plusieurs acteurs : les journalistes qui se présentent comme des victimes d'agressions, les manifestants qui défendent les motifs de leur manque de

confiance et les spécialistes qui expliquent le phénomène. Les témoignages des journalistes renforcent l'image des gilets jaunes en tant que casseurs agressifs : « le niveau de défiance atteindrait des proportions inédites selon lui [Igor Sahiri] : 'On n'a jamais été autant menacés dans notre intégrité physique' ». Les raisons de ce manque de confiance sont expliquées par le locuteur, par le journaliste cité qui rapporte ce qu'il a entendu dire (le point de vue de l'énonciateur collectif, donc les gilets jaunes), par des chercheurs, par des manifestants et par un observateur. Ainsi, selon le locuteur, « des méthodes de travail aux angles choisis, tout est matière à contestation » et « les 'gilets jaunes' ressentent un grand décalage entre leur perception de l'événement et la façon dont il est retranscrit dans les médias ». D'après le journaliste cité, « on nous reproche d'être la voix d'Emmanuel Macron, de mentir sciemment dans nos reportages pour essorer leur mouvement » (c'est donc une citation qui reproduit elle-même la représentation des dires, probablement imaginés, des gilets jaunes). Les manifestants jugent plusieurs journalistes « vendus au système » ; pour eux, « les flammes et les violences, il n'y a que ça qui vous [les journalistes] intéresse », et c'est une phrase qui résume le mieux cette défiance et ce décalage ressenti. L'observateur cité complète cette perspective en admettant que « s'il y a eu des casseurs, leur nombre était totalement insignifiant comparé à la foule » (ce qui ne va pas de pair avec ce que le discours de presse représente).

Cette argumentation, qui regroupe plusieurs points de vue, est très cohérente. La défiance des gilets jaunes envers les médias est donc un fait qui a des bases assez solides au niveau discursif. C'est pourquoi, les contestataires se tournent vers les réseaux sociaux, ce que remarquent les chercheurs dans l'article cité ci-dessus⁸. C'est un piège : les messages publiés dans les médias sociaux ne renvoient que très rarement à des sources autres qu'eux-mêmes. Ainsi, ils contribuent à la diffusion des fausses informations (ce que remarquent aussi les spécialistes – passage non inclus dans l'extrait). Pourtant, c'est l'expression de la liberté. Nous développons cette problématique à la fin de ce chapitre.

Nous avons déjà vu que l'image des gilets jaunes construite par et dans le discours de presse est surtout celle de malfaiteurs. S'il est possible de contester cette image, c'est justement grâce aux nouvelles technologies. Ainsi, il existe des centaines de comptes Facebook « officiels » des gilets jaunes. Nous avons consulté ceux qui sont les plus suivis (selon le nombre d'abonnés). Ils servent surtout à s'informer, s'organiser, dénoncer les actions des forces de l'ordre. Selon nous, les messages constituent la voix de cet acteur collectif que

⁸ C'est d'ailleurs une tendance générale : « [les gilets jaunes] sont une nouvelle expression de l'effondrement des corps intermédiaires » et « une personne sur deux n'a pas confiance dans les médias traditionnels », d'après les spécialistes cités dans l'article en question – EX43.

sont les gilets jaunes : ce sont souvent des réponses indirectes au discours médiatique. Par exemple, dans un billet du 18 novembre 2018, les manifestants s'auto-définissent :

(EX44) Qui sont les Gilets Jaunes ?

Une personne comme toi et moi, qui se mobilise un samedi de repos, un enfant, un retraité, un artisan, un étudiant, un chômeur, un chef d'entreprise, qui est pour et contre tout. Mais c'est surtout une personne qui est inquiète de ne pas clôturer les fins de mois, préfère grignoter devant la tv que d'aller se payer un week-end ou des vacances, voir même un restaurant, qui croule sous les charges, qui ne joint pas les deux bouts.

Qui se demande encore pourquoi aller travailler ? Pourquoi aller à L'école ? Pourquoi garder ses PETITS-ENFANTS ? Et si Il ne se demandent pas pourquoi, il se demande Comment ?

Il en a : Marre de faire des efforts fiscaux. Marre de faire des efforts sur le temps de travail ou l'âge de partir en retraite ? Marre de faire des efforts sur le budget alimentaire, loisirs et autres dépenses ?

Les Gilets Jaunes savent ce que ça fait de toujours tirer sur la corde.

FB Les Gilets Jaunes le 18 novembre 2018 à 18h35, 706 commentaires, 869 partages , plus de 1600 likes (le 8 avril 2020)

Dans un autre billet, publié le 8 décembre 2018, ils font part de la défiance face aux médias traditionnels.

(EX45) Les Gilets Jaunes : Acte IV, le week-end spécial des chaînes info TV a attendu que des scènes de combat pendant 24 heures, a ne jamais interviewer les Gilets Jaunes ni a filmer des revendications et a augmenté le compteur des interpellations comme on augmente le compteur au Telethon.

Fier des Gilets Jaunes pour avoir montrer l'exemple en restant calme et pacifiste malgré les forces de l'ordre, et le mutisme de Macron et qui ont été parqué sur les champs comme du bétail à l'abattoir.

FB Les Gilets Jaunes le 8 décembre 2018 à 19h22, 603 commentaires, 183 partages, 864 likes (le 8 avril 2020)

Nous interprétons cette défiance envers les médias traditionnels, voire une contestation explicite du discours journalistique, comme une rupture du contrat de communication. En effet, l'un des acteurs n'accepte pas les règles du contrat : les gilets jaunes n'acceptent pas leur représentation construite par les journalistes et ils en proposent une autre à l'aide d'autres moyens. C'est pourquoi cet événement est difficile à traiter par et dans le discours de presse. L'autre facteur de cette difficulté concerne la nature du mouvement des gilets jaunes. Il est

hétérogène, avec des revendications diverses, et il n'a pas de leaders, de porte-parole, voire de structure.

8. 4. Comment saisir un tel événement ?

Dans le cas de cet événement problématique et sans précédent (vu la rupture du contrat de communication et le caractère hétérogène du mouvement), il s'avère que certains procédés de construction de sens de l'événement sont difficiles à appliquer ; par contre d'autres moyens sont exploités.

Ainsi, en l'occurrence, le discours de presse prête beaucoup d'attention à la voix collective des manifestants, c'est-à-dire leurs slogans et leurs billets Facebook (les énoncés sont cités, devenant des fragments de discours égaux à tous les autres dires), et à soi-même (la mise en question des termes employés). En effet, les articles de presse (toujours ceux du type actualité) adoptent parfois une forme méta-discursive, et cela non seulement au niveau hypertextuel auquel nous sommes habitués (le renvoi aux autres articles à l'aide des hyperliens), mais aussi au niveau intertextuel, voire interdiscursif (les commentaires au sujet du discours mis en place).

C'est le cas de l'article qui met en question les termes employés jusque là pour parler du mouvement des gilets jaunes.

(EX46) «C'est le chaos, l'insurrection», écrivions-nous samedi 1er décembre [lien vers l'article LF 1/12/2018 «Gilets jaunes» : à Paris, les forces de l'ordre débordées par des casseurs], avant d'évoquer «des scènes de guérilla urbaine» lors desquelles des «casseurs» ont «dressé des barricades». De même, nombre de médias ont évoqué ces mêmes idées de «guérilla urbaine», de «chaos», d'«émeutes» et de «casseurs», de «barricades», et également d'«insurrection» [liens vers les articles sur les sites de L'Express, Les Échos, Libération, France Info, Le Parisien et L'Est Républicain]. (...)

Pourquoi ces mots se sont-ils installés dans le débat public en l'espace de quelques semaines de mobilisation? Et correspondent-ils à la réalité? Nous avons sollicité Chloé Gaboriaux, maître de conférences en science politique à Sciences Po Lyon et directrice de la revue Mots. Les langages du politique, pour tenter de comprendre la symbolique qu'ils véhiculent. [les commentaires sur ces mots énumérés s'en suivent, avec les paroles de la chercheuse citées]

LF 3/12/2018 Chaos, insurrection, guérilla urbaine : pourquoi ces mots s'imposent avec les «gilets jaunes»

Le vocabulaire qui est majoritairement employé pour décrire le mouvement y est mis en relief. L'image de la contestation des gilets jaunes construite par et dans le discours de presse est de nouveau alimentée. Cette image, nous le voyons bien, est assez univoque et plutôt dévalorisante pour les participants. Nous remarquons plusieurs renvois métadiscursifs ; ce qui est intéressant, c'est la diversité des sources : le journaliste ne se limite pas à son titre, ce qui donne l'effet d'une recherche bien documentée et de résultats objectifs.

(EX47) Le caractère horizontal de ce mouvement complique l'identification des revendications et concepts défendus. Nous avons recueilli près de 200 slogans observés depuis le 17 novembre sur les gilets, murs et banderoles, afin d'en tirer quelques enseignements.

Cerner les discours et les mots d'ordre, voilà l'une des difficultés observées vis-à-vis du mouvement des «gilets jaunes» qui sort des cadres et discours traditionnels. Le déclencheur du prix du gasoil s'est effacé de longue date derrière des problématiques plus larges. Or, l'un des miroirs des motivations d'un mouvement réside souvent dans les slogans qu'il arbore.

(...) nous avons sollicité le regard de Nykos Smyrniotis, maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication qui a participé, avec d'autres chercheurs de l'université de Toulouse, à une étude de plusieurs dizaines de milliers de commentaires laissés sur la pétition à l'origine de la mobilisation, ainsi que de messages échangés sur des groupes Facebook de «gilets jaunes».

LF 7/12/2018 «Macron démission», «colère», «peuple» : ce que les slogans des «gilets jaunes» racontent du mouvement

Laisser parler les manifestants, c'est un autre moyen d'aborder la description du mouvement des gilets jaunes. En effet, les slogans sont nettement traités comme la voix de l'acteur collectif, les gilets jaunes. Le discours de presse y accorde une place importante. De nouveau, pour évoquer et commenter ces mots d'ordre, le journaliste s'appuie sur une recherche scientifique. Il évoque par la suite des éléments qui construisent les slogans : « Macron démission », « l'ironie des 'Gaulois' et de ceux qui 'traversent la rue' », « le 'peuple' contre un 'sommet' », « l'imaginaire révolutionnaire » (l'année 1789 et Mai 68), ou encore « les 'taxes', symboles d'une 'exploitation' ». Le texte est illustré par plusieurs exemples de slogans entiers. Ce qui est aussi intéressant, c'est la confirmation explicite (dans le chapeau) d'une déficience du discours de presse face au mouvement des gilets jaunes.

L'étude citée a été basée en partie sur les commentaires Facebook. En effet, le discours de presse consacre aussi de plus en plus de place aux énoncés diffusés à l'aide de ce réseau social. En l'occurrence, c'est quasiment une obligation car la communication des gilets jaunes passe majoritairement pas Facebook, vu leur défiance envers les médias traditionnels et

le manque de porte-parole. Les messages et les commentaires deviennent leur voix collective de plein droit ; du point de vue formel, dans le discours de presse, ils fonctionnent comme de véritables citations. Facebook devient en quelque sorte un autre acteur de l'événement⁹.

(EX48) Au sein des groupes de discussion sur Facebook, certains thèmes de discussion reviennent quotidiennement. Nous en avons sélectionné quelques-uns pour tenter de comprendre l'état d'esprit des «gilets jaunes» et la teneur des échanges avant leur nouvelle mobilisation nationale samedi.

Aux côtés des revendications portées depuis le début de la mobilisation, plusieurs sujets ont émergé ces derniers jours dans les groupes de discussion des «gilets jaunes» sur Facebook [lien vers l'article LF 4/12/2018 Peut-on accuser Facebook de censurer ou d'amplifier le mouvement des «gilets jaunes» ?], à l'approche du quatrième samedi de mobilisation. Après avoir étudié une partie des fausses informations les plus massives [lien vers l'article LF 30/11/2018 Les «gilets jaunes», un mouvement sans leader dans lequel les «fake news» prospèrent] qui circulent sur ces groupes, nous avons tenté de saisir plus largement la teneur des discussions. Voici cinq sujets qui se détachent parmi ceux qui reviennent au quotidien dans les échanges.

LF 6/12/2018 Ce que disent les «gilets jaunes» sur Facebook à la veille de la mobilisation

Le journaliste évoque et commente dans la suite ces sujets : « le pacte sur les migrations qui attaquerait la 'souveraineté de la France' », « le 'silence' d'Emmanuel Macron », « le référendum d'initiative citoyenne », « la légitimité des porte-parole », « le gouvernement qui chercherait à faire peur aux manifestants ». Certes, c'est l'occasion de donner la parole aux acteurs de l'événement, mais surtout de dénoncer certaines fausses informations. Le problème des dits « fake news », diffusés facilement par les réseaux sociaux qui restent souvent la seule source d'information pour les gilets jaunes, devient une autre facette de l'événement¹⁰. En même temps, cette association d'idées est de nouveau dévalorisante pour les manifestants.

8. 5. Les différences entre *Le Figaro* et *Le Monde*

De nouveau, tout comme celui des « bonnets rouges », le mouvement des « gilets jaunes » ne suscite pas de grandes controverses idéologiques ; ce n'est pas la problématique centrale de cet événement. Nous supposons que les divergences dans la construction du sens

⁹ Cf. l'article LF 4/12/2018 Peut-on accuser Facebook de censurer ou d'amplifier le mouvement des «gilets jaunes» ?

¹⁰ Cf. l'article LF 30/11/2018 Les «gilets jaunes», un mouvement sans leader dans lequel les «fake news» prospèrent.

de l'événement selon le journal sont les plus nettes si le problème touche au positionnement idéologique (cf. le cas du « mariage pour tous »). Pourtant, nous avons observé une différence générique entre le discours du *Figaro* et celui du *Monde* rendant compte des manifestations des « gilets jaunes ». En effet, nous avons parlé de la défiance des « gilets jaunes » envers les médias qui entraîne une rupture de contrat de communication, et cela rend problématique le traitement médiatique de cet événement. Nous avons observé que le journaliste, pour saisir l'événement, introduit un métadiscours en analysant le vocabulaire qui s'y associe, les billets Facebook des « gilets jaunes » et les slogans des manifestants (EX46, EX47 et EX48). Ainsi, il redéfinit le genre d'article d'actualité en y introduisant des éléments d'analyse et de technodiscours. Or, des articles de ce type sont parus majoritairement dans *Le Figaro*. Il serait donc plus adéquat de dire que c'est surtout la manière de construction de l'événement propre à la rédaction du *Figaro*.

Dans ce chapitre, nous avons essayé de montrer que le mouvement des gilets jaunes (toujours en cours) subit un traitement médiatique assez typique pour un événement de cette famille événementielle (une mobilisation sociale) et que ce mouvement pose en même temps au discours de presse des problèmes sans précédents. Ces problèmes sont liés à la rupture du contrat de communication par les manifestants – leur manque de confiance dans les médias traditionnels et le choix des réseaux sociaux comme la principale source d'informations et l'unique canal de communication. Ils sont liés aussi à la spécificité du mouvement – les gilets jaunes n'ont pas de structure, de leader, voire de porte-parole. Nous nous sommes posé la question de savoir comment le discours de presse saisit le mouvement des gilets jaunes et par conséquent l'événement. Il s'avère que le discours de presse, surtout celui du *Figaro*, à côté des moyens analysés dans les chapitres précédents, a recours au métadiscours : il renvoie à soi-même, et cela au niveau hypertextuel (des hyperliens aux discours précédents) et, ce qui nous intéresse davantage, au niveau interdiscursif (des commentaires sur ses propres dires). Ainsi, l'étude de l'événement médiatique « gilets jaunes » permet de toucher aux problématiques sociales d'aujourd'hui : le traitement des fake news, l'utilisation du Facebook, la production et l'étude du discours numérique.

9. Quelques remarques sur la dimension numérique

L'analyse de la construction de l'événement médiatique nous a permis d'observer la dimension numérique de celui-ci. En effet, nous avons pris en compte le discours de presse publié en ligne. Pour notre analyse, rappelons-le, nous avons choisi des extraits, et non des articles de presse entiers. C'est pourquoi nous n'avons pas analysé tout ce qui accompagne un tel article, donc le péri-texte journalistique. Dans le cas du discours numérique, il est très intéressant car il est composé majoritairement de liens (sous différentes formes) redirigeant vers d'autres pages. Notamment, les articles de presse finissent par les suggestions d'autres articles à consulter sur le même sujet, selon le choix de la rédaction. Les commentaires d'internautes, présents aussi sous chaque article, constituent encore un autre cas de figure qui témoigne du phénomène d'écrilecture et qui mériterait une étude complète.

Pourtant, nous avons signalé tous les hyperliens cachés dans les extraits étudiés. Nous avons aussi incorporé dans la sitographie de cette thèse les articles auxquels ils renvoient. Sur Internet, ils sont bien visibles : ils se démarquent du texte de l'article par une couleur différente et par le soulignement. Le lecteur-internaute peut aller vers la page indiquée en cliquant sur l'élément marqué. Il interrompt ainsi le déroulement attendu du texte qu'il était en train de lire : il s'agit de la délinéarisation du discours. Une telle lecture est bien différente de l'expérience classique, linéaire. En effet, l'internaute produit lui-même le discours à consulter qui est non seulement délinéarisé, mais aussi privé de structure ; les renvois à de nouvelles pages ne finissent jamais. Le résultat d'une telle lecture est aussi impossible à prévoir.

Dans les extraits analysés, ces renvois concernent surtout des discours antérieurs, appartenant au même titre (un journal renvoie presque uniquement à ses propres articles). Ces rappels contribuent à l'hétérogénéité du discours (énonciative et parfois générique), et celle-ci joue un rôle important dans la construction du sens. En d'autres termes, certains discours (donc moments discursifs) sont directement « offerts » au destinataire, et non rappelés sous forme d'allusion, d'un discours rapporté ou d'un récit. Le niveau discursif est donc remplacé par la dimension numérique : tout ce qui devrait être dit ou suggéré pour faire appel à la mémoire interdiscursive devient inutile si on peut directement consulter la source de l'information. Ce phénomène a des conséquences non seulement au niveau de la construction du discours, mais surtout au niveau de la contribution à la mémoire interdiscursive, domaine

de la mémoire collective. Ne devient-elle pas de nos jours en quelque sorte extérieure aux usagers de la langue ?

Si nous avons articulé certaines différences entre *Le Figaro* et *Le Monde* dans la construction de l'événement médiatique, les divergences dans la gestion du numérique sont encore plus visibles. Les hyperliens dans le discours du *Monde* sont moins nombreux et ils renvoient à des articles antérieurs. Les hyperliens du *Figaro* redirigent vers des articles antérieurs ou vers ce qu'on appelle la catégorie d'articles. En effet, il s'agit des « tags », c'est-à-dire des mots-clés qui indiquent un discours numérique dans les moteurs de recherche. Ainsi, en cliquant sur un tel mot marqué dans le corps de l'article par la rédaction, on est redirigé vers une page (au sein du site du journal) qui regroupe tous les articles déjà publiés, marqués par le même tag par l'algorithme, mais dont les sujets sont parfois éloignés. Souvent, nous l'avons bien vu, les noms d'événements constituent des tags. La consultation de cette collection d'articles tagués par un mot-événement pourrait apporter au destinataire des bénéfices en ce qui concerne la construction et surtout l'augmentation de la mémoire interdiscursive, mais vu le nombre d'articles proposés, l'idée est vouée à l'échec. Une telle lecture est non seulement délinéarisée, mais aussi, nous osons le dire, complètement désorganisée.

Même si les hyperliens, dont nous parlons, renvoient presque uniquement à des articles du même journal, nous rencontrons aussi de plus en plus de citations de billets de réseaux sociaux. Ces discours parfaitement numériques sont considérés et traités comme tous les autres dires. Nous assistons ainsi à une multimodalité du discours de presse, un concept qui est associé à la multiplication de moyens de communication, le plus souvent il s'agit de l'insertion des vidéos. Nous avons commencé par l'exemple du « pain au chocolat » où c'est cette multimodalité qui « crée » l'événement. S'agit-il dans ce cas-là d'un vrai événement numérique ? Nous estimons que le phénomène de multimodalité, sous différentes formes, va progressivement gagner en nombre et en importance pour dominer le discours de presse en ligne.

La dimension numérique du discours, que l'on ne peut plus éviter, pose des problèmes importants de collecte des données et de constitution du corpus de recherche. Si les hyperliens s'enchaînent, où faut-il s'arrêter dans la recherche des discours à étudier ? Si le discours est co-produit par l'internaute, quelle unité faut-il prendre en considération ?

10. Conclusion

Le point de départ de cette thèse de doctorat consistait à montrer l'événement comme une construction discursive, le résultat de la circulation des discours ou, autrement dit, du dialogue entre l'interdiscours et l'intradiscours. L'hétérogénéité énonciative, notamment la polyphonie, se montre comme un trait définitoire du discours de presse et l'un des éléments principaux de la construction du sens de l'événement médiatique.

Dans la partie théorique de la thèse, nous avons exposé et défini nos concepts opératoires. D'abord, nous avons expliqué la logique de notre étude (notamment d'après Bakhtine 1970, 1984, Pêcheux 1969), fondée sur le concept d'interdiscours, en décrivant l'approche de l'école française d'analyse du discours. Nous avons défini les notions de discours (Maingueneau 2014), de genre de discours (Adam 2011, Charaudeau 2001, Maingueneau 2007), de contexte, d'énonciateur, d'hétérogénéité du discours (Authier-Revuz 1995) et de subjectivité (Benveniste 1966, Kerbrat-Orecchioni 1980). Nous avons introduit la problématique du discours numérique (Maingueneau 2014, Paveau 2017). Nous avons fait le point sur le discours de presse (Véron 1981, Charaudeau 1997, 2005) en soulignant son hétérogénéité et sa polyphonie, et en mettant en relief le concept de mémoire interdiscursive (Moirand 2007). Enfin, nous avons conceptualisé l'événement médiatique, en adoptant une posture interdisciplinaire. Pour ce qui est de l'analyse du discours, nous nous sommes référée aux études antérieures sur le sujet concernant la circulation des discours et la mémoire interdiscursive médiatique (Moirand 2007), le profil lexico-discursif (Veniard 2013), le nom d'événement (Calabrese 2013) ainsi que la formule (Krieg-Planque 2009).

Dans la seconde partie, divisée en trois chapitres, nous avons analysé trois événements socio-politiques récents (un par chapitre) relevant d'une famille événementielle (les manifestations sociales) à l'aide d'extraits tirés des articles d'actualité (les news) parus sur les sites des deux plus grands quotidiens français, *Le Figaro* et *Le Monde*. Nous avons traité les manifestations accompagnant l'adoption de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe (2012), le mouvement des « bonnets rouges » bretons contre l'écotaxe (2013) et la contestation des « gilets jaunes » (depuis 2018). Nous y avons étudié, en respectant la progression dans le temps de chaque événement, les cotextes du nom d'événement, le vocabulaire et les procédés discursifs servant à qualifier les acteurs de l'événement et leurs points de vue sur celui-ci. En d'autres termes, nous avons analysé les reprises de la formule constituant le nom de l'événement et des expressions qualifiant les

acteurs de l'événement en considérant qu'elles modifient et construisent progressivement le sens des formulations en question. Nous avons adopté une grille d'analyse à trois étapes : l'indication du moment et des facteurs discursifs d'émergence d'une formule, la recherche des appels à la mémoire collective et enfin, l'identification de l'image des acteurs de l'événement et la présentation de leurs points de vue. Pour chaque événement séparément, nous avons aussi comparé les discours provenant des deux quotidiens étudiés. Cette grille d'analyse peut être productive et efficace pour tous les types d'événements.

Chaque événement analysé, malgré une famille événementielle commune, illustre des problématiques différentes, en plus des questionnements présentés ci-dessus. En effet, nous avons montré le fonctionnement des formules concurrentielles (le « mariage pour tous » confronté au « mariage gay »), l'échange d'un mot-événement contre un autre et la négociation du sens entre les différents acteurs de l'événement (l'écotaxe et les « bonnets rouges ») et enfin l'impact actuel des réseaux sociaux qui menace le contrat de communication médiatique (les « gilets jaunes »). Ainsi, nous proposons un classement non exhaustif d'événements étudiés qui comprend un événement de compétition, un événement d'évolution et un événement de rupture.

Il s'est avéré que les divergences entre les discours provenant de deux quotidiens étudiés résident entre autres dans la gestion de l'hypertextualité. Pour chaque événement séparément, nous avons aussi commenté certaines différences dans la construction de l'événement médiatique et nous avons remarqué qu'elles sont beaucoup plus nettes dans le cas de l'événement qui touche directement au positionnement idéologique (le cas du « mariage pour tous ») ; elles semblent plus « techniques » dans d'autres cas (tout en influençant la réception du discours). Nous pensons qu'une étude quantitative de marques de subjectivité apporterait encore des résultats intéressants au sujet des divergences entre les deux titres dans la construction du sens de l'événement.

Nous avons démontré que les différents discours qui construisent l'événement dialoguent entre eux (au sens de dialogisme bakhtinien) sous forme de reprises et que celles-ci contribuent à tisser des fils interdiscursifs : ce dialogue se situe dans l'interdiscours. Ainsi, nous pouvons définir celui-ci comme un système de valeurs et d'idées qui forme un réseau prêt à employer dans le discours.

L'analyse effectuée a confirmé notre thèse selon laquelle la représentation (implicite et explicite) des images des acteurs de l'événement et de leurs dires constitue l'élément principal de la construction du sens social de l'événement, notamment de celui appartenant à la famille événementielle des manifestations sociales.

Ainsi, nous nous sommes inscrite dans la lignée de travaux relevant de la sémantique discursive (Née & Veniard 2012) qui traitent de la construction de l'événement médiatique en avançant les notions de mémoire interdiscursive médiatique (Moirand 2007), de profil lexico-discursif (Veniard 2013), de nom d'événement (Calabrese 2013) et de formule (Krieg-Planque 2009). Nous avons présenté un point de vue différent en mettant l'accent sur les acteurs de l'événement et sur le rôle de la présentation d'une collectivité dans la construction du sens. Nous avons aussi commenté la dimension numérique du discours de presse et nous considérons que ce point mériterait d'être approfondi dans des études ultérieures. Nous rêvons d'une recherche sur le discours de presse en ligne qui prendrait en considération le discours numérique comme corpus et non pour le corpus (cf. Pierozak 2014) et qui rendrait possible une étude complète de l'hypertextualité. Tous les questionnements épistémologiques concernant le discours numérique, notamment la collecte des données et la constitution des objets de discours, sont aussi encore à suivre.

11. Bibliographie

- ADAM, Jean-Michel. (1997). « Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite », *Pratiques* 94/1997. 3-18.
- ADAM, Jean-Michel. (2001). « Types de textes ou genres de discours ? Comment classer les textes qui *disent de et comment faire ?* ». *Langages* 141/2001. 10-27.
- ADAM, Jean-Michel. (2006). « Intertextualité et interdiscours : filiations et contextualisation de concepts hétérogènes », *TRANEL – Interdiscours et intertextualité dans les médias* 44/2006. 3-26.
- ADAM, Jean-Michel. (2011). *Les textes : types et prototypes*. Paris : Armand Colin.
- ADAM, Jean-Michel. (2015). *La linguistique textuelle*. Paris : Armand Colin.
- ARCQUEMBOURG, Jocelyne. (2003). *Le temps des événements médiatiques*. Paris : De Boeck.
- AUTHIER-REVUZ, Jacqueline. (1982). « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours ». *DRLAV. Documentation et Recherche en Linguistique Allemande Vincennes*, Année 1982, n° 26. 91-151.
- AUTHIER-REVUZ, Jacqueline. (1984). « Hétérogénéité(s) énonciative(s) ». *Langages* 73/1984. 98-111.
- AUTHIER-REVUZ, Jacqueline. (1995). *Ces mots qui ne vont pas de soi : boucles réflexives et non-coïncidences du dire (tomes 1 et 2)*. Paris : Larousse.
- BAKHTINE, Mikhaïl. (1970). *Problèmes de la poétique de Dostoïevski*. Paris : Gallimard.
- BAKHTINE, Mikhaïl. (1984). *Esthétique de la création verbale*. Paris : Gallimard.
- BARRANGOU, Martin. (2018). « *Mariage pour tous* dans la presse : itinéraire d'une nomination (2012-2013) ». *Mots. Les langages du politique* 116/2018. Mis en ligne le 9 mars 2018, consulté le 10 février 2020. URL : <https://doi.org/10.4000/mots.23066>
- BARTHÉLÉMY, Michel. (1992). « Événement et espace public : l'affaire Carpentas », *Quaderni* 18, 125-140.
- BENVENISTE, Emile. (1966). *Problèmes de linguistique générale, 1*. Paris : Gallimard.
- BIARDZKA, Elżbieta. (2014). *Przytoczenia w prasie codziennej*. Łask : Oficyna Wydawnicza Leksem.
- BOSREDON, Bernard, TAMBA, Irène. (1992). « Thème et titre de presse : les formules bisegmentales articulées par un 'deux points' ». *L'information grammaticale* n° 54. 36-44.

- BOYER, Henri. (1988). « Scription et écriture dans la communication journalistique », in : Charaudeau, P. (dir.), *La Presse. Produit, production, réception*. Paris : Didier Érudition. 71-92.
- BRANCA-ROSSOF, Sonia. (1997). « Les lettres de réclamation adressées au service de la redevance ». *Langage et société* 81/1997. 69-86.
- BRANCA-ROSSOF, Sonia. (1999). « Des innovations et des fonctionnements de langue rapportés à des genres ». *Langage et société* 87/1999. 115-129.
- BRÈS, Jacques. (2005). « Savoir de quoi on parle : dialogue, dialogal, dialogique ; dialogisme, polyphonie... » in: Brès, J., Haillet, P., Mellet, S., Nølke, H., Rosier, L., *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*. Bruxelles : Duculot. 47-61.
- CALABRESE STEIMBERG, Laura. (2012). « L'acte de nommer : nouvelles perspectives pour le discours médiatique », *Langage et société* 2012/2 n°140, 29-40.
- CALABRESE, Laura. (2013). *L'événement en discours. Presse et mémoire sociale*. Louvain : Academia Bruylant.
- CALABRESE, Laura, ROIG, Audrey, VAN RAEMDONCK, Dan. (2014). « L'attirail de la titraille. Morphosyntaxe des désignants d'événement dans les titres de presse », *Neophilologica 26 : Le concept d'événement*, Uniwersytet Śląski.
- CALABRESE, Laura, VENIARD, Marie. (2017). « Événement ». *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 19 janvier 2017, consulté le 25 avril 2020. URL : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/evenement/>
- CHAMPAGNE, Patrick. (2016). *La double dépendance : sur le journalisme*. Paris : Raisons d'agir.
- CHARAUDEAU, Patrick. (1983). *Langage et discours. Éléments de sémiolinguistique (théorie et pratique)*. Paris : Hachette Université.
- CHARAUDEAU, Patrick. (1997). *Le discours d'information médiatique. La construction du miroir social*. Paris : Nathan.
- CHARAUDEAU, Patrick. (2000). « L'événement dans le contrat médiatique », *Dossiers de l'audiovisuel 91. La télévision de l'événement. La documentation française*, consulté le 18/01/2019 sur le site de Patrick Charaudeau - Livres, articles, publications. URL: <http://www.patrick-charaudeau.com/L-evenement-dans-le-contrat.html>
- CHARAUDEAU, Patrick. (2001). « Visées discursives, genres situationnels et construction textuelle » in : M. Ballabriga (dir.), *Analyse des discours. Types et genres ; communication et interprétation*. Toulouse : Éditions universitaires du Sud. 45-73.

- CHARAUDEAU, Patrick, MAINGUENEAU, Dominique (dir.). (2002). *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris : Seuil.
- CHARAUDEAU, Patrick. (2005). *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*. Bruxelles : De Boeck.
- CHARAUDEAU, Patrick. (2006). « La situation de communication comme lieu de conditionnement du surgissement interdiscursif », *TRANEL – Interdiscours et intertextualité dans les médias* 44/2006. 3-26.
- CHAROLLES, Michel, LAMIROY, Béatrice. (2013). « “Fait” ou “événement” : quelles différences linguistiques ? », in : Londei, D. et al. (dir.), *Dire l'événement : langage, mémoire, société*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle. 297-307.
- CITTON, Yves. (2017). *Médiarchie*. Paris : Seuil.
- COURTINE, Jean-Jacques (dir.). (1981). *Langages n°62. Analyse du discours politique*. Paris : Larousse.
- DARDE, Jean-Noël. (1988). « Discours rapporté – discours de l'information : l'enjeu de la vérité », in : Charaudeau, P. (dir.), *La Presse. Produit, production, réception*. Paris : Didier Érudition. 93-111.
- DAYAN, Daniel, KATZ, Elihu. (1992). *Media Events. The Live Broadcasting of History*. Cambridge : Harvard University Press.
- DUCROT, Oswald. (1980). *Les Mots du discours*. Paris : Éditions de Minuit.
- DUCROT, Oswald. (1984). *Le dire et le dit*. Paris : Éditions de Minuit.
- DUBOIS, Jean, SUMPFF, Joseph (dir.). (1969). *Langages n°13 : L'analyse du discours*. URL : https://www.persee.fr/issue/lgge_0458-726x_1969_num_4_13, consulté le 20/04/2020.
- DUFOUR, Françoise, ROSIER, Laurence. (2012). « Introduction. Héritages et reconfigurations conceptuelles de l'analyse du discours ‘à la française’ : perte ou profit ? ». *Langage et société* 140/2012. 5-13.
- EBEL, Marianne, FIALA, Pierre. (1983). *Langages xénophobes et consensus national en Suisse (1960-1980) : discours institutionnels et langage quotidien ; la médiatisation des conflits*. Neuchâtel : Presses Universitaires de Neuchâtel.
- FAYE, Jean-Pierre. (1972). *Langages totalitaires*. Paris : Hermann.
- FOUCAULT, Michel. (1969). *L'Archéologie du savoir*. Paris : Gallimard.
- GARRIC, Nathalie, LONGHI, Julien. (2014). « L'événement numérique : une interdiscursivité plurisémiolinguistique ». *Studii de lingvistica* 4/2014. 51-74.
- GENETTE, Gérard. (1972). *Figures III*. Paris : Seuil.
- GRIZE, Jean-Blaise. (1990). *Logique et langage*. Paris : Ophrys.

- GUÉRIN, Olivia, LECOLLE, Michelle, VENIARD, Marie. (2018). « Présentation », « Pour une sémantique discursive : propositions et illustrations ». *Langages* 2018/2 (n°210) : *Vers une sémantique discursive : propositions théoriques et méthodologiques*. 5-16, 35-54.
- GUESPIN, Louis. (1971). « Problématique des travaux sur le discours politique ». *Langages* 23/1971. 3-24.
- HALBWACHS, Maurice. (1994 [1925]). *Les cadres sociaux de la mémoire*. Paris : Albin Michel.
- HAROCHE, Claudine, HENRY, Paul, PÊCHEUX, Michel. (1971). « La sémantique et la coupure saussurienne : langue, langage, discours ». *Langages* 24/1971. 93-106.
- JAWORSKA, Alicja. (2013). « Le caractère conflictuel du néologisme médiatique à l'exemple du mariage homosexuel ». *Acta Philologica* 44. 125–132.
- JAWORSKA, Alicja. (2015). « L'idéologie en un mot – le cas du « pain au chocolat » de Jean-François Copé », in : K. Wróblewska-Pawlak, J. Sujecka-Zajac, E. Pachocińska (dir.), *Regards sur l'oral et l'écrit*. Warszawa: Wydawnictwa Uniwersytetu Warszawskiego. 70-79.
- KAUFMANN, Laurence. (2006). « Les voies de la déférence. Sur la nature des concepts sociopolitiques ». *Langage et société*, 2006/3 n°117. 89-116.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine. (1980). *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*. Paris : Armand Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine. (1990). *Les interactions verbales*. Paris : Armand Colin.
- KRIEG, Alice. (2000). « Analyser le discours de presse. Mises au point sur le 'discours de presse' comme objet de recherche ». *Communication* vol. 20/2/2000. 75-97.
- KRIEG-PLANQUE, Alice. (2009). *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*. Paris : Presses Universitaires de Franche-Comté.
- KLEIBER, Georges. (1984). « Dénomination et relations dénominatives ». *Langages*, 76. 77-94.
- KLEIBER, Georges. (2001). « Remarques sur la dénomination ». *Cahiers de praxématique*, 36. 21-41.
- LONGHI, Julien. (2012). « D'où, de qui, ou comment vient le sens en discours ». *TRANEL – L'énonciation et les voix du discours*, n°56/2012. 5-21.
- LONDEI, Danielle, MOIRAND, Sophie, REBOUL-TOURÉ, Sandrine, REGGIANI, Licia (dir.). (2013). *Dire l'événement : langage, mémoire, société*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.

- MAINGUENEAU, Dominique (dir.). (1995). *Langages* n°117 : Les analyses du discours en France. URL : https://www.persee.fr/issue/lgge_0458-726x_1995_num_29_1, consulté le 20/04/2020.
- MAINGUENEAU, Dominique. (2007). *Analyser les textes de la communication*. Paris : Armand Colin.
- MAINGUENEAU, Dominique. (2012). « Que cherchent les analystes du discours ? ». *Argumentation et Analyse du Discours* 9/2012, mis en ligne le 15/10/2012, consulté le 15/09/2016. URL : <http://aad.revues.org/1354>
- MAINGUENEAU, Dominique. (2013). « Genres de discours et web: existe-t-il des genres web? » in: Barats, C. (éd.): *Manuel d'analyse du web*. Paris : Armand Colin. 74-93.
- MAINGUENEAU, Dominique. (2014). *Discours et analyse du discours*. Paris : Armand Colin.
- MOIRAND, Sophie. (2001). « Du traitement différent de l'intertexte selon les genres convoqués dans les événements scientifiques à caractère politique », in : Adam, J.-M., Herman, T. & Lugrin, G. (dir.), SEMEN n° 13 : *Genres de la presse écrite et analyse de discours*. Besançon: Presses universitaires de Franche-Comté.
- MOIRAND, Sophie. (2003). « Quelles catégories descriptives pour la mise au jour des genres de discours ? », in : Actes de la journée d'étude « Les genres de l'oral », Université Lumière Lyon 2.
- MOIRAND, Sophie. (2006). « Entre discours et mémoire : le dialogisme à l'épreuve de la presse ordinaire », *TRANEL – Interdiscours et intertextualité dans les médias* 44/2006. 39-55.
- MOIRAND, Sophie. (2007). *Les discours de la presse quotidienne*. Paris : PUF.
- MOIRAND, Sophie, REBOUL-TOURÉ, Sandrine (2015). « Nommer les événements à l'épreuve des mots et de la construction du discours ». *Langue française* 2015/4 N° 188. 105-120.
- MORTUREUX, Marie-Françoise. (1993). « Paradigmes désignationnels ». *Semen* 8/1993, en ligne, consulté le 18/02/2019. URL : <http://journals.openedition.org/semen/4132>
- NÉE, Émilie. (2012). *L'insécurité en campagne électorale*. Paris : Honoré Champion.
- NÉE, Émilie, VENIARD, Marie. (2012). « Analyse du discours à entrée lexicale (A.D.E.L.) : le renouveau par la sémantique ? ». *Langage et société*, 2012/2 n°140. 15-28.
- PAVEAU, Marie-Anne. (2006). *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.

- PAVEAU, Marie-Anne. (2010). « Interdiscours et intertexte. Généalogie scientifique d'une paire de faux jumeaux », in: Ablali, D., Kastberg Sjöblom, M. (dir.), *Linguistique et littérature : Cluny, 40 ans après*. Besançon : Presses universitaires de France-Comté. 93-105.
- PAVEAU, Marie-Anne. (2017). *L'analyse du discours numérique*. Paris : Hermann.
- PÊCHEUX, Michel. (1969). *Analyse automatique du discours*. Paris : Dunod.
- PÊCHEUX, Michel. (1990). *L'inquiétude du discours : textes choisis et présentés par D. Mالدیدیر*. Paris : Editions des Cendres.
- PIEROZAK, Isabelle. (2014). « Corpus numériques et sens : enjeux épistémologiques et politiques », in : M. Debono (dir.), *Corpus numériques, langues et sens*. Berne : Peter Lang. 95-118.
- QUÉRÉ, Louis. (2006). « Entre fait et sens, la dualité de l'événement », *Réseaux* 2006/5 (n°139). 183-218.
- QUÉRÉ, Louis. (2013). « Les formes de l'événement », in : Ballardini, E., Pederzoli, R., Reboul-Touré, S., Tréguer-Felten, G. (dir.), *Les facettes de l'événement : des formes aux signes*, mediAzioni 15, en ligne, consulté le 11/02/2019. URL : <http://mediazioni.sitlec.unibo.it/index.php/no-15-special-issue-2013.html>
- RABATEL, Alain. (1998). *La construction textuelle du point de vue*. Lausanne, Paris : Delachaux et Niestlé.
- RABATEL, Alain. (2007). « Analyse énonciative du point de vue, narration et analyse de discours », *Filologia e Linguistica Portuguesa* 9, Université de São Paulo. 345-368.
- RICOEUR. Paul. (1983). *Temps et récit. L'intrigue et le récit historique*, volume 1, Paris : Seuil.
- RICOEUR. Paul. (2001). « Événement et sens ». *Raisons pratiques*, 2. 41-56.
- RINGOOT, Roselyne. (2014). *Analyser le discours de presse*. Paris : Armand Colin.
- RIOCREUX, Ingrid. (2016). *La langue des médias. Destruction du langage et fabrication du consentement*. Paris : L'Artilleur.
- SCHNEIDERMANN, Daniel. (1999). *Du Journalisme après Bourdieu*. Paris : Fayard.
- SIBLOT, Paul. (1996). « Un nom, cela explique bien des choses ». *Modèles linguistiques*, 17. 125-139.
- SIBLOT, Paul. (1997). « Nomination et production de sens : le praxème ». *Langages*, 31e année, n°127/1997. 38-55.
- SIBLOT, Paul. (2001). « De la dénomination à la nomination. Les dynamiques de la signifiante nominale et le propre du nom ». *Cahiers de praxématique*, 36. 189-214.

- SINI, Lorella. (2015). « Événements, discours, médias : réflexions à partir de quelques travaux récents ». *Argumentation et Analyse du Discours* (en ligne) 14/2015, mis en ligne le 9/04/2015, consulté le 16/11/2017. URL : <https://journals.openedition.org/aad/1912>
- SITRI, Frédérique. (2003). *L'objet du débat : la construction des objets de discours dans des situations argumentatives orales*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.
- SOUCHARD, Maryse. (1989). *Le discours de presse. L'image des syndicats au Québec (1982-1983)*. Montréal : Le Préambule.
- TODOROV, Tzvetan. (1978). *Les genres du discours*. Paris : Seuil.
- TODOROV, Tzvetan. (1981). *Mikhaïl Bakhtine et le principe dialogique*. Paris : Seuil.
- VENIARD, Marie. (2013). *La nomination des événements dans la presse. Essai de sémantique discursive*. Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté.
- VÉRON, Eliseo. (1981). *Construire l'événement – les médias et l'accident de Three Miles Island*. Paris : Éditions de Minuit.
- VÉRON, Eliseo. (1988). « Presse écrite et théorie des discours sociaux : production, réception, régulation », in : Charaudeau, P. (dir.), *La Presse. Produit, production, réception*. Paris : Didier Érudition. 11-26.
- VION, Robert. (2006). « Reprise et modes d'implication énonciative ». *La linguistique*, 2006/2 n°42. 11-28.
- ZASLAVSKY, Danielle. (2004). « La presse entre médiation et intermédiation : le 'tiers' comme condition du discours journalistique », in : Charaudeau, P. et Montes, R. (dir.), *La voix cachée du tiers. Des non-dits du discours*. Paris : L'Harmattan. 113-128.

12. Sitographie

LE « MARIAGE POUR TOUS » – tous les articles consultés le 19 février 2020

LF 6/11/2012 Le mariage gay adopté en Conseil des ministres (Agnès Leclair)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/11/06/01016-20121106ARTFIG00684-mariage-gay-vers-un-bouleversement-de-l-etat-civil.php>

LF 7/11/2012 Mariage gay: manifestation devant l'AN (Sipa)

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/11/07/97001-20121107FILWWW00687-mariage-gay-manifestation-devant-l-an.php>

LF 7/11/2012 Mariage: un texte de l'UMP pour débattre (AFP)

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/11/07/97001-20121107FILWWW00481-mariage-un-texte-de-l-ump-pour-debattre.php>

LM 7/11/2012 Le projet de loi du "mariage pour tous" adopté en conseil des ministres (AFP)

https://www.lemonde.fr/societe/article/2012/11/07/mariage-pour-tous-le-gouvernement-devoile-son-projet-au-milieu-des-polemiques_1786909_3224.html

LF 15/11/2012 Mariage gay: le FN ne manifesterà pas (AFP)

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/11/15/97001-20121115FILWWW00699-mariage-gay-le-fn-ne-manifestera-pas.php>

LF 16/11/2012 Mariage gay: manifestations ce week-end (AFP)

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/11/16/97001-20121116FILWWW00613-mariage-gay-manifestations-ce-week-end.php>

LF 16/11/2012 Mariage homosexuel : la contestation gagne la rue (Agnès Leclair)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/11/16/01016-20121116ARTFIG00670-mariage-homosexuel-la-contestation-gagne-la-rue.php>

LF 16/11/2012 Mariage gay: une manif au « dress code » très strict (Agnès Leclair)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/11/16/01016-20121116ARTFIG00598-une-manif-au-dress-code-tres-strict.php>

LM 17/11/2012 Première mobilisation nationale contre le mariage "gay" (Gaëlle Dupont et Stéphanie Le Bars)

https://www.lemonde.fr/societe/article/2012/11/17/premiere-mobilisation-nationale-contre-le-mariage-gay_1792198_3224.html

LF 17/11/2012 Mariage gay: manifestation à Paris (AFP)

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/11/17/97001-20121117FILWWW00380-mariage-gay-manifestation-a-paris.php>

LF 17/11/2012 La «manif pour tous» gagne le pari de la mobilisation (Agnès Leclair)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/11/17/01016-20121117ARTFIG00426-la-manif-pour-tous-gagne-le-pari-de-la-mobilisation.php>

LF 18/11/2012 2e manif contre le mariage gay (AFP)

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/11/18/97001-20121118FILWWW00057-2e-journee-de-manif-contre-le-mariage-gay.php>

LF 18/11/2012 Mariage gay : le gouvernement campe sur ses positions (Nicolas Barotte)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/11/18/01016-20121118ARTFIG00207-le-gouvernement-campe-sur-ses-positions.php>

LF 13/12/2012 PMA : les opposants choqués par les propos de Hollande (Delphine de Mallevoüe)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/12/13/01016-20121213ARTFIG00772-pma-les-opposants-choques-par-les-propos-de-hollande.php>

LF 14/12/2012 Mariage gay: 40 à 60.000 manifestants attendus à Paris (Le Figaro)

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/12/14/97001-20121214FILWWW00521-info-le-figaro-mariage-gay-40-a-60000-manifestants-attendus-a-paris.php>

LF 14/12/2012 Mobilisation «patchwork» des pro-mariage gay ce dimanche (Agnès Leclair)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/12/14/01016-20121214ARTFIG00645-mobilisation-patchwork-des-pro-mariage-gay-ce-dimanche.php>

LF 15/12/2012 Mariage gay: défilés de partisans (AFP)

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/12/15/97001-20121215FILWWW00584-mariage-gay-defiles-de-partisans.php>

LM 16/12/2012 Les partisans du mariage homosexuel manifestent à Paris (AFP)

https://www.lemonde.fr/societe/article/2012/12/16/les-partisans-du-mariage-pour-tous-manifestent-a-paris_1807106_3224.html

LF 16/12/2012 60.000 personnes à la manifestation pour le mariage gay à Paris (AFP)

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/12/16/97001-20121216FILWWW00141-60000-personnes-a-la-manifestation-pour-le-mariage-gay-a-paris.php>

LF 16/12/2012 Mariage gay : les partisans perdent le match de la rue (Delphine de Mallevoüe)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/12/16/01016-20121216ARTFIG00208-mariage-gay-les-partisans-perdent-le-match-de-la-rue.php>

LM 31/01/2013 L'union homosexuelle, 150 ans d'histoire (Régis Schlagdenhauffen)
https://www.lemonde.fr/societe/article/2013/01/31/l-union-homosexuelle-150-ans-d-histoire_1825545_3224.html

Libération 4/02/2013 «Simone Veil», «Badinter» et... Christiane Taubira (Charlotte Rotman)
https://www.liberation.fr/france/2013/02/04/simone-veil-badinter-et-christiane-taubira_879299

LF 5/02/2013 Christiane Taubira, cible préférée de l'UMP (Marion Joseph)
<https://www.lefigaro.fr/politique/2013/02/05/01002-20130205ARTFIG00463-christiane-taubira-cible-recurrente-de-l-ump.php>

LF 8/02/2013 Christiane Taubira, bonne amie de la poésie (Laurène Daycard et Maxime Pargaud)
<https://www.lefigaro.fr/culture/2013/02/08/03004-20130208ARTFIG00351-christiane-taubira-bonne-amie-de-la-poesie.php>

LF 8/02/2013 Taubira, la nouvelle icône du mariage pour tous (Marion Joseph)
<https://www.lefigaro.fr/politique/2013/02/08/01002-20130208ARTFIG00406-taubira-la-nouvelle-icone-du-mariage-pour-tous.php>

LES « BONNETS ROUGES » – tous les articles consultés le 24 mars 2020

LF 16/10/2013 En Bretagne, l'écotaxe poids lourds suscite aussi la colère (Cyrille Pluyette)
<https://www.lefigaro.fr/impots/2013/10/16/05003-20131016ARTFIG00568-l-ecotaxe-poids-lourds-suscite-aussi-la-colere.php>

LF 27/10/2013 Écotaxe : retour sur un samedi noir en Bretagne (Renaud Toffier)
<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/10/27/01016-20131027ARTFIG00141-ecotaxe-retour-sur-un-samedi-noir-en-bretagne.php>

LF 27/10/2013 Écotaxe: après Pont de Buis, la Bretagne manifesterà samedi à Quimper (Eric de La Chesnais)
<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/2013/10/27/20002-20131027ARTFIG00159-ecotaxe-apres-pont-de-buis-la-bretagne-manifestera-samedi-a-quimper.php>

LF 28/10/2013 Fronde bretonne : l'alerte des RG au gouvernement (Jean-Marc Leclerc)
<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/10/28/01016-20131028ARTFIG00526-fronde-bretonne-les-rg-prevoient-des-actions-tres-dures.php>

LF 28/10/2013 Écotaxe: des aménagements envisagés pour la Bretagne (Cyrille Pluyette)

<https://www.lefigaro.fr/impots/2013/10/28/05003-20131028ARTFIG00566-ecotaxe-des-amenagements-envisages-pour-la-bretagne.php>

LM 28/10/2013 Le gouvernement tente de déminer le dossier explosif de l'écotaxe (AFP et Reuters)

https://www.lemonde.fr/politique/article/2013/10/28/ecotaxe-reunion-mardi-a-matignon-avec-les-elus-bretons_3504467_823448.html

LM 28/10/2013 Ecotaxe : itinéraire d'un renoncement (Mathilde Damgé et Samuel Laurent)

https://www.lemonde.fr/politique/article/2013/10/28/ecotaxe-itineraire-d-une-mesure-qui-faisait-consensus_3504015_823448.html

LF 29/10/2013 Ayrault suspend l'application de l'écotaxe dans toute la France (Le Figaro)

<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/2013/10/29/20002-20131029ARTFIG00365-ayrault-annonce-un-report-de-la-mise-en-route-de-l-ecotaxe.php>

LF 29/10/2013 Écotaxe : un nouveau recul que le gouvernement va devoir financer (Cyrille Pluyette)

<https://www.lefigaro.fr/politique/2013/10/29/01002-20131029ARTFIG00604-ecotaxe-un-nouveau-recul-que-le-gouvernement-va-devoir-financer.php>

LF 1/11/2013 Bonnets rouges : une manifestation à hauts risques (Jean-Marc Leclerc)

<https://www.lefigaro.fr/politique/2013/11/01/01002-20131101ARTFIG00326-bonnets-rouges-une-manifestation-a-hauts-risques.php>

LF 2/11/2013 Écotaxe : des incidents à Quimper (AFP)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/11/02/01016-20131102ARTFIG00276-jour-de-colere-en-bretagne-contre-l-ecotaxe-et-pour-l-emploi.php>

LF 2/11/2013 Le bonnet rouge, symbole de la révolte en Bretagne (Roland Gauron)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/11/02/01016-20131102ARTFIG00234-le-bonnet-rouge-symbole-de-la-revolte-en-bretagne.php>

LF 3/11/2013 Les Bretons ne relâchent pas la pression (Nathalie Bougeard)

<https://www.lefigaro.fr/politique/2013/11/03/01002-20131103ARTFIG00155-les-bretons-ne-relachent-pas-la-pression.php>

LM 4/11/2013 Bruno Le Maire condamne fermement la destruction des portiques écotaxe (Le Monde)

https://www.lemonde.fr/societe/article/2013/11/04/bruno-le-maire-condamne-fermement-la-destruction-des-portiques-ecotaxe_3507667_3224.html

LF 4/11/2013 Ecotaxe : les bonnets verts contre l'augmentation du prix des transports (Géraldine Russell)

<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/2013/11/04/20002-20131104ARTFIG00449-ecotaxe-les-bonnets-verts-contre-l-augmentation-du-prix-des-transport.php>

LF 5/11/2013 Qui se cache derrière les bonnets verts ? (Géraldine Russell)

<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/2013/11/05/20002-20131105ARTFIG00528-qui-se-cache-derriere-les-bonnets-verts.php>

LF 5/11/2013 Colère bretonne : le risque d'une contagion (Anne-Laure Fremont)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/11/05/01016-20131105ARTFIG00268-colere-bretonne-le-risque-d-une-contagion.php>

LM 23/11/2013 En Bretagne, les syndicats veulent se démarquer des "bonnets rouges" (Philippe Euzen)

https://www.lemonde.fr/societe/article/2013/11/23/en-bretagne-les-syndicats-veulent-se-demarquer-des-bonnets-rouges_3519353_3224.html

LM 29/11/2013 Pour continuer à mobiliser, les « bonnets rouges » revoient leur partition (Philippe Euzen)

https://www.lemonde.fr/politique/article/2013/11/29/pour-continuer-a-mobiliser-les-bonnets-rouges-revoient-leur-partition_3522570_823448.html

LF 30/11/2013 A Carhaix, les Bonnets rouges ont réussi leur pari face au gouvernement (Angélique Négroni)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/11/30/01016-20131130ARTFIG00418-a-carhaix-les-bonnets-rouges-ont-reussi-leur-pari-face-au-gouvernement.php>

LM 5/12/2013 Accueil mitigé des élus bretons au pacte pour la Bretagne (Philippe Euzen)

https://www.lemonde.fr/politique/article/2013/12/05/on-ne-peut-que-partager-les-objectifs-du-pacte-pour-la-bretagne-mais_3525491_823448.html

LM 12/12/2013 « Bonnets rouges » et régionalistes attendent un « réel acte III de la décentralisation » (Eric Nunès)

https://www.lemonde.fr/politique/article/2013/12/12/bonnets-rouges-et-regionalistes-attendent-un-reel-acte-iii-de-la-decentralisation_4333581_823448.html

LES « GILETS JAUNES » – tous les articles consultés le 8 avril 2020

LM 6/11/2018 Les « gilets jaunes », nouveaux « bonnets rouges » ? (Aline Leclerc)

https://www.lemonde.fr/politique/article/2018/11/06/les-gilets-jaunes-nouveaux-bonnets-rouges_5379347_823448.html

LF 17/11/2018 «Gilets jaunes» : 287.000 manifestants, 409 blessés, des centaines d'arrestations (Hayat Gazzane)

<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/11/17/20002-20181117ARTFIG00057-gilets-jaunes-1000-rassemblements-et-50000-manifestants-a-la-mi-journee.php>

LF 18/11/2018 «Gilets jaunes» : près de 283.000 manifestants, une femme tuée en Savoie, des manifestants aux abords de l'Élysée (Hayat Gazzane, Aude Bariéty, Julien Boudisseau, Roland Gauron)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/11/17/01016-20181117LIVWWW00013-gilets-jaunes-la-journee-du-17-novembre-en-direct.php>

LF 18/11/2018 «Gilets jaunes» : des actions déjà annoncées pour lundi (Aude Bariéty, Hayat Gazzane, Julien Boudisseau)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/11/18/01016-20181118LIVWWW00012-en-direct-gilets-jaunes-le-jour-d-apres-les-reponses-du-gouvernement-la-suite.php>

LM 18/11/2018 « Gilets jaunes » : Edouard Philippe réaffirme que « le cap sera tenu » (LE Monde)

https://www.lemonde.fr/politique/article/2018/11/18/gilets-jaunes-edouard-philippe-dit-entendre-la-colere-mais-affirme-que-le-cap-sera-tenu_5385266_823448.html

LM 18/11/2018 « Gilets jaunes » : un bilan sécuritaire très contrasté (Nicolas Chapuis)

https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/11/18/gilets-jaunes-un-bilan-securitaire-tres-contraste_5385282_3224.html

LM 20/11/2018 « Gilets jaunes » : blocages, appel au « dialogue » et accusations de « radicalisation », le point sur la situation (AFP)

https://www.lemonde.fr/societe/article/2018/11/20/gilets-jaunes-des-autoroutes-et-depots-petroliers-toujours-bloques-au-quatrieme-jour-du-mouvement_5385874_3224.html

LF 27/11/2018 Les «gilets jaunes» maintiennent la manifestation samedi sur les Champs-Élysées (Hayat Gazzane, Mathilde Golla, Wladimir Garcin-Berson)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/11/27/01016-20181127LIVWWW00032-en-direct-Emmanuel-Macron-gilets-jaunes-loi-mobilite-PPE-pourvoir-d-achat-blocages-manifestations-transition-ecologique-carburants.php>

LF 29/11/2018 Face aux médias, la défiance des «gilets jaunes» (Edouard de Mareschal)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/11/29/01016-20181129ARTFIG00367-face-aux-medias-la-defiance-des-gilets-jaunes.php>

LF 30/11/2018 Les «gilets jaunes», un mouvement sans leader dans lequel les «fake news» prospèrent (Blandine Le Cain)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/11/30/01016-20181130ARTFIG00321-les-gilets-jaunes-un-mouvement-sans-leader-dans-lequel-les-fake-news-prosperent.php>

LF 1/12/2018 «Gilets jaunes» : à Paris, les forces de l'ordre débordées par des casseurs (Angélique Négroni)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/12/01/01016-20181201ARTFIG00180-gilets-jaunes-un-samedi-de-violences-en-plein-paris.php>

LF 3/12/2018 Chaos, insurrection, guérilla urbaine : pourquoi ces mots s'imposent avec les «gilets jaunes» (Blandine Le Cain)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/12/03/01016-20181203ARTFIG00316-chaos-insurrection-guerilla-urbaine-pourquoi-ces-mots-s-imposent-avec-les-gilets-jaunes.php>

LF 4/12/2018 Peut-on accuser Facebook de censurer ou d'amplifier le mouvement des «gilets jaunes» ? (Lucie Ronfaut)

<https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2018/12/04/32001-20181204ARTFIG00100-peut-on-accuser-facebook-de-censurer-ou-d-amplifier-le-mouvement-des-gilets-jaunes.php>

LF 6/12/2018 Ce que disent les «gilets jaunes» sur Facebook à la veille de la mobilisation (Blandine Le Cain)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/12/06/01016-20181206ARTFIG00370-ce-que-disent-les-gilets-jaunes-sur-facebook-a-deux-jours-de-la-mobilisation.php>

LF 7/12/2018 «Macron démission», «colère», «peuple» : ce que les slogans des «gilets jaunes» racontent du mouvement (Blandine Le Cain)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/12/07/01016-20181207ARTFIG00362-macron-demission-colere-peuple-ce-que-les-slogans-des-gilets-jaunes-racontent-du-mouvement.php>

LF 9/12/2018 «Gilets jaunes» : il y avait encore 136.000 manifestants samedi, le récap' complet (Natacha Zimmermann)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/12/09/01016-20181209ARTFIG00061-gilets-jaunes-le-bilan-complet-du-quatrieme-samedi-de-mobilisations.php>

LF 10/12/2018 Ce qu'a annoncé Macron pour sortir de la crise des «gilets jaunes» (Arthur Berdah, Loris Boichot, Jim Jarrassé)

<https://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2018/12/10/25001-20181210ARTFIG00312-ce-qu-a-annonce-macron-pour-sortir-de-la-crise-des-gilets-jaunes.php>

LF 8/01/2019 Les «foulards rouges» préparent leur mobilisation du 27 janvier à Paris (Aude Bariéty)

<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2019/01/08/01016-20190108ARTFIG00168-les-foulards-rouges-preparent-leur-mobilisation-du-27-janvier-a-paris.php>

LM 24/01/2019 La proposition de loi « anticasseurs » largement modifiée en commission, à l'Assemblée nationale (Nicolas Chapuis)

https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/01/24/la-proposition-de-loi-anticasseurs-complique-le-travail-de-la-majorite_5413667_823448.html

LF 6/02/2019 Loi anticasseurs: son efficacité dépendra des magistrats (Fondation Ifrap)

<https://www.lefigaro.fr/conjoncture/2019/02/06/20002-20190206ARTFIG00110-loi-anticasseurs-son-efficacite-dependra-des-magistrats.php>

Le tweet de l'utilisateur @binbin59300

<https://twitter.com/binbin59300/status/1055812792022908929>

Le billet sur le compte Facebook Les Gilets Jaunes le 18 novembre 2018 à 18h35

<https://www.facebook.com/GiletsJaunesFrance/posts/362155044558259/>

Le billet sur le compte Facebook Les Gilets Jaunes le 8 décembre 2018 à 19h22

<https://www.facebook.com/GiletsJaunesFrance/posts/374670179973412>

AUTRES ARTICLES – consultés le 25 avril 2020

LF 5/10/2012 Copé: polémique à propos du ramadan (AFP)

<https://www.lefigaro.fr/flash-actu/2012/10/05/97001-20121005FILWWW00726-cope-polemique-a-propos-du-ramadan.php>

LF 6/10/2012 François Baroin dénonce les propos «toxiques» de Copé (Le Figaro)

<https://www.lefigaro.fr/politique/2012/10/06/01002-20121006ARTFIG00370-jean-francois-cope-le-pain-au-chocolat-et-le-ramadan.php>

LF 22/08/2016 Nicolas Sarkozy n'est pas le plus mal placé pour remporter la primaire (Le Figaro)

<http://video.lefigaro.fr/figaro/video/nicolas-sarkozy-n-est-pas-le-plus-mal-place-pour-remporter-la-primaire/5094461592001/>

LM 26/09/2016 Élection américaine: le débat entre Trump et Clinton, un événement médiatique, mais sans réel impact (Le Monde)

https://www.lemonde.fr/elections-americales/article/2016/09/26/election-americaaine-le-debat-entre-candidats-un-evenement-mediatique-mais-sans-reel-impact_5003315_829254.html

Le dictionnaire Larousse <https://www.larousse.fr>